This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

HDI
HW 04FL W

Digitized by Google

HARVARD
COLLEGE
LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Pf 57 la date

& mettez en ordre

988 et 996
126
1017

~~Le monastère fut~~

Le 21e année du règne est ~~1008~~ 30 déc 1007 – 29 déc 1008, ou 24 oct 1016 – 23 oct 1017. Nous préférons la première des dates, car le monastère fondé en 1001, fut consacré en 1008 (Busserolle ...)

Et un Agfredus probablement, le même qu'Agfredus souscrit 2 ~~[illegible]~~ actes de l'Ecole de Blois 997 et 997-1007 (Pub. par Lex p. 129 & p. 131, ~~[illegible]~~ ~~corriger les dates d'après~~

Publié : Lex Eudes Comte de Blois p. 131.

Acte royal ? Je ne le crois pas. Il lit "Robertus Rex. Berta regina. Odoni filii ejus. Hugoni decani etc. Lex dit que "Signum" fait défaut & il le mit avant Berta regina". Sinon "Robertus Rex" est pour dater. Mais comment être sûre ? Cherchez dans les mss. Lat 12878 p. 95 v. & les "2" & aucun "Tenant R. Rex". Pas royal.

montré à 1005. Donc 1001 à 996-1005.

cathédrale, qui (p. 176.

20

EUDES

COMTE DE BLOIS, DE TOURS, DE CHARTRES DE TROYES ET DE MEAUX

(995-1037)

ET

THIBAUD, SON FRÈRE

(995-1004)

PAR

LÉONCE LEX

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES
ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE

TROYES
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DUFOUR-BOUQUOT
Rue Notre-Dame, 41 et 43

1892

Digitized by Google

G & E
HARVARD UNIVERSITY
WIDENER LIBRARY

Digitized by Google

A MES CHERS PARENTS

Hommage d'une profonde affection.

Digitized by Google

Digitized by Google

EUDES

COMTE DE BLOIS, DE TOURS, DE CHARTRES DE TROYES ET DE MEAUX

(995-1037)

ET

THIBAUD, SON FRÈRE

(995-1004)

INTRODUCTION[1]

Eudes, comte de Blois, de Tours, de Chartres, de Troyes et de Meaux, fut sans contredit l'un des seigneurs les plus remuants et les plus belliqueux du XIe siècle.

Vassal du roi, il fit la guerre à son suzerain, combattit sans relâche contre le duc de Normandie, le duc de Lorraine, le comte d'Anjou, et tint tête à l'empereur d'Allemagne.

La fortune le trahit dans presque toutes ses entreprises, mais il n'en jeta pas moins sur sa maison un éclat qu'elle ne perdit point avec ses pâles successeurs.

[1] Nous nous ferions un véritable scrupule de ne pas nommer, avant d'entrer en matière, notre éminent confrère, M. d'Arbois de Jubainville, à qui nous devons d'avoir su tout le parti que l'on pouvait tirer du sujet de cette étude, et les excellents maîtres, MM. Giry, Roy et Longnon, qui, après avoir guidé nos recherches, ont bien voulu reviser ce travail. Nous les prions d'agréer l'expression de notre plus vive reconnaissance.

Digitized by Google

Il était allié au roi de France par sa femme, parent du roi de Bourgogne par sa mère.

On peut juger de la place qu'il occupait au milieu de ses contemporains par le bruit que fit sa mort[1].

Quelle que soit l'opinion qu'on prenne de lui, qu'on le regarde comme un scélérat[2], ou qu'on en fasse un autre Caton[3], il reste une des plus grandes figures de son temps : il met en échec l'autorité du roi[4] et la puissance de l'empereur.

La vie d'un tel personnage devait tenter la plume des historiens. Beaucoup d'ouvrages sur les provinces ou les villes lui ont consacré des notices : malheureusement, la connaissance des sources et l'esprit de critique y font absolument défaut. Ils ne méritent, ni d'être cités, ni à plus forte raison d'être combattus.

Le premier travail qui fasse réellement preuve d'érudition est l'*Histoire des Comtes de Champagne et de Brie*, par Lepelletier (Paris, 1753, 2 vol. in-12, t. I, pages 31-58). L'auteur s'en tient à la lettre des chroniques; il se distingue par de grandes qualités : la clarté et la précision.

Mais le véritable historien d'Eudes est M. d'Arbois de Jubainville qui, dans son *Histoire des Ducs et des Comtes de Champagne* (t. I, Paris, 1859, in-8°), lui consacre environ cent cinquante pages (188-355). Le récit n'est pas très serré. Il contient plusieurs erreurs graves. En outre, il n'est pas absolument

---

[1] Comme l'a remarqué M. d'Arbois de Jubainville (*Histoire des Ducs et des Comtes de Champagne*, t. I, p. 313), Dom Bouquet a publié vingt-sept chroniques qui en parlent.

[2] D. Bouquet, t. X, 27 A et 40 D.

[3] Id., t. X, 239 A.

[4] M. A. Luchaire (*Histoire des Institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens*, 2e éd., Paris, 1891, t. II, p. 73), n'hésite pas à reconnaître qu'Eudes a été « le plus terrible adversaire qu'ait rencontré la royauté capétienne à son berceau. »

Digitized by Google

complet : quelques chroniques et beaucoup de chartes étaient inconnues à l'auteur.

En 1878, M. J. Landsberger présenta à l'Université de Göttingen une dissertation[1] dans laquelle il corrigeait M. d'Arbois de Jubainville sur quelques points et donnait des aperçus inédits.

Mais tout n'était pas fait. Un nombre relativement grand de chartes copiées dans les archives de la Touraine par les érudits du siècle dernier n'avaient pas été mises en lumière ; il nous a paru nécessaire de combler cette lacune.

De plus, l'interprétation faite par M. d'Arbois de Jubainville des textes des chroniques (D. Bouquet, tomes X et XI) nous a donné lieu d'ajouter à maintes rectifications quelques vues nouvelles.

Nous avons eu également sous les yeux quelques-unes des dernières œuvres de l'érudition allemande.

Kalckstein (*Geschichte des Französischen Königthums unter den ersten Capetingern*, Leipzig, t. I, — seul paru, — 1877, in-8°) consacre plusieurs pages à l'origine de la maison de Blois (480-1), à la mort d'Eudes Ier (454), au mariage de Berthe avec Robert (459).

Bresslau (*Jahrbücher des deutschen Reichs unter Konrad II*, t. I, 1024-31, t. II, 1032-39, Leipzig, 1879 et 1884, 2 vol. in-8°) parle des relations d'Eudes avec Guillaume, duc d'Aquitaine, et le roi Robert, en 1024-25 (t. I, pages 76-77), de la guerre qu'il soutint contre Foulques d'Anjou en 1025 (t. I, pages 109-111), de l'entrevue de Deville-sur-Meuse au mois de mai 1033 (t. II, page 483), etc.

Giesebrecht (*Geschichte der deutschen Kaiserzeit*, Brunswick, 1863, 2 vol. in-8°) rapporte (pages 272-81) la guerre pour la Bourgogne.

---

[1] *Graf Odo I von der Champagne (Odo II von Blois, Tours und Chartres), 995-1037. Dissertation.* Berlin, 1878, in-8°.

Digitized by Google

Enfin, M. Blümcke a publié, en 1869, sa thèse à l'Université de Greifswald *(Burgund unter Rudolf III und der Heimfall der burgundischen Krone an Kaiser Konrad II,* Greifswald, 1869, in-8°), où il étudie cette guerre jusque dans ses moindres détails (pages 57-73). Il consacre même un appendice (pages 83-92) à la vie du comte Eudes et à l'histoire de la maison de Blois.

Entre la rédaction des pages qu'on va lire et leur impression, les remarquables travaux de M. A. Luchaire *(Histoire des Institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens*, 1re éd., Paris, 1883, 2 vol. in-8°, 2me éd., Paris, 1891, 2 vol. in-8°), et de M. Ch. Pfister *(Etudes sur le règne de Robert le Pieux*, Paris, 1885, in-8°; *De Fulberti Carnotensis episcopi vita et operibus,* Nancy, 1885 [1], in-8°) ont vu le jour. Nous avons encore pu bénéficier du fruit de leurs recherches.

Des trente-quatre chartes que nous donnons comme pièces justificatives, vingt-huit sont inédites. Elles sont tirées en grande partie des recueils conservés à la Bibliothèque Nationale, et, par ordre d'importance : des tomes I, IIIet II, III, VII et XIIII de la *Collection de Touraine et Anjou*, de Dom Housseau; — des tomes II et IV du *Cartulaire de Marmoutier* (lat. 5441), formé par Gaignières; — du tome I (lat. 12878) des preuves de l'*Histoire de Marmoutier,* par Dom Martène; — des *Cartulaires de Saint-Julien de Tours* (lat. 5443) et *de Bourgueil* (lat. 17127), copiés par Gaignières; — du tome 77 des extraits de Baluze. Trois sont empruntées à la copie du *Livre noir de Saint-Florent de Saumur,* faite en Angleterre par A. Salmon (Bibliothèque de

[1] En même temps, notre confrère, M. L. Auvray, soutenait à l'Ecole des Chartes une excellente thèse sur « Fulbert, évêque de Chartres, de 1006 à 1028, et sa correspondance. » *(Ecole nationale des Chartes. Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1885;* Paris, 1885, in-8°).

Digitized by Google

Tours, mns. 1171), et à son recueil de chartes de la Touraine antérieures à l'an 1000 (Ibid., mns. 1224).

Ceux de nos documents qui sont imprimés se trouvent dans : d'Achery, *Spicilegium,* éd. de 1723, t. III; — d'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, t. I; — Auteuil, *Histoire des Ministres d'Etat,* t. I; — Besly, *Histoire des Comtes de Poictou,* Paris, 1647, in-f°; — Dr Bigot, *Histoire abrégée de l'abbaye de Saint-Florentin-de-Bonneval,* Châteaudun, 1876, in-8°; — Dom Bouquet, t. X; — Brussel, *Nouvel examen de l'usage général des fiefs en France,* Paris, 1727, in-4°, t. I; — G. Bry, *Histoire des pays et comté du Perche,* Paris, 1620, in-8°; — Champollion-Figeac, *Documents historiques inédits,* Paris, 1841, t. I; — Duchesne, *Historiæ Francorum scriptores,* 1636-49, t. IV; — Id., *Histoire de la maison de Montmorency et de Laval,* Paris, 1624, in-f°; — Id., *Histoire de la maison de Dreux,* Paris, 1631, in-f°; — *D. Fulberti opera varia,* Paris, 1608, in-8° ; — *Gallia Christiana,* tomes II, VIII, IX, X et XIV; — Guérard, *Cartulaire de Saint-Père de Chartres,* tomes I et II; — Labbe, *Alliance chronologique,* Paris, 1656, t. II; — Louvet, *Antiquités de Beauvais,* t. II, 1635, in-8°; — Mabille, *Cartulaire de Marmoutier pour le Dunois,* Châteaudun, 1874, in-8°; — Mabillon, *Annales ordinis Sancti Benedicti,* éd. de 1707, in-f°, t. IV; — Marchegay et Mabille, *Chroniques des églises d'Anjou,* Paris, 1869, in-8°; — Dom Martène, *Amplissima Collectio,* Paris, 1724-33, t. I; — Id., *Thesaurus novus anecdotorum,* Paris, 1717, t. I; — *Mémoires de la Société archéologique de Touraine,* tomes III et XII, Tours, in-8°, 1847 et 1861; — Migne, *Patrologiæ cursus, Series latina,* Paris, 1844-59, in-4°, t. CXLI; — *Nouveau traité de diplomatique,* Paris, 1750-65, in-4°, t. V; — Pfister, *op. cit.;* — Pillet, *Histoire de Gerberoy,* Rouen et Beauvais, 1679, in-4° ; — Pithou, *Histoire généalogique des comtes de Troyes et de Meaux,* Paris, 1581, in-8°; — *Recueil de pièces concernant les pairs de France;*

Digitized by Google

— *Revue rétrospective*, t. IX, 2e série, 1837, in-8°; — Salmon et Grandmaison, *Livre des serfs* et *Appendice*, Tours, 1864, in-8°; — Scheidt, *Origines Guelficæ*, Hanovre, 1751, in-8°, t. II ; — Tardif, *Monuments historiques, Cartons des rois*, Paris, 1866, in-8°.

Si les chroniques nous renseignent sur la vie militaire du comte, les chartes nous permettent de mettre particulièrement en lumière le rôle qu'il a joué vis-à-vis du clergé.

A ce récit, nous avons jugé bon de joindre, en manière d'appendices, quelques notes sur la *diplomatique* et la *numismatique* du comte Eudes.

Un *catalogue* contenant l'analyse de 75 actes, puis le texte de *34 pièces justificatives*, terminent notre travail.

Digitized by Google

EUDES

COMTE DE BLOIS, DE TOURS, DE CHARTRES DE TROYES ET DE MEAUX

(995-1037)

ET

THIBAUD, SON FRÈRE

(995-1004)

Les renseignements que les chroniques nous donnent sur l'origine de la maison de Blois ne sont pas très précis.

Suivant Richer [1], qui écrivait dans les dernières années du xe siècle, un certain Ingon, palefrenier du roi, s'étant distingué en 892 contre les Normands, reçut d'Eudes, à titre de récompense, le château de Blois. Il serait mort environ deux ans après, laissant un jeune fils, du nom de Gerlon, qui hérita, conjointement avec sa mère [2], du domaine paternel [3].

---

[1] Liv. I, chap. IX-XII.

[2] M. d'Arbois de Jubainville *(Hist. des Comtes de Champagne,* I, p. 133) dit que « Ingon épousa une femme que le roi avait répudiée. » C'est une erreur qui résulte d'un contre-sens de M. Guadet, trad. de Richer, Paris, in-8°, 1845, I, p. 31), accepté par M. d'Arbois de Jubainville. Le roi donna en mariage à Ingon la veuve *(derelictam)* du précédent possesseur de Blois, lequel avait été tué dans la guerre contre les Normands. (Cf. Richer, l. I, ch. XI.)

[3] Malgré l'appui que semble lui donner Raoul le Glabre, qui dit (Dom Bouquet, X, p. 40 D) que les bisaïeux du père d'Eudes II étaient de basse extraction *(obscuræ lineæ),* le récit de Richer nous paraît un écho de traditions populaires. Lui qui, d'ordinaire, est si avare de renseignements généalogiques, a bien pu recueillir la légende d'Ingon à Chartres, domaine de la maison de Blois, où le chroniqueur séjourna en 991 (voir la note IV). Et même, il n'est pas certain que Richer présente Ingon et Gerlon comme les aïeux de Thibaud le Tricheur. Il les donne comme ayant eu le château de Blois, mais n'indique pas leur descendance. Bien plus, parlant de Thibaud, il ne dit pas qu'il ait jamais possédé Blois. La seule épithète dont il fasse suivre son nom est celle de *Turonicus.* (Cf. Richer, l. II, ch. XLIII, XLVIII et l. III, ch. XX.)

Digitized by Google

Le moine de Saint-Bertin [1], qui ne rédigea sa chronique qu'à la fin du XIIIe siècle, nous révèle l'existence d'un Gerlon, parent de Rollon, et comme lui duc des Normands [2]. Le roi Charles le Simple, après l'avoir, en 912, vaincu, converti et marié, l'aurait autorisé à bâtir un château sur la montagne de Blois [3].

Ce second Gerlon, *l'Art de vérifier les dates* [4] le considère comme le même personnage que « Thibaut ou Thiébolt, mari de Richilde, Normand de naissance, suivant Guillaume de Jumièges, et frère du duc Rollon, selon MM. de Sainte-Marthe... Il s'étoit fait donner le comté de Tours par les rois Louis et Carloman en traitant avec eux. Dans la suite, il acquit [5] la ville de Chartres, avec son territoire, du fameux Hasting, autre chef des Normands... L'on voit qu'à sa mort, il étoit maître de Saumur. Peut-être le fut-il aussi de Blois... Il fut inhumé à Saint-Martin de Tours... Une ancienne notice, tirée de ses archives, porte qu'il lui remit les coutumes... Elle ajoute qu'il fit encore présent de deux couronnes d'argent au tombeau de saint

---

[1] Dom Bouquet, IX, p. 76 A-C.

[2] *Erant duo cognati duces eorum (Normannorum) quorum unus Rollo, alter Gerlo vocabatur. (Loc. cit.)*

[3] Si Charles le Simple avait abandonné à Gerlon le pays Blaisois au même titre que la Neustrie à Rollon, les chroniqueurs auraient-ils omis de signaler ce fait certainement connexe au second, et comme lui négocié à Saint-Clair-sur-Epte?

M. d'Arbois de Jubainville (I, p. 133) déclare que « le Gerlon de la chronique de Saint-Bertin et celui de Richer sont évidemment le même homme; il y a là un synchronisme incontestable. » — Mais, outre qu'une preuve tirée d'un simple synchronisme n'en est pas une, nous ferons remarquer que, d'une part, d'après Richer, Gerlon est le fils d'un homme du roi de France, un ennemi des Normands, un chrétien; d'autre part, d'après le moine de Saint-Bertin, il est un chef normand, un ennemi du roi de France, un païen. Cependant, M. d'Arbois de Jubainville trouve (p. 132) que le texte de Raoul le Glabre, relatif à l'origine de la maison de Blois « s'accorde merveilleusement avec les renseignements que nous donne la chronique de Saint-Bertin. »

[4] II, 611 et 612.

[5] En 904, suivant Aubry des Trois-Fontaines (D. Bouquet, IX, 63 A), et non « vers l'an 890 », comme dit *l'Art de vérifier les dates* (p. 612).

Digitized by Google

Martin... Thibaud laissa de son mariage (un autre) Thibaud, Richard, qui fut archevêque de Bourges, et Gerberge, femme d'Alain Barbetorte... Richilde, mère de ces enfans, se fit religieuse après la mort de son époux [1]. »

Ce Thibaud de Tours [2], qui acquit Chartres de Hasting, en 904 [3], est peut-être le même que le Thibaud, vicomte de Tours, à qui les habitants de Saumur eurent affaire en l'an 900 [4], qui existait encore en 908 [5], et dont le nom figure dans des chartes de 905 [6], 924 [7], 925 [8], 931 [9] et 939 [10].

Suivant le chroniqueur Richard le Poitevin, « au temps du roi Raoul (923-936), un comte Thibaut était puissant dans les contrées du Blaisois [11] ».

---

[1] L'existence, au commencement du Xe siècle, d'un Thibaud autre que le Tricheur et père peut-être de celui-ci, n'est pas douteuse. Mais dire qu'il s'était fait donner le comté de Tours par les rois Louis et Carloman, c'est une hypothèse sans base. — De plus, les auteurs de *l'Art de vérifier les dates* commettent une erreur en lui attribuant la charte qu'ils empruntent aux archives de Saint-Martin de Tours. Cette notice doit être datée de 957 et se réfère au Tricheur. (Cf. Mabille, *La Pancarte noire de Saint-Martin de Tours*, p. 188, n° 149.)

[2] Aubry des Trois-Fontaines le fait déjà *comte*.

[3] Cf. Aubry des Trois-Fontaines (D. Bouquet, IX, 63 A) et Guillaume de Jumièges (Duchesne, *Hist. Norman. script.*, p. 228.)

[4] Cf. le très intéressant travail de M. E. de Lépinois (*Hist. de Chartres*, I, p. 433).

[5] *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1840.

[6] Bibliothèque Nationale. Baluze, mns., t. 76, f° 87.

[7] D. Bouquet, IX, 566.

[8] *Ann. Ben.*, éd. 1706, III, p. 384, ch. LXXIX.

[9] D. Bouquet, IX, 719. — M. Kalckstein (*Geschichte des Französischen Königthums unter den ersten Capetingern*, I, pp. 183, 216, 226 et la table) ne fait qu'un seul et même homme de ce Thibaud et du Tricheur. — Il est à remarquer que Thibaud ne prend dans aucune charte le titre de vicomte de Blois, comme le donne à croire M. Kalckstein.

[10] D. Bouquet, IX, 722. — Cet acte a été mal daté par Mabillon qui le rapporte (*Annales Ben.*, III, p. 449) à l'année 940. Si, comme le disent les chroniques (D. Bouquet, IX), Louis d'Outremer a été couronné le 19 juin 936, la troisième année de son règne court du 19 juin 938 au 19 juin 939.

[11] Cf. une notice de M. Aubineau, dans les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, 1845-7, p. 46. — *Richard le Poitevin* y est dit à tort *de Poitiers*.

Digitized by Google

C'est toujours à ce même personnage que fait allusion, suivant un historien tourangeau[1], le Tricheur, qui, donnant aux moines de Saint-Florent de Saumur la chapelle de Saint-Louand, près Chinon, dit que *son père* l'avait reçue en fief de l'archevêque de Tours.

Mais ce Thibaud est-il le père du Tricheur? Est-il seulement quelqu'un des siens? On l'ignore. C'est sur des hypothèses, qui peuvent être considérées comme très vraisemblables, mais sur des hypothèses seulement, que les partisans de cette généalogie basent leur système[2].

Il est mieux établi que Richilde, fille de Robert le Fort, est la mère du Tricheur[3].

Quoi qu'il en soit, Thibaud, surnommé *le Vieux*[4] et *le Tricheur*[5], est le premier seigneur de Blois[6] qui ait porté d'une façon certaine et continue le titre de comte[7]. Outre Blois, Thibaud possédait Chartres, Tours, Chinon et

---

[1] Chalmel, *Histoire de Touraine*, 1828, liv. IV, pp. 302-3.

[2] M. Landsberger qui, tout d'abord, expose l'état de la question d'après Richer et le moine de Saint-Bertin (n. 2), semble ensuite se rallier au récit du premier et exprime cette idée que les rois ont dû chercher à arrêter les invasions normandes en établissant sur les frontières des familles guerrières.

[3] Quelques historiens (cf. de Lépinois, *op. cit.*, p. 432) font épouser Richilde par Richard, comte de Troyes, de qui elle aurait eu Thibaud. M. d'Arbois de Jubainville (pp. 69-71) a prouvé que ce comte Richard était absolument imaginaire. — Le Tricheur serait né vers 923, suivant M. d'Arbois de Jubainville (I, p. 134); mais Richilde aurait eu 57 ans, pour le moins, à cette date.

[4] D. Bouquet, IX, p. 76 B. — Cf. d'Arbois de Jubainville, I, p. 135, n. 1.

[5] D. Bouquet, X, 27 A et 41 C. — Sur l'origine de ce surnom, cf. Landsberger, n. 5.

[6] Avait-il hérité de Blois? — Les historiens qui ne font qu'un de Thibaud, vicomte de Tours, et de Thibaud le Tricheur, lui font céder Blois, les uns par le roi Robert en 922, les autres par Hugues le Grand en 938 ou en 941. Mais sur quoi reposent ces assertions? Cf. Aubineau, *loc. cit.*

[7] La première charte où on le trouve est du 7 janvier 941. (Bibliothèque Nationale, D. Housseau, mns., t. I, n° 170.)

Digitized by Google

Saumur[1]. Laon[2], Montaigu[3], Coucy[4], Evreux[5] ne lui appartinrent que temporairement. Par son mariage avec Liégarde, fille de Herbert II de Vermandois[6], il acquit encore divers domaines : Bray-sur-Seine[7], Chalautre-la-Grande, en Champagne; dans le Vexin, Juziers, Fontenay-Saint-Père et Limay[8].

---

[1] Cf. les preuves dans Landsberger, nn. 6, 7, 8, 9 et 10. — M. Landsberger a négligé de nous indiquer l'origine des droits de Thibaud sur Chartres. Est-ce parce que M. Kalckstein (*loc. cit.*, p. 481) les met en doute?

[2] Cf. id., n. 16.

[3] Cf. id., n. 12, et D. Bouquet, VIII, 169 C.

[4] Cf. id., nn. 17 et 21.

[5] Cf. id., p. 9.

[6] Etait-ce la veuve de Guillaume Longue-Epée, duc de Normandie, assassiné en 942 par Arnoul, comte de Flandre, son beau-frère? — M. d'Arbois de Jubainville renonce à cette opinion, qui est celle de tous les historiens, parce que de son adoption résulteraient des particularités chronologiques inadmissibles (t. I, p. 130, n. 2, et *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1859, p. 397, n. 1.) Les historiens allemands, Kalckstein (p. 214, n. 3) et Landsberger (nn. 5 et 13) ont fait ressortir la faiblesse et la timidité de cette argumentation, qui ne tient pas devant la clarté et la précision de Raoul le Glabre (D. Bouquet, X, 41 E-42 A.) — Kalckstein, néanmoins, propose, d'accord avec Lappenberg (*Geschichte Englands*, Hambourg, 1837, II, 27), une solution aux difficultés de dates : Guillaume aurait répudié Liégarde quelques années avant sa mort.

[7] M. d'Arbois de Jubainville nomme *Melun*, parce que Richer « nous apprend que Melun appartint au grand-père d'Eudes Ier, comte de Champagne » (p. 136, n. 2). Nous verrons plus loin qu'il faut dire Eudes Ier de Blois, et que, dans ce cas, le grand-père en question est tout trouvé : c'est Herbert de Vermandois. — M. Kalcsktein (p. 255, n. 1), — dont l'opinion est suivie par Landsberger (n. 11), — rejette Bray, sous prétexte que M. d'Arbois de Jubainville a identifié par erreur Thibaud, comte de Blois, avec un autre Thibaud, *dominus de Centumliis*, qui paraît dans la charte de fondation de l'abbaye du Saint-Sauveur de Bray (cf. *Gall. Christ.*, XII, 127). — La critique de M. Kalckstein tombe d'elle-même, car M. d'Arbois de Jubainville s'appuie sur la chronique de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, qui, en parlant de Bray, vers 960, dit : ..... *per deprecationem Tetbaldi comitis, sub cujus dominatione idem locus esse videtur*. (D. Bouquet, IX, 35 D.) — Pour Chalautre-la-Grande, con de Villiers-Saint-Georges (cf. *Gall. Christ*, t. II, *Instr.*, col. 8), M. Kalckstein (p. 255) dit, traduisant les termes mêmes de la charte, que ce village est dans le pays de *Maurepas* (?). Le *pagus Morivensis* ou *Mauripensis*, anciennement *Mauriopensis*, tire son nom du *vicus Mauriopes*, bâti sur le *mont Morvois* près Pont-sur-Seine (Aube). Cf. A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, Paris, 1878, in-8°, pp. 340-2.

[8] Cf. Landsberger, n. 11. — M. Kalckstein (I, p. 255) considère la possession

Digitized by Google

Thibaud le Tricheur mourut entre les années 974 et 977[1], laissant de Liégarde trois fils et une fille[2].

Son premier enfant, *Thibaud,* est mort jeune, en 958[3]. Il fut tué au combat de Hermentruville[4], que livra son père à Richard, duc de Normandie.

Eudes, le second, va nous occuper.

Le troisième, *Hugues*, fut archevêque de Bourges[5] et mourut en 985, suivant la chronique de Maillezais[6].

Enfin, *Emma*, sa fille, née vers 954[7], fut mariée à Guillaume IV Fièrebrace, duc d'Aquitaine[8].

Eudes, Ier du nom, appelé par les chroniqueurs *le Champenois,* sans doute à cause des terres qu'il tenait du

---

de ces trois domaines comme douteuse. La charte de Liégarde, du 5 février 978, est cependant formelle (cf. Guérard, *Cartulaire de Saint-Père,* I, 63-5, et *Gall. Christ.*, II, *Instr.*, col. 7).

[1] Voir la note I.

[2] M. Longnon (*Atlas historique de la France,* Paris, 1884-89, in-4°, p. 221, n. 1), croit pouvoir lui attribuer un quatrième fils, Herbert III de Troyes, père d'Etienne Ier. Mais M. Lot (*op. cit.*, pp. 370-77), a essayé d'établir que cet Herbert III le Jeune était plutôt fils d'Albert de Vermandois, fils de Herbert II le Vieux et frère de Liégarde. Herbert III aurait été ainsi le cousin germain d'Eudes Ier de Blois, et non son frère.

[3] MM. Landsberger et Lot adoptent la date de 962 donnée par Flodoard (Pertz, *Monumenta Germaniæ historica, Scriptores,* III, pp. 405-6). Nous préférons celle de la chronique de Tours, qui est mieux précisée. C'est par erreur que D. Bouquet (X, p. 53 D) date comme Flodoard : Otton ayant été élu en juillet 936, la 23e année de son règne s'étend de juillet 958 à juillet 959. De même, Lothaire ayant été couronné en novembre 954, la 4e année de son règne va de novembre 957 à novembre 958. La dernière mention diplomatique que nous trouvions du jeune Thibaud est dans une charte de 957 : *Notitia.... Signum sanctæ crucis domni Tetbaldi comitis... Signum Tetbaldi filii ipsius... Data est ergo hujus notitiæ auctoritas... anno IIIe regni Hlotarii regis* (Baluze, 76, n° 215).

[4] Aujourd'hui Saint-Sever, faubourg de Rouen.

[5] Cf. *Cartulaire de Saint-Père de Chartres,* II, p. 351.

[6] D. Bouquet, IX, 9 C.

[7] Cf. Blümcke, p. 83, n. 4.

[8] D. Bouquet, X, 179 AB et 563.

Digitized by Google

chef de sa mère, hérita des possessions de son père, et, quoi qu'en dise M. Landsberger (pp. 11 et 15), les augmenta considérablement. L'agrandissement de son domaine, au contraire, paraît avoir été l'unique mobile de toutes ses guerres. Du vivant même de son père (965), il s'était emparé de Coucy, terre de l'archevêque de Reims, que celui-ci essaya en vain de lui reprendre[1]. Il se fit donner Dreux par le roi en 990 ou 991[2]. Nous le voyons aussi maître de Meaux[3] et de Châteaudun[4]. Enfin, en 991, il occupa Melun[5] et Nantes[6], mais ne put les conserver.

Le dernier acte connu de son administration est une charte du 12 février 995[7]. Il mourut cette année-là, vraisemblablement entre le 2 juin[8] et le 4 juillet[9], sous l'habit religieux, dans ce monastère de Marmoutier[10], où il avait opéré une si importante réforme[11].

---

[1] Richer, liv. III, ch. XX. — Flodoard, *ad ann.* 965.

[2] Richer, liv. IV, ch. XL.

[3] Avec le système de M. Longnon (cf. Lot, *op. cit.*, pp. 371 et 373), Meaux serait échu à Eudes Ier et Troyes à Herbert III, à la mort de leur oncle Herbert II, frère de Liégarde, entre 980 et 984.

[4] Richer, liv. IV, ch. XCIII.

[5] Voir la note IV.

[6] Richer, liv. IV, ch. LXXIX et LXXXI.

[7] D. Bouquet, X, 563 n. *c* et 567. La charte est publiée *in extenso* par Besly, *Hist. des Comtes de Poictou*, pp. 288-90. — Blümcke (p. 85) indique à tort le 6 février.

[8] Il devait vivre encore quand se tint le concile de Mouzon. (Cf. Richer, IV, ch. CIV.)

[9] Cf. Pfister, *op. cit.*, p. 48, n. 2.

[10] Suivant Richer (IV, XCIV), il serait mort à Châteaudun, puis, revêtu d'habits religieux, aurait été transporté à Marmoutier pour y être inhumé. Comme le chroniqueur n'a pas été témoin des faits, mieux vaut croire Eudes II, qui, renouvelant à Marmoutier la donation dernière de son père, rappelle les circonstances de son décès. (Cf. Mabille, *Cartulaire de Marmoutier pour le Dunois*, pp. 5-6.)

[11] Il avait remplacé les chanoines par des moines de l'ordre de Cluny. Cf. *Ann. Ben.*, t. IV, p. 42, et *Gall. Christ.*, XIV, p. 194.

Digitized by Google

Il avait épousé Berthe, fille de Conrad le Pacifique [1], roi de Bourgogne, et de Mathilde de France, fille de Louis d'Outre-Mer.

De ce mariage naquirent cinq enfants [2] :

Thibaud [3], IIe du nom, qui succéda aux fiefs de son père en 995.

Eudes [4], IIe du nom, qui fait spécialement l'objet de notre travail.

Thierry, dont nous ne savons qu'une chose, c'est qu'il était mort avant 1004 et qu'il avait été inhumé dans le chapitre de Saint-Père de Chartres [5].

Landry, qui est nommé dans une charte de l'an 1007 [6].

Enfin, une fille, *Agnès,* qui figure dans deux chartes sans date du cartulaire de Saint-Père de Chartres [7], et dans une autre de 1001 du cartulaire de Bourgueil [8]. Elle épousa Guy, vicomte de Thouars, à qui elle apporta en dot une grande partie du territoire de Saumur [9].

On ne possède la date exacte de la naissance d'aucun de ces enfants.

D'après un fragment de chronique, publié par D. Bouquet [10], suivant lequel Eudes aurait été encore enfant (*puerulus erat*) lors du mariage de sa mère avec le roi Robert en 995, on estimait qu'il était né vers l'année 983 [11].

Cette approximation se trouve être — dans une certaine

---

1 D. Bouquet, X, 40 D et 210 C.
2 Voir la note II.
3 D. Bouquet, X, 568-9.
4 Id.
5 D. Bouquet, X, 370 E. — *Cartulaire de Saint-Père,* I, p. 103.
6 Catalogue d'actes, n° 21.
7 T. I, p. 96.
8 Cat., n° 13.
9 D. Bouquet, X, 295 C.
10 X, 211 A.
11 D'Arbois de Jubainville, I, p. 189, n. 1.

Digitized by Google

mesure — confirmée par une très intéressante charte du 3 mai 983 [1], dont les souscriptions sont ainsi conçues : *Signum Odonis comitis... S. Berte comitisse... S. majoris filii ejus Teutboldi. S. minoris filii ejus Odonis adhuc in cunabulo quiescentis...* — De ce qu'Eudes était alors encore au berceau, il y a lieu de conclure qu'il avait dû naître cette année même ou en 982 au plus tôt [2].

Berthe ne resta pas longtemps veuve, car, à la fin de l'année 996, elle était remariée avec le roi Robert [3].

Il est peu probable que la passion seule ait guidé ce dernier dans le choix d'une épouse qui avait environ dix ans de plus que lui [4]. Le jeune prince semble avoir été circonvenu par les intrigues de cette mère qui, désireuse de sauvegarder les intérêts de la maison de Blois, dont ses fils étaient les représentants, met tout d'abord ses biens sous la protection de Robert [5]; puis, pour s'assurer davantage cette protection, épouse le protecteur même.

Et cette mesure ne fut pas inefficace, car, à peine le mariage conclu, dès le commencement de l'année 997 [6],

---

[1] Cat., n° 1.

[2] Dans un diplôme du roi Lothaire, qui, à la prière du comte Eudes, prend sous sa protection l'abbaye de Saint-Florentin de Bonneval, on trouve les *signa* d' « Eudes, comte, » et d' « Eudes, son fils ». Mais cet acte, qui est du 7 juillet 967, paraît avoir été refait au XIe siècle, et nous n'en avons qu'une copie du XVe, insérée dans le *Breve Chronicon* de Bonneval (Archives départementales d'Eure-et-Loir). Il a été imprimé dans l'*Histoire abrégée de l'abbaye de Saint-Florentin de Bonneval des RR. PP. Dom Jean Thiroux et Dom Lambert*, publiée par le docteur V. Bigot sous les auspices de la Société Dunoise, Châteaudun, 1876, pp. LXVII-LXIX.

[3] Voir la note III.

[4] Au total, elle en devait avoir trente, dit M. Pfister (p. 47, n. 4.)

[5] Richer, Pertz, III, p. 657, ll. 9-10.

[6] La date que nous assignons à ce siège de Tours cadre bien avec ce que nous savons de l'histoire de cette ville. Il a dû certainement précéder la prise et l'incendie de Châteauneuf (25 juillet 997.). Cf. D. Bouquet, X, p. 225 D et A. Salmon, *Recueil des Chroniques de Touraine*, Tours, 1854, in-8°, pp. 51, 218, etc.— D. Bouquet dit que les dates du siège de Tours *(anno DCCCCXCII, — anno regni Roberti VI)* ne concordent pas. Le chroniqueur a pris pour point de départ du règne de Robert l'année de l'emprisonnement de Charles de Lorraine (991).

Digitized by Google

nous voyons le roi Robert entrer en campagne contre Foulques d'Anjou, l'ennemi héréditaire d'Eudes Ier. Foulques, profitant sans doute du décès d'Eudes et de l'âge de ses enfants, s'était emparé de la ville de Tours et du pays environnant. Le roi les lui reprit de force[1].

Suivant Adémar de Chabannes[2], Audebert, comte de Périgord, ayant pris la ville de Tours, la donna à Foulques d'Anjou. Mais les intelligences qu'Eudes avait conservées avec le vicomte et les habitants l'y firent rentrer peu après.

L'historien de Saint-Julien[3], lui, dit que la ville fut assiégée et prise par Foulques, puis, peu après, rendue à Berthe, mère d'Eudes II.

Le veuvage de Berthe avait été court, mais son union avec Robert ne fut pas non plus de longue durée. Célébré par Archambaud, archevêque de Tours, assisté de plusieurs autres évêques[4], ce mariage fut ensuite cassé par Grégoire V, dans un concile général tenu à Rome, en 998[5] (juin-octobre). Il y avait deux cas de nullité : affinité spirituelle, parce que Robert avait tenu sur les fonts baptismaux un enfant né de Berthe, — parenté à un degré prohibé, parce que Berthe et Robert étaient cousins issus de germains. En effet, Henri l'Oiseleur avait eu deux filles : Gerberge, femme de Louis d'Outremer, mère de Mathilde de France, mère de Berthe de Bourgogne, et Hadouide, femme de Hugues le Grand, père de Hugues Capet, père de Robert[6].

Le roi ne se soumit point tout d'abord. Il sut résister aux

---

[1] Richer, Pertz, III, p. 657, ll. 21-2.

[2] D. Bouquet, X, 146 BC. — Dans son *Index chronologique (ibid.*, p. LXXXIII), il rapporte à tort l'ensemble de ces événements à l'année 990.

[3] D. Bouquet, XI, 117 D. — A. Salmon, *op. cit.*, p. 228.

[4] Labbe, *Sacrosancta Concilia*, IX, col. 772 C. — D. Bouquet, X, 492 D.

[5] Cf. Labbe, *ibid.*, col. 772. — Pour la date, cf. Pfister, p. 55, n. 4.

[6] Cf. D. Bouquet, tt. VIII et IX.

Digitized by Google

foudres de Rome et aux objurgations de son entourage[1]. Mais la pression prolongée dont il fut victime eut, à la longue, raison de son obstination. Il renvoya Berthe en 1001, avant le mois de septembre[2], époque où celle-ci avait rejoint ses fils à Blois[3].

Elle ne conserva de son passage sur le trône de France que le titre stérile de *reine,* qu'on retrouve dans les chartes jusqu'à l'époque où elle dut renoncer à l'espoir d'être rappelée par le roi, c'est-à-dire jusqu'au troisième mariage de celui-ci[4]. Cette renonciation ne fut cependant pas définitive, car on ne peut faire remonter qu'à Berthe l'idée de ces voyages que fit Robert à Rome, en 1010 et 1016, pour supplier le pape de l'autoriser à la reprendre[5].

Sur le rôle actif de Thibaud et d'Eudes, nous ne savons que peu de chose. Il faut renoncer à croire qu'Eudes a fait le siège de Melun en 999[6] et qu'il a pris les armes pour Otte-Guillaume en 1002[7]. Mais à la suite d'une donation par le roi Robert à Marmoutier, dans les premières années du XIe siècle, on lit que cette donation fut faite devant Bourges que le roi assiégeait avec le comte Thibaud, fils du comte Eudes. Le signe symbolique de la donation fut une de ces grandes chevilles à l'aide desquelles on faisait manœuvrer le gros treuil des balistes[8].

Malheureusement, les contemporains se taisent sur ce

---

[1] D. Bouquet, X, 107 B.

[2] Cf. D. Bouquet, X, p. 431, n. *b*.

[3] Cf. Catalogue, n° 14.

[4] Vers 1006 probablement. Nous savons, d'une part, que Robert laissa s'écouler quelque temps après le départ de Berthe (D. Bouquet, X, 347 A), et d'autre part, que Hugues, fils aîné de Constance, avait environ dix ans en 1017 (Id., *ibid.*, 38 D). — M. Pfister pense (pp. 63-4) que le roi était remarié dès 1003.

[5] Cf. d'Arbois de Jubainville, pp. 236-9, et Pfister, p. 68, n. 2.

[6] Voir la note IV.

[7] Voir la note V.

[8] Cat., n° 17.

Digitized by Google

siège, qui ne semble guère pouvoir être rattaché à aucune des guerres de cette époque dont nous entretiennent les chroniqueurs.

C'est vers le même temps, l'an 1003, que Gibert, abbé de Saint-Père de Chartres, après avoir sagement gouverné cette abbaye pendant environ vingt années [1], tomba gravement malade [2]. Bien qu'avec toute sa lucidité d'esprit il eût conservé l'usage de la parole, un moine, nommé Ménard, escomptant sa fin prochaine, quitta nuitamment le monastère et courut trouver le comte Thibaud, qui était alors à Blois. Ménard, ami de Fulbert, le futur évêque de Chartres, de qui nous tenons tous ces détails [3], intrigua tant et si bien auprès du jeune comte que celui-ci, dès le lendemain, manda aux religieux de Saint-Père et aux chanoines de Chartres qu'ils eussent à le recevoir avec tous les honneurs dus à un abbé. Presque tous furent surpris autant qu'indignés d'une telle injonction. Ils répondirent que l'ambitieux qui, du vivant même du titulaire d'une abbaye, demandait celle-ci, ne pouvait légitimement, ni devenir abbé, ni être reçu comme tel, alors qu'il n'était pas élu par les frères dont il aspirait à prendre la direction, alors surtout qu'il s'était montré fait pour la vie séculière, bien plus que pour la vie monastique. Ménard, irrité, monte à cheval et court retrouver Thibaud, dont il excite la colère contre les moines.

Cinq jours après, Gibert mourut. Les religieux s'assemblèrent en chapitre avec les quelques chanoines qui y étaient habituellement admis. Tous se prononcèrent contre les tentatives de Ménard et résolurent d'envoyer au comte, sous la direction du doyen Raoul, évêque désigné, quelques

---

[1] Cf. *Gall. Christ.*, t. VIII, col. 1218, et *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, I, p. CCXLII.

[2] Cf. D. Bouquet, X, pp. 444-5, et *Cartulaire de Saint-Père*, I, 101-5.

[3] *Ep. II ad Abbonem, abbatem Floriaci*, dans D. Bouquet, *loc. cit.*

Digitized by Google

frères chargés à la fois de lui annoncer la mort de Gibert et de lui demander la permission d'élire à ce dernier un successeur. Dans l'intervalle, deux moines, prévôts tous deux, Vivien et Durand, l'un ignorant, l'autre mal instruit, sous prétexte qu'il était nécessaire qu'ils rejoignissent leurs obédiences [1], et, malgré les défenses du doyen, allèrent retrouver Ménard. Ils l'avaient déjà secrètement encouragé et, mis par lui en présence du comte, à Blois, ils affirmèrent faussement que les moines l'avaient élu.

Dès qu'il l'eut appris, Thibaud, satisfait, remit publiquement le bâton pastoral à son protégé. Mais les frères qui étaient restés à Saint-Père s'émurent et rédigèrent, au nombre de dix-huit, une éloquente protestation.

Le lendemain, Thibaud vint à Chartres. Il demanda qu'on le reçût processionnellement à l'abbaye. Les moines y consentirent, à condition que l'intrus ne l'accompagnerait pas. Le comte, malgré son irritation, se contint ce jour-là ; mais le suivant, il fit, avec ses gens, une soudaine irruption dans le monastère et y installa Ménard par force. Une partie des frères, à qui larmes ni prières n'avaient été d'aucun secours, craignant, ajoute Fulbert, que la présence de Thibaud ne les souillât, se réfugièrent dans la cathédrale. Ils trouvèrent ensuite asile auprès de Herbert, abbé de Lagny.

Le 2 février suivant [2], Hervé, évêque de Nantes, consacra l'élévation de Ménard à la dignité d'abbé. La cérémonie eut lieu dans le faubourg de Chartres, en l'absence du clergé, malgré l'indignation du peuple et l'opposition du légat de l'archevêque de Sens. Ménard n'en resta pas moins à la tête

---

[1] Cf. *Cartul. de Saint-Père,* p. LXXXIV.

[2] Cela nous sert à dater et la lettre de Fulbert et les événements qu'elle mentionne. Abbon, à qui elle fut adressée, est mort le 13 novembre 1004 (Cf. Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis Sancti Benedicti, sæc. VI,* pp. 54-5). D'autre part, la mort d'Eudes, évêque de Chartres, auquel succéda Raoul, eut lieu le 25 août, non en 1004, suivant les auteurs du *Gallia Christiana* (VIII, col. 1112), mais en 1003, comme l'a fait remarquer M. Pfister *(De Fulberti vita et operibus,* p. 26).

Digitized by Google

du monastère durant de longues années [1]; il s'y distingua même par sa piété et sa modestie.

Dans l'intervalle, — après le mois d'avril 1004 [2], — Thibaud était allé en pèlerinage à Rome [3]. On sait qu'il mourut en route à son retour, — avant le mois d'avril 1005 [4]. Son corps, ramené sur un chariot, fut inhumé à Chartres, dans le chapitre de l'abbaye de Saint-Père, aux pieds de celui de son frère Thierry [5].

Eudes se trouva ainsi à la tête de tous les domaines de son père, et la disparition de Thibaud fit cesser l'espèce d'indivision qui semble avoir existé jusqu'alors, car, sans aucun doute, les deux frères étaient co-seigneurs à titre égal [6], sous l'administration de la reine Berthe [7].

Il avait vingt-deux ans. C'est probablement à cette époque qu'il épousa Mathilde, sœur de Richard II, duc de Normandie, laquelle mourut presque aussitôt, puisqu'il était remarié en 1005 [8]. Elle lui apporta en dot, outre de riches

---

[1] On n'était pas d'accord sur la date de sa mort (cf. *Gallia Christ.*, c. 1220, et *Cartul. de Saint-Père*, p. CCXLII). M. L. Auvray, dans une excellente thèse soutenue à l'Ecole des Chartes, en 1885, sur Fulbert, évêque de Chartres, établit qu'il faut la rapporter au 30 mars 1011. M. Pfister (*op. cit.*, p. 71, n. 5) a reproduit l'argumentation de M. Auvray.

[2] Cf. Cat., n° 15.

[3] Voir la note VI touchant une charte fausse qui donne à Thibaud le titre d'évêque.

[4] Ce décès suivit les événements précédents. — La pierre tombale, en raison de laquelle MM. Guérard (*Cartul.*, p. CCIV, n. 1) et de Lépinois (*Hist. de Chartres*, I, p. 49 et n. 2) le datent du 30 septembre 1003, ne mérite aucune créance. Elle est en contradiction formelle avec une charte que nous avons analysée. (Cat., n° 15.)

[5] Cf. *Cartulaire de Saint-Père*, I, pp. 103-104, et D. Bouquet, X, 370 E.

[6] Tous deux, en effet, se qualifient comtes, comme le feront plus tard, du vivant même d'Eudes II, ses fils Thibaud et Etienne. Cf. Cat., n° 62.

[7] Cf. d'Arbois de Jubainville, I, p. 191.

[8] Voir plus loin.

Digitized by Google

présents, la moitié de la ville et comté de Dreux[1], et des terres situées non loin de là, près de l'Avre.

Mais Mathilde n'ayant point laissé d'enfants, son frère réclama son douaire. Eudes refusa.

Richard appela des guerriers bretons et normands, les conduisit sur les bords de l'Avre et y éleva un donjon qu'il nomma en latin : *Castrum Tegulense*[2]. Il fut approvisionné aux frais d'Eudes lui-même, dont tout le domaine environnant fut mis à contribution. Puis, après y avoir placé une garnison sous le commandement de Niel de Coutances et de Raoul et Roger de Tony, Richard s'éloigna avec ses troupes.

Eudes, aussitôt, mande Hugues, comte du Mans, et Galeran, comte de Meulan[3]. Après avoir chevauché toute une nuit, ils arrivèrent au point du jour devant Tillières. Les gouverneurs de la place, quand ils les aperçurent, se précipitèrent sur eux et les mirent en pleine déroute. Eudes et Galeran s'enfuirent jusqu'à Dreux. Hugues, démonté, n'échappa à l'ennemi qu'à la faveur d'un déguisement.

Richard, encouragé par ce succès, envoya demander des soldats à Olaf, roi de Norwège, et à Lacman[4], roi de Suède. Les rois firent répondre qu'ils allaient arriver. Ils s'embarquèrent, en effet, mais le vent les ayant jetés sur les côtes de Bretagne, ils les ravagèrent.

Dans l'intervalle, le roi Robert avait imposé sa médiation aux deux partis belligérants. Il avait réuni l'assemblée de ses

---

[1] Et non la moitié du comté avec la ville de Dreux, comme dit M. d'Arbois de Jubainville. (I, p. 203.) — Cf. Guillaume de Jumièges : ...*Medietatem Dorcasini castri*. (D. Bouquet, X, p. 187 C.)

[2] Aujourd'hui *Tillières-sur-Avre* (Eure).

[3] Cf. d'Arbois de Jubainville, p. 204, n. 2.

[4] Il est inutile de faire sur ce personnage des suppositions comme en imagine M. Landsberger (n. 70.) C'est sans doute l'un des trois comtes qui gouvernèrent au lieu et place de Suénon, de l'an 1000 à l'an 1015. (Cf. *l'Art de vérifier les dates*, II, pp. 82-3.)

Digitized by Google

grands vassaux à Coudres[1]. Eudes et Richard y vinrent exposer leurs prétentions. Le roi mit fin au débat : Dreux fut donné à Eudes, et Tillières à Richard[2].

Quand celui-ci rentra en Normandie, il y trouva Olaf et Lacman. Il dut les combler de présents pour qu'ils consentissent à regagner leur pays avec les soldats qui les avaient suivis[3].

Ces événements paraissent se rapporter[4] aux années 1006 et 1007[5], c'est-à-dire à l'époque qui suivit immédiatement la mort de Mathilde, première femme d'Eudes.

Nous trouvons donc le comte remarié en 1005, car cette année même, suivant Aubry des Trois-Fontaines[6], l'abbaye de Marmoutier fut restaurée par sa femme Hermengarde et

---

[1] Eure.

[2] M. d'Arbois de Jubainville trouve que le partage fait par Robert est une œuvre de « partialité ». — « Attribuer Dreux au comte Eudes, dit-il, c'était violer des droits incontestables » (p. 208). Cependant *(ibid.*, n. 2), M. d'Arbois de Jubainville reconnaît que « Dreux ayant été quelque temps la propriété d'Eudes Ier, son fils aura eu de son chef des droits sur cette ville. » — C'est pour avoir mal interprété Guillaume de Jumièges, comme nous l'avons fait ressortir (cf. ci-dessus), que M. d'Arbois de Jubainville est hésitant. Quand le roi donna le comté de Dreux en 990 ou 991 à Eudes Ier (Richer, l. IV, ch. XL), il ne lui donna que la moitié qu'il possédait. L'autre moitié était tenue par le duc de Normandie, et c'est elle qui fut plus tard la dot de Mathilde. Dans le partage, Eudes a conservé sa moitié, et Richard la sienne, dont le centre était probablement Tillières.

[3] D. Bouquet, X, pp. 187-8 et 213-4.

[4] On ne peut rien tirer de la place que leur assignent les annalistes qui nous en ont laissé le récit, parce qu'ils n'observent pas l'ordre chronologique des faits.

[5] L'*Index chronologique* du *Recueil des Historiens de France* (X, p. CXVI) les date de 1011. Cette année se rapproche de celles (1013-1014) qu'adopte M. Pfister (p. 215, n. 1), en prenant pour point de départ un passage de la vie d'Olaf, publiée par les Bollandistes. *(Acta*, juillet, t. VII, p. 114.) Ce texte ne nous paraît pas pouvoir servir de base à une donnée chronologique absolument sûre. L'argument tiré de la présence des comtes Hugues du Mans et Galeran de Meulan mériterait plutôt d'être pris en considération.

[6] D. Bouquet, X, p. 287 E. — Cf. les excellentes raisons opposées par M. d'Arbois de Jubainville (p. 209, n. 1) à *l'Art de vérifier les dates* (II, 614) et à M. Guérard *(Cartulaire de Saint-Père*, I, 96), qui datent ce mariage de l'an 1020.

Digitized by Google

par lui. Cette Hermengarde était fille de Robert, comte d'Auvergne, et de Hermengarde de Toulouse[1].

C'est peu d'années après ce mariage qu'eut lieu la première des guerres soutenues par Eudes contre Foulques Nerra, comte d'Anjou. Il était impossible qu'il en fût autrement, à voir la répartition topographique et le morcellement des domaines respectifs de ces deux puissants seigneurs[2].

La rivalité de la maison de Blois et de la maison d'Anjou, qui avait commencé avant Eudes II, ne se termina pas avec lui. Après s'être alimentée de prétentions réciproques sur la Bretagne, elle fut tout entière relative à la possession de Tours.

Nous avons vu déjà Foulques Nerra prendre ou obtenir cette ville, à la mort d'Eudes Ier[3]. Mais, poursuivant son dessein dès longtemps, il avait eu soin d'entourer petit à petit la place de forteresses qui l'isolaient et la commandaient de tous côtés.

On peut considérer la construction par Foulques, en l'an 1005, du château de Montrichard[4], sur les terres de Gédouin de Saumur et de l'archevêque de Tours[5], comme étant le point de départ des premières hostilités. On sait

---

[1] On a cru longtemps que Hermengarde de Toulouse et Constance, troisième femme du roi Robert, étaient sœurs, ce qui aurait fait qu'Eudes, après avoir été le beau-fils du roi de France (v. ci-dessus), en serait devenu le neveu par son mariage. Mais M. E. Mabille a établi que Constance était fille de Guillaume Ier, comte d'Arles, et non de Guillaume III Taillefer, comte de Toulouse. Cf. dans l'*Hist. générale du Languedoc*, de D. Devic et D. Vaissète, nouv. éd., t. IV (Toulouse, 1872, in-4°), la note XXIX et l'addition à cette note (pp. 148-161). — MM. Pfister (pp. 61-63) et Lot (pp. 361-9) sont arrivés par d'autres arguments aux mêmes conclusions que M. Mabille.

[2] M. d'Arbois de Jubainville (I, pp. 210-16) en a donné une fort intéressante et fort juste description.

[3] Cf. ci-dessus.

[4] Loir-et-Cher.

[5] Cf. Salmon, *Chroniques de Touraine*, p. 186, et D. Bouquet, X, 256 D.

Digitized by Google

qu'elles précédèrent de peu d'années le second[1] pèlerinage de Foulques à Jérusalem, lequel eut lieu en 1010 ou en 1011[2]. Elles paraissent, d'ailleurs, s'être bornées à des incursions opérées de part et d'autre sur le territoire ennemi. Eudes eut sous ses ordres, dans cette campagne, un certain Arnoul, vassal de l'église de Chartres[3]. Nous ignorons si Foulques, comme le pense M. d'Arbois de Jubainville[4], tenta de s'emparer de Saumur. En tous cas, Eudes, par précaution, augmenta les fortifications dont ses prédécesseurs avaient entouré la ville et la munit amplement d'armes et de vivres[5].

Pendant l'absence de Foulques, Eudes et ses puissants alliés, Gédouin de Saumur, Geoffroy de Saint-Aignan[6], et sans doute aussi Landry de Châteaudun[7], ne déposèrent pas les armes.

Au bout d'un an et demi[8], quand le comte d'Anjou revint, il chercha parmi ses vassaux des seigneurs capables de l'appuyer efficacement. Nous lui trouvons, entre autres

---

[1] On regardait généralement ce pèlerinage comme le premier de ceux qu'accomplit Foulques Nerra. Mais M. Mabille en a rapporté un, dans la préface des *Chroniques d'Anjou* (pp. LXXIX-LXXX), aux années 1002 et 1003. M. A. de Salies, dans son *Hist. de Foulques Nerra, comte d'Anjou*, Paris, 1874, in-12, p. 125 et *seq.*, et n. 67, a définitivement établi ce point.

[2] Cf. d'Arbois de Jubainville, I, p. 216, n. 2, et Pfister, p. 231, n. 4. — C'est à la même époque — vers la fin de l'année 1010 (cf. Pfister, p. 287),— qu'Eudes fit le pèlerinage de Saint-Jean-d'Angély, où l'abbé de Saint-Jean prétendait avoir trouvé, dans l'église cathédrale, une boîte de pierre renfermant le chef de saint Jean-Baptiste. (Cf. D. Bouquet, X, 156 CD-157 AB et n. *c.*)

[3] M. d'Arbois de Jubainville (p. 217, n. 1) dit que cet « Arnoul d'Alluie se rendit, avec le comte Eudes, à Léothéric, archevêque de Sens. » Les lettres de Fulbert (cf. D. Bouquet, X, pp. 449 DE-450 AB) ne disent ni qu'Arnoul portât le nom d'*Alluie*, ni qu'il se soit rendu à l'archevêque de Sens.

[4] P. 217.

[5] D. Bouquet, X, p. 264 D.

[6] Id., *ibid.*, 256 D.

[7] Id., *ibid.*, 253-4.

[8] Id., *ibid.*, 256 D.

Digitized by Google

partisans, Herbert Eveille-Chien[1], comte du Mans, Lisoie de Bazougers[2] et Sulpice de Buzançais[3], trésorier de Saint-Martin de Tours. Enfin à Hugues de Châteaudun, archevêque de Tours, il opposa Hubert de Vendôme, évêque d'Angers[4].

La guerre recommença bientôt par des représailles. Après avoir détruit Nanteuil et Montrevault[5], qui appartenaient à Gédouin[6], Foulques rassembla une armée et vint mettre le siège devant Châteaudun. Les habitants se défendirent d'abord, puis, sur le soir, sortirent et mirent les Angevins en déroute. Quand les vainqueurs se retirèrent, Foulques se retourna, et, avec des renforts nouveaux, tomba sur leurs derrières. Les assiégés, pris de peur, s'enfuirent en désordre : il y eut beaucoup de morts. L'armée de Foulques passa la nuit à garder les prisonniers, parmi lesquels il y avait vingt chevaliers. Le lendemain, elle ravagea le pays et, au bout de trois jours, prit le chemin d'Amboise[7].

Elle s'y trouva en présence de Landry, qui y possédait un donjon et qui, bien que vassal de Foulques pour ce domaine, était l'allié d'Eudes, dont il tenait sans doute un

---

[1] D. Bouquet, X, 256 D.

[2] Id., *ibid.*, 255 B.

[3] Id., *ibid.*, 254 B.

[4] Id., *ibid.*, pp. 16 et 499. — D'Arbois de Jubainville, pp. 223-7. — Ce dernier imprime à tort *Herbert* de Vendôme (p. 223). Il s'appelait *Hubert* (*Gall. Christ.*, XIV, 558), ou *Humbert* (D. Bouquet, X, *Index rerum*, p. 722.)

[5] Loir-et-Cher. — L'identification de Montrevault, qu'on aurait peine à justifier avec la phrase des *Gesta consulum Andegavensium* (D. Bouquet, X, p. 256 D), est appuyée sur le texte des *Gesta dominorum Ambasiensium* (D. Bouquet, X, p. 241 D).

[6] D. Bouquet, X, 241 D et 256 D. — Il serait assez difficile de dater exactement ces faits, qui doivent s'être passés entre les années 1012 et 1015. Le désordre est aussi grand dans les *Gesta consulum Andegavensium* que dans l'*Historia monasterii Sancti Florentii Salmurensis*.

[7] D. Bouquet, X, p. 254 DE.

Digitized by Google

fief à Châteaudun[1]. L'assaut fut si vigoureusement mené que la garnison se rendit. On laissa la vie à Landry et à ses hommes, mais le château fut détruit[2].

En 1015[3], Foulques, pour qui Tours était toujours un objet d'ardente convoitise, vint bâtir devant cette ville un château que les chroniqueurs nomment *Mons Bruti*[4], *Mons Bridelli*[5], *Mons Bodiolus*[6], *Mons Budelli*[7], *Mons Buellus*[8], *Mons Boellus*[9], c'est-à-dire *Montboyau*, — mot tiré de l'aspect du terrain ou de la forme même du château.

---

[1] La chronique des comtes d'Anjou l'appelle *Landricus Dunensis* (D. Bouquet, X, p. 253 C.) Nous ne pensons pas que ce Landry soit le jeune frère d'Eudes qui aurait eu Châteaudun comme part d'héritage (d'Arbois de Jubainville, p. 219, n. 6). D'abord, il serait inexplicable, comme le remarque M. d'Arbois de Jubainville lui-même, qu'il ait possédé une partie de la seigneurie d'Amboise. Ensuite, peut-on concevoir que les chroniqueurs, parlant de son alliance avec Eudes, ne mentionnent pas, — réservé toutefois la question de bâtardise, — le degré de parenté qui l'unissait à lui ?

[2] D. Bouquet, X, p. 254 E.

[3] Cf. d'Arbois de Jubainville, p. 233, n. 1, et A. de Salies, *op. cit.*, p. 403, n. LXXXVII. — M. Landsberger (n. 82) estime que ce fort n'a été construit qu'après la bataille de Pontlevoy. Mais une preuve — oubliée par M. d'Arbois de Jubainville, — et qui est en faveur de l'opinion contraire, c'est qu'Eudes commença la campagne, qui aboutit à cette bataille même, par le siège de Montboyau. (D. Bouquet, X, 256 E.) — M. Pfister, de son côté (p. 240), croit devoir placer la construction de ce château vers 1023, pour « mieux s'accorder » avec les *Gesta consulum Andegavensium*. Mais le texte cité par M. Pfister (n. 1) est incomplet. Après le récit de la bataille de Pontlevoy (1016), on lit dans les *Gesta : Sequenti anno, cum Odo Campaniensis a duce Lothoringiæ impugnaretur... Fulco... oppidum in Monte Budelli statuit* (éd. Marchegay et Salmon, Paris, 1856, in-8°, p. 108). Ce serait donc à 1017 qu'il faudrait rapporter le fait pour être d'*accord* avec les *Gesta*. — Nous savons, d'autre part, que les hostilités qu'Eudes engagea avec le duc de Lorraine sont postérieures à cette date. Les données chronologiques des *Gesta* ne peuvent donc pas être prises au pied de la lettre.

[4] D. Bouquet, X, 283 C.

[5] Id., X, 257, n. *d*.

[6] Salmon, *Chroniques de Touraine*, p. 251.

[7] D. Bouquet, X, 241 A.

[8] Id., X, 265 D.

[9] Id., X, 267 C.

Digitized by Google

Celui-ci était bâti au confluent de la Loire et de la Choisille, sur la hauteur qui domine le pont que l'on appelle, d'un terme bien signicatif[1], le pont *de la motte* ou *de la butte*[2]. Foulques a dû le détruire ; on n'en trouve plus même aujourd'hui le souvenir dans les noms de lieux dits[3].

Dès qu'il apprit la construction de Montboyau, Eudes rassembla dans le Blaisois des chevaliers et des sergents en grand nombre, et marcha sur ce château, dont la garde avait été confiée à Roger le Diable, seigneur de Montrésor. Foulques, à cette nouvelle, quitte Amboise[4] et accourt avec Herbert Eveille-Chien, son allié. Celui-ci se tenait un peu

---

[1] M. d'Arbois de Jubainville n'a pas identifié ce *Mons Budelli* à qui il conserve son nom latin (pp. 233, 263, 267 et *seq.*) M. Landsberger (p. 25) l'appelle tout simplement *Mont Brole*, — ce qui ne correspond à rien dans la topographie de cette contrée. Il a emprunté l'erreur à D. Bouquet (X, p. CXLI), qui la tient lui-même d'Adrien de Valois, lequel dit que *Mons Budelli* c'est « Montbrole ou Membrole ». Mais la situation de La Membrolle (Indre-et-Loire) — village bâti au fond d'une vallée et à une lieue et demie de Tours, — ne convient pas au texte rapporté par Valois lui-même : *Arcem in monte Budelli... ad urbem Turonos prominente. (Notitia Galliarum*, p. 524.)

Pour les mêmes raisons il faut repousser *Bueil* (Cᵒⁿ de Neuvy-le-Roy, Indre-et-Loire) que donne D. Martène *(Histoire de l'abbaye de Marmoutier*, t. XXIV des *Mémoires de la Société arch. de Touraine*, I, 266.)

Labbe *(Nova Bibliotheca manuscriptorum librorum*, t. I, *Index)* s'éloigne plus encore de la vérité, lorsqu'il propose une interversion de consonnes : *Mons Dubelli. Mondoubleau* (Loir-et-Cher) est à 25 lieues au moins de Tours.

D. Bouquet donne tantôt *Montbrole*, tantôt *Montbudel*. (X, p. CXLI.)

[2] Commune de Saint-Cyr-lès-Tours.

[3] D. Bouquet, X, 267 C. — M. Chevalier en a donné une description dans la séance du 25 février 1874 de la Société archéologique de Touraine. (Cf. le *Bulletin*, t. III, 1877, pp. 4-5.) — Cf. aussi A. de Salies, *op. cit.*, pl. II, p. 95 ; pp. 169-73 ; pp. 401-3, n. LXXXV.

[4] M. d'Arbois de Jubainville (p. 233) dénature l'entrée en campagne. Foulques ne vint pas le premier assiéger Tours : c'est Eudes qui tout d'abord a pris les armes. Le comte d'Anjou, n'arrivant pas de Tours, n'eut donc pas à traverser Amboise, et quitta tout simplement *(discedens)* cette ville, où sans doute il résidait alors. — Cf. D. Bouquet, X, pp. 256-7 et 265 D, — passage auquel renvoie M. d'Arbois de Jubainville lui-même (p. 233, n. 2.)

Digitized by Google

en arrière et était encore sur les bords du Cher, à Bourré[1], quand déjà Foulques touchait Pontlevoy. Il se trouva en face d'Eudes le vendredi 6 juillet 1016[2].

Après avoir adressé quelques paroles d'encouragement à ses troupes, Eudes engagea le combat. Les Angevins plièrent. Foulques lui-même tomba de cheval et, grièvement blessé, chercha son salut dans la fuite. Mais le comte du Mans, apprenant ce désastre, vole aussitôt sur le champ de bataille. Il trouva l'armée d'Eudes éparpillée : une grande partie des hommes avait gagné le Cher et s'y baignait au gué de Chissay[3]. Ce que voyant, Herbert attaqua l'aile gauche avec une vigueur telle qu'il y mit un désordre complet. Les chevaliers d'Eudes qui avaient le soleil couchant devant les yeux, prirent bientôt la fuite, abandonnant les sergents à leurs propres forces : parmi ceux-ci, il y eut six mille hommes faits prisonniers ou laissés sur place[4]. Les autres échappèrent au massacre en mettant un riche butin aux mains des troupes de Foulques, qui revinrent à Amboise[5].

Jusqu'alors les rapports d'Eudes avec Robert avaient été sinon amicaux, du moins pacifiques.

Nous avons dit le roi intervenant militairement en faveur de son beau-fils, dès 997[6]. D'autre part, nous avons établi[7] qu'on ne pouvait à bon droit faire participer Eudes à la guerre de Robert contre Otte-Guillaume au sujet de la

---

[1] Con de Montrichard (Loir-et-Cher). — Cf. de Salies, *op. cit.*, pl. III, p. 176, et pp. 409-11, n. XCI.

[2] Cf. d'Arbois de Jubainville, p. 234, n. 1.

[3] Loir-et-Cher.

[4] Trois mille morts, suivant le chroniqueur allemand Thietmar de Mersebourg (Pertz, III, p. 851).

[5] D. Bouquet, X, 257 AB et 265 AB. — Cf. de Salies, *op. cit.*, pp. 404-7, n. LXXXIX.

[6] Cf. ci-dessus.

[7] Voir la note V.

Digitized by Google

Bourgogne. Aussi ne sommes-nous pas étonné de voir le roi réconcilier en 1007 son allié avec son neveu [1], et en 1012 s'entendre avec ce dernier pour régler le différend qui s'était élevé entre Gautier, châtelain de Cambrai, et Gérard, évêque de cette ville [2]. En 1015 encore nous trouvons Robert approuvant l'abandon fait par Eudes à Roger [3], évêque de Beauvais, d'une partie du comté [4] de ce nom.

C'est aussitôt après cette dernière date qu'ont dû s'altérer les bonnes relations qui avaient existé entre le roi et le

---

[1] Cf. ci-dessus. — D. Bouquet, X, 188 D.

[2] D. Bouquet, X, 198 CD. — Landsberger (n. 93) met en doute l'identité d'Eudes de Blois et du *comes Odo* dont parle le chroniqueur. S'il se fût agi d'un autre personnage du même nom, on l'eût probablement différencié par un qualificatif.

[3] Il a été pris à tort par D. Bouquet (X, 95, n. *b*) et les frères de Sainte-Marthe (*Gallia*, IX, col. 705) pour un frère d'Eudes. Cf. Landsberger, n. 67, et Pfister, p. 47, n. 2.

[4] Cat., n° 26. — Comment Eudes possédait-il le comté de Beauvais? Il le tenait peut-être du roi, qui a pu l'en investir après la mort de Hugues, son comte du palais (cf. D. Bouquet, X, 27 D). C'est l'opinion de Blümcke (pp. 85-6 et 89-90), qui propose de voir là aussi l'origine du titre de *comte palatin* porté par les comtes de Champagne. Cette hypothèse, en tous cas, justifie la forme de tradition adoptée par Eudes, qui rendit préalablement ses droits au roi.... *Divisionem comitatus nobis reddidit....* (D. Bouquet, X, 598 B). Mais M. H. Labande, dans son *Histoire de Beauvais et de ses institutions communales jusqu'au commencement du XVe siècle*, qui est actuellement sous presse et dont il a bien voulu nous communiquer les épreuves, nie que Hugues ait jamais été comte de Beauvais (pp. 26-7). — M. d'Arbois de Jubainville (p. 189) fait sans raison Eudes Ier comte de Beauvais. — M. Pfister (p. 66) ne nous paraît pas plus fondé à dire que le comté appartenait à la maison de Blois en 1008, l'année où Hugues fut assassiné. Le diplôme de 1015 seul (D. Bouquet, X, 597-8) mentionne Beauvais comme étant à cette époque entre les mains d'Eudes II. — M. H. Labande a fait remarquer que *l'échange* de la ville de Sancerre contre cette partie du comté de Beauvais était mentionné pour la première fois au XIIe siècle par un continuateur de Sigebert de Gembloux (D. Bouquet, X, 288 A). Il a, en outre, établi contrairement à l'opinion générale (cf. Longnon, *Atlas historique*, p. 221), que « les évêques gagnèrent le comté de Beauvais par des acquisitions successives, commencées dès le IXe siècle, sur les comtes laïques... (Le) diplôme de 1015 a été mal interprété... Le comté de Sancerre n'a pas été échangé, et les biens donnés gratuitement par Eudes étaient loin de comprendre tout le comté. C'était seulement un degré de plus dans la marche des évêques pour acquérir le comté... » (Cf. *Histoire de Beauvais et de ses institutions municipales jusqu'au XVe siècle*, dans *Positions des thèses soutenues à l'Ecole nationale des Chartes en 1890*, Mâcon, 1890, in-8°, pp. 75-6.)

Digitized by Google

comte. Il ne pouvait manquer d'en être ainsi; étant donné d'une part la rencontre forcée des intérêts du vassal et du suzerain, d'autre part la faiblesse inhérente à cette royauté jeune encore et mal assurée.

Renard, comte de Sens, était en lutte ouverte avec l'archevêque de cette ville, Liétry [1]. Celui-ci demanda au roi une armée, qui vint mettre le siège devant Sens. La place se rendit le 22 avril 1015 [2], et Renard s'enfuit auprès d'Eudes. Celui-ci lui fit bon accueil, réunit des troupes et jeta sur l'emplacement actuel de Montereau les fondations d'un château que Renard, — bien que le domaine [3] dépendît de Saint-Etienne de Sens, — lui donna en fief. Puis, avec ces mêmes troupes, le comte de Sens alla reprendre possession de sa ville [4].

Le roi n'en invita pas moins Eudes à venir à Compiègne pour la cérémonie au cours de laquelle Hugues, fils aîné de Robert, fut associé au trône (9 juin 1017). Eudes s'y rencontra même avec Foulques d'Anjou [5].

Mais le comté de Troyes, dont le dernier possesseur de la maison de Vermandois, Etienne Ier, fils de Herbert II, mourut après 1019 [6], devait bientôt diviser à nouveau le roi de France et le comte de Blois.

Ce fief s'étendait des bords de l'Aisne aux rives de l'Armançon, et les comtés particuliers d'Oulchy, de Roucy, de Brienne et de Rosnay en relevaient [7]. C'était bien tentant.

---

[1] Cf. d'Arbois de Jubainville, pp. 229-30.

[2] D. Bouquet, X, 221 C. — Cf. d'Arbois de Jubainville, p. 231, n. 2.

[3] Chronique de Geoffroy de Courlon, éd. Julliot, Sens, 1876, in-8°, p. 392.

[4] D. Bouquet, X, 224 AB. — Ce peut être au cours de cette campagne que Hubert, évêque d'Angers, ravagea, pour le roi, les terres d'Eudes situées dans son diocèse, fait pour lequel Hugues, archevêque de Tours, excommunia son suffragant. Cf. (D. Bouquet, X, p. 499) la lettre de Hugues, archevêque (1005-1023) de Tours, à Hubert, évêque (1010-1047 ou 1048) d'Angers.

[5] D. Bouquet, X, pp. 599-600.

[6] Cf. d'Arbois de Jubainville, p. 243, et Pfister, p. 239.

[7] Cf. d'Arbois de Jubainville, pp. 186-7, Landsberger, n. 104, et Longnon, *Atlas historique*, pp. 220-1.

Digitized by Google

Robert était parent d'Etienne au septième degré ; Eudes l'était au cinquième [1]. Robert était fils de Hugues Capet, fils de Hugues le Grand, fils de Béatrice, fille de Herbert Ier de Vermandois [2]. Eudes était fils d'Eudes Ier, fils de Liégarde, fille de Herbert II de Vermandois [3].

Eudes ne laissa pas à Robert le temps d'élever des prétentions. Prenant les devants, il occupa purement et simplement, contre la volonté royale, disent les chroniques, les domaines du comte défunt. Robert, malgré sa suzeraineté, qu'il devait faire valoir en sus de son droit héréditaire, ne se sentant pas assez fort pour résister, donna l'investiture au comte [4].

Mais il ne tarda pas à regretter son manque d'énergie et chercha de toute manière à réparer sa faute. Eudes lui-même se chargea d'en fournir l'occasion.

Poussé par son esprit aventureux, il venait d'attaquer ses nouveaux voisins, le duc de Lorraine [5], Thierry, et Ferry, comte de Toul [6]. Ceux-ci portèrent plainte à leur suzerain, l'empereur Henri II, qui envoya au roi de France deux

---

[1] Landsberger (p. 31) fait de Robert un oncle d'Etienne. C'est une erreur. Etienne et Hugues Capet, père de Robert, n'étaient que cousins issus de germains. — Raoul le Glabre est inexact : *Stephanus... regis consobrinus...* (D. Bouquet, X, 27 B.)

[2] D. Bouquet, X, p. IV.

[3] Cf. Landsberger, *op. cit.*, *Stammtafel II.* — Avec la généalogie proposée par M. Longnon, Robert n'est plus parent d'Etienne qu'au huitième degré, tandis qu'Eudes en est le cousin germain. Le degré de parenté reste le même entre le roi et le comte, dans le système exposé par M. Lot, mais Etienne et Eudes y sont cousins issus de germains. (Cf. Lot, *op. cit.*, p. 377.)

[4] D. Bouquet, X, 27 AB, 40 D et 501 D.

[5] M. F. Lot (*op. cit.*, p. 229, n. 2), pense que les prétentions de la maison de Blois en Lorraine résultaient d'une cession de territoire faite à Eudes Ier par le duc Godefroy.

[6] D. Bouquet, X, 240 C. — Ce Ferry est sans doute le fils de Thierry et son successeur comme duc de la Haute-Lorraine, car, dès cette époque, il gouvernait au lieu et place de son père. (Cf. Giesebrecht, *op. cit.*, II, p. 221.) Thierry, du reste, prend aussi le titre du *Tullensis*. (D. Bouquet, X, 202 C.)

Digitized by Google

ambassadeurs. C'étaient Gérard, évêque de Cambrai, et Richard, abbé de Saint-Vanne de Verdun. Ils invitèrent Robert à venir trouver l'empereur à Ivois[1], sur le Chiers, à la frontière, mais sur le territoire de l'Empire. Henri II l'y ayant précédé, s'avança à sa rencontre jusqu'à Mouzon (10 août 1023). Puis ils allèrent tous deux à Ivois et y décidèrent qu'une assemblée se réunirait à Verdun le 8 septembre, — jour de la Nativité de la Vierge[2], — assemblée dans laquelle on jugerait la question de la Champagne et les différends d'Eudes avec Thierry. L'empereur présida lui-même cette assemblée, qui condamna le comte. Celui-ci dut rendre à Thierry le territoire qu'il s'était approprié, et on détruisit les forteresses qu'il y avait bâties[3].

Si Eudes avait échoué d'un côté, il était bien résolu à ne pas céder de l'autre. L'investiture de la Champagne lui fut-elle réellement retirée à Verdun? Ou bien Robert manifesta-t-il seulement l'intention de le faire? — Toujours est que le comte prit les armes et battit sans doute les terres de la couronne voisines de son domaine.

Robert le fit citer devant sa cour par un pair, Richard, duc de Normandie[4]. Mais celui-ci, tout le premier, le détourna, semble-t-il, de venir au plaid royal, sous

---

[1] Aujourd'hui Carignan (Ardennes).

[2] M. Landsberger (n. 125) emprunte à Giesebrecht *(op. cit.)* cette idée que le chroniqueur a dû confondre la Nativité avec l'Assomption. — *Inde etiam imperator procedens Virdunum perrexit..., legatis quidem regiis secum deductis...* (D. Bouquet, X, 202 C.) De cette phrase, il paraît bien ressortir que l'empereur alla directement d'Ivois à Verdun. De plus, il serait peu vraisemblable qu'il eût gardé pendant près d'un mois les ambassadeurs du roi de France.

[3] D. Bouquet, X, pp. 201-2.

[4] D. Bouquet, X, p. 502 A. — M. Landsberger (n. 111) arguë du titre de *comte* donné à Richard par Eudes (X, 501 C) contre le bien-fondé de l'identification faite par M. d'Arbois de Jubainville (p. 254) de ce comte avec le duc de Normandie du même nom. Mais dans le seul diplôme de Robert, où le duc Richard II figure comme témoin, il souscrit : *S. Richardi comitis Normannorum.* (D. Bouquet, X, p. 615 B.)

Digitized by Google

prétexte que la sentence était arrêtée d'avance[1]. Eudes écrivit (1024-1025) à Robert une lettre, qui nous a été conservée[2], dans laquelle il affirme son droit d'héritier sur les terres d'Etienne de Champagne et fait appel à la clémence et à l'équité du roi[3].

Maître de la Champagne, Eudes reprit les desseins formés par son père au sujet des possessions temporelles de l'archevêché de Reims[4]. Encouragé sans doute par l'opposition que faisaient à Ebles ses propres suffragants[5], il s'empara en 1021[6] du comté, que la maison de Roucy, représentée alors par l'archevêque, avait autrefois enlevé à l'église de Reims[7]. Il exerça les prérogatives attachées à la possession de ce domaine et frappa une monnaie dont nous parlerons plus loin[8]. Ebles, qui se voyait presque obligé d'abandonner son siège, fit appel à l'intervention de Fulbert, évêque de Chartres. Celui-ci exerçait une certaine influence sur Eudes. Il avait déjà ouvertement désapprouvé la conduite de Thibaud, lors de l'installation de Ménard à Saint-Père[9], et

---

[1] Cf. A. Luchaire, *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens*, Paris, 1891, in-8°, I, p. 315, et II, pp. 12-14.

[2] D. Bouquet, X, pp. 501-2.

[3] Voir la note VII.

[4] Cf. ci-dessus.

[5] Cf. d'Arbois de Jubainville, I, pp. 246-9.

[6] On est d'accord pour rapporter ces événements à l'année même de l'élection d'Ebles, mais c'est sur la date de celle-ci que l'on ne s'entend pas. M. d'Arbois de Jubainville, qui repousse d'abord (p. 248, n. 1) l'année 1023 donnée par Aubry des Trois-Fontaines, l'adopte ensuite (p. 250, n. 2). Nous préférons 1021, date qu'indiquent la chronique de Mouzon (d'Achery, *Spicilège*, éd. in-8°, t. VII, 1666, p. 662), celle de Saint-André de Cambrai (Pertz, VII, p. 528), deux chartes royales (Cat., nos 40 et 43), et qui cadre avec ce que nous savons de la durée de l'épiscopat d'Ebles (D. Bouquet, X, 288 B) et de l'époque de sa mort (*Gall. Christ.*, t. IX, col. 65.)

[7] Cf. d'Arbois de Jubainville, p. 247, n. 2.

[8] Voir l'appendice II, consacré à la numismatique d'Eudes.

[9] Cf. D. Bouquet, X, 413-4.

Digitized by Google

les menées d'Eudes, pendant la lutte du comte Renard contre l'archevêque de Sens[1]. Eudes lui promit qu'il rendrait à Ebles tout ce qu'il lui avait enlevé[2], et il ne semble pas être jamais revenu sur sa parole[3].

Mais Fulbert ne l'amena pas toujours à récipiscence. Après la mort de Hugues, archevêque de Tours[4] (1023-1025), Geoffroy, vicomte de Châteaudun, neveu du défunt, avait usurpé des terres de l'église de Chartres et y avait construit des forteresses. Fulbert envoya demander l'appui d'Eudes et du prince Hugues. Ni l'un ni l'autre n'ayant répondu à son appel, il écrivit au roi trois lettres successives, le priant d'insister auprès d'Eudes, afin qu'il détruisît ou fît détruire les constructions de Geoffroy, et le requérant au besoin de prendre lui-même en mains la défense de ses intérêts[5]. Il ne semble avoir eu finalement contre son adversaire d'autre ressource que l'excommunication : cela ressort, du moins, d'une lettre écrite à Odilon, abbé de Cluny, dont il faisait le confident de ses ennuis[6].

Macaire, évêque de Meaux, mourut vers cette même époque[7], et avant que le roi lui eût donné un successeur, un clerc nommé Lisiard, archidiacre de Paris, révolté contre son évêque[8], s'empara du siège vacant. Fulbert, évêque de

---

[1] D. Bouquet, X, 452 B.

[2] Id., X, 473 B.

[3] Cf. *Gall. Christ.*, IX, col. 64-5.

[4] Cf. *Gall. Christ.*, XIV, col. 58. — Pour la date de ces événements, cf. Pfister (*De Fulberti vita et operibus*, p. 113, n. 3.)

[5] D. Bouquet, X, 457-8.

[6] Id., X, 456, *ep.* XXV.

[7] Cf. *Gall. Christ.*, VIII, 1607. — Nous ignorons sur quels faits se fonde M. L. Auvray (*op. cit.*, p. 17) pour faire remonter ces événements jusqu'à 1009, date qu'il fait suivre, d'ailleurs, et à juste titre, d'un point d'interrogation.

[8] D. Bouquet, X, 477 B et E, et 478 A.

Digitized by Google

Chartres, écrivit au roi pour lui conseiller d'enjoindre à l'archevêque de Sens de faire rendre par Lisiard, sous peine d'excommunication, les biens qu'il avait usurpés. Mais le comte Eudes soutenait Lisiard, et Robert, craignant d'entrer en lutte avec cet adversaire, s'en tint à vouloir le détacher de son protégé. Eudes, finalement, promit qu'il s'en remettrait au jugement de Fulbert. Il se fit d'abord attendre pendant plusieurs mois, puis céda [1], car Bernier, que le roi avait nommé évêque, l'était sans conteste en 1028 [2].

Un peu auparavant, Conrad II avait succédé à Henri II [3] en Allemagne (13 juillet 1024). Les Lombards voulurent profiter de la circonstance pour se débarrasser du joug de l'Empire. Ils se révoltèrent [4].

Après avoir vainement offert le trône au roi Robert [5], et à Hugues, son fils [6], ils le proposèrent simultanément à Guillaume, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, pour son fils aîné [7], et à Eudes [8]. Il était dans l'ordre naturel des choses que le roi mît des obstacles à l'acceptation de ce dernier [9]. Cette manœuvre, et, par suite, la lenteur

---

[1] D. Bouquet, X, 478, C-E.

[2] Fulbert mourut cette même année 1028, le mercredi de la semaine sainte, 10 avril, — et non en 1029 (cf. *Gall. Christ.*, VIII, col. 1116, et d'Arbois de Jubainville, p. 293, n. 1). — M. L. Auvray (*op. cit.*, p. 19) a établi ce point d'une manière irréfutable.

[3] Cf. *l'Art de vérifier les dates*, II, 14-15.

[4] D. Bouquet, X, 161 B.

[5] Id., X, 500 D.

[6] Id., X, 39 A.

[7] Id., X, 500-1, 483-4. Cf. Landsberger, n. 137.

[8] Id., X, 474 B. — Cf. les lettres 15, 94 et 119 de Fulbert (éd. de Villiers, Paris, 1608, in-12).

[9] Cf. la lettre dans laquelle Fulbert, à la prière du comte de Blois, demande à Robert de ne point faire de démarches contre lui. (D. Bouquet, X, 474 B. — Lettre de Fulbert n° 94.) — Comment justifier les termes de cette lettre, si l'on partage l'opinion de M. Pfister (p. 372) qui, d'une part, prolonge jusqu'en 1025 la lutte pour le comté de Troyes, et, de l'autre, présente cette lutte même comme la cause du refus opposé par Robert aux Lombards?

Digitized by Google

d'Eudes à prendre une détermination, lui fit préférer son rival, qui partit pour l'Italie, et, du reste, en revint bientôt (printemps-automne 1025)[1].

Pendant ce temps (1025)[2], Foulques d'Anjou, que le roi n'avait pas entraîné dans sa réconciliation avec Eudes[3], assiégeait Saumur. Gédouin, qui tenait cette ville des comtes de Blois, voyant combien était nombreuse l'armée du comte d'Anjou, dépêcha vers celui-ci pour lui demander de faire trêve. Foulques consentit et bâtit en face Saumur une forteresse, qu'il appela ironiquement *Trêves*[4].

Eudes, irrité, réunit des troupes et vint camper devant Montboyau, sur les bords de la Loire et de la Choisille[5]. Gédouin l'y rejoignit avec les Saumurois. Des Chinonais et des hommes du roi de France, auxquels il avait été fait appel, y vinrent également. Foulques, appuyé par Herbert Eveille-Chien, accourut; mais arrivé à Brain[6], dans le voisinage de Saumur, il eut connaissance de la supériorité numérique de ses adversaires. Comme la ville de Saumur était abandonnée à elle-même, il retourna sur ses pas et en vint faire le siège. Les moines de Saint-Florent s'unirent aux habitants pour défendre la place. Malgré les prières des uns et les efforts des autres, elle fut prise et livrée au pillage. Puis le feu y ayant été mis, la plupart des habitants furent emmenés prisonniers[7].

---

[1] D. Bouquet, X, 161 C. — Cf. L. Auvray, *op. cit.*, p. 18.

[2] Cf. Bresslau, *op. cit.*, p. 109, n. 3.

[3] D. Bouquet, X, 176 C. — Ce rapprochement eut lieu sans doute vers 1025, année où nous voyons, à la suite d'un voyage de Gédouin de Saumur à Paris (cf. Tardif, *Monuments historiques*, Paris, 1866, in-4°, p. 162), le roi venir à Tours (D. Bouquet, X, pp. 610-11), et Fulbert lui écrire qu'il ne peut l'y rejoindre (Id., *ibid.*, p. 474, *ep.* LXIII.)

[4] Maine-et-Loire. — Cf. D. Bouquet, X, 265 D.

[5] D. Bouquet, X, p. 241 A.

[6] Probablement Brain-sur-Allonnes (Maine-et-Loire, — et non Indre-et-Loire — Cf. d'Arbois de Jubainville, p. 265, n. 2.)

D. Bouquet, X, 241 A et 265-6.

Digitized by Google

Eudes assiégeait toujours Montboyau. Il avait élevé contre ce donjon une tour d'une hauteur extraordinaire. Mais une nuit, cette construction, qui était en bois, s'effondra sur les soldats qu'elle abritait : beaucoup furent écrasés. Les assiégés s'empressèrent de l'incendier en y lançant des matières inflammables. Eudes, navré, s'éloigna [1].

Il se dirigea vers Montbazon [2], que Foulques, encouragé par la prise de Saumur, assiégeait. Celui-ci jugea prudent de se retirer et retourna par Loches à Angers [3]. Eudes l'y poursuivit, campa même entre la ville et la Loire, puis, n'osant entreprendre le siège [4], se replia sur Saumur. Là, il fit construire une machine de bois pour assiéger la place que défendait une garnison angevine. Mais l'ennemi y mit le feu. Notre comte, désespéré par ces échecs successifs, renonça momentanément à la campagne [5]. Il rentra à Blois, en passant par Tours et Rochecorbon [6].

L'année suivante (1026), Foulques assiégea de nouveau Montbazon, s'en empara cette fois et y établit Guillaume de Mirebeau [7].

Eudes fut moins heureux. Il vint devant Saumur, avec son fils aîné, Thibaud, et à la tête d'une nombreuse armée. Mais les moines de Saint-Florent étant entrés en pourparlers avec lui, le décidèrent à abandonner la ville. Le comte d'Anjou, par contre, s'engagea à détruire Montboyau. La compensation était légère [8].

---

[1] D. Bouquet, X, 176 CD.

[2] Indre-et-Loire. — Cf. A. de Salies, *op. cit.*, p. 226, n. *a*.

[3] D. Bouquet, X, 241 AB et 257 D.

[4] Id., X, 204 C.

[5] Id., *ibid.*, 267 B.

[6] Id., *ibid.*, 241 B. — Rochecorbon (Indre-et-Loire).

[7] Id., *ibid.*, 257 E.

[8] Id., *ibid.*, 267 C.

Digitized by Google

Gédouin, à qui il ne restait plus dès lors que Pontlevoy, reçut d'Eudes, à titre d'indemnité, le château de Chaumont-sur-Loire [1] et quelques autres fiefs.

Depuis le rapprochement qui s'était opéré entre Eudes et Robert, il ne s'était rien produit qui eût pu les diviser. Une circonstance solennelle resserra encore leur union. Hugues, fils aîné du roi, étant mort le 17 septembre 1025, on songea à sacrer son frère, Henri. Les grands vassaux, consultés à ce sujet, paraissent s'être tout d'abord opposés à la chose [2]. Néanmoins, la cérémonie eut lieu le jour de la Pentecôte 1027, à Reims [3]. Eudes y assista avec toute la cour, qu'il suivit après à Senlis [4].

Le comte d'Anjou s'était refusé à venir reconnaître le roi nouvellement couronné [5]. Robert en fut irrité. Eudes profita de cette circonstance. Accompagné du jeune Henri lui-même, il vint assiéger Amboise (1027). Sa tentative échoua devant la résistance habile et courageuse du trésorier de Saint-Martin de Tours, Sulpice, seigneur d'Amboise [6].

Foulques était alors occupé sur un autre point de ses domaines. Alain III, duc de Bretagne, assiégeait Le Lude [7] en Anjou. Mais l'affaire se termina par un traité.

Il n'est pas probable que cet ennemi ait été suscité à Foulques par son vieux rival, comme l'insinue M. Lands-

---

[1] Loir-et-Cher. — Cf. D. Bouquet, X, 241 BC et 267 C.

[2] Eudes lui-même peut-être. Cf. les lettres de Guillaume d'Aquitaine (D. Bouquet, X, 485) et de Fulbert, évêque de Chartres (*ibid.*, p. 480, *ep.* LXXVI.) En tout cas, son opposition a dû être ou sourde ou habilement dissimulée, comme le prouvent les circonstances dans lesquelles il fit la guerre à Foulques en 1027.

[3] D. Bouquet, X, 40 A. — Pfister, *op. cit.*, p. 77.

[4] Id., X, pp. 613-15.

[5] Cf. d'Arbois de Jubainville, p. 289, n. 2.

[6] D. Bouquet, X, 176 D.

[7] *Le Lude* (Sarthe), et non *Lude*, comme on imprime habituellement. — Cf. D. Bouquet, X, 274 D.

Digitized by Google

berger (p. 27), car ce doit être dans cette expédition[1] qu'Alain, comte de Cornouailles, enleva de force Berthe, fille d'Eudes, que le duc de Bretagne épousa solennellement à Rennes[2].

C'est peu de temps après sans doute (1030), qu'eut lieu le passage en France d'Ernest II, duc de Souabe. Ce prince, ayant été dépouillé de ses domaines par l'empereur Conrad, venait chercher un appui. Il s'adressa à son parent[3], le comte de Champagne, mais ne paraît pas avoir rien obtenu[4].

Les dangers que la famille royale elle-même faisait courir à la couronne de France retenaient ailleurs son attention.

Constance, qui de tout temps avait préféré à Henri, son second fils, Robert, ayant vu le roi déjouer ses manœuvres en 1027[5], médita une vengeance. Elle ne trouva rien de mieux que de soulever les princes contre leur père. Robert marcha sur eux et les soumit[6].

Le roi mourut le 20 juillet 1031[7]. Constance fit aussitôt occuper les principales villes du domaine de la couronne, et acheta l'appui des grands vassaux contre Henri. Celui-ci se réfugia auprès de Robert le Diable, duc de Normandie,

---

[1] Et non en 1018, comme le croit Blümcke (p. 87).

[2] D. Bouquet, X, 294 B et *l'Art de vérifier les dates*, II, 896. — Nous ne savons rien de plus sur cette fille d'Eudes, sinon que veuve d'Alain III en 1040, elle se remaria à Hugues II, comte du Mans (D. Bouquet, XI, 136 A et 244 B ; d'Arbois de Jubainville, I, p. 487). Elle serait morte en 1085 (cf. d'Arbois de Jubainville, pp. 353-4) ; en tous cas, elle vivait encore en 1084 (cf. E. de Lépinois et L. Merlet, *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, Chartres, 1862-65, 3 v. in-4°, t. I, p. 95).

[3] Il était le petit-neveu d'Eudes II, Berthe, femme d'Eudes Ier, étant sœur de Gerberge, mère de Gisèle, mère d'Ernest. (Cf. le tableau généalogique de Blümcke).

[4] D. Bouquet, XI, 4 A et 619 BC.

[5] Id., X, p. 480.

[6] *Ibid.*, 40 AB.

[7] *Ibid.*, 115 E.

Digitized by Google

qui lui donna une armée avec Mauger, comte de Corbeil, pour chef[1]. Robert fut battu par Henri à Villeneuve-Saint-Georges, et Constance, après avoir perdu les villes dont elle s'était emparée, mourut au mois de juillet 1032[2]. Eudes que, malgré ses bonnes relations avec Henri[3], elle avait entraîné dans son parti en lui donnant la moitié de la ville de Sens[4], subit trois défaites successives, abandonna son armée, et se laissa prendre le château de Gournay-sur-Marne[5].

Sur ces entrefaites, Liétry, archevêque de Sens, étant mort (27 juillet 1032)[6], Henri nomma à ce siège Gédouin, fils de Geoffroy, comte de Joigny. Eudes lui opposa Ménard, trésorier de la cathédrale, qu'il fit élire par le chapitre[7]. Henri fut forcé de prendre les armes pour venir installer son candidat. Accompagné de Foulques Nerra, son vassal et son parent, il alla camper à Malay-le-Vicomte[8]. La ville était défendue par Eudes, le vicomte Daimbert[9] et Ménard. Ils repoussèrent l'assaut donné par le roi, qui, au bout de trois jours, s'en revint à Paris[10].

L'année suivante (1033), il reparut avec trois mille hommes et, une semaine durant, dévasta les faubourgs de la ville et leurs monastères, puis se retira[11].

---

[1] D. Bouquet, XI, 34 B.

[2] *Ibid.*, 40 C.

[3] Id., X, 176 D.

[4] Id., XI, 158 D et 398-9.

[5] Id., X, 212 D, XI, 159 A et 351 D.— Gournay (Seine-et-Oise).

[6] Cf. *Gall. Christ.*, t. XII, col. 36.

[7] D. Bouquet, XI, 308 AB.

[8] Cf. Geoffroy de Courlon, éd. Julliot, p. 416. — Le chroniqueur date par erreur les deux sièges de l'an 1033 et place la reddition de la ville en 1034.

[9] C'était le frère du trésorier Ménard plutôt que son fils. — Cf. D. Bouquet, X, 225 B et XI, 308, n. *b*.

[10] D. Bouquet, XI, 196 AB.

[11] *Ibid.*, 196 BC et 308 AB.

Digitized by Google

Mais Eudes, sous le poids de graves préoccupations, renonça à la lutte, et, désireux sans doute de se mettre en paix avec le roi, ouvrit la ville à Gédouin (1034), qui vint prendre possession de son siège[1].

Rodolphe III, roi de Bourgogne, était mort sans enfants le 6 septembre 1032[2]. Il n'avait d'autres héritiers qu'un neveu et une nièce, Eudes, comte de Champagne, et Gisèle, femme de Conrad II le Salique. Berthe, mère d'Eudes, et Gerberge, mère de Gisèle, étaient sœurs de Rodolphe[3].

Dès 1024, les deux prétendants avaient trouvé l'occasion de faire acte de compétiteurs. Cette année là il y eut contre Rodolphe un soulèvement de ses vassaux, provoqué peut-être par les intrigues d'Eudes[4]. Aux tentatives que fit ce dernier pour s'attacher les seigneurs bourguignons[5], Rodolphe répondit en choisissant (1027) Conrad pour son héritier[6], et en lui envoyant, de son lit de mort, la couronne royale et la lance de saint Maurice[7].

Lorsque s'ouvrit la succession, Conrad était en guerre avec les Polonais. Eudes, n'osant pas se donner le titre de roi[8], tout étant bien déterminé à prendre le royaume,

---

[1] D. Bouquet, *ibid.* — M. Landsberger qui, d'ordinaire, cite les textes très fidèlement, fait commettre au chanoine de Saint-Martin de Tours une erreur historique : *Henricus*, dit-il (n. 157), *exercitu multo Senonas cepit...* Dans D. Bouquet (XI, 347 A), auquel il renvoie, on lit : .... *Senones venit.* Il est certain que le roi n'a pas pris la ville. Cf. Geoffroy de Courlon, p. 416 : .... *Tamen civitatem non intraverunt, sed recesserunt.*

[2] Cf. *l'Art de vérifier les dates*, II, p. 431.

[3] Cf. Blümcke, *Stammtafel I.*

[4] *L'Art de vérifier les dates*, II, p. 432.

[5] D. Bouquet, X, 40 D.

[6] Id., *ibid.*, 13 D.

[7] Id., XI, 18 C et 143 C.

[8] Certains de ses partisans le lui décernèrent. Giesebrecht (II, p. 273) et Lansberger (n. 175) rappellent des chartes de Raimbaud, archevêque d'Arles, et deux autres, datées du règne du *roi Eudes* (Guérard, *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, nos 64, 101, 176, 183). Dans les actes émanés du comte lui-même jamais pareille mention ne se rencontre. (Cf. nos Pièces justificatives, et Landsberger, n. 177.)

Digitized by Google

paraît avoir fait proposer à l'empereur un accommodement[1] : la couronne à l'un, à l'autre le domaine[2]. La négociation échoua sans doute, car, dès 1032, nous voyons Eudes conduire une armée en Bourgogne, s'emparer de quelques villes, entre autres Vienne[3], Neuchâtel et Morat, y mettre garnison[4], et, maître du pays compris entre la Saône et le Jura, préparer la cérémonie de son couronnement[5].

L'empereur s'assura tout d'abord, par l'intermédiaire de Poppon, abbé de Stavelot[6], et de Brunon, évêque de Toul[7], des bons sentiments du roi de France, puis il accourut sans retard. Le 25 décembre 1032, il arrivait à Strasbourg avec son fils Henri, et, ayant rassemblé des troupes, gagnait Bâle (27 janvier) et Soleure, s'arrêtait à

---

[1] Ce n'est pas à la suite de la guerre qu'il fit à Conrad, comme l'admet M. d'Arbois de Jubainville (p. 335), — en 1035, suivant Aubry des Trois-Fontaines (D. Bouquet, 350 C), — en 1036, suivant Sigebert de Gembloux (*ibid.*, 163 B), — qu'Eudes demanda à l'empereur d'Allemagne le royaume de Bourgogne à charge d'hommage. Cette démarche d'Eudes se rapporte bien à l'époque du décès de Rodolphe et précède toute action militaire. Parmi les trois chroniques (cf. D. Bouquet, t. XI) citées par M. d'Arbois de Jubainville (p. 335, n. 1), l'une est évidemment la source des deux autres. Sigebert de Gembloux a été reproduit par le moine de Saint-Laurent de Liège et par Aubry des Trois-Fontaines. Or, on comprend que Sigebert place à l'année 1036 la négociation d'Eudes avec Conrad, car il fait mourir Rodolphe en 1035 seulement, et, ne tenant aucun compte des événements de 1032, 1033 et 1034, borne à l'expédition de Lorraine (1036-7) les hostilités des deux compétiteurs.

[2] Sigebert de Gembloux (D. Bouquet, XI, 163 B) et Wipon (id., *ibid.*, 4 A), quoi qu'en pense Blümcke (p. 58, nn. 80-1), sont d'accord au fond (cf. Landsberger, n. 168). La phrase arrogante que Wipon place dans la bouche d'Eudes, — et dont la clarté, il faut l'avouer, laisse à désirer, — n'infirme en rien l'idée que nous exprimons. Elle n'est rapportée, du reste, par le chroniqueur, qu'à titre d'*on-dit* et, de plus, son caractère oratoire doit nous rendre méfiant. — Cf. Blümcke, pp. 58-60.

[3] D. Bouquet, XI, 143 D. — Voir la note VIII.

[4] *Ibid.*, 8 C, 18 C, et 260 D.

[5] *Ibid.*, 143 D.

[6] *Ibid.*, 461 C.

[7] *Acta Sanctorum*, avril, t. II, p. 655.

Digitized by Google

l'abbaye de Payerne, où il se faisait élire et couronner dans une assemblée générale de vassaux bourguignons (2 février 1033), et, de là, entrait dans son nouveau royaume[1]. En même temps, il cherchait à s'appuyer sur le roi de France, qui venait de combattre Eudes sous les murs de Sens, et lui offrait, à l'entrevue de Deville-sur-Meuse (mai 1033), sa fille Mathilde en mariage[2].

Conrad dut faire le siège des places qui lui avaient été prises. Mais l'extrême rigueur de l'hiver entrava les opérations de l'armée qu'il avait amenée devant Morat. Il retourna à Zurich, où il reçut magnifiquement un certain nombre de grands seigneurs bourguignons qui lui jurèrent fidélité à lui et à son fils[3].

Puis, changeant de plan, dès qu'arriva l'été, il traversa la Lorraine (août 1033)[4], où la présence d'Eudes était signalée.

Ce dernier vint, en effet, mettre le siège devant Toul[5] la veille de la Toussaint (31 octobre)[6], sous prétexte que les droits qu'il percevait sur cette ville lui avaient été payés en mauvaise monnaie. Trois jours durant, les assiégés, sous la direction de leur évêque, Brunon, résistèrent : aussi se mit-il pendant toute une semaine[7] à piller et à brûler les églises, les monastères et les habitations des faubourgs[8].

L'empereur, à titre de représailles, se jeta sur la partie orientale de la Champagne, incendiant les villes et dévastant

---

[1] D. Bouquet, XI, 4 B.

[2] *Ibid.*, 5 A et 415 A.

[3] *Ibid.*, 4 CD.

[4] Voir la note IX.

[5] D. Bouquet, XI, 163 BC et 172 B.

[6] Jean de Bayon, *ap.* D. Calmet, *Histoire de Lorraine*, éd. de 1748, t. III, col. CCXVIII. — Sur l'année où eut lieu ce siège, voir la note IX.

[7] Jean de Bayon, *loc. cit.*

[8] Id., *ibid.*, col. CCXVIII-CCXIX. — Pertz, IV, p. 84.

Digitized by Google

les campagnes[1]. Après trois semaines[2], le comte supplia Gozelon, duc de Lorraine, et Thierry, évêque de Metz, de lui ménager une entrevue avec l'empereur[3]. Il l'obtint, supplia humblement Conrad de se retirer, et, s'en remettant pour tout au jugement des comtes palatins, feignit[4] de se soumettre[5].

Mais cet engagement qu'il avait pris de renoncer à la Bourgogne[6], Eudes ne l'observa pas longtemps. En paix avec le roi de France, que la mort de sa fiancée avait peut-être contribué à détacher de Conrad[7], il oublia ses serments.

Celui-ci fut donc obligé de revenir l'année suivante mettre le siège devant les villes où Eudes avait maintenu ses garnisons. A la tête des Allemands, il reconquit toutes les places situées au nord de la Bourgogne, et descendit jusqu'au Rhône, où le rejoignirent des Italiens amenés par l'archevêque de Milan et par Hubert, comte de Bourgogne[8]. A Genève, il reçut l'acte de soumission de l'archevêque de Lyon et du comte Gérold, parent d'Eudes[9]. Enfin, le 1er août 1034, en la fête de saint Pierre ès Liens, il s'y fit élire une seconde fois roi de Bourgogne[10].

---

[1] D. Bouquet, XI, 4 D, 8 C.

[2] *Ibid.*, 260 D.

[3] Pertz, IV, p. 84. — Gozelon, qui devint duc de la Haute-Lorraine en 1033 (*L'Art de vérifier les dates*, III, p. 40), ne le fut que sur la fin de l'année sans doute, autrement l'on s'expliquerait difficilement son intervention.

[4] D. Bouquet, XI, 8 C et 18 D.

[5] *Ibid.*, 4 D, 8 C, 18 D, 260 E.

[6] *Ibid.*, 4 D.

[7] Mathilde était morte à Worms en 1034. (Cf. D. Bouquet, XI, 5 A).

[8] Wipon l'appelle *Hupert* (D. Bouquet, XI, 4 E). Il doit désigner le comte *Hubert* ou *Upert de Savoie* (*L'Art de vérifier les dates*, III, p. 613), car le comte de Bourgogne était alors (1027-57) Renaud Ier (*Ibid.*, II, 498.)

[9] Cf. Landsberger, nn. 192-3.

[10] D. Bouquet, XI, 4 E, 8 D, 18 D. — Quoiqu'en pensent MM. Landsberger (pp. 51-2 et n. 180) et Giesebrecht (II, p. 277), Conrad a pu, suivant l'opinion de Blümcke (p. 67), se faire couronner une seconde fois, en raison du petit nombre de vassaux qui s'étaient rendus à Payerne en 1033. Cf. Blümcke, p. 63, n. 99.

Digitized by Google

Etant ensuite revenu sur ses pas, il assiégea Morat. La ville fut détruite, et la garnison, quoique forte, se laissa emmener prisonnière.

Quand ils l'apprirent, les autres partisans qu'Eudes avait laissés en Bourgogne s'enfuirent. Conrad les poursuivit et en extermina un grand nombre. Après quoi, il alla rejoindre l'impératrice qui l'avait suivi jusqu'à Bâle et l'attendait à Strasbourg[1].

Ses promesses touchant la Lorraine, le comte ne les tint pas davantage. En effet, il ne cessa de faire des incursions dans cette province[2]. En 1036, nous le voyons assiéger Commercy[3], qui fut même brûlé.

Au mois de novembre 1037, profitant de la lutte que soutenait Conrad en Lombardie contre l'archevêque de Milan[4], il vint devant Bar-le-Duc, prit la ville et y laissa une garnison forte d'environ cinq cents hommes[5]. Il comptait

---

[1] D. Bouquet, XI, 5 A, 8 D et 18 D. — M. d'Arbois de Jubainville (I, pp. 333-4) nous semble avoir, dans cette campagne, interverti l'ordre des faits et changé l'itinéraire de Conrad. Suivant Wipon, l'empereur, après avoir laissé sa femme à Bâle, aurait gagné le Rhône, puis Genève, en soumettant tout le pays compris entre Saône et Rhône. De Genève, il serait remonté (*reversus*) à Morat, puis à Strasbourg (D. Bouquet, XI, 4 E - 5 A.) On conçoit aisément l'effet que voulait sans aucun doute produire Conrad sur les villes qui tenaient contre lui, en se faisant d'abord proclamer roi par ses vassaux. Au récit détaillé de Wipon, l'on ne peut opposer les deux chroniques (D. Bouquet, 8 D, 18 D) qu'a suivies M. d'Arbois de Jubainville. Elles sont rédigées sous forme d'annales. Les faits y sont groupés année par année et la recherche de l'ordre chronologique n'est pas poussée plus loin.

[2] Pertz, IV, p. 84.

[3] D. Bouquet, XI, 458 C. — M. Landsberger a tort de placer la prise de Commercy entre le siège et la bataille de Bar (p. 57). L'auteur de la vie de Richard, abbé de Saint-Vanne, qui seul en fait mention, dit bien : *Cum Odo comes... Commercium obsideret... — Cum igitur memoratus Odo... Bar castrum obsedisset...* (D. Bouquet, XI, 458-9.) — En outre, Clair nous apprend que la prise et la bataille de Bar eurent lieu du jour au lendemain. (*Ibid.*, XI, 196 D.)

[4] D. Bouquet, XI, pp. 420 C-E et 640 DE.

[5] Id., X, 41 A.

Digitized by Google

atteindre sans coup férir Aix-la-Chapelle et s'y faire couronner, le jour de Noël, dans le palais impérial [1].

Mais, sur ces entrefaites, il apprit l'arrivée d'envoyés italiens qui venaient lui proposer l'Italie, et peut-être même l'Empire, au nom des évêques de Verceil, de Crémone et de Plaisance [2]. Suivant les chroniqueurs saxons, le complot — qui ne tendait à rien moins qu'à faire assassiner l'empereur [3] — fut révélé à celui-ci, qui prit des mesures pour en empêcher l'exécution [4].

Dans l'intervalle, Gozelon, duc des deux Lorraines, avait eu le temps de rassembler des troupes et de se ménager des alliances [5]. Accompagné de son fils Godefroy, de Renard, évêque de Liège, d'Albert, comte de Namur [6], et de Richard, abbé de Saint-Vanne de Verdun, il vint au-devant d'Eudes.

Le comte se dirigeait-il déjà sur Aix-la-Chapelle, après avoir reçu les ambassadeurs italiens près de Bar? Ou bien était-il retourné en Champagne [7], et la ville lui avait-elle été enlevée par Gozelon [8]? — Toujours est-il que les deux

---

[1] D. Bouquet, XI, 215 B.

[2] D. Bouquet, X, 41 AB, XI, 420 C-E et 640 DE. — Suivant M. d'Arbois de Jubainville (p. 337), cette démarche aurait précédé le siège de Bar. C'est entre ce siège et celui de Commercy qu'il faut la placer, comme le fait, du reste, Raoul le Glabre. La combinaison rêvée par les Italiens semble indiquer qu'Eudes était déjà en Lorraine. Raoul le Glabre : *Existimabant... Odonem posse percipere regnum Austrasiorum, atque ad eos transire ut illic gereret principatum...* (D. Bouquet, X, 41 B.)

[3] Pertz, XX, 792, XVI, 171.

[4] D. Bouquet, XI, 420 et 640, *loc. cit.*

[5] Id., XI, 5 B, 171 C.

[6] M. d'Arbois de Jubainville (p. 339) appelle ce comte de Namur *Gérard*. Il nous semble avoir pris là le nom d'un autre personnage qui va entrer en scène tout à l'heure.

[7] Raoul le Glabre dit : ...*Ut ipse... ad propria repedaret...* (D. Bouquet, X, 41 A.)

[8] C'est l'avis de M. Giesebrecht, II, p. 326.

Digitized by Google

armées se rencontrèrent le lendemain de la prise de Bar [1], suivant Clair [2], et suivant Jean de Bayon [3], dans les plaines d'Honol, sur l'Orne, à quinze lieues au moins au nord de Bar et à l'est de Verdun [4].

C'était le 15 novembre 1037 [5]. La bataille s'engagea vers dix heures [6]. Eudes qui, malgré l'opposition du roi Henri [7], joignait à la supériorité du nombre l'appui de plusieurs vassaux, comme Manassès, comte de Dammartin [8], et Galeran, comte de Breteuil [9], enfonça tout d'abord l'aile gauche de l'ennemi commandée par Gozelon. Il se tourna ensuite contre l'aile droite où se trouvaient l'évêque de Liège et le comte de Namur. Celui-ci fut tué dans la mêlée [10].

Mais pendant ce temps, Gozelon, d'une part, revenait à la charge avec les soldats qu'il avait ralliés [11]; d'autre part, le comte Gérard d'Alsace [12] accourait au secours de l'évêque

---

[1] M. Landsberger (p. 58 et n. 212) soulève une difficulté. L'attaque des Lorrains avait-elle pour but de reprendre Bar ou d'en faire lever le siège? On ne peut rien conclure des chroniqueurs, — Raoul le Glabre et Sigebert de Gembloux (D. Bouquet, 41 A, t. X et tome XI, 163 C) — qu'il nomme en faveur de la première supposition. C'est en raison de l'extrême brièveté de leur récit qu'ils identifient pour ainsi dire le siège et la bataille de Bar. Mais Clair (D. Bouquet, XI, 196) et Jean de Bayon (*loc. cit.*), que M. Landsberger néglige de citer, sont plus explicites et affirment : le premier, qu'Eudes prit Bar, et, le lendemain même, rencontra les Allemands; le second, que la bataille eut lieu sur l'Orne, à quinze lieues au moins de Bar-le-Duc.

[2] D. Bouquet, XI, 196 D.

[3] *Loc. cit.*, col. CCXIX.

[4] Cf. d'Arbois de Jubainville, p. 339, n. 2.

[5] Cf. d'Arbois de Jubainville, p. 343, n. 2, et Landsberger, n. 211.

[6] *Hora diei quarta*, dit Jean de Bayon, *loc. cit.*

[7] D. Bouquet, XI, 160 B.

[8] Id., XI, 459 A.

[9] Id., XI, 249 A.

[10] Id., XI, 171-2.

[11] Id., XI, 172 A.

[12] Cf. *l'Art de vérifier les dates*, III, p. 41.

Digitized by Google

de Liège[1]. En présence de cette double résistance, l'armée d'Eudes eut peur. Le comte, lui-même, donna le signal de la fuite[2], mais il fut rencontré par un chevalier, nommé Thierry, qui le tua. Son étendard fut pris et envoyé à l'empereur[3]. Thibaud, son fils aîné, plus heureux que lui, échappa à l'ennemi[4].

Le combat avait duré six heures[5]. Deux mille Champenois[6] et mille Lorrains avaient été tués. On comptait, en outre, un grand nombre de blessés[7]. Le lendemain, 16 novembre 1037, le corps du comte Eudes fut relevé sur le champ de bataille par Richard, abbé de Saint-Vanne, et Roger, évêque de Châlons. Il était dépouillé de ses vêtements, mais on lui avait laissé un petit reliquaire qu'il portait sans doute habituellement[8]. Hermengarde, à qui il fut envoyé, put encore le reconnaître, grâce à une verrue qu'il avait à un endroit caché[9]. Il fut inhumé à côté de son père, dans le chapitre de Marmoutier[10].

Eudes laissait une fille, Berthe, épouse du duc de Bretagne[11], et deux fils, Thibaud et Etienne, qui eurent en partage : le premier, Chartres et Tours ; le second, Troyes

---

[1] Jean de Bayon, *loc. cit.*

[2] D. Bouquet, XI, 196 D.

[3] Id., XI, 5 B et 261 A.

[4] Jean de Bayon, *loc. cit.*

[5] *Ab hora diei quarta usque pene decimam decertarunt.* (Jean de Bayon, *loc. cit.*)

[6] Le chiffre de 6,000 donné par un chroniqueur (Pertz, III, p. 101) est évidemment exagéré.

[7] Jean de Bayon, *loc. cit.*

[8] Id., *ibid.* — D. Bouquet, XI, 214 B.

[9] D. Bouquet, X, 41 C. — Ce détail semble donner du poids à ce que dit un chroniqueur (Pertz, X, p. 15) de la tête d'Eudes, qui aurait été coupée et apportée à Conrad en Italie. M. Landsberger (n. 218) repousse cette assertion.

[10] D. Bouquet, *ibid.*

[11] Cf. ci-dessus.

Digitized by Google

et Meaux [1]. Etienne mourut vers 1048, laissant un jeune fils, que Thibaud, son oncle, dépossèda de la Champagne. Ce dernier mourut à son tour vers 1090, et ses enfants lui succédèrent [2].

La veuve du comte Eudes, Hermengarde, lui survécut de quelques années. *L'Art de vérifier les dates* [3] prend à tort pour rigoureusement exacte l'année (1040) indiquée approximativement par le Nécrologe d'Epernay comme étant celle de son décès. Nous la voyons figurer encore dans une donation faite en 1042 par les comtes Thibaud et Etienne, ses fils, à l'église cathédrale d'Amiens [4].

La guerre n'avait pas absorbé le comte Eudes tout entier, et l'Eglise, on peut le dire, resta au premier rang de ses préoccupations.

Avec le clergé de ses domaines, il ne cessa d'entretenir d'excellentes relations. Dans les questions religieuses proprement dites, alors non seulement que des intérêts étaient en jeu, mais qu'une simple fantaisie même parlait, tout autre était son attitude. Généreux à l'excès dans le premier cas, intraitable dans le second : tel il nous apparaît sa vie durant.

On ne peut donc dire d'une manière générale [5] qu'il « prenait peu d'intérêt à l'Eglise. » Les donations aux

---

[1] D. Bouquet, XI, 399 B.

[2] Cf. d'Arbois de Jubainville, p. 427. — Le rédacteur du *Nécrologe de l'église d'Amiens* a écrit à tort : *XIII kal. (novembri). Obitus Odonis, comitis magnifici, qui* dedit *nobis villas de Croissi et de Goii.* Cf. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie,* 3e série, t. VIII, 1885, in-8°, p. 430. Ce n'est pas Eudes, c'est sa veuve et ses fils qui ont *donné* Croissy-sur-Selle et Gouy-les-Groseilliers (Oise) à l'église d'Amiens ; l'acte de 1042 n'est pas une charte de confirmation, mais bien une fondation d'anniversaire.

[3] T. II, 614. — Mabille (*Cartulaire de Marmoutier pour le Dunois,* p. 109, n. 4) partage cette erreur.

[4] D'Arbois de Jubainville, I, pp. 481-2.

[5] Id., I, p. 215.

Digitized by Google

abbayes, Saint-Martin de Marmoutier, Saint-Père de Chartres, Saint-Florent de Saumur, Saint-Pierre de Bourgueil, Saint-Martin d'Epernay, Notre-Dame de Pontlevoy, et tant d'autres [1], — donations que nous lui voyons sans relâche faire ou simplement confirmer, — établissent péremptoirement le contraire. Quant à son ingérence dans les élections d'évêques, comme à Chartres [2] et à Meaux [3], d'abbés, comme à Bonneval [4] et à Saumur [5], elle ne semble avoir été que l'exercice d'un droit ancien ou acquis. Enfin, l'on sait la part qu'il eut dans l'introduction de la réforme clunisienne [6] tant à Saint-Père de Chartres [7] qu'à Saint-Faron de Meaux [8].

Sur la fin de sa vie en particulier, le comte fit maintes fois — à la manière de l'époque, — œuvre de dévotion, — et les moines n'en demandaient pas davantage. Aussi affirma-t-on, après sa mort, que s'il avait encouru la damnation éternelle, il devrait certainement sa délivrance à l'intervention de saint Martin, patron de Marmoutier [9]. Ses fils, voulant travailler à son salut, firent plusieurs donations, soit aux églises de Reims [10] et de Chartres [11],

---

[1] Cf. notre Catalogue d'actes.

[2] D. Bouquet, X, 508-10, *ep.* XXVII-XXIX.

[3] Id., X, 477-8.

[4] Id., X, 455-6.

[5] Cat., n° 24.

[6] Cf. *Hist. de l'abbaye de Cluny*, par H. Champly, 1866, in-12.

[7] *Cartulaire de Saint-Père*, I, pp. 119-121.

[8] Pertz, XXIII, p. 177, ll. 7-13.

[9] D. Bouquet, XI, 251 D.

[10] *XVI kal. decembr... Odo comes, post cujus mortem dederunt nobis uxor sua et filii Mormoleium* (Mourmelon, c^on de Suippes, Marne) *pro anima ejus et pro manu firma Virtutis ville* (Vertus, Marne) *in vita trium heredum suorum. (Nécrologe du chapitre de Reims,* XIe siècle, Bibl. de Reims, mns. A, 20/15, f° 19 v°).

[11] Cf. E. de Lépinois et L. Merlet, *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 209.

Digitized by Google

soit aux abbayes de Marmoutier[1] et du Ronceray[2]. Un certain Renaud abandonna aussi aux religieux de Marmoutier, *pour le repos de l'âme de son seigneur et comte,* sa part des moulins qu'il avait bâtis sur le pont de Tours[3], et le vicomte Hardouin offrit au chapitre de Notre-Dame de Chartres l'alleu de Tessonville[4], qu'Eudes même lui avait donné[5].

Les chroniqueurs, eux, ont porté sur le comte Eudes des jugements tout à fait différents. Raoul le Glabre le présente comme un scélérat[6], l'auteur de l'histoire des seigneurs d'Amboise en fait un sage[7]. Il n'était, à vrai dire, ni l'un ni l'autre, mais avait souvent commis les excès de l'un, et quelquefois aussi pratiqué les vertus de l'autre.

---

[1] Bibliothèque Nationale, mss. lat. 5441IV, pp. 371-2, et 12878, f° 104 r°.

[2] Bibliothèque Nationale, D. Housseau, III, n°s 436 et 438. — Mabillon, *Ann. Ben.*, t. IV, p. 426.

[3] D. Housseau, XII, n° 6716.

[4] Cne de Briconville, con de Chartres (Eure-et-Loir).

[5] Lépinois et Merlet, *op. et loc. cit.*

[6] D. Bouquet, X, 27 A et 40 D.

[7] Id., X, 239 E.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTES

I

Sur l'époque de la mort de Thibaud le Tricheur

Thibaud serait mort, suivant M. Landsberger (n. 26), entre décembre 973 et février 978. Nous pouvons retrancher deux ans à ce laps de temps.

D'une part, le dernier acte connu où il soit fait mention de Thibaud n'est pas celui de décembre 973, car, dans une charte extraite par Dom Housseau (*Collection de Touraine*, XII, n° 10335) du Cartulaire noir de Saint-Florent de Saumur (f° XXXVII v°), on lit : *In Dei nomine, Amalbertus, abbas monasterii Sancti Florentii Salmurensis... abbatiolæ Sancti Lupantii quam venerandus comes Teutbaldus pro sua et filiorum salute condonavit... Data mense maïo, anno XX regnante Hlotario rege.* Si le comte avait été mort, son nom se trouverait certainement précédé d'une épithète telle que *bonæ memoriæ.*

D'autre part, il devait être mort dès 977, car, dans diverses chartes de cette année, Eudes semble agir en maître absolu, sans qu'il y soit en aucune manière fait mention de son père. Dans l'une d'elles, empruntée par D. Housseau (I, 226) au Cartulaire de Bourgueil (f° 43 v°), on lit : ... *S. Odoni comitis qui firmare rogavit... Data mense octobris, in castello Caynonensi. Turonis, anno dominicæ Incarnationis DCCCCLXXVII, regnante Lothario rege* [1].

---

[1] Cf. dans Guérard, *Cartulaire de Saint-Père*, p. 62, une charte analogue du mois de février 977.

Digitized by Google

Les Bénédictins ne sont pas aussi embarrassés. D. Housseau, en plusieurs endroits [1], fixe le décès de Thibaud à l'année 978, qui a été adoptée par *l'Art de vérifier les dates*. D. Villevieille, allant plus loin, nous en apprend le mois, — février, — qu'il tire sans doute de la charte citée par M. Landsberger, d'après Martène [2].

Les auteurs du *Recueil des Historiens de France* [3] ont commis deux erreurs à ce sujet. La première consiste à dire que Thibaud est mort en 990. La seconde, relative à son âge, leur est commune avec les rédacteurs de *l'Art de vérifier les dates* : elle a été réfutée par M. d'Arbois de Jubainville [4].

II

Sur un prétendu fils d'Eudes Ier, nommé Robert

M. d'Arbois de Jubainville [5] attribue à Eudes, — sur la foi d'un acte mentionné par les *Annales Bénédictines* [6], et dont le texte nous a été transmis par D. Housseau [7], — un sixième enfant, nommé *Robert,* qui aurait été l'aîné. Cet acte, daté de 989, consacre la restauration faite par Robert, vicomte de Blois, de l'abbaye de Notre-Dame d'Evron, au diocèse du Mans. Eudes Ier et ses fils l'ont souscrit.

---

[1] T. XXIVI, fos 311 ro et 319 vo. — T. XXVI, fo 45 vo.

[2] *Thesaurus anecdotorum,* I, 94. Cf. les *Tables chronologiques* de D. Villevieille, t. XXXI de la *Collection de Touraine*.

[3] IX, p. 24, n. *a*.

[4] T. I, p. 135, n. 1.

[5] T. I, p. 190. — M. Landsberger n'en parle pas. M. Pfister l'admet sans contrôle, mais, en revanche, établit la fausseté de l'attribution à Eudes et à Berthe de deux autres enfants (p. 47, n. 2).

[6] T. IV, pp. 2-3. — Il a été connu aussi par les auteurs du *Gall. Christ.*, XIV, col. 483, qui le citent, probablement d'après la copie de D. Housseau.

[7] I, 244. — Cat., no 3.

Digitized by Google

Le document débute par un récit. D. Housseau nous dit qu'on y raconte, d'après les *Acta Cenomanensium episcoporum,* comment fut fondé le monastère et comment le lait de la Vierge y fut apporté par un pèlerin.

Malgré la suscription, dans laquelle le vicomte Robert parle à la première personne, l'acte prend ensuite la forme d'une notice. On y trouve une longue énumération des biens donnés ou restitués au monastère, biens tenus par Robert, est-il dit, *de l'héritage de ses parents, et en fief de son seigneur, le comte Eudes.*

L'acte fut porté successivement à Hugues Capet et au pape Jean XVI (985-996) qui le confirmèrent. Mais les souscriptions de ces personnages ont paru apocryphes à D. Housseau, qui les traite d'*interpolationes.*

Viennent ensuite les *signa* d'*Eudes, comte,* de *Robert, son fils,* de *Thibaud, son fils,* d'*Eudes, son autre fils,* et d'un certain nombre de vassaux, dont les noms portent tous une indication d'origine, comme cela se voit régulièrement à la fin du XIe siècle.

Le document continue par la mention de la mort du vicomte Robert, à qui succèda son fils du même nom, lequel fit de nouveau confirmer l'acte par le pape Benoît VIII (1012-1024).

Ce document invraisemblable, que D. Housseau a vu, puisqu'il l'a tiré *ex archivis abbat. B. M. de Ebronio,* mais sur l'aspect duquel il ne nous apprend rien, n'est donc point une charte. C'est un acte informe, rédigé apparemment par les religieux d'Evron à l'époque où, dans les abbayes, l'on s'adonna sans scrupules à la falsification des textes, au XIIe siècle, et l'on ne peut, de ce chef, gratifier Eudes II d'un nouveau frère.

Où le rédacteur a-t-il puisé le point principal de sa narration, c'est-à-dire le fait de la restauration du monastère et de la restitution de ses biens? — C'est évidemment dans un acte du *Cartulaire de Saint-Père* [1], où l'on voit un certain *indignus Rodbertus, perlascivis actibus admodum implicitus,* sans autre qualification, concéder à l'abbé Guibert, qui était alors sur son lit de mort (984), sous la condition d'y envoyer des moines, un lieu qu'il tenait de son seigneur, le comte

[1] T. I, p. 77 et suiv.

Digitized by Google

Eudes, *in Cinomannico pago situm, qui dicitur* Aurion, *vulgo tamen noncupante* Evron, (*ubi*) *ab antiquiori fuerat monasterium inibi Deo, magistrante patre Benedicto, servientium.* Le pape et le roi semblent avoir été consultés [1]. En tous cas, Eudes souscrivit, ainsi que son frère, Hugues, archevêque de Bourges, Liégarde, sa mère, et Berthe, sa femme [2].

III

Sur la date du mariage de Berthe, veuve d'Eudes Ier, avec le roi Robert

« Le veuvage de Berte avait été très court, dit M. d'Arbois de Jubainville (p. 191), car elle était déjà remariée au mois d'août 995, et son premier mari vivait encore moins de sept mois avant. »

Cette date est, croyons-nous, anticipée.

M. d'Arbois de Jubainville et les historiens qui l'ont précédé [3] appuient leur dire sur une charte extraite par Mabillon [4] des archives de Saint-Martin de Tours, commençant par ces mots : *Primo regnante Rotberto, in anno ubi Bertæ uxori suæ maritali connubio adhibitus est...* et ainsi datée : *Data in mense augusto, VIII anno regnante Hugone rege...*

Il y a là, certainement, une erreur chronologique, car Hugues Capet ayant été couronné le 3 juillet 987 [5], la huitième année de son règne va du 3 juillet 994 au 3 juillet 995. Ce serait donc, suivant cette charte, en août 994, c'est-à-dire avant la mort de son premier époux, que Berthe se serait remariée !

---

[1] *Regii insuper consensus accedente immunitate, conformidabili pontificum interminatione...* — Cf. le texte, *Cartul. de Saint-Père*, I, p. 78.

[2] M. A. Giry a établi la critique de ces actes devant ses auditeurs de l'Ecole pratique des Hautes-Etudes (conférence du 22 février 1882). Nous avons tiré grand parti de ses précieuses indications.

[3] D. Bouquet, X, 567-8.

[4] *Ann. Ben.*, éd. de 1707, t. IV, pp. 96, ch. XI, et 690, ch. XI.

[5] Cf. Lot, *op. cit.*, pp. 410-11.

Digitized by Google

Un autre détail nous engage à refuser notre confiance à cet acte. La première ligne (*Primo regnante Rotberto*) contredit la dernière (*VIII anno regnante Hugone*). C'est quand Hugues mourut que Robert régna. Et on ne peut avoir pris ici pour point de départ son couronnement, car il eut lieu le jour de Noël 987, à Orléans[1].

Mabillon était plus près de la vérité, quand il se contentait d'affirmer[2] que ce mariage avait dû avoir lieu peu de temps avant le rétablissement d'Arnoul sur le siège archiépiscopal de Reims, — lequel date de 997[3], — puisque, d'après une lettre de Gerbert, qui a été écrite la même année[4], ce rétablissement, ou tout au moins l'élargissement du prisonnier, aurait été accordé par Robert à l'abbé Léon, légat du Saint-Siège, en retour de la reconnaissance solennelle de son union[5].

En nous appuyant[6] sur une charte de 996[7], où Berthe prend encore le titre de comtesse, et, sur la donnée de Richer, nous placerions le second[8] mariage de Berthe après la mort de Hugues Capet (24 octobre 996), c'est-à-dire à la fin de l'année 996[9].

Et si le roi Robert, se plaignant sur ses vieux jours de ses enfants, s'entendait rappeler par Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, les inquiétudes que ses propres passions

---

[1] Cf. Pfister, p. 40.

[2] *Acta Sanctorum ord. Sancti Benedicti, sæc. VI, Præfatio*, p. XXIX.

[3] Richer, éd. Pertz, t. III, p. 657, ll. 25-6.

[4] Cf. la savante édition des *Lettres de Gerbert* donnée en 1889 par M. J. Havet, Paris, in-8°.

[5] *Ob confirmandum... Rotberti* novum *conjugium...* (Ed. Havet, *ep.* 181.)

[6] C'est aussi l'opinion de M. Kalckstein, *op. cit.*, I, p. 459, n. 1.

[7] Pièces justificatives, VI.

[8] C'était aussi le deuxième mariage du roi Robert, qui peu auparavant avait répudié sa première femme, Suzanne, veuve d'Arnoul, comte de Flandre. Cf. Pfister, pp. 43-6.

[9] *Rotbertus rex* patri succedens, *suorum consilio Bertam duxit uxorem, ea usus ratione, quod melius sit* parvum *aggredi* malum, *ut* maximum *evitetur*. (Richer, éd. Pertz, p. 657, ll. 19-20). — Sur la date de la mort de Hugues Capet, cf. Pfister, p. 50, n. 2.

Digitized by Google

avaient causées à Hugues et à Adélaïde, on n'en peut pas conclure que Robert se soit marié de leur vivant [1]. Ce dernier a attendu la mort de son père pour mettre son projet à exécution. Mais une phrase de Richer nous autorise à croire que, dès 995-996, Berthe avait commencé d'actives démarches en vue de son union, et que les parents du prince y avaient fait une vigoureuse opposition [2].

IV

Sur la date du siège de Melun

Eudes, suivant M. d'Arbois de Jubainville, aurait fait ses premières armes en 999, à ce siège de Melun, dont le récit occupe une place si importante dans Richer (liv. IV, ch. LXXIV-LXXIX). Après avoir exprimé dans son *Histoire des Comtes de Champagne* (I, p. 196 et suiv.) l'opinion que cet événement devait être daté de 999, malgré le lieu que lui assigne le chroniqueur dans son œuvre, et que, par conséquent, le quatrième livre de Richer avait été rédigé après 999, M. d'Arbois de Jubainville l'a reproduite — avec preuves à l'appui — dans un article de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (1859, p. 393 et suiv.)

Quelle que soit la force apparente des arguments de M. d'Arbois de Jubainville, nous croyons qu'on ne peut adopter sa manière de voir [3]. Nous allons de point en point

---

[1] Cf. d'Arbois de Jubainville, I, pp. 191-2.

[2] *Berta Rotberto nubere volens, Gerbertum consulit, ac ab eo confutatur*. (Richer, Pertz, III, p. 657, l. 15.)

[3] Cependant Blümcke (p. 85) l'a suivie.

M. Pfister (pp. 104, 177 et 227-9) vient de la reprendre à son compte, mais il laisse entière notre argumentation. Les preuves (p. 229, n. 6) tirées de deux donations, notamment, ne nous paraissent pas péremptoires.

D'une part, les mots... *Rainaldus episcopus... dedit quasdam villas...* propter *guerram et discordiam quæ tunc temporis erat inter patrem suum nomine Burchardum et comitem Odonem...* ne contiennent pas absolument ce qu'en tire M. Pfister, que « l'évêque de Paris livra deux villages à Geoffroi, comte de Châteaulandon, *pour le décider à prendre les*

Digitized by Google

détailler ce qu'il cite comme militant en faveur de sa thèse.

Dans l'*Histoire des Comtes de Champagne,* M. d'Arbois de Jubainville ne donne qu'une raison [1] : c'est que Guillaume de Jumièges, relatant le siège de Melun [2], dit qu'il eut lieu trois ans avant la mort de Henri, duc de Bourgogne, laquelle « *paraît* appartenir », suivant *l'Art de vérifier les dates*, à l'année 1002 [3].

Voyons d'abord quel fonds l'on peut faire sur les données chronologiques de Guillaume de Jumièges. Dans le dernier paragraphe de la page 188 (E), le chroniqueur parle du mariage de Richard, duc de Normandie, avec Judith, sœur de Geoffroy, comte de Bretagne, qui eut lieu en 1008 [4]. — Le paragraphe suivant commence par les mots : *Tempore illo, cum Burchardus Milidunensis castri comes...*, et contient le récit des événements qui nous occupent. — Un troisième paragraphe enfin dit : *Annis abhinc tribus emensis, Henricus Burgondiorum dux moritur.* Ce décès date au plus tard de

---

armes en faveur de son père. » — Un récent éditeur de cette charte se contente de dire que « l'aliénation a eu lieu *pour payer l'intervention* du comte ». (Cf. J. Devaux, *Etude chronologique sur les comtes de Gâtinais*, dans *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, Fontainebleau, 1885, in-8°, p. 75). M. Devaux identifie à bon droit le *Scabiosas* (alias *Cabiosas*, *Cabiosos* et *Cabiosis*) et le *Buxas* (alias *Buxis*), avec Echilleuses et Boësses (c^on^ de Puiseaux, Loiret), tandis que M. Pfister (*De Fulberti vita et operibus*, Paris, 1885, in-8°, p. 122, nn. 5 et 6) y voit Chauville, (c^ne^ de Nonville, c^on^ de Nemours, Seine-et-Marne) et *Les Buits* (c^ne^ de Puiselet-les-Marais, c^on^ de Milly, Seine-et-Oise). Mais il a tort, selon nous, de préférer au texte de Guérard (*Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, Paris, 1850, in-4°, I, p. 326), celui de G. Dubois (*Historia ecclesiæ Parisiensis*, Paris, 1690, in-f°, I, p. 636), dont la leçon lui paraît *meilleure*. (Cf. *Annales* cit., pp. 81-2).

D'autre part, on ne peut affirmer qu'une chose, c'est que Bouchard céda le fief de Lisses, antérieurement au 26 octobre 999, à Hermenfroy, qui lui-même s'en dessaisit à cette date.

Dans la seconde édition de son *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens* (Paris, 1891), M. Luchaire a déclaré que les arguments de d'Arbois de Jubainville et Pfister ne lui paraissaient « pas péremptoires » et qu'il adoptait la thèse de Kalchstein *(sic)*, Waitz, Landsperger *(sic)* et Lex (t. II, p. 7, n. 2).

[1] I, p. 196, n. 1.

[2] D. Bouquet, X, p. 189.

[3] Cf. II, p. 495.

[4] D. Bouquet, X, 175 E.

Digitized by Google

1002; or, il aurait eu lieu, en suivant la filière chronologique de Guillaume de Jumièges, trois ans après 1008. Et cette dernière année devrait être à peu près l'époque du siège de Melun.

De plus, la mort de Henri de Bourgogne se rapporte-t-elle certainement à l'année 1002? — Cela paraît acceptable à Mabillon[1], mais est-ce satisfaisant de tous points? — Les chroniqueurs ne s'accordent pas à ce sujet. Les dates fournies par Raoul le Glabre (cf. Mabillon) et Guillaume de Jumièges sont, nous l'avons vu, très discutables. Hugues de Flavigny[2] donne 996, et le moine de l'abbaye de Saint-Victor, qui rédigea l'histoire des rois de France[3], adopte cette époque ou environ. Hugues de Fleury[4], la chronique de Saint-Pierre-le-Vif de Sens[5], celle de Saint-Martial de Limoges[6] et l'abréviateur des *Gestes des rois de France*[7], donnent 1001. Enfin, Odoran[8], Aubry des Trois-Fontaines[9], la petite chronique de Saint-Denis[10], la chronique de Saint-Martin de Tours[11] et celle de Sainte-Colombe de Sens[12], donnent 1002.

Dans son article de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes,* M. d'Arbois de Jubainville commence (p. 394) par battre en brèche la date de 998 assignée par Pertz[13] aux dernières lignes de l'œuvre de Richer. Il faut reconnaître que l'objection est faible et qu'elle ne tient pas, si nous nous en rapportons à

---

[1] *Ann. Ben.*, t. IV. pp. 150-1.

[2] D. Bouquet, X, 206 D.

[3] Id., X, 277 C.

[4] Id., X, 221 B.

[5] Id., X, 222 E.

[6] Id., X, 261 C.

[7] Id., X, 227 C.

[8] Id., X, 165 C.

[9] Id., X, 287 C.

[10] Id., X, 297 B.

[11] Id., X, 282 D.

[12] Id., X, 272 D.

[13] T. III, pp. 563 et 565.

Digitized by Google

Wattenbach[1] et à Landsberger[2], devant les conclusions de Reimann[3].

M. d'Arbois de Jubainville invoque ensuite, en faveur de sa thèse, l'ordre logique que Richer aurait pu adopter ici de préférence à l'ordre chronologique. — Mais est-il logique l'ordre en vertu duquel Richer a placé le siège de Melun après l'abdication de l'évêque Arnoul et la dégradation du prêtre Auger?

Vient l'argument principal de M. d'Arbois de Jubainville, tiré de cette phrase du discours de l'émissaire d'Eudes au gouverneur de Melun : « Penses-tu que la divinité (*divinitatem*) elle-même ne soit pas offensée, lorsqu'à la mort d'un père, l'orphelin (*pupillus*) est dépouillé de son patrimoine et réduit à rien?[4] » — L'allure même de cette phrase ne révèle-t-elle pas que nous sommes ici en présence d'un de ces « discours aussi peu authentiques que ceux de Tite-Live », dont Richer — M. d'Arbois de Jubainville (p. 393) le reconnaît comme tous les autres critiques — a parsemé sa rédaction?

M. d'Arbois de Jubainville mentionne ensuite (p. 396) les chroniqueurs qui donnent la date de 999. Mais, des six qu'il indique, quatre (Oudry Vital, Hugues de Fleury, le chroniqueur de Saint-Pierre-le-Vif de Sens et celui de Saint-Denis) sont à écarter de prime abord, car ils ne font que reproduire, au sujet du siège de Melun, les quelques lignes consacrées à cet événement par un texte antérieur, l'*Historia Francorum Senonensis*[5], que M. d'Arbois de Jubainville n'a pas connu. Il faut donc voir dans cette *Histoire des Francs* la source première et unique de l'erreur. — Nous verrons à qui des deux, de Richer ou du chroniqueur de Sens, nous devons donner la préférence. Quant à Guillaume de Jumièges, nous savons ce qu'il en faut penser.

---

[1] *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter*, Berlin, 1866, in-8°, p. 257.

[2] Note 37.

[3] *De Richeri vita et scriptis*, Olsnabrück, 1845. (Dissertation de l'Université de Breslau.)

[4] Richer, l. IV, ch. LXXV. — Trad. Guadet, II, 255.

[5] Pertz, III, p. 369. — Cf. avec ce texte D. Bouquet, X, 236 A, 220 D, 222 B, 305 CD.

Digitized by Google

Reste la vie de Bouchard, comte de Melun[1]. — Mais M. d'Arbois de Jubainville a tort de la citer, car, comme le fait remarquer très justement M. Landsberger, elle est plutôt contraire que favorable à sa thèse[2]. Après avoir rapporté plusieurs chartes royales de 989, 998 et 1000 (pp. 352-4), le biographe de Bouchard, revenant à son héros, commence ainsi le récit du siège de Melun : *His ita narratis, ad nostrum Burchardum reflectatur stylus.* Ce qui signifie que, considérant comme un pur hors-d'œuvre ces chartes dont il vient de parler, il reprend sa narration au point où il l'a laissée, c'est-à-dire à l'époque où Bouchard vient de recevoir Melun du roi Hugues (p. 350).

La dernière difficulté soulevée par M. d'Arbois de Jubainville (p. 397) est tirée du discours que se tenait Eudes pour s'encourager à reprendre Melun : « Cette place, disait-il, avait été tenue par son aïeul[3]. » — « L'aïeul d'Eudes II, c'est Thibaut le Tricheur, époux de Ledgarde, fille d'Herbert II, comte de Vermandois[4]. »

Faut-il prendre ce mot d'*aïeul* au pied de la lettre ? — Nous ne le croyons pas. Car, un peu plus loin, les grands, envoyés par Eudes au roi de France, après la perte de Melun, disent d'une façon générale, entre autres excuses, « que Melun appartint autrefois à ses *prédécesseurs*[5]. »

Que si l'on persistait à maintenir au mot *avus* son sens absolu, rien n'empêcherait de penser que Richer a voulu désigner par là, comme nous l'avons dit[6], Herbert de Vermandois, aïeul maternel d'Eudes Ier.

Avant de quitter M. d'Arbois de Jubainville, remarquons dans quel cercle vicieux il tourne au sujet de Melun. Dans son *Histoire* (t. I, p. 136, n. 2), il s'appuie sur les termes de la

---

[1] D. Bouquet, X, pp. 354-5.

[2] Pages 70-1.

[3] Trad. Guadet, p. 255. — ... *Cum illud* (*castrum*) *jam ab avo possessum sit*... (Richer, liv. IV, ch. LXXIV.)

[4] D'Arbois de Jubainville, *loc. cit.*

[5] Trad. Guadet, p. 263. — ... *Cum illud* (*castrum*) *a suis præcessoribus olim possessum*... (Richer, liv. IV, ch. LXXX.)

[6] Cf. ci-dessus.

Digitized by Google

revendication attribuée par lui à Eudes II pour établir que Melun appartint à Thibaud le Tricheur. Dans son article, au contraire (p. 397), il s'appuie sur la possession de Melun par Thibaud le Tricheur pour rapporter le siège de cette ville à Eudes II et dater l'événement de 999.

L'opinion que nous soutenons à l'encontre de M. d'Arbois de Jubainville n'est pas neuve. Elle a été émise dès 1840[1] par M. Guérard dans un article sur Richer publié par le *Journal des Savants* (p. 548), adoptée successivement par M. Guadet (1845, I, p. LXXXVI, II, p. 393) et M. Poinsignon (1855, p. 529), dans leurs traductions, et par Reimann (1845, pp. 35-6) dans son travail sur le chroniqueur, reproduite par Kalckstein dans son *Histoire de la Royauté française sous les premiers Capétiens* (I, p. 433, n. 2), par M. Aubineau dans un volume des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*[2], et enfin démonstrativement établie par M. Landsberger[3] (pp. 69-71).

Nous prétendons : 1° que l'affaire de Melun ne doit pas être rattachée à l'histoire d'Eudes II; — 2° qu'on ne peut la dater que de l'année 991.

Le siège de Melun aurait été fait, nous dit-on, par Eudes II, en 999 au plus tard. Le jeune Eudes avait à cette époque au maximum 17 ans[4]. Cet âge seul, — bien qu'au moyen âge la vie active des hommes commençât de bonne heure, — doit faire naître le doute dans les esprits, outre qu'il n'est pas en rapport avec certaines phrases de Richer, qui dénotent chez le personnage une expérience militaire déjà faite[5].

---

[1] Pertz qui, le premier, a édité Richer — au t. III (p. 561 et suiv.) des *Monumenta*, et non au t. V (*Bibl. de l'Ec. des Chartes*, p. 393, n. 1) — évite, dans le contexte, de dater le siège de Melun et les guerres d'Eudes avec Foulques (ch. 74-99), mais il est clair qu'il ne rapporte pas ces événements à l'année 999, puisqu'il prétend que Richer a cessé d'écrire en 998.

[2] T. III, 1847, pp. 73-4.

[3] Cet auteur ne répond pas directement aux objections formulées dans la *Bibl. de l'Ecole des Chartes;* il n'a pas eu connaissance de l'article de M. d'Arbois de Jubainville.

[4] Cf. ci-dessus.

[5] ... *Miserrimum fore, quod in Sequana fluvio transmittendis exercitibus nullus sibi transitus pateret.* (Ed. Pertz, III, p. 648, l. 33.) — Ce

Digitized by Google

Et comment ce jeune homme, que M. d'Arbois de Jubainville a raison de nous représenter « n'ayant, comme cadet, qu'une part minime dans la succession paternelle, car cette succession était presque tout entière entre les mains de Thibaut II, son frère aîné[1], » comment ce jeune homme nous serait-il montré par Richer possesseur de plusieurs ports sur la Loire et maître de plusieurs armées[2]? (Ch. LXXIV).

D'autre part, il est certain que Richer place au temps du roi Hugues le siège de Melun : « La nouvelle de cet événement, dit-il, arriva bientôt aux oreilles *des rois*[3]. » (Trad. Poinsignon, p. 457.) Or, en 999, Robert régnait seul. Mais, couronné le jour de Noël 987 à Orléans, il avait été roi conjointement avec son père jusqu'à la mort de celui-ci[4] (24 octobre 996). Eudes II n'aurait donc pu avoir affaire à plusieurs rois qu'une seule année durant, en 995-6, à l'âge de 14 ans!

Ce siège, du reste, se rattache logiquement à une série de faits qui marquent les premières années de la royauté nouvelle[5]. « Réduit à l'impuissance, dit l'envoyé d'Eudes, le roi vit sans gloire, tandis que la prospérité accompagne toujours Eudes. » (Trad. Poinsignon, p. 457.) — Cette phrase s'applique parfaitement à Hugues Capet, dont les débuts furent, on le sait, très pénibles, et à Eudes Ier qui venait d'enlever à Foulques d'Anjou une partie de la Bretagne[6]. Mais comment

---

n'est pas non plus de ce jeune homme que son propre émissaire aurait osé dire au gouverneur de Melun : *Quis enim inter primates Odone potentior?...* — ... *Cum... Odonem prosperior semper sequatur successus...* (Id., *ibid.*, p. 648, l. 48, et 649, l. 3.)

[1] *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, pp. 396-7.

[2] Cela prouve qu'il ne faut pas attacher une valeur absolue à toutes les expressions de Richer, puisque celui-ci, quelques lignes plus loin (LXXV) dit qu'Eudes est *réduit à rien* (Guadet), — *absque re*.

[3] M. d'Arbois de Jubainville déclare que ce « pluriel », fort embarrassant pour sa thèse, est tout simplement « une erreur » de Richer. (*Bibl. de l'Ec. des Ch.*, p. 397.) Or, on sait qu'en ce qui concerne les noms et les individus, Richer est très généralement exact.

[4] Pfister, *op. cit.*, pp. 40 et 50.

[5] Cf. l'article de M. Guérard dans le *Journal des Savants*, p. 548.

[6] Cf. Richer, liv. IV, ch. LXXIX.

Digitized by Google

l'expliquer avec Robert, qui venait de battre le même Foulques [1] (997), et avec le jeune Eudes II?

Il est à remarquer aussi qu'après avoir décrit la tentative d'Eudes sur Melun et ses guerres avec Foulques, Richer raconte sa mort (ch. XCIV), bien connue d'ailleurs, et que des circonstances caractéristiques distinguent nettement de celle de son fils et successeur Eudes II [2].

M. Landsberger (p. 69) invoque encore une autre preuve. Il lui paraît invraisemblable que Berthe, alors femme de Robert, ait laissé son royal époux, sur qui elle avait une influence sans limites, combattre le fils issu de son premier mariage, — quand surtout l'on voit peu avant (997) le même prince soutenir la maison de Blois contre celle d'Anjou [3].

De la date à laquelle Richer a rédigé les dernières pages de sa chronique et de la place qu'il assigne dans son œuvre au récit du siège de Melun, on doit conclure que cet événement se rapporte à l'année 991.

La fin de la chronique proprement dite a été écrite par Richer en 995, car les derniers événements qu'elle contient, la mort d'Eudes et le concile de Mouzon, se réfèrent à cette année même. Les quelques paragraphes qui suivent en appendice, et dans lesquels sont relatés les principaux faits de l'histoire de 995 à 998, ont été ajoutés par l'auteur, au jour le jour probablement, par manière de *memento*, en vue de la continuation de son travail [4].

Quant à la place occupée dans la chronique par le récit du siège de Melun, elle est convaincante. L'ordre chronologique, dans le IVe livre, est rigoureusement observé. Le récit qui nous intéresse est régulièrement intercalé entre des événe-

---

[1] Cf. Richer, éd. Pertz, p. 657, ll. 21-2.

[2] Cette dernière, d'autre part, ne pouvait être rapportée par Richer, dont la chronique s'arrête à l'année 998.

[3] Cf. Richer, éd. Pertz, p. 657, l. 21. — Nous ajouterons que durant l'union de Berthe et de Robert, le jeune Eudes vécut à la cour où le roi prit soin de le faire élever au milieu des jeunes seigneurs de son entourage. (D. Bouquet, X, 350).

[4] On croit vraisemblablement que Richer a suivi Gerbert en Italie, lorsqu'il monta sur le siège épiscopal de Ravenne, en 998. Ainsi aurait été interrompue sa rédaction. (Cf. Guérard, *loc. cit.*, p. 479.)

Digitized by Google

ments qui sont datés d'ailleurs, entre l'emprisonnement de Charles de Lorraine, au mois de mars 991 (XLVII) et les premières guerres d'Eudes avec Foulques d'Anjou, en 991 et 992[1] (LXXIX.)

Le siège de Melun a donc eu lieu dans la seconde moitié de l'année 991, et on ne peut trouver étrange qu'il « précède de vingt-cinq pages la nomination de Gerbert à l'archevêché de Ravenne, qui eut lieu en 998[2]. »

L'*Historia Francorum Senonensis*[3], qui seule donne la date de 999, peut-elle infirmer notre dire? — Nous ne le croyons. On n'ose mettre en balance Richer, contemporain de l'événement qui nous occupe, avec l'auteur de la chronique de Sens, qui n'est pas mort avant 1034, — c'est-à-dire longtemps après Richer, — puisque le dernier fait qu'il relate se réfère à cette année-là.

Richer a même été plus qu'un contemporain. Il a pu d'abord entendre les récriminations d'Eudes et avoir ensuite des nouvelles certaines de son entreprise. Nous savons, en effet (liv. IV, ch. L), qu'au mois de mars 991, sur l'invitation du clerc Herbrand, son ami, il se rendit à Chartres[4], pour étudier la « théorie d'Hippocrate[5] », et il y devait être encore lorsque se fit le siège de Melun. Les détails qu'il nous donne ont pu être puisés à bonne source, et il y a tout lieu de les croire exacts.

V

Sur la prétendue intervention d'Eudes II en Bourgogne

M. d'Arbois de Jubainville fait poursuivre à Eudes ses débuts militaires dans la guerre du roi Robert contre Otte-

---

[1] Cf. les tables chronologiques dressées par MM. Guadet (II, pp. 390-5) et Poinsignon (pp. 526-32.)

[2] D'Arbois de Jubainville, *Bibl. de l'Ecole des Ch.*, p. 394.

[3] Pertz, t. IX, pp. 368-9.

[4] Cf. Kalckstein, *op. cit.*, p. 480.

[5] *Logicam Yppocratis*. Cf. Poinsignon, p. 422, n. 2.

Digitized by Google

Guillaume au sujet de la Bourgogne. Ici, pas plus que dans l'affaire de Melun, M. d'Arbois de Jubainville ne nous paraît avoir eu raison de faire intervenir le jeune Eudes.

Voici les faits. Henri, duc de Bourgogne, fils de Hugues le Grand, duc de France et de Bourgogne, par conséquent frère de Hugues Capet et oncle de Robert, mourut vers 1002 sans enfants[1]. Mais il laissait de sa femme, Gerberge, un beau-fils, qui réclama et envahit le duché. Robert marcha contre lui et « Eudes eut soin de se rendre au camp ennemi, mais il ne paraît pas y avoir joué un rôle important[2] ».

M. d'Arbois de Jubainville a fait dire au chroniqueur qu'il cite[3] autre chose et plus que celui-ci ne voulait dire : *Quo in tempore rebellaverunt contra Robertum, Francorum regem, Odo Tebaldi Fallacis nepos* (sic), *et Willelmus, Heinrici ducis privignus*... Considérée en elle-même, cette phrase évidemment unifie la révolte des deux personnages et en fait une seule et même entreprise. Rapprochée du texte de Raoul le Glabre[4], dont elle n'est que le résumé, elle prend une signification différente. Qu'on en juge plutôt : ...*Roberto rege, plurimas ei intulere sui contumeliæ insolentias... Inter quos fuit Odo rebellionum maximus, qui fuit filius Tebaldi Carnotensis... Quorum non dispar fuit secundus Odo... Necnon etiam Willermus, Henrici ducis privignus..., eidem regi aliquando rebellis extitit*... Cette énumération des grands seigneurs qui ont lutté contre le pouvoir royal, Hugues de Flavigny l'a abrégée, et c'est de cette abréviation même qu'est née l'obscurité de sa phrase[5].

L'opinion de M. d'Arbois de Jubainville n'est appuyée par

---

[1] Cf. ci-dessus.

[2] D'Arbois de Jubainville, I, p. 202. — Hirsch (*Iahrbücher des deutschen Reichs unter Heinrich II*, Berlin, 1862-4, 2 v. in-8°), que Landsberger accuse d'avoir émis la même idée, est cependant moins précis : *Wie können wir zweifeln dass die Gegner der französischen Kron sich um Otto-Wilhelm sammelten' und dass, wenn es Ihnen gelang, diesem das Herzogthum bestimmt war*. (I, p. 385.) — Cf. Landsberger, pp. 22 et 71-3.

[3] D. Bouquet, X, 208 D.

[4] Id., X, 27 A.

[5] D. Bouquet lui-même a été embarrassé : *Vix crediderimus res, tempora et personas ab Hugone hic non confundi* (p. 208, n. *d*.)

Digitized by Google

aucun autre texte. Or, il serait vraiment étrange que les chroniqueurs[1] qui nous ont laissé un récit, et un récit détaillé, de la lutte de Robert contre Otte-Guillaume, n'aient pas mentionné la prétendue part prise par le jeune Eudes à ces événements, si surtout elle l'avait été dans le sens indiqué.

VI

Sur une charte qui donne à Thibaud le titre d'évêque

Thibaud avait-il été évêque comme certains l'ont pensé? — Nous ne le croyons pas.

Dans son récit de la nomination de Ménard à Saint-Père, Lepelletier[2] dit qu'il « étoit désigné évêque de Chartres. » — En jetant un coup-d'œil sur la lettre de Fulbert[3], on voit que cette assertion résulte d'un contre-sens qui consiste à avoir appliqué au comte Thibaud une phrase qui se rapporte au doyen Raoul.

Mais, en outre, il y a une charte[4] dans le texte de laquelle Thibaud prend le titre d'évêque, sans désignation de siège (997-1001).

Dom Anselme Le Michel[5] l'expliqua en identifiant le jeune comte avec un saint Thibaud, archevêque de Vienne en Dauphiné, sur lequel les *Acta Sanctorum*[6] donnent quelques détails. Il a du moins reconnu son erreur, puisqu'en marge on lit : *Error continuus et meræ nugæ.*

Dom Housseau[7] reprit à son compte l'affirmation et en

---

[1] Cf. D. Bouquet, X, 20 B-E, 171 C-E, 189 CD, 302 E-303 A.

[2] *Hist. des Comtes de Champagne et de Brie*, t. I, p. 31.

[3] D. Bouquet, X, 444 C.

[4] Pièces justificatives, VIII.

[5] *Histoire de l'abbaye de Marmoutier*. Bibl. de Tours, mns. 1387, f° 20 r° et v°.

[6] Mai, 21, t. V, p. 47. — Juin, 30, t. V, p. 593.

[7] T. XXVI, f° 467 r° et v°.

Digitized by Google

conclut que Thibaud avait « cédé son droit d'aînesse à Eudes, en entrant dans les ordres. »

Enfin, M. Salmon la reproduisit[1]. Il la tenait sans doute de D. Anselme Le Michel, à qui il emprunte cette idée que le fait s'explique naturellement par le lien de parenté qui unissait Thibaud au roi de la Bourgogne supérieure, dont Vienne était la capitale.

Nous objecterons d'abord que la charte de la reine Berthe est d'une authenticité douteuse[2]. Les *signa* font preuve de la recherche intentionnelle d'un archaïsme trop accentué.

De plus, Thibaud y est dit *évêque*. Or, Vienne était le siège d'un archevêché.

Ensuite, M. Hauréau[3] a établi que l'archevêque de Vienne, qui portait ce nom, l'était dès 970, date qui ne se concilie pas avec l'âge de notre jeune comte.

Des textes rapportés par les Bollandistes, on ne peut rien tirer en faveur de la thèse que nous combattons. — Ils disent que saint Thibaud, ermite, naquit à Provins et fut baptisé par l'archevêque de Vienne et par Thibaud, fils d'Eudes, comte de Champagne, qui étaient alliés ou parents[4], — faisant ainsi de l'archevêque (970-1000) et du comte (1063-1089) des contemporains. Ils savent, en outre, où et comment l'archevêque Thibaud mourut[5].

Enfin, la lettre que Fulbert, le futur évêque de Chartres[6], écrivit peu avant la mort de Thibaud, ne qualifie ce dernier que de *juvenis* et de *comes*. — Rien ne donne donc à penser qu'il ait jamais été évêque, même désigné.

---

[1] Bibl. de Tours. Legs Salmon. Mns. 1224, pp. 520 et 638.

[2] Cf. l'appendice I (Diplomatique).

[3] *Gall. Christ.*, XVI, col. 61.

[4] Juin, 30, t. V, p. 593.

[5] Mai, 21, t. V, p. 47.

[6] Il le devint, suivant M. L. Auvray (*Positions des thèses soutenues le 26 janvier 1885 à l'Ecole des Chartes. Etude sur Fulbert, évêque de Chartres*), en automne 1006, et non en 1007.

Digitized by Google

VII

Sur la date et sur l'objet de la lettre adressée par le comte Eudes au roi Robert

Au sujet de cette lettre, M. Landsberger émet deux opinions qui toutes deux nous semblent sujettes à caution.

Il croit, en premier lieu (n. 107), qu'elle ne se rapporte pas à la succession au comté de Troyes, et, en second lieu (n. 114), qu'elle date du commencement de l'année 1023.

En effet, dit-il, cette lettre ne parle pas de territoires qu'Eudes prétend devoir lui être inféodés, mais de domaines que, depuis un certain temps déjà, il tient (*quod mihi dedisti...*, — *honorem quem dederas mihi*, etc...) — De plus, si on la fait dater de 1023, on s'explique mieux, d'une part, le caractère des relations qui existaient alors entre le roi et le comte, et, d'autre part, les circonstances dans lesquelles eut lieu l'assemblée de Verdun.

Il semble cependant bien établi que le roi, renonçant tout d'abord à lutter contre Eudes, quand s'ouvrit la succession d'Etienne, l'a ensuite, sinon investi, du moins toléré. En tous cas, les premières difficultés étaient certainement aplanies dès 1021, année où nous trouvons Eudes en compagnie du roi au château de Verberie[1]. On conçoit donc qu'Eudes dise de la Champagne que le roi la lui avait *donnée*.

Et c'est si bien de la Champagne qu'il s'agit qu'on chercherait en vain à quel domaine Eudes aurait pu appliquer ces mots : *Darèt Dei gratia quod* hereditabilis *sim...* Et encore, et surtout : *Si ad qualitatem beneficii quod mihi dedisti constat quia* non est de tuo fisco, *sed de his quæ mihi* per tuam gratiam *ex majoribus meis* hereditagio jure *contingunt*. Dans quelle autre affaire aurait-il pu faire valoir ce droit ?

---

[1] D. Bouquet, X, 603-4.

Digitized by Google

Cela étant admis, la place de cette lettre est toute naturelle après l'entrevue d'Ivois. Robert y aura été encouragé à la résistance et il aura formé, peut-être même tenté d'exécuter[1] le projet de revenir sur ses concessions antérieures.

La date de la lettre d'Eudes au roi Robert doit donc être fixée à l'année 1025 (D. Bouquet, X, p. 501) ou peut-être à 1024, comme le pense M. d'Arbois de Jubainville (p. 256, n. 1.)

VIII

Sur la date du siège de Vienne

M. d'Arbois de Jubainville ne nous paraît pas autorisé à faire faire par Eudes, en 1036, une expédition dans laquelle il aurait assiégé Vienne et pris des mesures en vue d'une cérémonie de couronnement (pp. 335 et 337). Cette expédition, nous l'avons placée en son temps ; elle ne fait qu'un avec la première campagne d'Eudes en Bourgogne[2]. — A la vérité, le chroniqueur sur lequel se règle M. d'Arbois de Jubainville, Hugues de Flavigny, intercale le siège de Vienne dans son récit de la défaite d'Eudes en Lorraine. Mais comment est-il amené à en parler ? — Après avoir mentionné la bataille de Bar, à l'année 1037, il remonte à l'origine de la lutte qui s'est élevée entre Eudes et Conrad au sujet de la Bourgogne, et dont il n'a rien dit encore : *Veniamus igitur jam nunc ad illud lacrymabile bellum... Et ut plenius illucescat rei veritas, dicamus quæ fuerit causa tanti certaminis..... Rodulfus vero rex absque liberis existens.... Eo vero defuncto..., Odo... irrupit fines Burgundiæ, obtinuitque civitates et castella.... Obsedit quoque Viennam... Infra hunc terminum expeditionem movit in regnum Lotharingiæ, et Bar castrum cepit*[3].

---

[1] *Honorem quem dederas mihi* tollere nisus es. (D. Bouquet, *loc. cit.*) — Robert porta des accusations contre Eudes à l'assemblée de Verdun. Or, il ne pouvait l'attaquer que pour les affaires de Champagne. En ce qui concernait la Lorraine, c'était à l'empereur d'agir.

[2] Cf. ci-dessus.

[3] D. Bouquet, XI, p. 143 B-E.

Digitized by Google

On le voit, Hugues de Flavigny place le siège de Vienne tout à fait à l'origine de la guerre. Et si, d'autre part, il le fait suivre de l'expédition de Lorraine de 1037, c'est que, postérieur d'un siècle aux événements qu'il rapporte, il confond sans doute cette seconde expédition avec la première que fit Eudes en 1033 [1].

IX

Sur la date du siège de Toul

C'est en 1036 encore, — au mois d'octobre, — que M. d'Arbois de Jubainville [2] fait faire le siège de Toul par Eudes, — événement qu'il rapproche de la dernière expédition de Lorraine (1037) et qui, par suite, en est, selon lui, le commencement. — La date de l'année, dit M. d'Arbois de Jubainville (p. 336, n. 1), est donnée par un seul chroniqueur, Sigebert de Gembloux [3]. — Mais à cela nous faisons la même réponse que tout à l'heure. A propos d'un fait saillant, qu'il place sous la rubrique de telle ou telle année, Sigebert rapporte toutes les causes et toutes les conséquences de ce même fait.

Ainsi, dans le paragraphe qu'il consacre à l'année 1035, il mentionne les révoltes des seigneurs bourguignons contre Rodolphe, le choix fait par celui-ci de Conrad, etc. Dans le paragraphe suivant (1036), les revendications d'Eudes, ses négociations premières avec l'empereur, ses guerres contre celui-ci, les incursions en Lorraine et le siège de Toul.

Outre que la datation des événements est parfois, on le voit, fautive, il est évident que l'ordre chronologique n'est pas non plus rigoureusement observé.

Mais nous pouvons opposer à Sigebert de Gembloux un autre chroniqueur que M. d'Arbois de Jubainville n'a pas connu, un chroniqueur contemporain et témoin des faits qui nous

---

[1] MM. Giesebrecht (II, p. 273) et Landsberger (p. 50 et n. 174) inclinent aussi en faveur de la date que nous avons adoptée.

[2] I, p. 336.

[3] D. Bouquet, XI, 163 B.

Digitized by Google

occupent : c'est le moine de Saint-Mihiel, à qui nous devons les annales de son monastère [1]. Il a cessé d'écrire vers 1034 : le dernier fait qu'il relate, — l'arrivée des reliques du pape Calixte à Haréville [2], — se réfère au mois de mai de cette année. Et il place immédiatement avant, les campagnes d'Eudes contre Conrad, le siège de Toul et toutes les circonstances qui s'y rattachent.

Une chose vient à l'appui de son récit. Il nous apprend que Conrad, voulant tirer vengeance des déprédations commises par Eudes autour de Toul, s'arrêta à Saint-Mihiel avec ses troupes. Or, Mabillon analyse une charte, du 20 août 1033, dans laquelle l'empereur confirme les biens de l'abbaye de Saint-Epvre de Toul, et qui est ainsi datée : *Datum XIII kal. septembris, anno ab Inc. MXXXIII... Actum ad monasterium Sancti Michaëlis supra Mosam.* (*Ann. Ben.*, IV, éd. de 1707, p. 384.)

---

[1] Ed. Pertz, t. IV, pp. 78-86.

[2] Vosges.

Digitized by Google

Digitized by Google

APPENDICES

I

DIPLOMATIQUE

Première Période (995-1004)

Les chartes qui ont été expédiées par les comtes de Blois entre 995 — date de la mort d'Eudes Ier — et 1004 — année de l'avènement d'Eudes II, — le sont presque toutes au nom de Berthe, qui avait sans doute la tutelle de ses enfants. Elle y remplace, à partir de 996-997, le titre de *comtesse* par celui de *reine*. On trouve celui-ci, pour la première fois, dans un diplôme royal d'avril 998 [1]. Elle le prend encore après 1005 — époque probable du second mariage d'Eudes, — dans une charte où elle figure avec Hermengarde [2]. Mais, dans un acte de 1009 à 1012 [3], elle se donne la qualité de *comtesse*.

Elle signe tantôt avec ses deux fils [4] et sa fille [5], tantôt avec Eudes seul [6]. Quelquefois, son nom suit ceux de Thibaud et d'Eudes [7]. Ces derniers prennent toujours le titre de *comtes* [8]

---

[1] D. Bouquet, X, 574.

[2] *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, I, 96.

[3] Catalogue, n° 24.

[4] Cat., 8.

[5] Cat., 13.

[6] Cat., 9.

[7] Cat., 8.

[8] Sur la qualité d'évêque donnée à Thibaud (Cat., 10), cf. la note VI.

Digitized by Google

Un acte (995-1004) nous montre Thibaud et Eudes agissant seuls [1]. Nous avons aussi une charte expédiée (999-1004) uniquement par Thibaud [2] : c'est une concession de mainferme.

Sur les cinq documents de cette époque, dont nous avons le texte exact et complet, quatre sont des chartes proprement dites [3], le cinquième est une notice [4].

L'invocation revêt une forme particulière dans la charte d'Eudes et de Thibaud [5] : *In nomine sanctæ Trinitatis et individuæ Unitatis.*

L'une des chartes émanées de Berthe commence immédiatement par un préambule d'ordre religieux [6].

La suscription, l'adresse, l'exposé, le dispositif, les clauses finales et l'annonce des signes de validation, — en un mot, toutes les parties constitutives d'une charte proprement dite, se retrouvent dans ces actes [7].

Les formules finales sont généralement injonctives et comminatoires : on y menace le réfractaire ou l'infracteur de la colère de Dieu [8], de la malédiction du Christ et des flammes de l'enfer [9].

Nous trouvons aussi une clause pénale qui édicte une amende de cent livres d'or [10].

La partie intéressée dans l'acte signe généralement. Berthe et Thibaud apposèrent une fois le signe de la croix [11].

Puis viennent les souscriptions de nombreux témoins [12].

---

[1] Cat., 7.

[2] Cat., 6.

[3] Cat., 7, 10, 6 et 13. — Nous avons eu soin de noter parmi nos documents ceux dont les copies proviennent, soit de cartulaires, soit d'originaux. On comprend l'importance de cette distinction.

[4] Cat., 8.

[5] Cat., 7.

[6] Cat., 13.

[7] Cat., 7 et 13.

[8] Cat., 7 et 10.

[9] Cat., 13.

[10] Cat., 13. — Cette amende est tellement excessive qu'elle ne semble pas avoir pu être exigible à cette époque.

[11] Cat., 4 et 7.

[12] Cat., 7, 10, 13.

Digitized by Google

Dans une charte de 997-1001, les noms de quelques témoins sont écrits en lettres grecques, comme cela se faisait aussi au IXe siècle et au commencement du Xe pour l'invocation. Mais, d'une part, le manque de solennité dans un acte de cette importance, d'autre part, le titre d'évêque qu'y prend Thibaud, et la contradiction qui existe dans ce document entre sa forme personnelle et le qualificatif de *notitia*, nous font mettre en doute son authenticité [1].

Un seul acte est daté. Les indications topographique (Blois) et chronologiques (mois, an de l'Incarnation, année du règne de Robert) suivent les seings [2].

La charte de Thibaud [3] est rédigée sous la forme impersonnelle dans sa première moitié. Ce n'est pas une notice, car le comte y prend ensuite la parole. Elle a, du reste, une invocation, une double adresse et une date très complète, dont l'élément géographique (Châteaudun) est séparé par la liste des témoins de l'élément chronologique (mois, année du règne de Robert).

Ces actes se donnent eux-mêmes le nom de *cartula* [4] ou de *testamentum* [5].

La notice de la comtesse Berthe et de ses fils (996) se compose d'un court exposé, suivi d'un long dispositif. Les formules comminatoires consistent dans la menace de la malédiction du Seigneur, de la privation du ciel, de l'éternité des peines. Après les noms de la comtesse, de ses fils et des témoins, vient la date — très détaillée pour une notice (lieu, an de l'Incarnation, indiction, année du règne de Hugues Capet). Cet acte commence par le mot *noticia,* mais il prend ensuite le nom d'*autoritas* [6].

---

[1] Cat., 10. — Cf. ci-dessus.

[2] Cat., 13.

[3] Cat., 6.

[4] Cat., 6 et 13.

[5] Cat., 7.

[6] Cat., 8.

Digitized by Google

Seconde Période (1004-1037)

Sur une vingtaine d'actes expédiés au nom d'Eudes lui-même [1], de 1004 à 1037, il faut compter douze chartes proprement dites [2] et huit notices [3].

Malgré les divers degrés de solennité dont sont empreintes les chartes, il serait difficile de les classer par catégories. — Telle, en effet, commence par une surabondance de préambules d'ordre religieux, qui manque finalement de date [4]. Telle autre, dont la suscription suit immédiatement l'invocation, a, au contraire, une date à la fois géographique et chronologique [5]. L'emploi des *parties* du *discours diplomatique* n'y a donc pas lieu suivant des règles constantes.

Aucune n'est parfaite. Celle de la fondation de l'abbaye d'Epernay (1032) n'a ni invocation, ni annonce des signes de validation [6]. A celle de l'établissement du pont de Tours (1033-1037), il manque la date et l'invocation [7].

Quatre d'entre elles ont une invocation : *In nomine summi Salvatoris Dei* [8], — *regis æterni* [9], — *sanctæ et individuæ Trinitatis, Patris et Filii et Spiritus sancti, Amen* [10]. La quatrième est rédigée sous une forme spéciale : *Domino Jesu Christo rerum conditore præsidente* [11].

---

[1] Sept originaux existent encore, savoir : deux aux Archives Nationales (Cat., 37 et 70), trois aux Archives de Loir-et-Cher (Cat., 40, 58 et 67), un aux Archives d'Eure-et-Loir (Cat., 20), un aux Archives de la ville de Tours (Cat., 56).

[2] Cat., 33, 48, 51, 53, 54, 56, 62, 63, 65, 69, 70, 71.

[3] Cat., 18, 20, 28, 30, 31, 40, 57, 66.

[4] Cat., 47, 56, 62, 63.

[5] Cat., 51.

[6] Cat., 53.

[7] Cat., 56.

[8] Cat., 71.

[9] Cat., 51.

[10] Cat., 70.

[11] Cat., 54.

Digitized by Google

L'acte commence plus souvent par le préambule[1], quelquefois très long[2] et très important. C'est toujours le commentaire d'un ou deux versets tirés de l'Ecriture Sainte[3], ou une série de réflexions humanitaires et dévotes justifiant le dispositif. D'autres fois, Eudes dit agir pour assurer « la rémission de ses péchés, le repos de son âme et de celle des siens[4] », ou pour « imiter la générosité traditionnelle de ses parents[5]. »

La suscription est parfois enchâssée dans les considérants du préambule[6], mais ordinairement elle les suit. Eudes y prend les titres de : *comes*[7], — *gratia Dei comes*[8], — *Francorum comes palatinus*[9], — *comes palatinus Francorum regis*[10], — *gratia Dei palatinus comes*[11]. Jamais ces titres ne sont suivis d'un nom de fief.

L'adresse affecte diverses formes : *Noscant cuncti fideles Christi præsentes et futuri*[12]. — *Omnibus sanctæ Dei ecclesiæ filiis, tam præsentibus quam futuris notum esse volo*[13]. — *Notum fieri volumus tam futuris quam præsentibus*[14]. — *Notum hymmo et percognitum esse volumus cunctis sancte*

---

[1] Cat., 33, 63, 65, 69, 62, 53, 48, 56.

[2] Cat., 62, 53, 56.

[3] Cat., 62.

[4] Cat., 65, 70, 62.

[5] Cat., 54.

[6] Cat., 53, 63.

[7] Cat., 63, 69, 62, 65, 47, 51, 56

[8] Cat., 33, 71.

[9] Cat., 70.

[10] Cat., 53.

[11] Cat., 54.— Eudes prend aussi ce titre dans un diplôme de 1021 (Cat., 41) et dans des chartes de 1031 (Cat., 53) et de 1034 (Cat., 59). Blümcke (pp. 85-6 et 89-90) croit qu'il l'a acquis avec le comté de Beauvais en 1015, parce que Hugues de Beauvais l'avait porte (D. Bouquet, X, 27 D). Mais de ce que Eudes ne signe pas en cette qualité avant 1021, on peut supposer avec Lepelletier (p. 54, n. *a*) et Landsberger (n. 244), qu'il la tenait des comtes de Champagne de la maison de Vermandois.

[12] Cat., 51.

[13] Cat., 54.

[14] Cat., 70.

Digitized by Google

Dei ecclesie fidelibus presentibus scilicet ac futuris[1]... Elle manque quelquefois[2].

Il y a presque toujours, avant le dispositif, un exposé qui indique le motif immédiat de l'acte : ce motif n'est souvent autre chose que la prière de la partie intéressée[3].

La seule charte qui renferme une clause finale comminatoire est probablement fausse[4].

L'annonce des signes de validation est parfois précédée d'une formule par laquelle Eudes associe les siens à ce qu'il fait : *Hec omnia illis concedo per deprecationem uxoris mee assensuque filiorum meorum*[5]..... — *Facio autem hoc assensu*[6], etc.

Elle, ne manque jamais. Tantôt, elle mentionne l'apposition du *signum*, du *manus propriæ caracter*, du *signum sancte crucis* : ... *signo meo corroboro fideliumque meorum manibus corroborandam trado*[7]...,— *manus propriæ caractere corroboravi*[8]..., — *manu propria subterfirmavimus*[9]..., — *manu propria per signum sancte crucis adfirmavimus*[10]...,—*propria manu subscripsi*[11]... Tantôt, elle indique simplement que les noms des témoins vont suivre : *Assistunt fidissimi testes et corroborantes*[12]...— *Meo nomine nominibusque fidelium meorum corroborari jussi*[13].

Quatre chartes seulement ne mentionnent pas le *signum* d'Eudes[14]. Plusieurs fois, nous le voyons effectivement suivi

---

[1] Cat., 71.

[2] Cat., 33, 48, 53, 56, 62, 63, 65.

[3] Cat., 51, 48, 71, 33, 62, 65.

[4] Cat., 70.

[5] Cat., 62, 69.

[6] Cat., 63.

[7] Cat., 63.

[8] Cat., 62.

[9] Cat., 33, 48, 51, 65.

[10] Cat., 71.

[11] Cat., 56.

[12] Cat., 53.

[13] Cat., 54.

[14] Cat., 65, 70.

Digitized by Google

du signe de la croix[1]. Dans deux actes, ce dernier est reproduit quatre fois pour Eudes, Hermengarde, Thibaud et Etienne[2].

Eudes a-t-il eu un sceau? — C'est douteux. En tout cas, il n'aurait pas été *pendant*[3], et la charte au bas de laquelle il y en avait un exemplaire au siècle dernier doit être fausse[4]. Ce sceau, Gaignières l'a vu et dessiné[5] : en voici, à titre de curiosité, la reproduction fidèle :

Il était rond, « en cire brune rougeâtre, sur lacs de cuir », et « sans contresceau », ajoute D. Housseau[6]. Il mesure 0,07

---

[1] Cat., 24, 58, 67, 71.

[2] Cat., 62, 63. — Cf. aussi (Cat., 40) une charte où les deux fils seuls apposent la croix.

[3] Cf. de Wailly, *Eléments de Paléographie*, Paris, 1838, in-4°, II, p. 144; Douët d'Arcq, *Collection de Sceaux des Archives de l'Empire*, Paris, 1863, I, p. XXIII.

[4] Cf. Pièces justificatives, XXX, et la note VI.

[5] Bibliothèque nationale, mns. lat. 5441[IV], p. 108.

[6] T. III, pp. 850 et 54.

Digitized by Google

de diamètre. Le comte y est représenté à cheval, vêtu du costume civil des seigneurs du XIe siècle[1]; il tient, d'une main les rênes, de l'autre, une épée. La légende n'est pas reproduite.

Aucun autre acte d'Eudes ne semble, d'ailleurs, avoir porté ce signe de validation, si ce n'est la charte de l'établissement du pont sans péage[2], où l'on voit encore les traces d'un sceau plaqué et où manque le seing du comte. Mais ç'a pu être le sceau d'Eudes, frère du roi.

Les témoins sont très souvent choisis parmi les vassaux du comte. Ceux dont on rencontre le plus fréquemment les noms sont : Gautier de Tours[3], Rahier de Montigny[4], Tiais des Roches[5], Gédouin de Saumur[6], Gédouin de Breteuil[7], Geoffroy de Châteaudun[8], Gerbert de Brienne[9], Hervé de Blois[10], Dadon de Saint-Aignan[11], Hédouin de Ramerupt[12], Manassès de Dammartin[13], Sansgualon[14], son sénéchal, Ganelon[15], fils de Rahier, Garin[16] et Isembard[17], ses prévôts.

Eudes avait un chancelier, nommé Vivien, qui prenait le

---

[1] Cf. Quicherat, *Hist. du Costume en France*, Paris, 1875, in-8°, pp. 136-7.

[2] Archives de la ville de Tours, AA 1.

[3] Cat., 31. — Cf. Mabille, *Cartulaire de Marmoutier pour le Dunois*, pp. XIX-XXI.

[4] Cat., 28. — Cf. id., *ibid.*, p. XXXIV.

Cat., 30. — Cf. id., *ibid.*, p. XXXV.

[6] Cat., 20, 53, 56, 62, 71.

[7] Cat., 53, 56, 63, 71. — Cf. de Luçay, *Le comté de Clermont en Beauvoisis; Le Dénombrement de 1373*, Paris, in-8°, 1878, p. 7.

[8] Cat., 30, 57.

[9] Cat., 20, 65, 66, 71.

[10] Cat., 20, 65, 66.

[11] Cat., 20, 30, 62, 65, 66.

[12] Cat., 54, 57.

[13] Cat., 48, 56.

[14] Cat., 20, 53, 54, 70.

[15] Cat., 30, 48, 57, 62, 71. — Cf. Mabille, *loc. cit.*, pp. XXV-XXVII.

[16] Cat., 62, 63, 71.

[17] Cat., 53, 70.

Digitized by Google

titre de *signator*[1]. Il est remplacé, dans un acte de 1030, par un certain Foucher[2].

La date — quand elle existe — suit toujours les seings. Elle est simple dans la charte[3] de fondation de l'abbaye d'Epernay (an de l'Incarnation et année du règne de Henri), double dans deux chartes[4] d'affranchissement (lieu, année du règne de Robert).

Ces actes prennent les noms de *carta*[5], *cartula*[6], *descriptio*[7], *auctoritas*[8], *cyrographum*[9].

Les notices se distinguent des chartes proprement dites en ce qu'elles contiennent la mention d'un fait dont il est parlé à la troisième personne. Comme elles proviennent toutes de cartulaires, il est probable que la plupart d'entre elles ne sont que des relations abrégées d'actes rédigés primitivement sous une forme différente.

L'invocation, le préambule et la suscription y font défaut. Nous trouvons exceptionnellement une invocation[10].

Elles commencent par l'adresse : *Notum sit omnibus fidelibus christianæ religionis præsentibus scilicet atque futuris...*[11] — *Notum fieri volumus omnibus christianæ religionis tam præsentibus quam futuris cultoribus*[12]... — *Notum sit cum præsentibus tum futuris*[13]... — Deux ne spécifient rien : *Notitia rei gestæ*[14]...

---

[1] Cat., 33.
[2] Cat., 51.
[3] Cat., 53.
[4] Cat., 33, 51.
[5] Cat., 33, 51, 63.
[6] Cat., 33, 51, 54.
[7] Cat., 48, 65.
[8] Cat., 71.
[9] Cat., 56, 62.
[10] Cat., 30.
[11] Cat., 40, 66.
[12] Cat., 20.
[13] Cat., 18.
[14] Cat., 28, 31.

Digitized by Google

Puis vient la relation de ce qui fait l'objet même de l'acte. Il y a généralement un exposé dictinct du dispositif.

Rarement les signes de validation sont annoncés : ... *Manibus suis illud (scriptum) roboravit et manibus fidelium suorum roborandum tradidit*[1]. Ce mot de *scriptum* est un des noms que ces notices se donnent[2]. On trouve aussi *notitia*[3].

La liste des témoins est quelquefois très longue[4]. Ce sont, en général, ceux que nous connaissons.

Eudes s'inscrit ordinairement à leur tête. Quatre chartes nous montrent son nom et ceux de ses deux fils accompagnés du signe de la croix[5].

Une seule notice[6] est datée (lieu et année du règne de Henri).

II

NUMISMATIQUE[7]

Monnaies anonymes

Les monnaies frappées dans les diverses villes où le comte Eudes a possédé l'autorité seigneuriale et, par suite, exercé les droits régaliens, sont anonymes, de telle sorte qu'il est impossible de désigner exactement celles qui ont été émises de son temps.

---

[1] Cat., 18.

[2] Cat., 18, 20.

[3] Cat., 28, 31.

[4] Cat., 18, 20, 28, 30, 57.

[5] Cat., 28, 38, 40, 57.

[6] Cat., 57.

[7] Nous devons, pour cette partie de notre travail, des remerciements tout particuliers à notre distingué confrère, M. Prou, sous-bibliothécaire au Cabinet des Médailles, qui a bien voulu diriger nos recherches, et à M. Maxe-Werly, dont l'inépuisable obligeance nous a également été d'un précieux secours.

Digitized by Google

Thibaud, père du Tricheur, a peut-être introduit à Chinon [1] le type dérivé de la tête turonienne de Louis le Débonnaire qui, au xe siècle, passa successivement à Blois [2] et à Chartres [3].

A Dreux, on frappait, au commencement du xie siècle, des pièces au type du châtel tournois de Saint-Martin. Mais quand Eudes, d'abord par son mariage avec Mathilde, puis par le bon vouloir du roi, fut maître de cette ville, il y introduisit le type chinonais qui était en vigueur dans ses autres ateliers. En effet, M. Caron a signalé [4] un denier, qui se trouve dans la collection Neilz, à Vendôme, et que M. R. Serrure a ainsi décrit [5] :

Tête chinonaise à droite. A gauche, un crochet ; à droite, une croisette ; au-dessous, un Ǝ. Grènetis extérieur. — *Rev.* + DRVCAS C///TEI entre deux grènetis. Dans le champ, une croix pattée cantonnée d'un globule.

C'est la seule pièce de Dreux au type chinonais.

L'anonymat est aussi la caractéristique du monnayage des principales villes de la Champagne, à la fin du xe siècle et au début du xie.

On connaît les deniers et les oboles de Troyes et Meaux [6],

---

[1] Cf. Poey d'Avant, *Monnaies féodales de France*, I, p. 225, pl. XXXII.

[2] Cf. Poey d'Avant, I, p. 231 et pl. XXXII, et *Revue numismatique*, 1845, p. 137.

[3] Cf. Poey d'Avant, I, pl. XXXIV.

[4] *Dissertation sur une monnaie de Dreux au type chartrain*, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, in-8°, 1863, p. 67 et suiv.

[5] *Bulletin de numismatique*, in-8°, 1891, p. 21, fig. 12.

[6] J.-A. Blanchet, *Nouveau Manuel de numismatique du moyen âge*, t. I, 1890, in-12, p. 411. — Maxe-Werly, dans les *Mémoires de la Société*

Digitized by Google

de Sens et Provins[1], au monogramme carolingien altéré et à la croix portant ou non l'α et l'ω à l'extrémité de ses branches. Ces pièces ont pour prototype les monnaies que les rois ont frappées[2] à la même époque et dans les mêmes villes, et qui toutes portent au revers la légende GRACIA DI REX.

Monnaie nominale

A côté de ces types immobilisés, anonymes, et que, par suite, l'on ne peut reconnaître, Eudes a heureusement frappé une monnaie nominale. C'est à M. de Saulcy que revient l'honneur d'avoir le premier déterminé[3] un denier d'argent dont la description suit, trouvé entre Toul et Bar-le-Duc[4] :

A. + ODO COMES. — Tête de face. Légende entre deux grènetis.

R. + REMIS CIVITA. — Croix carolingienne. Légende entre deux grènetis.

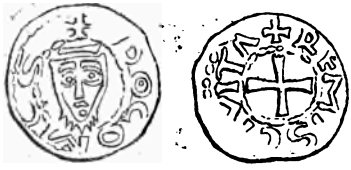

Eudes a donc dû — l'histoire ne nous dit ni quand ni comment — s'emparer de la ville de Reims, qui était disputée

---

académique de la Marne, 1877-78, p. 217. — A. de Longpérier, dans la *Revue numismatique*, 1840, p. 131. — Dans la légende + MELDIS CIVITAO, l'O caractéristique du datif, que M. A. de Barthélemy (dans d'Arbois de Jubainville, IV, p. 778 et suiv.) prend à tort pour l'initiale du comte Eudes — *Odo*, — paraît indiquer l'atelier de fabrication.

[1] A. de Barthélemy, dans d'Arbois de Jubainville, t. IV, p. 760 et suiv. — Duchalais, dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. VI, p. 239 et suiv., et 270 et suiv.

[2] Salmon (*Revue numismatique*, 1854, p. 220 et suiv.). Poey d'Avant (III, p. 244 et pl. CXXXVII) est dans l'erreur en les attribuant à Eudes II.

[3] *Rev. num.*, 1838, pp. 199-202. — *Chronique de Champagne*, t. IV, p. 78 et suiv.

[4] Notre vignette reproduit l'exemplaire donné par M. Gariel à la collection numismatique de la ville de Reims.

Digitized by Google

aux archevêques par les comtes de Roucy, et y frapper monnaie. Cet événement se passa sans doute vers 1020-1021, quand Eudes prit possession de la Champagne, car nous voyons, en 1021, celui-ci remettre, à la prière de Fulbert, le comté de Reims à l'archevêque Ebles[1]. M. P. Paris, s'appuyant sur ceci, qui est vrai d'une manière générale, à savoir que Reims n'a pas appartenu aux comtes de Champagne, a combattu l'attribution de M. de Saulcy[2]. Récemment encore, M. Maxe-Werly a élevé des doutes sur cette attribution, et s'est demandé si la monnaie qui nous occupe n'aurait pas été frappée par un Eudes, héritier de Gibert, comte de Roucy et de Reims, mort vers 990[3]; mais son hypothèse ne paraît pas solidement fondée.

Le monnayage de Reims appartenait, depuis le règne de Louis IV d'Outremer, aux archevêques de cette ville[4], et la concession royale paraît avoir été — à l'origine du moins, — un droit de surveillance et de direction plutôt qu'un droit d'émission proprement dite[5].

La monnaie rémoise d'Eudes — bien qu'elle semble n'avoir été qu'une monnaie de conquête, — fut frappée assez longtemps pour que le type primitif que nous avons donné ait pu subir plusieurs déformations successives.

La première de ces déformations consiste dans le changement de REMIS en HEMIS ou HLMIS sur un denier que

---

[1] Cf. D. Marlot, *Histoire de la ville, cité et université de Reims.* — D. Bouquet, XI, 350 C, et X, 473, *epist.* LX.

[2] *Chronique de Champagne,* t. IV, p. 80. — A la 13e session du Congrès scientifique de France tenu à Reims en 1845, la section d'archéologie en proposa l'attribution à Eudes, comte de Paris, qui fut maître de Reims en 892-894 *(Procès-verbaux du Congrès,* 1846, p. 306). — Cf. aussi *Reims,* revue mensuelle, décembre 1853.

[3] *Etat actuel de la numismatique rémoise,* dans *Revue belge de numismatique,* t. XLV, 1889, p. 240.

[4] Cf. D. Marlot.

[5] Il existe, en effet, quelques pièces à l'effigie royale — notamment de Lothaire — sorties de l'atelier de Reims postérieurement à la donation (940).

Digitized by Google

Poey d'Avant[1] a dû avoir en original sous les yeux, bien qu'il le dise tiré de la *Revue numismatique* (1838, p. 199).

Cette même légende se trouve renversée et mal venue sur un autre denier qui fait partie de la collection de M. Maxe-Werly.

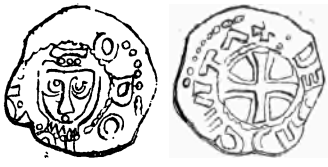

Une seconde déformation est celle que nous fournit un denier décrit par Lelewel[2], quelques années avant l'article de M. de Saulcy, mais emprunté à la collection de ce dernier[3].

A. + ODO COMES. — Tête très barbare.

R. + IODIO COMES. — Croix.

Quatre autres pièces qui figurent dans des collections parti-

---

[1] T. III. Dans le texte (p. 267) il donne HLMIS, et dans les planches (CXL, n° 10), HEMIS.

[2] *Numismatique du moyen âge*, 1835, t. II, p. 151, et pl. XVII, n° 7. — De Saulcy, *Rev. num.*, 1838, p. 202.

[3] Poey d'Avant, t. III, pl. CXL, n° 11. — Un très bel exemplaire de ce denier a été offert par M. Maxe-Werly à la collection numismatique de la ville de Reims.

Digitized by Google

culières, et dont M. Maxe-Werly nous a très obligeamment mis à même de prendre l'empreinte, nous font voir de nouvelles transformations.

Deux dernières altérations sont signalées par Poey d'Avant : l'une empruntée à sa propre collection, l'autre tirée du Cabinet des Médailles [1].

A. + DODVOC...
R. .....OCOM...

A. + OIOCƎVC OICOI.
R. Illisible [2].

Enfin, il faut signaler deux oboles d'argent, au même type, dont les légendes sont illisibles. L'une appartient au Cabinet des Médailles, l'autre à la collection numismatique de la

---

[1] Le Cabinet des Médailles possède trois deniers et une obole.

[2] Poey d'Avant, III, p. 267, et pl. CXL, n° 12. — Id., *Collection*, p. 324, et pl. XX, n° 13. — On remarque la différence de cette tête et de celles des deniers précédents. Elle se rapproche beaucoup de celle des pièces rhénanes, dont nous parlerons tout à l'heure.

Digitized by Google

ville de Reims. Sur la seconde, la croix, au revers, paraît bien nettement, cantonnée de quatre annelets :

A qui Eudes a-t-il emprunté sa monnaie, — l'une des premières effigies seigneuriales que l'on rencontre en France?

C'est un fait constant en numismatique que les conquérants conformaient le plus possible leur monnaie à celle du pays conquis, car le peuple n'accordait sa confiance qu'aux types qui lui étaient familiers.

Les comtes de Champagne, à la vérité, conservaient religieusement le monogramme odonique ou ses déformations [1], mais nous trouvons au musée de Berlin et dans la collection numismatique de la ville de Reims [2], différents exemplaires d'un denier frappé, suivant toute vraisemblance, par les archevêques Arnoul ou Gerbert (988-1021) :

A. (FRANCO)RVM (R)EX. — Tête de face, couronnée.
R. A(RCHIE)PICO REM. — Tête de face, mitrée.

Ce denier, qui déroge au type connu des archevêques de Reims, lequel consiste essentiellement dans leur nom, souvent monogrammatisé, a été bien certainement imité d'un autre

---

[1] La monnaie rapportée à Herbert de Vermandois, comte de Champagne (968-993), par M. Chauffier (*Revue num.*, 1867, p. 142, et pl. V, n° 7), outre que cette attribution a été contestée par M. de Longpérier, offre un profil beaucoup plus barbare que les premières pièces d'Eudes.

[2] Gariel, *Les Monnaies royales de France sous la race carolingienne*, t. II, pp. 316 et 317, et pl. LVII, n°s 22 et 23. — Maxe-Werly, *Etat actuel de la numismatique rémoise, loc. cit.*, p. 229, et pl. VIII, n° 2.

Digitized by Google

denier attribué par M. Desains[1] à Aubron, évêque de Laon (976-1047) :

Et cette monnaie d'Aubron, il en faut chercher le prototype, croyons-nous, dans des deniers à la tête de face, diadémée et barbue, dont voici deux spécimens tirés de collections particulières[2].

Ces deniers nous semblent avoir été frappés sur les bords du Rhin, où le type de la tête de face était en faveur[3] au commencement du XIe siècle. Ils sont à rapprocher de la monnaie impériale rapportée à Otton III (983-1002)[4] par Lelewel (t. II, pp. 134 et 136). Le duc qui figure sur la nôtre est peut-être Otton de Souabe (973-982).

---

[1] *Recherches sur les monnaies de Laon*, 1838, pl. I, n° 2. — Cf. l'obole publiée par Poey d'Avant, III, pp. 352 et 353, et pl. CLII.

[2] Collections A. de Barthélemy et Maxe-Werly.

[3] On peut s'en convaincre en parcourant les planches de Dannenberg, *Die deutschen Münzen der sächsischen und frankischen Kaiserzeit*, Berlin, 1876, in-4°.

[4] Il y avait un atelier impérial à Verdun.

Digitized by Google

Digitized by Google

CATALOGUE D'ACTES

1

98~~3~~85, 3 mai. — Blois

Le comte Eudes Ier restitue à l'abbaye de Marmoutier la villa de Coutures[1], qui lui avait été injustement enlevée. — Sa femme et ses fils souscrivent.

(Documents inédits[2], I.)

Voyez P. Lévêque Trois Actes Faux ou Interpolés en Faveur de Marmoutier dans Bibl. de l'Éc. des Chartes 1903 p. 76 n. 2 pour la date.

Pub : Métais, Cartul. B. Lésois de Marmoutier,

2

988-993[3]

Geoffroy, Lisbeth, sa femme, et Gerberge, sa fille, vendent à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur un alleu situé en Touraine, dans la viguerie de Chinon. — Eudes et Thibaud souscrivent.

(Documents inédits, II.)

3

989

Robert, vicomte de Blois, de l'assentiment du comte Eudes Ier, restaure l'abbaye de Notre-Dame d'Evron[4]. — Les fils du comte souscrivent.

(Documents inédits, III.)

---

[1] Con de Gennes (Maine-et-Loire.)

[2] On trouvera plus loin ces *Documents inédits* ou *Pièces justificatives*.

[3] Eudes est qualifié *infans*.

[4] Mayenne.

Digitized by Google

4

992-995[1]

La comtesse Berthe, de l'assentiment d'Eudes Ier et de ses deux fils, abandonne aux religieux de Marmoutier le tonlieu levé sur toutes les marchandises qu'ils reçoivent par eau.

(Documents inédits, IV.) Pub: Métais, Cartulaire B. de Marmoutier (1891), p. 49.

5

994, 4 juillet-995, 4 juillet[2]. — PARIS

Les rois Hugues et Robert, à la demande de la comtesse Berthe et de ses fils, confirment les donations de biens faites à l'abbaye de Bourgueil.

(Ed.[3] D. Bouquet, X, 563. — Besly, *Hist. des Comtes de Poictou*, pp. 277-8.)
(Cop. Mns. lat. 17127, pp. 117-8 et 121-3.)

6

995, 998, ou 1004[4], octobre. — CHATEAUDUN

Le comte Thibaud[5] donne en mainferme à Helgaud et à Hugues, son frère, une terre située dans le comté de Dunois, et la viguerie d'Arnoul, à Prenneville[6].

(Ed. Guérard, *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, II, pp. 399-400.)

7

995-1004

Les comtes Thibaud et Eudes, à la prière de Gédouin, chevalier, leur vassal, acensent à l'abbaye de Marmoutier huit

---

[1] Eudes est qualifié *juvenis*.

[2] Cf. Pfister, *op. cit.*, p. 48, n. 2.

[3] Pithou, *Coustumes du bailliage de Troyes, Généalogie des comtes héréditaires de Troyes et Meaulx, Preuves*, p.774, en a cité quelques lignes.

[4] C'est l'une de ces dates, ou encore 1003, après le 24 octobre, suivant l'année, 987 (25 décembre), 991 (29 mars), ou 996 (24 octobre), que l'on prend pour point de départ du règne de Robert.

[5] Le *S. Odonis*, vu sa place dans la liste des témoins et son manque de qualificatif, ne peut être considéré comme se référant au comte Eudes. — Il doit être identifié, croyons-nous, avec le *S. Odonis* d'une autre charte de l'an 1004, dunoise également, où le seing du comte figure aussitôt après celui de Berthe. (Cf. Cat., 16.)

[6] Cne de Guillonville, con d'Orgères (Eure-et-Loir.)

Digitized by Google

arpents de prés appartenant à la petite abbaye de Saint Venant et sis « à la Tour-Maillé ».

(Documents inédits, V.)

8

996 — Blois

La comtesse Berthe et ses fils confirment la donation de biens faite par Eudes Ier pour la construction de l'abbaye de Bourgueil.

(Documents inédits[1], VI.)

9

996-1001

Hugues de Saint-Maurice, vicomte de Châteaudun et doyen du chapitre de l'église de Tours, donne à l'abbaye de Marmoutier les alleus proche Chinon que ses père et mère avaient reçu de Froger, et quelques biens à lui personnels. — La reine Berthe et le comte Eudes souscrivent.

(Documents inédits, VII.)

10

996-1001

La reine Berthe et ses fils abandonnent à l'abbaye de Marmoutier le droit de tonlieu levé sur chaque bateau qui passe au port de Blois.

(Documents inédits, VIII.) Pub.: Métais, Cartul. Blésois de Marmoutier,

11

996-1005[2]

Le comte Eudes et la reine Berthe, sa mère, donnent à l'abbaye de Marmoutier un serf, nommé Ohel ou Ohelme.

(Ed. Mabille, *Cartul. de Marmoutier p. le Dunois*, pp. 14-16. — Grandmaison, *Appendice au Livre des serfs*, n° 18.)

(Cop. D. Housseau, I, n° 275. — Lat. 5441IV, p. 123. — Bibl. de Tours. Legs Salmon, mns. 1372, n° 326, pp. 16-18.)

---

[1] Pithou, *Coustumes du bailliage de Troyes*, p. 774, en a publié un fragment insignifiant.

[2] Eudes ne devait pas encore être marié à Hermengarde. — Berthe, reine.

Digitized by Google

12

998-1003

Renaud, évêque d'Angers, à la prière du comte Eudes, fils de la reine Berthe, exempte du droit de procuration à perpétuité l'abbaye de Saint-Florent de Saumur et tous les prieurés de son diocèse qui en dépendent.

(Documents inédits, IX.)

13

1001, septembre. — Blois

La reine Berthe et ses enfants, Thibaud, Eudes et Agnès, confirment la donation de deux alleus situés dans le pays d'Evreux, à Coudres[1] et à Longueville, faite par Emma, comtesse de Poitiers, à l'abbaye de Bourgueil.

(Ed. Labbe, *Alliance chronologique*, II, p. 553. — Pithou, *Coustumes du bailliage de Troyes*, p. 775, — incomplet.)

(Cop. D. Housseau, II[1], n° 327.)

14

1001-1008[2]

Le chapitre de Saint-Martin de Tours cède à l'abbaye de Marmoutier l'île Saint-Côme[3], avec deux écluses qui en dépendent, et le trésorier Hervé ajoute à cette donation une église voisine, bâtie sur le bord de la Loire. — Eudes, et Gédouin de Saumur, qui tient de lui cette église en fief, approuvent la donation.

(Ed. Mabillon, *Ann. Ben.*, t. IV, pp. 695-6.)

(Cop. D. Housseau, II[1], n° 341. — Lat. 12878, f° 55 r°.)

---

[1] C^on de Saint-André (Eure).

[2] Nous avons adopté les dates indiquées par Mabille (*Catalogue analytique de la collection de D. Housseau*, t. XIV des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, 1863, in-8°, p. 48). Mabillon rapporte ces faits à l'année 1001 (*Ann. Ben.*, IV, p. 155) et D. Martène pense qu'ils ont eu lieu vers 1003 (Lat. 12878, f° 55 r°).

[3] C^ne de La Riche, c^on de Tours.

Digitized by Google

15

1004, avril

Le pape Jean XVIII, à la prière de la reine Berthe et de ses fils, confirme les possessions de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, et il en confère l'avouerie aux jeunes comtes seuls et à leurs héritiers.

(Ed. Marchegay et Mabille, *Chroniques des égl. d'Anjou*, pp. 254-7).
(Or. Arch. de Maine-et-Loire.)
(Cop. D. Housseau, II[1], n° 336.)

16

1004

L'abbé de Marmoutier cède à Gibert, prévôt, et à sa femme Ingutie, quatre arpents de vigne de l'alleu de Chamars[1]. — Berthe et Eudes souscrivent.

(Ed. Mabille, *Cartul. de Marmoutier p. le Dunois*, pp. 4-5. — Aubineau, *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, t. III, 1847, p. 96.)
(Or. Arch. d'Eure-et-Loir.)

17

Vers 1004[2]

Le roi Robert et le comte Thibaud donnent à l'abbaye de Marmoutier les terrains que l'abbaye de Saint-Pierre-le-Puellier possède dans le faubourg de Châteauneuf de Tours.

(Ed. Pfister, *Etudes sur le règne de Robert le Pieux*, pp. XLV-XLVI.)
(Cop.[3] Lat. 12878, f° 57, r° et v°.)

---

[1] Près Châteaudun.

[2] *Circa 1004*, a mis en note D. Martène.

[3] M. Pfister indique une autre copie qui figurerait sous le n° 834 au t. II de la collection de Touraine (Dom Housseau); or, les deux volumes qui composent le t. II contiennent les chartes 293 à 781; l'acte coté 834 est dans le t. III, il est postérieur à 1081 et concerne l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers.

Digitized by Google

18

1004-1009[1]

Le comte Eudes s'accorde avec l'abbé de Saint-Père de Chartres au sujet de leurs droits respectifs sur une partie de la terre appelée Bois-Méan[2], située dans le Dunois.

(Ed. Guérard, *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, I, p. 96. — D'Arbois de Jubainville, I, pp. 466-7.)

19

1004-1011[3]

Josselin, fils de Geoffroy, confirme à l'abbaye de Saint-Père de Chartres la possession de l'alleu d'Ecluzelles[4], dans le comté de Dreux. — Eudes approuve et souscrit.

(Ed. Guérard, *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, I, pp. 95-6.)

20

1005-1010[5]

Le comte Eudes confirme la donation de l'alleu de Chamars faite par son père aux religieux de Marmoutier.

(Ed. Aubineau, *Mém. de la Société archéol. de Touraine*, t. III, 1847, p. 95. — Mabille, *Cartul. de Marmoutier p. le Dunois*, pp. 5-6.)

(Or. Archives d'Eure-et-Loir.)

(Cop. Lat. 12878, f° 52 v°.)

21

1005-1030[6]

Eudes, moyennant une somme de 400 livres et quelques

---

[1] Ménard succède en 1003 à Eudes, abbé de Saint-Père. — Après 1009 Berthe avait repris le titre de comtesse. (Cf. Doc., X.)

[2] C^ne de La Chapelle-Royale, c^on d'Authon (Eure-et-Loir). L'identification avec Bois-Mouët, proposée par Guérard (*Dictionnaire géog.* du *Cartul. de Saint-Père*, t. II), est inexacte.

[3] Ménard, abbé (1003-1011).

[4] C^on de Dreux (Eure-et-Loir).

[5] Eudes n'a encore qu'un fils.

[6] Gauzlin, abbé (1005-1030).

Digitized by Google

terres situées dans le Blaisois, abandonne à Gauzlin, abbé de Fleury, Melleray[1], Annay[2] et la chapelle de Saint-Aignan[3].

(Cf. Delisle, *Vie de Gauzlin, abbé de Fleury*, dans *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. II, 1853, in-8°, pp. 24-5, ch. V.)

22

1006-1011[4]

Fulbert, évêque de Chartres, et Ménard, abbé de Saint-Père, concèdent, à la prière d'Eudes, la précaire de Genainvilliers[5], dans le comté de Chartres, à Graoul, chevalier, dont l'abbaye reçoit, en retour, l'alleu de Palisy, dans le comté de Dreux. — Eudes souscrit.

(Ed. Guérard, *Cartul. de Saint-Père de Chartres*, I, pp. 99-100.)

23

1007, 27 septembre. — Bois de Boulogne

Le roi Robert, à la prière du trésorier Hervé, confirme la fondation de l'abbaye de Beaumont près Tours. — Eudes, dont il fallait l'assentiment pour le domaine de Luzé[6], qui était un de ses fiefs, à lui et à son frère Landry, approuve et souscrit.

(Ed. D. Bouquet, X, pp. 589-591. — Mabillon, *Ann. Ben.*, IV, pp. 696-7. — *Gall. Christ.*, t. XIV., *Instr.*, col. 63-4. — Migne, *Patrologiæ cursus, Series latina*, t. CXLI, col. 953-5).

(Cop. D. Housseau, II[1], n° 340.)

---

[1] C^on de Lassay (Vienne).

[2] C^on de Cosne (Nièvre).

[3] Saint-Aignan-en-Lassay, canton de Couptrain (Mayenne). Cette chapelle, Eudes devait la tenir de la munificence du roi Robert, à en juger par un texte que cite M. Pfister (p. 108, n. 3), ~~mais que l'on ne trouve pas dans~~ le *Liber de servis* (éd. Salmon et Grandmaison, p. ~~40~~) auquel il renvoie : *Ego quidem comes Odo, qui ex rebus Sancti Aniani per largitionem domini Rotberti regis tenere videor...*

[4] Fulbert, évêque (1006-1028). — Ménard, abbé (1003-1011).

[5] C^on de Courville (Eure-et-Loir).

[6] C^on de Richelieu (Indre-et-Loire).

Digitized by Google

24

1009-1012, juin. — Tours

Hubert de Saumur, chevalier, vend à l'abbaye de Saint-Pierre de Bourgueil la viguerie[1] de Chinon, moyennant mille sous d'or, un haubert de prix et un cheval. — Eudes ayant reçu cent sous pour lui, d'une part, une once d'or et mille sèches pour sa mère, d'autre, consent et souscrit.

(Documents inédits, X.)

25

1013

Géraud est élu abbé de Saint-Florent de Saumur, par l'entremise du comte Eudes[2], qui arrête l'opposition faite à cette élection par Gédouin de Saumur.

(Documents inédits[3], XI.)

26

1014[4]

Le roi Robert, à la prière de Hugues, archevêque, du comte Eudes et de Corbon, chevalier, confirme la donation de l'église

---

[1] Les *viguiers* étaient des officiers du comte qui levaient les impôts en son nom et rendaient la justice dans les subdivisions du comté. *Viguerie* s'entend de la charge du viguier (cf. Doc., XXII), des revenus de cette charge (Doc., XX) et de la circonscription territoriale administrée par le viguier (Doc., XIII).

[2] Le choix n'était pas heureux. Géraud dissipa les biens du monastère. Eudes dut l'envoyer en pèlerinage à Jérusalem et remit Saint-Florent entre les mains d'Evrard, abbé de Marmoutier (Marchegay et Mabille, *Chronique des églises d'Anjou*, pp. 265 et 267-8). Géraud mourut en Palestine, en 1020, suivant l'*Histoire de Saint-Florent* (*loc. cit.*, p. 269), en 1022, suivant la *Petite chronique* du même monastère (p. 187). On élut à sa place le moine Ferry, qui était présenté par le comte Eudes et ses vassaux (*loc. cit.*, pp. 269-70).

[3] Ed. incomplètement Marchegay et Mabille, *Chroniques des églises d'Anjou*, pp. 264-5, n. 3.

[4] D. Housseau (II[1], n° 383) rapporte à tort cette charte à 1024 : l'année 1014 correspond bien à l'indiction XII. — Mabille (*Catalogue analytique de la collection de D. Housseau*, p. 53) ajoute à l'acte une date qui lui fait défaut. Il a pris la date du vidimus : ... *Die Jovis post Quasimodo anno gratiæ M° CC° LXX° quinto*, et l'a ainsi dénaturée : .. *Die Jovis post Quasimodo anno gratiæ MXXV*.

Digitized by Google

et bourg de Nouzilly[1] à l'abbaye de Saint-Julien de Tours.

(Ed. Pfister, *Etudes sur le règne de Robert le Pieux*, pp. LI-LIII.)

(Cop. D. Housseau, III, n° 383, — incomplet. — Moreau, t. XVIII, f°s 244-6. — Lat. 5443, pp. 59-60.)

27

1015, après le 24 octobre[2]. — SAINT-DENIS

Le roi Robert confirme l'abandon d'une partie du comté de Beauvais, comprenant notamment, outre les faubourgs[3] de cette ville, Bresles[4], Saint-Just[5], Catenoy[6], Bury[7] et Fly[8] en totalité, Senantes[9], Montagny[10], Amuchy[11] et Cuigy[12] en partie, plus la moitié des droits de marché du château de Gerberoy[13], abandon fait par Eudes à Roger, évêque dudit Beauvais.

(Ed. D. Bouquet, X, pp. 597-8. — *Gall. Christ.*, X, *Instr.*, col. 243. — D'Arbois de Jubainville, I, pp. 464-5. — Loisel, *Mémoires des pays, villes, comtés, évêchés et évêques de Beauvais et Beauvoisis*, pp. 248-9. — Louvet, *Antiquités de Beauvais*, II, pp. 179-81. — Labande, *Histoire de Beauvais jusqu'au commencement du XVe siècle*, pp. 259-60.)

(Cop. Collection Grenier, t. CCCXI, f° 1. — Bibl. de Troussures (Oise), V 2 VI, p. 47.)

---

1 C^on de Château-Renault (Indre-et-Loire).

2 La vingtième année du règne de Robert, en la comptant à dater de la mort de Hugues Capet, va du 24 octobre 1015 au 24 octobre 1016.

3 Nous croyons devoir traduire ainsi le mot *suburbium* (cf. Labande, *op. cit.*, p. 34).

4 C^on de Nivillers (Oise).

5 Saint-Just-en-Chaussée, arr^t de Clermont (Oise).

6 C^on de Liancourt (Oise).

7 C^on de Mouy (Oise).

8 C^ne de Saint-Germer-de-Fly, c^on du Coudray-Saint-Germer (Oise).

9 C^on de Songeons (Oise).

10 C^ne de Saint-Germer-de-Fly. Peut-être Montigny, c^on de Maignelay (Oise), car la lecture *Montigniaco* nous paraîtrait préférable à celle de *Montagniaco*.

11 C^ne de Senantes.

12 Cuigy-en-Bray, c^on du Coudray-Saint-Germer.

13 C^on de Songeons.

Digitized by Google

28

1015

Le comte Eudes, à la prière de l'abbé de Marmoutier, renonce à une partie des droits injustement établis sur le pain, la viande, le vin et autres choses vendues au port et marché de Saint-Barthélemy.

(Documents inédits, XII.)

29

Vers 1015[1]. — MONDOUBLEAU[2]

Le comte Eudes confirme les donations faites par Hugues, dit *Doubleau*, à l'église de Notre-Dame de Mondoubleau, et l'affiliation de cette église à l'abbaye de Tuffé[3].

(Ed. Martène, *Amplissima Collectio*, t. I, col. 375-377.)

30

1015-1023

Le comte Eudes et Hugues, archevêque de Tours, jugent un différend entre les religieux de Marmoutier et Tiais des Roches, qui détenait injustement les coutumes d'une viguerie cédée par son père, Corbon des Roches, audit Marmoutier.

(Documents inédits, XIII.)

31

1015-1034[4]

Le comte Eudes autorise Baudouin, clerc, à donner à Marmoutier Obert, serf qu'il tient de lui en fief, originaire de Ville-en-Tardenois[5].

(Ed. Salmon, *Livre des serfs*, p. 55.)

---

[1] *Circa 1015*, dit Martène. L'acte est daté du règne du roi Robert.

[2] Loir-et-Cher.

[3] Sarthe.

[4] Evrard, abbé (1015-1034).

[5] Arr^t de Reims (Marne).

Digitized by Google

32

1015-1034

Hardouin, chevalier, et les religieux de Marmoutier s'accordent au sujet d'un clerc, nommé Sulion, que ledit Hardouin avait poursuivi jusque dans le cloître de l'abbaye, et qu'il y avait tué. — Eudes confirme et souscrit.

(Documents inédits, XIV.)

33

1016[1]. — VENDÔME

Le comte Eudes, à la prière de Gérard, son vassal, affranchit un serf, nommé Herbert, pour qu'il puisse recevoir les ordres sacrés.

(Documents inédits[2], XV.)

34

1017, 9 juin. — COMPIÈGNE

Le roi Robert confirme la donation faite au chapitre de Notre-Dame de Noyon par l'évêque Hardouin de six manses de terre à Hombleux[3] et d'une église qu'y possédaient autrefois les aïeux du comte Eudes, mais que celui-ci avait abandonnée aux chanoines.

(Ed. D. Bouquet, X, pp. 599-600. — *Gall. Christ.*, t. X, *Instr.*, col. 360-1.)
(Cop. Collection de Picardie, t. CCXXXIII, f°s 133-4 et CCLV, f° 47. — Collection Moreau, t. XIX, f° 90.)

35

1018, 6 avril. — LAON

Arnoul, archevêque de Reims, confirme les privilèges accordés par le pape à l'abbaye de Notre-Dame de Mouzon, pour ses hommes dudit Mouzon et de Flaba[4]. — Eudes souscrit.

(Ed. Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*, I, col. 135-7.)

---

[1] 1007, si, comme dans d'autres chartes, le scribe a pris pour point de départ du règne de Robert son couronnement en 987.

[2] Ed. Salmon, *Livre des serfs*, pp. 14-15. — La copie de D. Housseau donne plusieurs variantes, surtout pour les *signa*.

[3] C^on de Nesle (Somme), et non *Humblans* (Pfister, p. LXXVI, n° 55, et p. LXXVII, n° 57 bis.)

[4] C^on de Raucourt (Ardennes).

Digitized by Google

36

1019-1032

Eudes, comte de Champagne, concourt, en exemptant de toute justice les viguiers des chanoines, à la fondation du chapitre de Saint-Quiriace de Provins.

(Ed. Champollion-Figeac, *Documents historiques inédits*, t. I, p. 491.)

37

1020-1030

Francon, évêque de Paris, et Hédouin[1], comte de Montdidier, seigneur de Ramerupt et d'Arcis, pour le comte Eudes, s'accordent au sujet de l'avouerie de Rozoy[2].

(Documents inédits[3], XVI.)

38

1020-1037

Les religieux de Marmoutier et Agnès, femme de Ganelon, trésorier de Saint-Martin, s'accordent au sujet des vignes du clerc Dafroy. — Eudes et ses fils souscrivent.

(Documents inédits[4], XVII.)

39

1020-1037

Renard, chevalier, donne à l'abbaye de Marmoutier l'église de Saint-Martin de Daumeray[5], le cens, les autres coutumes et toute la viguerie dudit Daumeray, les gages de

---

[1] Bresslau (*Iahrbücher des deutschen Reichs unter Konrad II*, I, p. 77, n. 3) identifie à tort ce vassal d'Eudes avec Gédouin de Saumur, dont le nom, *Gelduinus* en latin, n'est même pas une variante de celui de Hédouin, *Hilduinus*.

[2] Seine-et-Marne.

[3] MM. Guérard et Tardif ont publié cette charte. Nous avons cru devoir la donner à nouveau, en raison des variantes du premier texte et des inexactitudes du second.

[4] Ed. Mabille, *Cartul. de Marmoutier pour le Dunois*, pp. 90-1. — Nous avons jugé bon de redonner cet acte, à cause des variantes fournies par D. Housseau.

[5] Con de Durtal (Maine-et-Loire).

Digitized by Google

bataille, deux métairies, des vignes, des prés et la forêt de Châtillon. — Eudes et ses fils souscrivent.

(Documents inédits, XVIII.)

40

1020-1037

Le comte Eudes donne à l'abbaye de Marmoutier trois quartes de terre, situées lieu dit *les Panières,* et le droit de glandée pour cent porcs dans sa forêt *qui est entre deux eaux.*

(Documents inédits, XIX.) Pal: Métais, Cartulaire Blésois de Marmoutier,

41

1021, avant le 9 juin[1]. — VERBERIE

Le roi Robert, à la prière de Hardouin, évêque de Noyon, consacre la fondation de l'abbaye de Saint-Pierre de Nesle[2]. — Eudes souscrit.

(Ed. D. Bouquet, X, pp. 603-4. — *Gall. Christ.*, X, *Instr.*, col. 361-2.)

42

1023-1037

Tiais, sur l'intervention du comte Eudes, remet à l'abbaye de Marmoutier le droit de viguerie qu'il tient en fief de Hardouin, dans la Gatine, sur des terres de ladite abbaye.

(Documents inédits, XX.)

43

1024-1025[3]

Le comte Eudes écrit au roi Robert pour lui exposer ses droits sur la Champagne.

(Ed. D. Bouquet, X, pp. 501-2. — Duchesne, *Hist. Franc. script.*, t. IV, p. 187. — Scheidt, *Origines Guelficæ*, t. II, p. 178. — D. Martène, *Amplissima Collectio*, t. I, col. 154. — Brussel, *Nouvel examen de l'usage général des fiefs en France*, t. I, pp. 337-9. — *D. Fulberti opera varia*, f° 91 v°. — Marquis[4], dans *Bulletins de la Société Dunoise*, t. II, pp. 57-8. — Auteuil, *Hist. des ministres d'Etat*, t. I, p. 70. — *Recueil de pièces concernant les pairs de France*[5], Pr., p. 5.)

---

[1] La quatrième année du règne de Hugues finit le 9 juin 1021.

[2] Somme.

[3] Voir la note VII.

[4] Ne donne qu'une traduction de la lettre d'Eudes.

[5] Cette indication, ainsi que la précédente, se trouve dans Bréquigny (*Table des diplômes*, t. I, p. 552.)

Digitized by Google

44

1025[1]. — EPERNAY

Le comte Eudes s'accorde avec le chapitre de Reims au sujet du Val du Rognon[2] et de quelques autres villages.

(Ed. Mabillon, *Ann. Ben.*, t. IV, p. 280.)

45

1026-1037[3]

Geoffroy de l'Ile-Bouchard donne à l'abbaye de Cormery l'église de Saint-Symphorien d'Azay[4], Parçay[5], La Renardière[6], Marnay[7] et divers autres biens. — Eudes et ses fils approuvent.

(Ed. Mabillon, *Ann. Ben.*, t. IV, p. 716. — *Mém. de la Société archéol. de Touraine*, t. XII, pp. 75-7.)

(Cop. D. Housseau, II[1], n° 493.)

46

1027, 15 mai[8]. — REIMS

Le roi Robert fait restituer à l'abbaye de Montier-en-Der la propriété de sept églises : Ragecourt[9], Vaux-sur-Blaise[10], Fays[11], Trémilly[12], Saint-Christophe[13], Lassicourt[14] et Ville-

---

1 Cf. Landsberger, n. 229.

2 Contrée du département de la Haute-Marne.

3 Robert, abbé (1026-1040).

4 Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire).

5 C^on^ de Vouvray (Indre-et-Loire).

6 Id.

7 C^on^ d'Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire).

8 Ce diplôme a été expédié le lendemain du sacre du jeune roi Henri.

9 Ragecourt-sur-Blaise, c^on^ de Vassy (Haute-Marne).

10 C^on^ de Vassy (Haute-Marne).

11 Id.

12 C^on^ de Doulevant (Haute-Marne).

13 C^on^ de Brienne-le-Château (Aube).

14 Id.

Digitized by Google

sur-Terre[1], qui lui avaient été enlevées par Etienne de Joinville. — Eudes souscrit.

(Ed. D. Bouquet, X, pp. 613-14. — Mabillon, *Ann. Ben.*, t. IV, p. 332. — Bouillevaux, *Les moines du Der*, pp. 325-7. — Lalore, *Collection des principaux cartulaires du diocèse de Troyes*, t. IV, pp. 145-7.)

(Cop. Archives de la Haute-Marne, *Premier Cartul. de Montier-en-Der*, f° 34 v°.)

47

1027, 14 mai-6 août[2]. — SENLIS

Le roi Robert fait restituer à l'abbaye de Jumièges une terre située près de Montataire[3], qui lui avait été enlevée par Albert de Creil. — Eudes souscrit.

(Ed. D. Bouquet, X, pp. 614-15. — Martène, *Amplissima Collectio*, t. I, col. 389.)

(Cop. *Collection de Picardie*, t. CCLV, f°s 50-1.)

48

1027-1034[4]

Le comte Eudes restitue à l'abbaye de Marmoutier l'église de Chouzy[5] qu'Alain, comte de Bretagne, tenait de lui en fief et qui avait été injustement enlevée à l'abbaye.

(Ed. Mabillon, *Ann. Ben.*, t. IV, p. 713. — *Gall. Christ.*, t. XIV, *Instr.*, col. 68. — D'Arbois de Jubainville, I, p. 474.)

(Cop. Lat. 12878, f° 69 v°.)

49

1028, avant le 10 avril[6]. — PARIS

Le roi Robert confirme les possessions de l'abbaye de Notre-Dame-de-Coulombs en Beauce. — Eudes souscrit.

(Ed. D. Bouquet, X, pp. 617-19. — *Gall. Christ.*, t. VIII, *Instr.*, col. 295-7. — *Nouveau traité de diplomatique*, V, 771-2, — incomplet. — Duchesne, *Histoire de la maison de Montmorency*, Pr., pp. 14-16. — Id., *Histoire de la maison de Dreux*, Pr., pp. 4-6. — Pillet, *Histoire de Gerberoy*, p. 318, — incomplet.)

---

[1] C^on de Soulaines (Aube).

[2] Le 14 mai est la date du sacre du jeune roi Henri, et le 16 août, celle de la mort de Richard III, duc de Normandie, qui a souscrit à l'acte.

[3] C^on de Creil (Oise).

[4] Henri sacré en 1027. — Evrard, abbé (1015-1034).

[5] C^on d'Herbault (Loir-et-Cher).

[6] Date de la mort de Fulbert, evêque de Chartres, qui souscrit à l'acte. — Cf. d'Arbois de Jubainville, I, p. 292, n. 4, et Pfister, p. LXXXIII, n° 83.

Digitized by Google

50

1029, mars

Le roi Robert acense à trois moines de Marmoutier une terre, située près d'Orléans, lieu dit *la Vigne*. — Eudes souscrit.

(Ed. Pfister, *Etudes sur le règne de Robert le Pieux*, p. LVI.)
(Cop. Collection Moreau [1], t. XXI, f°s 38-9.)

51

1029 [2]. — VENDÔME

Le comte Eudes affranchit un serf, nommé Sehier, pour qu'il puisse être promu aux ordres sacrés.

(Ed. Salmon, *Livre des serfs*, p. 48. — *Gall. Christ.*, t. XIV, *Instr.*, col. 66-7. — D'Arbois de Jubainville, t. I, p. 468.)

52

1031. — NOGENT-LE-ROTROU

Geoffroy, vicomte de Châteaudun, fonde l'abbaye de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou. — Eudes consent et souscrit.

(Ed. G. Bry, *Hist. des pays et comté du Perche*, pp. 140-4.)

53

1032

Le comte Eudes fonde l'abbaye de Saint-Martin d'Epernay et la dote de biens à Montbayen [3], Binson [4], Sillery [5], Montfé-

---

[1] M. Pfister indique une autre copie qui figurerait au f° 2 du *Cartulaire de Marmoutier* (lat. 5441). C'est la leçon qu'il paraît, d'ailleurs, avoir suivie, car son texte présente des variantes avec celui de Moreau. Mais nous n'avons rien trouvé à aucune des pp. 2 des quatre volumes qui composent le manuscrit latin 5441, lesquels sont paginés, non foliotés.

[2] La 42e année du règne du roi Robert, depuis son couronnement en 987, court de janvier à décembre 1029. — Evrard, abbé (1015-1034).

[3] C^on d'Epernay (Marne).

[4] C^on de Dormans (Marne).

[5] C^on de Verzy (Marne).

Digitized by Google

lix [1], Romain [2], Ventelay [3], Montépreux [4], Poivres [5], Sommesous [6], Haussimont [7] et Vassy [8].

(Ed. d'Achery, *Spicilegium*, éd. en 3 vol., t. III, p. 391 ; en 13 vol., t. XIII, p. 281. — Scheidt, *Origines Guelficæ*, II, p. 179. — D'Arbois de Jubainville, I, pp. 468-70.) — A. Nicaise, Épernay et l'Abbaye de St-Martin, II, p. III.

54

1033-1037 [9], 11 juillet. — CHARTRES

Le comte Eudes donne à l'abbaye de Saint-Père de Chartres le ban de Barmainville [10] et les autres coutumes qu'il y possède.

(Ed. Guérard, *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, I, p. 125. — D'Arbois de Jubainville, I, pp. 470-1.)

55

1033-1037 [11]

Le comte Eudes et Thierry, évêque de Chartres, jugent un différend relatif à une terre de l'abbaye de Saint-Père.

(Ed. Guérard, *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, I, pp. 160-1.)

56

1033-1037 [12]

Le comte Eudes établit à Tours, sur la Loire, un pont sans péage. Ed Martène Veterum Scriptorum Nova Collectio (Rouen 1700) p. 25 Tome I pl. II d'après A.

(Ed. Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. I, col. 175-6. — D'Arbois de Jubainville, t. I, pp. 475-6.)

(Or. Archives communales de Tours, AA. 1.)

---

[1] Cne de Chavot, con d'Epernay.

[2] Con de Fismes (id.) — M. d'Arbois de Jubainville (II, 33, n. 10) identifie à tort cette localité avec Romaines, con de Ramerupt (Aube).

[3] Id.

[4] Con de Fère-Champenoise (Marne).

[5] Con de Ramerupt (Aube).

[6] Con de Fère-Champenoise.

[7] Con de Sompuis (Marne).

[8] Con de Dormans.

[9] Cf. *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, p. 122.

[10] Con de Janville (Eure-et-Loir). — M. d'Arbois de Jubainville imprime à tort *Barbainville*, qui est un hameau du même arrondissement (Chartres), mais du canton d'Auneau et de la commune de Santeuil.

[11] Landry, abbé (1033-1069).

[12] Guy, archevêque de Reims (1033-1055).

Digitized by Google

57

1034, 16 avril. — Tours

Le comte Eudes, du consentement de sa femme Hermengarde et de ses fils, donne le bois de Raret[1] à l'abbaye de Saint-Julien de Tours.

(Documents inédits, XXI.)

58

1034, 11 juillet

Gédouin de Saumur fonde l'abbaye de Pontlevoy[2] et lui donne les églises de Notre-Dame et de Saint-Pierre. — Eudes consent et souscrit avec ses fils Thibaud et Etienne.

(Ed. *Gall. Christ.*, t. VIII, *Instr.*, col. 412-13. — D'Arbois de Jubainville, I, pp. 471-2.)

(Documents inédits[3], XXII.) – très fautive.

59

1034, août

Mahaut, fille d'Aymon, chevalier, et le comte Eudes, restaurent l'abbaye de Saint-Satur, près Sancerre.

(Ed. *Gall. Christ.*, t. II, *Instr.*, col. 51-2. — D'Arbois de Jubainville, t. I, pp. 472-3.)

60

1034-1037[4]

Geoffroy, vicomte de Châteaudun, et l'abbé de Marmoutier, s'accordent, en présence du comte Eudes, au sujet des coutumes de Chamars, faubourg dudit Châteaudun.

(Ed. Mabille, *Cartulaire de Marmoutier p. le Dunois*, pp. 1-2 et 44-5.)

(Or. Archives d'Eure-et-Loir.)

---

[1] Cette dénomination a disparu. Elle semble avoir été spéciale aux bois : on la retrouve dans la région forestière d'Epernay (Marne).

[2] Con de Montrichard (Loir-et-Cher).

[3] Le texte publié est incomplet.

[4] Albert, abbé (1034-1064.)

Digitized by Google

61

1034-1037

Gaubert de Maillé et les religieux de Marmoutier s'accordent, en présence du comte Eudes, au sujet du tonlieu levé par ledit Gaubert sur les marchandises de l'abbaye.

(Documents inédits, XXIII.)

62

1034-1037

Le comte Eudes, à la prière de Hermengarde et du consentement de ses fils, Thibaud et Etienne, donne à l'abbaye de Marmoutier l'eau de Fontcher [1], avec la pêche, sauf un vivier.

(Documents inédits, XXIV.) Original aux Archives d'Indre-et-Loire, H 269.

63

1034-1037

Le comte Eudes, du consentement de Hermengarde et de ses fils Thibaud et Etienne, donne à l'abbaye de Marmoutier, outre l'eau de Fontcher, le vivier qu'il s'était réservé d'abord.

(Documents inédits, XXV.) Original aux Archives d'Indre-et-Loire, H 269.

64

1034-1037

Le comte Eudes donne à l'abbaye de Marmoutier 48 arpents de prés, situés lieu dit anciennement *Mercureuil*.

(Documents inédits, XXVI.) Original : Arch. Indre-et-Loire, H 269

65

1034-1037

Le comte Eudes abandonne à l'abbaye de Marmoutier l'église de Saint-Médard, située dans le Vendômois [2].

(Documents inédits, XXVII.) Pub : A. de Trémault, Cartulaire de Marmoutier pour le Vendômois (1893) d'après une copie du XIe s.

[1] Est-ce Foucher, c^ne de Villandry, c^on de Tours? — Ou bien faut-il lire *Pontcher*, c^ne de Joué, c^on de Tours?

[2] Suivant D. Martène (*Hist. de Marmoutier*, I, p. 289), elle se trouvait à Courtiras, c^on de Vendôme.

Digitized by Google

66

1034-1037

Le comte Eudes met un terme aux exactions que le trésorier Ganelon et le prévôt Garin, ses hommes, commettaient sur les terres de Marmoutier.

(Documents inédits, XXVIII.)

67

1035, 27 mars[1]

Gédouin, chevalier, Adénor, sa femme, et Geoffroy, leur fils, confirment la fondation de l'abbaye de Notre-Dame de Pontlevoy et énumèrent ses biens, sis audit Pontlevoy et à Chaumont[2]. — Eudes et ses fils consentent et souscrivent.

(Documents inédits[3], XXIX.) L'édition de Galbé est meilleure.

68

1036

Le comte Eudes donne aux chanoines de l'église de Saint-Jean-en-Vallée, près Chartres, les droits de fisc et de justice qu'il avait sur le bourg de *Muret*.

(Cf. E. de Lépinois, *Hist. de Chartres*, t. I, p. 58[4].)

---

[1] M. d'Arbois de Jubainville (pp. 323-4 et p. 324, n. 1) fait figurer Eudes comme témoin dans un diplôme royal, qu'il date du 2 février 1035. Cet acte exempte de la juridiction laïque l'abbaye de Saint-Pierre de Melun. — Il se réfère à Eudes II de Champagne, et non à Eudes Ier; il est des dernières, point des premières années du règne de Henri. En effet, les évêques Gautier et Frolland, qui l'ont souscrit à titre de témoins, furent évêques : le premier, à Meaux, de 1045 à 1082 environ (*Gall. Christ.*, VIII, col. 1608); le second, à Senlis, de 1043 à 1053 (*Id.*, X, col. 1391-2). Ces dates concordent avec la durée (1031-1060) du règne de Henri Ier et l'époque (1048-1063) où Eudes II fut comte de Champagne (cf. d'Arbois de Jubainville, p. 373 et suiv.) La charte pourrait donc être placée approximativement entre les années 1048 et 1053. — L'erreur première est imputable à Dom Bouquet (t. XI, pp. 568-70), qui a rapporté ce diplôme à environ 1033 et au *Gallia Christiana* (t. XII, col. 172), qui a reproduit purement et simplement cette datation.

[2] Chaumont-sur-Loire, con de Montrichard (Loir-et-Cher).

[3] Ed. *Gall. Christ.*, t. VIII, *Instr.*, col. 413-15. — Nous avons jugé bon d'en donner une copie conforme au texte des Archives de Loir-et-Cher.

[4] M. de Lépinois (n. 2) renvoie aux Archives d'Eure-et-Loir, « Saint-Jean, feuille no 48. » — Ce dépôt ne possède pas la charte en question. Peut-être M. de Lépinois n'en a-t-il vu que l'analyse dans un ancien inventaire.

Digitized by Google

69

1083?

Le comte Eudes, à la prière de Hermengarde et du consentement de ses fils, Thibaud et Etienne, donne à l'abbaye de Marmoutier l'usage du bois mort et vif dans la forêt de Chaumont et l'eau de Fontcher, avec toute la pêche, le bois et les prés, sauf un vivier [1].

(Documents inédits, XXX.) Pub: Métais, Cartul. Bénédic de Marmoutier, Original: Arch. Indre-et-Loire, H 269.

70

Sans date

Le comte Eudes et sa femme, Hermengarde, donnent la redîme du froment, du vin et autres fruits de Château-Thierry, aux chanoines de Notre-Dame dudit lieu.

(Documents inédits [2], XXXI.)

71

Sans date

Le comte Eudes, à la prière de Geoffroy, son vassal, donne à l'abbaye de Notre-Dame de Tavant [3] des biens situés en Touraine, près de la Vienne, et chargés d'un cens annuel de deux sous, quatre deniers.

(Documents inédits [4], XXXII.)

72

Sans date

Bertrand et Léhelde, sa femme, donnent leurs alleus et tous leurs autres biens, après leur mort, à l'église de Saint-Florent de Saumur. — Eudes confirme et souscrit.

(Documents inédits, XXXIII.)

---

[1] Cet acte paraît réunir les dispositions essentielles de deux autres chartes que nous avons analysées plus haut.

[2] Le texte publié par le *Gall. Christ.* (VIII, *Instr.*, col. 496) et M. d'Arbois de Jubainville (I, p. 467) étant incomplet, nous avons cru devoir donner une copie conforme à l'original.

[3] Con de l'Ile-Bouchard (Indre-et-Loire).

[4] Nous considérons ce document comme inédit, en raison des nombreuses incorrections qui se sont glissées dans le texte publié par M. Tarbé.

Digitized by Google

73

Sans date

Gosselin, fils de Herminsende de Tours, vend trois quartiers de vigne à Renaud, qui les donne à l'église de Saint-Martin dudit Tours. — Eudes assiste à la vente et confirme la donation.

(Documents inédits, XXXIV.)

74

Sans date

Le comte Eudes donne à l'abbaye de Marmoutier une partie de la forêt de *Blimart* et les dîmes de ses essarts de *Mont-Thibaud.*

(Ed. *Gall. Christ.*, t. XIV, *Instr.*, col. 68-9.)

75

Sans date

Le comte Eudes donne à l'abbaye de Saint-Lucien près Beauvais la moitié d'une vigne et d'une terre dans les faubourgs de cette ville.

(« Nécrol. de Saint-Lucien, fol. 26. (Rapporté par D. Grenier, *Collect.*, t. XI, 2e paq., n° 3; Danse, Borel et Bucquet[1], p. 383, n. G.) » Cf. Labande, *op. cit.*, p. 33 et n. 1.)

---

[1] *Histoire du Beauvaisis*, mns. (Bibl. de Troussures). Cf. Labande, *op. cit.*, p. 1, n. 1.

Digitized by Google

Acte not Indicated by Lep

1059-1064

Thibaud III, Ct de Blois, rappelle la donation faite par son père, Eudes II, de toute la dîme de la forêt de Blémare aux chanoines de St-Calais établis dans le château de Blois.

Pub: Ch. Métais, Les Chanoines de St-Calais de Blois. Chartes Inédites, dans Le Loir-et-Cher historique, scientifique et littéraire, 1898, p. , aussi l'ant. étude XI de Métais, Études et Documents, vol. IV, 1891-1899, pp. 257-261. L'acte is p. 260-261 d'après BN. lat. 12 878, f. 109 v°, tiré Martène.

Ind: Métais, Marmoutier, Cartulaire Blésois (1891), n° 37.

Métais, Eudes II, Ct de Blois ... par Lep. Compte rendu et documents inédits, in Métais, Études et Documents, IV, (1891-1899) p. 281.

1121

Acte du comte Thibauld IV par lequelle il assigne sur le Tonlieu de Blois 70 sols de rente, qu'il avait donnée aux chanoines de St-Calais en échange de huit muids de vin, aumône généreuse de ses ancêtres Eudes II et Ermengarde son épouse.

Pub: Cuissard, dans le Bull. Soc. Dunoise, Tome 4, p. 421.

Ind: Métais Les chanoines de St-Calais, dans Loir-et-Cher Historique ..., 1893, p. et dans Études et Documents, IV, étude XI, p. 257-258.

Métais Études II, Ct de Blois ... par Lep. Compte rendu et documents inédits dans Métais, Études et Documents, IV, p. 281.

Eudes II avait reçu d'Ameline, mère de Geoffroy de Preuilly, la garde de la terre de Boigneux. Pour ce service il recevait 60 bêtiers; puis il commit à ce soin Robert, vicomte de Lavardin.

Pub: A. Duchesne, Histoire généalogique de la maison des Chasteigniers p. 67.

Métais, Cartul. de la Ste Trinité de la Vendôme

Ind: Métais, Eudes II ... par Lep. Compte rendu ..., etc. p. 280.

Digitized by Google

Acte not indicated by Lep.

1059-1064

Thibaud III, Cte de Blois, rappelle la donation faite par son père, Eudes II, de toute la dîme de la forêt de Blémare aux chanoines de St-Calais établis dans le château de Blois.

Pub: Cl. Métais, Les Chanoines de St-Calais de Blois. Charte inédite, dans Le Loir-et-Cher historique, scientifique et littéraire, 1890, p. , aussi c'est étude XI de Métais, Études et Documents, vol. IV, 1891-1894, pp. 257-261. Étude ci-p. 260-261 d'après BN. lat. 12878, f. 109 r°, bon Martène.

Ind: Métais, Marmoutier, Cartulaire Blésois (1891), n° 37.

Métais, Eudes II, Cte de Blois, par Lep. Compte rendu et documents inédits, in Métais, Études et Documents, IV, 1891-1894, p. 261.

1121

Acte du comte Thibaud IV par laquelle il assigne sur le tonlieu de Blois 70 sols de rente, qu'il avait donnée aux chanoines de St-Calais en échange de trois muids de vin, aumône généreuse de ses ancêtres Eudes II et Renaud-Sol son épouse.

Pub: Cuissard, dans le Bull. Soc. Dunois, tome 4, p. 421.

Ind: Métais, Les Chanoines de St-Calais, dans Loir-et-Cher historique..., 1893, p. 4 dans Études et Documents, IV, étude XI, p. 257-258.

Métais, Eudes II, Cte de Blois, par Lep. Compte rendu et documents inédits dans Métais, Études et Documents, IV, p. 281.

Eudes II avait reçu d'Amélie, mère de Geoffroy de Preuilly, la garde de la terre de Bagneux. Pour ce service il recevait 60 livres; puis il commit à ce sain Robert, mécanicien de Lavardin.

Pub: A. Duchesne, Histoire généalogique de la maison des Chasteigniers p. 67.

Métais, Cartul. de la Ste Trinité de la Vendôme

Ind: Métais, Eudes II... par Lep. Compte rendu..., etc. p. 280.

Digitized by Google

s.d. 1003, 24 août – déc.

Act of Berthe, queen, with her sons Thibaud bishop, & Eude count, concedes to Marmoutier, for the salvation of Eude, the tonlieu which ~~each~~ one boat pays at the Port of Blois.

Witnesses: Archambaud, archbp Tours. [981 – déc. 1003]
Dagobert, archbp Bourges. [987 – 1013]
Arnoul, bp Orléans. [972 – déc. 1003]
Raynald, bp Angers [973 – 11 juin 1010]
Crivisus, bp Nantes [1001 – 1005].

Pub: Métais, Études II, Cte de Blois ... par les p. Compte rendu et documents inédits, in Métais, Études & Documents vol. 4, 1891-94, p. 284 d'après A aux archives de Loir-et-Cher, & BN. lat. 12878, f. 46v° & dom Housseau, I, n°276.

Date: I do Not understand why Métais dates it "1003, 24 août – déc." The dates after the witnesses are those given by Métais p. 284.

Digitized by Google

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

La première source mentionnée à la suite de l'acte est celle de la version que nous avons suivie; les autres se réfèrent aux textes qui nous ont fourni des variantes. Nous n'avons fait figurer, dans ces dernières, ni la graphie des diphtongues *(ae, œ, e, ę)*, ni les simples interversions de mots.

I

983, 3 mai, Blois. — Le comte Eudes Ier restitue à l'abbaye de Marmoutier la villa de Coutures qui lui avait été injustement enlevée. — Sa femme et ses fils souscrivent. (Catalogue, n° 1.)

Lucrum maximum credimus animarum, si his qui Deo die noctuque deserviunt et, spretis hujus seculi curis, pro totius mundi erratibus indesinenter Dei exposcunt[1] clementiam, aliquit ad necessarios usus clementer augemus. Itcirco ego, non meis meritis, sed Dei omnipotentis qui solem suum oriri facit super bonos et malos indicibili largiente bonitate, Odo comes, notum esse cupio cunctis mortalibus, tam presentibus quam etiam et futuris, quod quandam villam, que Culturas[2] dicitur et ad abbathiam[3] Sancti Martini Majoris Monasterii pertinet, sed longe retroactis temporibus separata est,

[1] D. Housseau : *cognoscunt*.

[2] Coutures, con de Gennes (Maine-et-Loire).

[3] D. H. : *abbatiam*.

Digitized by Google

meorum enormitatem[1] reminiscens scelerum et districti examinis diem pertimescens, pro animabus patris et matris meæ necnon et domni Hugonis archiepiscopi, cujus ibi corpus digno ordine jacet, et præcipue quia debitum mortis exsolvens ibi requiescere cupio, ut jam dictus Christi confessor anima mea ab infernalibus eripiat flammis et suis intercessionibus collocet in superius[2], cum omnibus quæ[3] ad illam pertinent, tam hominibus quam etiam terris, cernentibus cunctis meis fidelibus, monachis inibi Deo famulantibus restituo et in perpetuum reddo. Ut vero hæc redditio firma et stabilis in æternum maneat, signo salutiferæ crucis, qua ab æterna morte sumus redemti[4], illam manu mea roboro, et manibus uxoris meæ, et filiorum, necnon etiam et meorum fidelium, roborari[5] facio.

Signum Odonis comitis, qui hanc redditionis chartam[6] facere et firmare rogavit. S. + Berte comitisse, uxoris ejus. S. + majoris filii ejus Teutboldi. S. + minoris filii ejus Odonis adhuc in cunabulo quiescentis.

S. Godefridi comitis. S. Rainerii. S. Rotberti. S. Arduini. S. Teduini. S. Tadonis[7]. S. Gilduini[8]. S. Rotrochii. S. Adalardi. S. Helgaudi. S. Guarnerii[9]. S. Adalonis. S. Utberti clerici. S. Rotberti clerici. S. alii Rotberti clerici. S. Heirardi. S. Teutbaldi. S. Helgaudi. S. Herviei. S. Hugonis. S. Fulberti. S. Malgerii. S. Galterii[10]. S. Guandelberti. S. Guarnoldi. S. Walterii. S. Hunboldi.

Data mense maio, aput[11] Blesensem castrum, die qua Inventio salutiferæ crucis celebratur.

---

[1] D. H. : *enormitate.*
[2] Id. : *superis.*
[3] Id. : *qui.*
[4] Id. : *redempti.*
[5] Id. : *roborare.*
[6] Id. : *cartam.*
[7] Id. : *Dadonis.*
[8] Id. : *Gelduini.*
[9] Manque dans L. 12878.
[10] D. H. : *Gualterii.*
[11] Id. : *apud.*

Digitized by Google

Anno xxxviiii[1] regnante Lothario gloriosissimo rege.

Hugo, indignus levita et monachus, ad vicem cancellarii scripsit.

Si quis contradixerit, anathema sit a Christo et sanctis ejus.

(Lat. 12878, f° 46 r°[2]. — D. Housseau, I, n° 231[3].)

II

988-993[4]. — Geoffroy, Lisbeth, sa femme, et Gerberge, sa fille, vendent à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur un alleu situé en Touraine, dans la viguerie de Chinon. — Eudes et Thibaud souscrivent. (Catalogue, n° 2.)

In Dei nomine, ego Gauzfredus et uxor mea, Lisabeth nomine, cui pertinet hæc res, et filia ipsius, Girberga nomine, notum esse volumus omnibus fidelibus sanctæ Dei ecclesiæ curam gerentibus, præsentibus scilicet et futuris, præcipueque successoribus nostris, vendidisse nos alodum nostrum cuidam abbati loci Sancti Florentii, Rotberto nomine, et monachis ipsius, qui est situs in pago Turonico, in vicaria Cainonensi, in villa quæ dicitur *An*, habentem inter vineam et terram tres operas. Terminatur ipsa terra de una parte terra Sancti Petri, de altera parte via publica, tertia vero parte terra Sancti Florentii, quarta parte ipsa terra; id est parentum alodum. Unde accepi precium a jamdicto abbate Sancti Florentii et monachis ipsius ego Gauzfredus et uxor mea Lisabeth, ex cujus matris parte hoc nobis accidit alodum,

---

[1] Cette date est évidemment inexacte, car Lothaire, couronné en 954, mort en 986, n'a régné que 32 ans. Le scribe ou l'un des copistes y a mis un X de trop : avec XXVIIII nous aurons 983, — 29e année du règne de Lothaire (10 septembre 982-10 septembre 983.) — On ne doit pas calculer celle-ci en prenant 952 pour point de départ. Cf. d'Arbois de Jubainville, I, p. 456 et 458, et F. Lot, *op. cit.*, appendice III. — M. E. Mabille (*Catalogue analytique de la collection de Touraine*, p. 34) emprunte à D. Housseau (I, n° 231) la date de 986, qui n'est pas admissible.

[2] *Ex autographo.*

[3] « Archives de Marmoutier. Layette de la grèneterie de Blois.»

[4] Eudes était enfant.

Digitized by Google

et filia ipsius Girberga, accepimus precium in quo nobis bene complacuit, XXV solidos, ita ut ab hodierno die quicquid de supradicto alodo facere voluerint, liberam habeant potestatem. Et si fuerit, aut ego ipse, vel uxor mea, aut ullus de heredibus meis, seu quilibet intromissa persona, qui contra hanc venditionem aliquam calumniam vel repetitionem facere presumserit, quod minime fieri credo, iram Dei omnipotentis incurrat, et judiciaria devictus potestate, centum auri solidos coactus exsolvat, et hæc venditio inviolabilis permaneat. Ut autem firmior veriorque credatur, manibus testium eam tradidi roborandam.

S. Gauzfredi et uxoris ejus Lisabeth, qui hanc vendidit terram.

S. Adelardi. S. Winemari. S. Alduini presbiteri. S. Alcherii de Ric-. S. Gislerii. S. Rainaldi. S. item Alcherii. S. Huberti. S. Durandi. S. Teutbranni. S. Girberti. S. David. S. Ebroini. S. Isenbardi. S. Rotberti. S. Rainaldi. S. Æveæ. S. Alcherii, filii sui. S. Milesindis. S. Adelonis. S. Senegundis. S. Adelonis filii. S. Bernerii, filii sui. S. Gisleberti. S. Adraldi. S. Alduini.

S. comitis Odonis infantis.

S. comitis Teutbaldi.

(Bibl. de Tours. Legs Salmon, mns. 1171, pp. 46-7 [1].)

III

989. — Robert, vicomte de Blois, de l'assentiment du comte Eudes Ier, restaure l'abbaye de Notre-Dame d'Evron. — Les fils du comte souscrivent. (Catalogue, n° 3.)

Inspirante creatore omnium, Robertus, Blesensium vicecomes, etc.[2] *(Narratur ex Actis Cenomanensium Episcoporum, quæ etiam citantur, fundatio monasterii* Aurion, *modo* Evron, *et quomodo sacrum lac B. V. M. a peregrino quodam ibidem illatum est.)* Ibi ergo divinæ religionis cultus diu postea viguit, donec antiqui hostis nequitia eundem locum ad vastitatem funditus redegit; cui desolationi cum

[1] *Livre noir de Saint-Florent de Saumur*, ch. 23, f° 16 v°.

[2] *Sic in* D. H.

Digitized by Google

adhuc subjaceret, tandem ex legatione parentum suorum, predictus Blesensis Robertus, et beneficio senioris sui Odonis comitis, ad quem hæreditario jure pertinebat predictus locus, Deo volente, in suum dominium devenit. Peccatorum igitur suorum enormitatem considerans, veniamque et salutem animæ suæ apud Deum promereri desiderans, cum seniore suo Odone comite et ejus fidelibus consilium habuit, ejusque consensu ac precepto predictum locum in honore ejusdem virginis Mariæ in pristinum statum reformare, inspirante Deo, animum apposuit. Opitulatione itaque divina fretus, ipsum opus peragere aggressus est. Votis autem suis divina pietate favente, ipso aliquantum explicato jam opere, de possessionibus quæ olim ad ipsum locum pertinuerant et tunc ad suum dominium devenerant, plurimam partem eidem genitrici Dei reddidit[1]... Hujus autem scripti ut inconvulsa et inviolata omni tempore servetur assertio, cum voluntate senioris sui Odonis comitis ejusque procerum, in curiam regis Hugonis detulit, et firmari a præfato rege et seniore suo Odone comite et corroborari fecit. Sequenti vero tempore, Romæ apostolico papæ Joanni illud præsentavit, etc.[2]... *(Post interpolationes de Papa et Rege, hæ notantur subscriptiones, præter P. et R.)*

S. Odonis comitis. S. Roberti, filii ejus. S. Tedbaldi, filii ejus. S. Odonis, alterius filii.

S. Hugonis, vicecomitis Castredunensis. S. Raherii de Montiniaco. S. Gaufridi de Sancto Aniano. S. Walterii Turonensis. S. Alonis de Caynone castro. S. Gilduini Salmuriensis. S. Fulberti de Rupibus. S. Landrici de Balgentiaco. S. Rotroci Normanni. S. Rainaldi.

Actum est hoc Parisius, anno ab Incarnatione Domini 989, indictione 2.

Apropinquante autem termino sui exitus hujus vitæ *(Robertus)* senex et plenus dierum requievit in pace. Succedente vero filio ejus eodem vocabulo vocitato, sicut mos est, bonorum heredum implere opera benignitatis suorum parentum, quod patrem scivit voluisse non destitit actibus implere, et

---

[1] Suit une très longue énumération qui ne fournit aucun élément pour la critique du texte.

[2] *Sic in* D. H.

Digitized by Google

hoc scriptum fieri jussit, Romamque secum detulit; quod vir apostolicus nomine Benedictus firmavit, etc.[1]...

(D. Housseau, I, n° 244[2].)

IV

992-995[3]. — La comtesse Berthe, de l'assentiment d'Eudes Ier et de ses deux fils, abandonne aux religieux de Marmoutier le tonlieu levé sur toutes les marchandises qu'ils reçoivent par eau. (Catalogue, n° 4.)

Cum quadam vice moraretur comes Tetbaldus apud castrum Blesis, adiit eum domnus Petrus prior et alii de monachis nostris, et fecerunt clamorem ad ipsum de ministerialibus suis, qui immittebant malas consuetudines in terram nostram de Fonte Merlandi. Transierant enim plurimi villani de terra Sancti Martini de Castro Novo ad terram nostram, ut ibi hospitarentur, et cogebant eos ministeriales comitis reddere sibi commendisiam, quam cum primum nollent reddere villani, distrinxit inde eos unus de prædictis ministerialibus, Ascelinus nomine, et pro hoc abstulit eis quatuor libras denariorum in emendationem. De quo cum fecissent monachi nostri clamorem ad comitem, jussit comes vocari ad se Hugonem præpositum et Ascelinum, auctores prædictæ emendationis, et præcepit eis ut nullam amplius injustam consuetudinem inferrent villanis qui hospitarentur in terram Sancti Martini, hoc etiam ex præcepto suo indicens, ut quicumque terram Sancti Martini incolere vellent, securi et liberi ab omni exactione viverent, sicut et reliqui naturales villani ejusdem Sancti; et, jubente eo, guadiavit Ascelinus domno Petro illas quatuor libras emendationis, quas tulerat præfatis villanis. Testes qui affuerunt : Warinus comes de Rosniaco, Girardus senescalcus comitis, Rainaldus camberlencus comitis, Herbertus Bricto, Warinus filius Gradulfi, Gaufredus decanus Sancti Martini.

Eodem die, fecerunt clamorem monachi nostri ad comi-

[1] Le reste manque.

[2] *Ex archivis abbat. B. M. de Ebronio.*

[3] Eudes était jeune homme.

Digitized by Google

tissam Adelaidem, uxorem comitis Tetbaldi, de teloneario qui capiebat telonium de navigio nostro, quotiens oportebat illud transire per portum Blesis, quod antea nulli reddere soliti eramus. Jure enim perpetuo, *Berta regina, ad quam olim maxime pertinebat portus Blesensis, perdonavit Sancto Martino et nobis omne telonium omnium rerum quæcumque in nostros usus per aquam adduceremus, sicut testantur litteræ nostræ quas de hoc habemus, quas ipsa manu propria firmavit signo sanctæ crucis, et ad confirmandum vas tradidit seniori suo comiti Odoni seni et duobus filiis suis, comiti Tetbaldo et comiti Odoni juveni.* Quod posteaquam audivit comitissa, contristata est valde pro ministeriali suo qui injuste, ipsa etiam nesciente, acceperat telonium a nobis. Unde præcepit ei illico ut et quod jam inde habuerat totum ex integro redderet, et ulterius auferre aliquid de navigio nostro non præsumeret. Hoc viderunt et audierunt : Hugo præpositus, Ascelinus, Girardus famulus noster.

(Lat. 12878, f° 110 r° [1].)

V [2]

995-1004. — Les comtes Thibaud et Eudes, à la prière de Gédouin, chevalier, leur vassal, acensent à l'abbaye de Marmoutier huit arpents de prés appartenant à la petite abbaye de Saint-Venant et sis « à la Tour-Maillé ». (Catalogue, n° 7.)

---

[1] Pas d'indication de source.

[2] Circa 1004. — Charta Tetbaldi comitis et Odonis comitis, fratris ejus, qua concessionem monachis Majoris Monasterii a Gelduino, fideli eorum, factam octo arpennum de pratis, in pago Turonico, in loco qui nuncupatur Ad prata Turris Malliacensis, sub institutione census duorum solidorum denariorum ad missam Sancti Martini hibernalis dictis comitibus vel succesoribus eorum solvendi, confirmant; hæc autem prata ad abbatiolam Sancti Venantii pertinent, sunt proprii juris comitum et ex rebus Gelduino conlatis comitum servitii debito. Gauzbertus, homo Gelduini, res concessas de eo in beneficio tenet.

Aalo. Arbertus. Alcherius. Balduinus. Fulbertus. Gauzbertus, homo Gelduini. Gauzfredus. Gerardus. Gilduinus, fidelis comitum, et filius ejus. Gilius. Guicherius. Hugo. Hylgodus. Odo, comes, frater Tetbaldi. Radulfus. Rodbertus. Tetbaldus, comes, frater Odonis.

(Bibl. de Tours. Legs Salmon, mns. 1224, f° 646 v°. — Sans indication de source.)

Digitized by Google

In nomine sanctæ Trinitatis et individuæ Unitatis, ego Tetbaldus et Odo comes, volumus fieri[1] præcognitum[2] proli sanctæ Dei Ecclesiæ atque presentibus fidelibus necnon et futuris, maximeque nostris successoribus, quoniam deprecatus est nos quidam[3] miles noster satisque fidelis, Gelduinus nomine, uti, ex rebus sibi conlatis nostri servitii debito, scilicet pertinentibus ad abbatiolam Sancti Venantii et nostri proprii juris, octo etiam arpennes de pratis, sub constitutione[4] census reddendi, loco Domni Martini Majoris Monasterii atque monachis ibidem Deo famulantibus, tam presentibus quam posteris, per nostræ auctoritatis testamentum concederemus. Quod et nos benivolo animo presens manifestat auctoritas fecisse. Sita sunt equidem hec prata in pago Turonico, in loco qui nuncupatur Ad prata Turris Malliacensis; terminantur hæc tribus partibus a predicta terra[5]; quarta vero fronte Sancti Martini Novi Castri terminantur. Eo namque tenore hæc eadem concessimus eis, ut habeant licentiam faciendi super[6] his quodcumque maluerint, et studeant annuatim ad missam Sancti Martini ibernali tempore nobis ac successoribus nostris qui eadem regere videantur, reddere censum scilicet denariorum solidos duos, et amplius non requiratur. Et si de eodem censu neglegentes aut tardi reperti fuerint, liceat eis hoc emendare ad tempus. Si autem ego ipse, aut ullus ex heredibus meis, seu aliqua intromissa persona hanc donationem calumniari presumpserit, iram Dei omnipotentis et sanctorum omnium incurrat.

S. domni Tet + baldi comitis et fratis ejus Odonis.
S. Gilduini militis, qui fieri rogavit.
S. Gauzberti[7] sui hominis, qui de eo in beneficio tenet.
S. filii Gilduini.

---

[1] D. H., II et XII : *fore.*

[2] D. H., XII : *percognitum.*

[3] D. H., II : *quidem.*

[4] D. H., II et XII : *institutione.*

[5] Id. : *apud dictam terram.*

[6] Id. : *desuper.*

[7] D. H., XII : *Gausberti.*

Digitized by Google

S. Rotberti[1]. S. Alberti[2]. S. Guicherii. S. Hugonis clerici S. Alcherii. S. Malonis[3]. S. Radulfi. S. Fulberti[4]. S. Gilii. S. Gauzfredi[5]. S. Gerardi. S. Hylgodi[6]. S. Balduini.

(Lat. 12878, f° 53 r°[7]. — D. Housseau, II[t], n° 321[8], et XII[u], n° 6694[9], — incomplet.)

VI

996. Blois. — La comtesse Berthe et ses fils confirment la donation de biens faite par Eudes Ier pour la construction de l'abbaye de Bourgueil. (Catalogue, n° 8.)

Notitia rei gestæ qualiter, anno Incarnationis dominicæ DCCCCXCVII[10], accedens Deo amabilis Pictavorum comitissa Emma, ante presentiam venerabilis comitissæ Berthæ[11], humiliter deprecata est quatinus donationes[12] quas olim senior suus piæ recordationis, Odo comes, de curti Burguliensi ad monasterium inibi construendum regi Christo et inclito clavigero apostolorum Petro, per seriem quartarum[13] concesserat, sua filiorumque suorum Teobaldi[14] scilicet atque Odonis auctoritate confirmaret. Cujus petitionem memorabilis comitissa Bertha[15] unacum filiis suis congrua devocione[16]

---

[1] D. H., II : *Rodberti.*

[2] Id. : *Arberti.*

[3] D. H., II et XII : *Aalonis.*

[4] D. H., XII : *Fuberti.*

[5] Id : *Gausfredi.*

[6] Id. : *Hilgodi.*

[7] *Ex autographo.*

[8] Saint-Venant.

[9] *Excerpta ex cartul. Turon. Maj. Mon. Codex primus, page 18, f° r°.*

[10] 17127 : DCCCCXCVII. L'Orig. British Museum Additional Charter n° 11225

[11] Id. : *Bertæ.*

[12] Id. : *donationem quam.*

[13] Id. : *cartarum.*

[14] Id. : *Tietbaldi.*

[15] Id. : *Berta.*

[16] Id. : *devotione.*

Digitized by Google

suscipiens [1], toto cordis affectu assensu [2] præbuit. Igitur, pro amore omnipotentis Dei sanctorumque omnium veneratione, et senioris sui dulcis memoriæ, comitis Odonis, peccatorum omnium remissione, concessit sanctæ et individuæ Trinitati perpetuæque virgini Mariæ, necnon principi apostolorum Petro, prefatam curtim Burguliensem [3] ad monasterium inibi perpetualiter adhabendum, cum omnibus adjacentiis et utilitatibus ad ipsam pertinentibus, totum et ad integrum sicut in memorati comitis Odonis autoritate conscriptum fertur [4], absque ulla prorsus contradictione [5], vel diminucione [6]; nec ullo modo cujuslibet honoris vel dignitatis persona, in omni [7] loco vel monasterii ipsius potestate ullam dominationem sive malam consuetudinem exercere audeat, et ne abbas ipsius loci terram monasterii ejusdem per seculares homines dispertiat, omnimodis interdixit. Verumtamen, si obitus ipsius cenobii abbatis extiterit, secundum patris Benedicti preceptum, talis qui aptus sit ad servandas [8] animas a fratribus ipsius loci et utriusque ordinis christianis eligatur, atque jam [9] presentiæ jam dictæ comitissæ filiorumque ejus presentatus, absque ullius precii commercio [10] ordinetur. Ne vero parvus videtur [11] hujus bonæ voluntatis effectus, eadem prefata comitissa regale preceptum implorans [12], impetravit quod si heredibus vel pro heredibus eorum sine [13] aliqua intromissa persona hujus difinitionis contrarius extiterit, maledictio Domini super eum veniat et gloriam sanctorum

---

[1] 17127 : *sussipiens*.
[2] Id. : *assensum*.
[3] Id. : *Burguliensim*.
[4] Id. : *habetur*.
[5] Id. : *contraditione*.
[6] Id. : *diminutione*.
[7] Id. : *omni illo loco*.
[8] Id. : *lucrandas*.
[9] Id. : deest.
[10] Id. : *commertio*.
[11] Id. : *videretur*.
[12] Id. : *devote*.
[13] Id. : *sive*.

Digitized by Google

non videat, sed cum diabolo et angelis ejus in inferno perpetualiter concietur [1].

[2] Signum Teobaldi [3] comitis. S. Odonis [4] comitis. S. Bertæ comitissæ, matris eorum. S. Rothberti [5]. Sig. item Rotberti. Sig. Hugonis vicecomitis. S. Alonis, fratris ejus. Sig. Gelduini. Sig. Richerii [6]. S. Amalrici. Sig. Acfredi [7]. S. Wicherii. S. Hucberti. S. Sanctionis. S. Radulfi. S. Arberti. S. Walchisi clerici.

Data hæc est [8] autoritas Blesis castro, anno Incarnationis dominicæ DCCCCXCVI [9], indictione IX, regnante Hugone piissimo rege anno nono [10].

(D. Housseau, I, n° 270 [11]. — Lat., 17127, pp. 115-6 [12].)
A. British Museum Additional Charters n° 11225. Fac-simile de l'Éc. des Chartes n° 283.

VII

996-1001 [13]. — Hugues de Saint-Maurice, vicomte de Châteaudun et doyen du chapitre de l'église de Tours, donne à l'abbaye de Marmoutier les alleus proche Chinon que ses père et mère avaient reçu de Froger, et quelques biens à lui personnels. — La reine Berthe et le comte Eudes souscrivent. (Catalogue, n° 9.)

In nomine summi Salvatoris. Apud Romanos legumlatores decretum est, quod de rebus propriis unusquisque habeat

---

[1] 17127 : *crucietur*.

[2] Id. : +.

[3] Id. : *Tedbaldi*.

[4] Id. : *Odoni*.

[5] Id. : *Rotberti*.

[6] Id. : *Ratherii*.

[7] Id. : *Agfredi*.

[8] Id. : deest.

[9] Id. : DCCCCXCVII. et l'Orig. British Museum Additional Charters n° 11225

[10] Id. : VIII.

[11] *Ex cartul. Burgul.*, *p. 29 r°*.

[12] Sans indication de source.

[13] Berthe, reine. — Son nom suivant immédiatement celui du roi Robert, elle était encore reine effectivement.

Digitized by Google

licentiam venundandi et dandi cuicumque ei placuerit, et successoribus sufficeret haberi cartulam litterarum apicibus et[1] testimonio insertam et signis nominum hujus rei testium. Proinde, ego Hugo, Sancti Mauricii[2] decanus, favente Dei gratia, et vicecomes Castridunensis, volumus fore præcognitum industriæ sanctæ Dei Ecclesiæ et omnibus ejusdem fidelibus, tam præsentibus quam et[3] futuris, quod, abbas Sancti Martini, nomine Bernerius, Majoris Monasterii, et omnis grex ibi degens deprecatum nos adiit, ut, pro redemtione animarum patris et matris nostræ[4] atque fratrum, seu nostræ animæ, ut alodos quos Frogerius sponte patri et matri nostræ atque liberis eorum secundum morem hujus patriæ condonavit, concederemus ad usus fratrum prædicto monasterio; nos etiam libenti animo hanc petitionem non immerito eis concessimus. Adjacent videlicet hi[5] alodi in conspectu Chainonis oppidi, in villa quæ dicitur Curciacus[6] et in villa Lugiachus[7] nomine sex arpennes, et rupem quæ dicitur Bracheria pertinentem ad alodum de villa Baxiaco[8], cum vineis et pratis, terris cultis et incultis, et omnia quæcumque in his locis ille sine calumnia tenuit. De nostris vero possessionibus, huic loco tradidimus mansilem unum qui vocatur Verna, cum appendiciis suis, pratis et terris cultis et incultis, mancipiis, et hæreditatem de Solengiaco, cum farinario uno, sito super ripam Vosdi rivuli, omnesque possessiones ibidem pertinentes perpetualiter ad stipendia monachorum memorati monasterii. Habeat vero hæc eadem congregatio licentiam disponendi, sicut supra dictum est, fructus harum possessionum perpetuo ritu. Nos vero, præcipimus deprecando et prohibendo mandato Domini Salvatoris, ut de nostris hære-

---

[1] 12878 : *et* manque.

[2] D. H. : *Mauritii*.

[3] 12878 : *et* manque.

[4] D. H. : *nostri*.

[5] Id. : *ii*.

[6] Courçay, c^on^ de Bléré (Indre-et-Loire).

[7] D. H. : *Lugiacus*. — Luzé, c^on^ de Richelieu (Indre-et-Loire).

[8] Id. : *Baxiacho*.

Digitized by Google

dibus vel quibusdam introductis personis nullus assurgat, qui huic testamento præsenti calumniam inferat. Si quis tamen præsumtive hoc contradicere voluerit, odium Dei et sancti Martini ac omnium sanctorum æternaliter incurrat, petitionem vero ad nullum profectum perducat, sed hæc traditio inconvulsa et stabilis nunc et in ævum permaneat, ad signationem nostrarum quidem manuum atque præsentium et absentium sit corroborata subnixa more patrum.

Robertus rex. S.[1] Berta regina. S. Odoni, filii ejus. S. Hugoni decani. S. Adelaudi, fratrem[2] ejus. S. Rainardi. S. Hervei. S. Sielduini. Yrrvisus episcopus. S. Archemboldi archiepiscopi. S. Radulfi. S. Walterii. S. Corboni. S. Ascelini. S. Constantius. S. Rotroci[3]. S. Amarici. S. Acfredi. S. Bosoni archidiaconi. S. Aimoni. S. Rodulfi. S. Wicherii. S. Adraldi. S. Martini. S. Fredericus. S. Martinus. S. Warini.

(Bibl. de Tours. Legs Salmon, mns. 1224, pp. 550 et 553[4]. — Lat. 12878, f° 55 v° [5]. — D. Housseau, XII[11], n° 6734[6], — incomplet)

VIII

995-1001[7]. — La reine Berthe et ses fils abandonnent à l'abbaye de Marmoutier le droit de tonlieu levé sur chaque bateau qui passe au port de Blois. (Catalogue, n° 10.)

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, ego Berta, nutu[8] omnipotentis Dei regina, cum filiis meis, Tetbaldo, gratia Dei episcopo, necnon Odoni comitis, cedimus[9] ad locum Majoris Cœnobii pro remedium[10] animarum nostrarum et

---

[1] D. H. : Tous les *S.* font défaut.

[2] Id. : *fratris.*

[3] Id. : *Constantius Rotroc(inensis),* — leçon préférable.

[4] Sans indication de source.

[5] *Ex chartario Majoris Mon.*

[6] *Excerpta ex cartul. Turon. Maj. Mon. Cod. prim., pag. 117, f° r°.*

[7] Berthe, reine. — Archambaud, archevêque de Tours (981-1005).

[8] D. H. : *nuta.*

[9] Id. : *concedimus.*

[10] Id. : *remedio.*

Digitized by Google

absolutionem piissimi Odonis comitis, telonium[1] quæ erat solita una[2] navium reddere ad portum Blesensium castro, ita sane ut omni tempore psallant monachi psalmum in suo capitulo, pro spe et incolumitatis nostræ et requiem spiritus et animæ Odonis comitis. Si quis hanc notitiam[3] calumniare præsumpserit, iram incurrat Omnipotentis, et post demum sancita stabilisque permaneat, et ipse violator confusus abscedat.

Archinbaldus archiepiscopus[4]. Dagbertus archiepiscopus. Arↄ-ολfus. Raιↄ-⅄λδuσ επ̄ς. Ervisus episcopus. RωθBЄRθUs[5]. V⅄uθЄRIVs. B⅄λδuiↄ-us. R⅄δeraↄ-ↄ-us, R⅄lↄ-⅄λδus. Roδuλfus. Erveus. Yↄ-vЄↄ-uλφus.

(Lat. 12878, f° 46 v°[6]. — D. Housseau, I, n° 276[7], — incomplet.)

IX

998-1003. — Renaud, évêque d'Angers, à la prière du comte Eudes, fils de la reine Berthe, exempte du droit de procuration à perpétuité l'abbaye de Saint-Florent de Saumur et tous les prieurés de son diocèse qui en dépendent. (Catalogue, n° 12.)

In Dei nomine, Rainaudus, episcopus sanctæ Andegavensis ecclesiæ, notum esse volumus omnibus fidelibus sanctæ Dei Ecclesiæ præsentibus et futuris, præcipueque successoribus nostris, quod, nobilissimus Odo comes, filius Bertæ reginæ, multis et crebris petitionibus nos rogavit ut Salmurense, quod sub ejus ditione fundatum et constructum summa devotione et reverentia veneratur ac diligit, ab omni inquietudine et procuratione episcopali absolvere dignaremur,

---

[1] D. H. : *teloneum.*

[2] Id. : desunt.

[3] Id. : *noticiam.*

[4] Id. : *Archambaldus.*

[5] Id. : *Ricobertus.*

[6] Sans indication de source.

[7] « Archives de Marmoutier. Layette de la grèneterie de Blois. »

Digitized by Google

cœnobium. Nos vero, consulto prius et adquiescente clericorum nostrorum communi capitulo, tanti viri amore et supplicationibus inclinati, quod tam pie postulabat negare nequivimus, sic tamen, ut, pro hoc ipso aliquam condignam recompensationem haberemus. Adiit ergo præsentiam nostram venerabilis Sancti Florentii abbas, nomine Rotbertus, ut inter nos et ecclesiam Sancti Florentii subsequentis pactionis fœdera firmarentur. Ego igitur, Rainaudus, sanctæ matris ecclesiæ Andegavensis episcopus, te dilecte fili, abba Roberte, et ecclesiam Beati Florentii, cui, Deo auctore, præsides, et obedientias tuas per episcopatum nostrum constructas vel construendas ab omni inquietudine et ab omni descensu et procuratione episcopi et clericorum Andegavensium, a præsenti die usque in sempiternum absolvo, et perpetua libertate confirmo, hoc solum retento, ut cum ego vel successores mei per abbatiam Sancti Florentii transitum habuerimus, absolutis membris, in capite tantum abbatiæ, cum honoris exigentia recipi debeamus. Quicquid insuper in episcopatu nostro ecclesiæ Sancti Florentii adquisitum vel adquirendum quocumque modo constiterit, tibi et ecclesiæ tuæ eadem in perpetuum libertate concedo. Tu vero, in recompensatione tantæ libertatis, assensu et consilio fratrum tuorum, ecclesiam Sancti Johannis prope Ligerim[1] sitam, ab antiqua Francorum regum donatione Sancto Florentio datam et possessam, et quasdam possessiones ad eandem ecclesiam pertinentes, michi meisque successoribus et ecclesiæ Sancti Mauritii cum omni libertate sua possidendam in perpetuum concessisti. Ut igitur hujus mutuæ fœdera pactionis firma in posterum et inconvulsa permaneant, per cyrographum sectionem præsentem cartam partiri decrevimus, cujus pars una michi in ecclesia Sancti Mauritii, altera in monasterio Sancti Florentii, ad perpetuæ firmitatis memoriam conserventur.

Signum Rainaudi episcopi. S. Roberti abbatis.

Huic rei interfuerunt et assensum præbuerunt : ex parte episcopi, Hildemannus archidiaconus, Lebertus decanus, Karitius thesaurarius, Hildratus canonicus, Constantinus canonicus, Durandus canonicus, Lambertus canonicus, Obrau-

---

[1] Saint-Jean-de-la-Croix, con des Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire).

Digitized by Google

nus canonicus; ex parte abbatis, Ogerius prior, Helias sacrista, Galo cellerarius, Rainaudus abbas Sancti Mauri, et multi alii.

Factum est hoc apud Andegavum, mense junio, die secundo, anno VII[1] Hugonis regis.

(D. Housseau, I, n° 262[2].)

X

1009-1012[3], juin, Tours. — Hubert de Saumur, chevalier, vend à l'abbaye de Saint-Pierre de Bourgueil la viguerie de Chinon, moyennant mille sous d'or, un haubert de prix et un cheval. — Eudes ayant reçu cent sous pour lui, d'une part, une once d'or et mille sèches pour sa mère, d'autre, consent et souscrit. (Catalogue, n° 24.)

Multiplex[4] omnipotentis Dei gratia misericorditer genus humanum honorare disposuit, dum pro terrenis cœlestia, pro caducis sine fine manentia, mercari concessit æterna. Quapropter ego, in Dei nomine, Hucbertus, miles, de castro Salmuro, percognitum esse volumus noticiæ omnium fidelium quoniam accessit ad nostram presenciam[5] venerabilis abba Berno, humili prece deposcens, quatinus donationem vicariam ipsius[6] et dominationem[7] Sancti Petri monasterii Burguliensi[8]

---

[1] Cette date (994) est évidemment fausse. Le copiste eût-il même oublié un jambage du VII, elle ne conviendrait pas, car Berthe, nous l'avons vu, ne devint reine qu'après 995. Il a plutôt substitué le nom de Hugues à celui de Robert : 998 ou 1003, suivant que l'on prend pour point de départ du règne de Robert l'emprisonnement de Charles de Lorraine (991) ou la mort de Hugues Capet (996), seraient très acceptables et s'accorderaient avec les données chronologiques que nous possédons sur Renaud, évêque d'Angers (994-1011), et Lébert, doyen (vers 1005). Cf. *Gall. Christ.*, t. XIV.

[2] *Cartulaire rouge de Saint-Florent de Saumur*, f° 30 r°.

[3] Bernon, abbé de Bourgueil (1009-1012). — Bréquigny (I, 511) et Labbe (*Alliance chronologique*, II, 554) la datent à tort de 1004.

[4] 17127 : deest.

[5] D. H. : *presentiam.*

[6] Id. : *in jus.*

[7] Id. : *donationem.*

[8] Id. : *Burguliensis.*

Digitized by Google

condonassem, nostra[1] auctoritatis roboratione[2] per seriem scripti confirmarem. Habebam enim vicariam de seniore meo Alono Cainone[3] castro, et per deprecacionem[4] hujus mei senioris, concessi loco Sancto Petro Burguliensi, qui est constructus in honore sanctæ Trinitatis et sanctæ Marie virginis sanctique Petri apostolorum principis et omnium sanctorum Dei, ut, ab hodierna die, hanc vicariam monachi teneant et possideant, qui sub regula sancti Benedicti degunt, qui pro excessibus meis pia sollicitudine invigilent, ut quod pene[5] inquinat actio secularis ex eorum emundetur[6] sancti studio laboris. Hunc igitur locum in honore[7] Dei et sancte Marie sanctique Petri dicatum, ea racione[8] vicariam eis trado, ut nullus heres meus, neque parentes[9] mei[10], neque filius meus, dominacionem[11] nunquam habeat, nec pro furto, nec pro rapto, nec pro sanguine, nec pro homicidio[12], nec pro incendio, vel[13] aliqua repetundarum[14] legum consuetudine introeundi habeat potestatem nullam causam requirendi, qui contrarium[15] eis sit. Igitur, ego, Hucbertus, in Dei[16] nomine, istam vicariam trado loco Sancto Petro et monachis ibidem degentibus, pro timore et amore Dei omnipotentis et pro redemptione animæ meæ, seu parentum meorum, dimitto eam, ut nunquam de his omnibus ulla querela, sive repeti-

---

[1] D. H. : *nostræ.*
[2] Id., en variante : *roboracione.*
[3] Id. : *Caynone.*
[4] Id. : *deprecationem.*
[5] Id. : *in me.*
[6] Id. : *emundet.*
[7] Id. : *honorem.*
[8] Id. : *ratione.*
[9] 17127 : deest.
[10] Id. : *meus.*
[11] D. H. : *donationem.*
[12] Id. : *omicidio.*
[13] Id. : *nec.*
[14] Id. : *forsan repetendarum.*
[15] Id., en variante : *contrarius.*
[16] Id. : *Domini..*

Digitized by Google

tionem[1] amplius non repetam quod eis concedo. Idcirco, hanc scripcionem[2] donationis[3] donavi[4], donatumque in perpetuum[5] volui[6], ut superni[7] gaudio[8] adquiram[9]. Et propter firmam stabilitatem, ut ista carta non sit violata[10], sed firmiter permaneat inconvulsa, et monachi habeant in æterna secula sine ulla calumpnia vel contradictione, propter hoc enim[11] accepi ab ipsis monachis solidos mille, et senior meus Alonus ducentos solidos. Fuit enim loricus in precio valde bonus et unus caballus. Filii vero ejus, Alonus et Bernerius, duos puldrellos[12] habuerunt. Senior vero noster Odo comes, pro firmatione[13] hujus carte, centum solidos accepit, quia vicaria de suo honore erat de castro Cainonense[14], et sine ipso nihil[15] profuisset. Firmavit enim per deprecationem monachorum et Guillelmi comiti Pictavensi[16], ad cujus locus pertinet. Ex parte enim illius advenit ei. Mater[17] Odoni, Berta nomine, habuit una uncia[18] de auro et sepias mille, et mater mee[19] uxoris, itidem[20] nomine, solidos centum, et uxor mea,

---

1 D. H. : *repetitione*.
2 Id. : *scriptionem*.
3 Id. : *donacionis*.
4 Id. : *donamus*.
5 Id. : *imperpetuum*.
6 Id. : *volumus*.
7 Id. : *supernum*.
8 Id., en var. : *gaudium*.
9 Id. : *adquiramus*.
10 Id. : *violenter*.
11 Id. : *deest*.
12 Id. : *buldiellos*.
13 Id. : *firmacione*.
14 Id. : *Cainonensi*.
15 Id. : *nichil*.
16 Id. : *Pictavensis*.
17 Id. : *vero*.
18 Id. : *unam unciam*.
19 Id. : *mei*.
20 Id., en marge : adde *Berta*.

Digitized by Google

nomine Emmelina, una uncia[1] de auro. Senegundis vero, femina Alonis, centum solidos. Gauterius vero de Turonis et Guicherius miles, mille sepias habuerunt. Et alii multi habuerunt, qui adjutores fuerunt, quæ[2] longum est enarrare. His ergo ita constitutis et secundum voluntatem Dei, ut credo, dispositis, rogo et obtestor per Deum omnes successores meos, filios vel filias, et alii[3] regni gubernatores, ne helemosinam[4] hanc, quam ego Deo et sancto Petro obtuli per voluntatem eorum que supra memoravimus. Caveant ergo ne ad suam perditionem[5] imminuant nec inmutent[6], vel disperdant. Sed si participes bone retribucionis esse voluerint, nutriant eam et amplificent, vel in virtute conservent. Quod si quis contra testamentum hoc venire et que in eo scripta[7] sunt inminuere vel inmutare[8] præsumpserit, sive filius meus, vel parens meus, seu heres meus, vel quelibet humana potestas, alieni sint a regno Christi, et claviger celestis regni, Petrus, cujus he res[9] sunt, portas eis claudat paradisi, et æterne maledictionis jaculo confossus, cum Juda traditore, Anna et Caipha et Pilato, Dathan et Abiron et Chore[10], dampnatione[11] accipi[12], nisi digne penituerit et ad emendationem venerit, sicuti abbati placuerit et monachis ejusdem loci, ita tamen[13], ut, quod indigne actemptare[14] præsumpsit,

---

[1] D. H. : *unam unciam.*

[2] Id., en var. : *quod.*

[3] Id., en var. : *alios.*

[4] Id. : *elemosinam.*

[5] Id. : *perdicionem.*

[6] Id. : *immutant.*

[7] Id. : *conscripta.*

[8] Id. : *immutare.*

[9] Id., en var. : *edes.*

[10] 17127 : desunt *et Chore.*

[11] D. H. : *dampnacionem.*

[12] Id. : *accipiat.*

[13] Id. : desunt *ita tamen.*

[14] Id. : *attemptare.*

Digitized by Google

amplius jam non recipiat[1], sed omni tempore stabilis permaneat[2] in seculorum secula. Amen.

Hoc vero testamentum, ego, Hucbertus, manibus meis roboravi et obtimatum[3] meorum conspectibus roborandum presentavi. S. Joschelini, filii ejus, qui tres libras accepit. + Signum Odonis comitis. S. Bertæ comitisse. S. Alonis. S. Senegundis. S. [post mortem ejus[4]] Hucberti, qui hanc[5] fieri jussit. S. Berte, matris ejus uxoris. S. Emelinæ, uxoris ejus. S. Alonis. S. Bernerii, fratris ejus. S. Vugonis[6] archiepiscopi. S. Gauterii Turonis. S. Guanelici[7], filii[8] ejus[9]. S. Guicherii. S. Maingaudi. S. Guischelini. S. Gualei. S. Losduini. S. Hugoni clerici. S. Jona clerici.

Actum in civitate Turonus[10] plublice[11], mense junio, regnante Rotberto rege, immo donante Jesu Christo, rege æterno, qui regnat in secula seculorum. Amen.

(Lat. 17127, pp. 153-6[12]. — D. Housseau, II[1], n° 344[13].)

XI

1013. — Géraud est élu abbé de Saint-Florent de Saumur, par l'entremise du comte Eudes, qui arrête l'opposition faite à cette élection par Gédouin de Saumur. (Catalogue, n° 25.)

---

[1] D. H. : *repetat*.

[2] 17127 : *stabilis permaneat* desunt.

[3] D. H., en var. : *optimatum*.

[4] 17127 : ces trois mots ajoutés en interligne.

[5] Id. : desunt *qui hanc*.

[6] D. H. : *Hugonis*.

[7] Id. : *Guarellici*.

[8] Id. : *fratris*.

[9] Id. : *et plures alii*.

[10] Id. : *Turonis*.

[11] Id. : *publice*.

[12] Sans indication de source.

[13] *Cartul. Burgul., pag. 41 v°*.

Digitized by Google

Noticia qualiter amisimus Danezia[1], cum, tempore Odonis comitis, monasteri Sancti Florentii, quod in Salmuro est, Amalbertus abbas disponebat. Hic ergo, infirmitate correctus, cum monasterii laborem ferre non posset, annuentibus fratribus, ad Sanctum Loancium[2] secessit, quod levius sibi esset. Erat autem in eodem monasterio quidam monachus, a puero nutritus, nomine Geraldus, genere nobilis, forma conspicuus, qui abbatem minus valere conspiciens, jam præcogitabat, quia jure sibi monasterii regimen injungeretur, quod ipse et genere excelleret et viribus prævaleret. Unde non solum ex monachis, sed et ex laicis, quoscunque poterat factores, sibi præparabat. Amalberto interim obeunte, congregatio omnis in tres partes dividitur, et pars quæque, quem sibi elegerat abbatem, constituere conatur. Pars vero Geraldi jam pæne prævaluerat, cum ex adverso Gilduinus, sub Odone comite, totius Salmuri dominus, insulit et ne Geraldus abba fiat, contradicit. Ejus autem facile repulsa est contradictio, dum ipse sicut et cæteri ad consensum inducitur præmio. Spondet quippe Geraldus illi ecclesiam Sancti Georgii de Capriniaco[3] et caballum præcii X librarum, quem cum ei novissime reddere non posset, dedit ei, loco caballi, ecclesiam hanc de qua agimus, scilicet ecclesiam Sancti Johannis de Daneziaco. Itaque, Gilduino concedente et Odoni comiti ut ipse concederet suggerente, causa omnis diffinitur, et sic Geraldus abbas efficitur[4]...

Hæc nos sicut ab antecessoribus nostris audivimus vobis, pater, veraciter exposuimus. Vos ergo, qui ad dirigendas sanctæ Ecclesiæ causas convenistis, nolite, quæso, pati ecclesiæ quibus sustentari debent pauperes Christi injuste in usus suos retineant potentes sæculi.

(D. Housseau, II[1], n° 360[5].)

---

[1] Denezé, c^on^ de Doué (Maine-et-Loire).

[2] Saint-Louand, c^on^ de Chinon (Indre-et-Loire).

[3] Chevigné, c^ne^ et c^on^ de Saint-Georges-sur-Loire (Maine-et-Loire).

[4] Nous laissons de côté la fin du récit.

[5] *Cartul. d'argeant de Saint-Florent de Saumur, fol. 68 r° et v°.*

Digitized by Google

XII

1015. — Le comte Eudes, à la prière de l'abbé de Marmoutier, renonce à une partie des droits injustement établis sur le pain, la viande, le vin et autres choses vendues au port et marché de Saint-Barthélemy. (Catalogue, n° 28.)

Notitia rei gestæ, qualiter anno Incarnationis dominicæ MXV, advenit ante presentiam comitis Odonis reverendus abbas Euvrardus[1] et reliqui Majoris Monasterii monachi, declamantes se nimium pro consuetudinibus quas ipse comes et Gualterius, ejusque nepos Ebbolus, in terra Sancti Martini, videlicet in portu et in mercato Sancti Bartholomei, et in reliquis terris Sancti Martini, maximis in causis, accipiebant in pane et carne et vino et in omnibus utensilibus[2] quicquid[3] eis placitum fuisset. Quorum clamorem idem comes audiens, easdem consuetudines, in quantum ad se pertinebant, voluntarie dimisit, necnon et venerabilis archiepiscopus Hugo taliter egit[4], et ipse jam dictus comes supra memoratum Gualterium, et filios ejus, et nepotem ipsius Ebblonem, ante suam presentiam venire fecit, et omnes consuetudines quas in omni terra Sancti Martini injuste habebant, eis per guirpum redemi[5] precepit, excepto[6] theloneo de carris et asinis, de sale et vino.

S. Odonis comitis. S. Gualterii. S. Guanilonis, filii ejus. + [7] Hucberti, filii ejus. S. Ebblonis. S. Amalrici. S. Dadonis. S. Balduini clerici[8]. S. Corbonis. S. Odonis Maldant. S.

---

[1] P. 140 : *Evrardus*.

[2] P. 27 : *utensibus*.

[3] Id. : *quidquid*.

[4] P. 140 : *ægit*.

[5] D. H. : *relinqui*.

[6] 5441 : manque jusqu'aux *signa*.

[7] P. 27 : *Idem*. — P. 140 : *Item*.

[8] P. 140 : deest.

Digitized by Google

Radberti [1]. S. Landrici [2]. S. Johannis. S. Rodulfi. S. Rodberti [3] vicecomitis. S. Hugonis prepositi. S. Rotgerii [4], fratris Gelduini. S. Raherii [5]. S. Galterini [6]. S. Gisleberti Vendocinensis. S. Girorii [7]. S. Gileberti [8] prepositi. S. Herlandi. S. Herberti.

(D. Housseau, II[1], n°s 365 [9] et 366 [10]. — Lat. 5441[IV] [11], p. 27 et p. 140.)

XIII

1015-1023 [12]. — Le comte Eudes et Hugues, archevêque de Tours, jugent un différend entre les religieux de Marmoutier et Tiais des Roches, qui détenait injustement les coutumes d'une viguerie cédée par son père, Corbon des Roches, audit Marmoutier. (Catalogue, n° 30.)

In nomine Domini nostri Jesu Christi. Definitio [13] rationis quæ facta est Turonis, ante comitem Odonem et archiepiscopum Hugonem cæterosque nobiles viros [14] curiæ ejusdem [15] comitis [16], inter abbatem Ebrardum monachosque Majoris

---

[1] P. 27 : *Rotberti*. — P. 140 : *Rodberti*.

[2] P. 140 . : *S. Isamberti*.

[3] Id. : *Rotberti*.

[4] Id. : *Rodgerii*.

[5] Id. : *Radherii*.

[6] P. 27 : *Gualterii*.

[7] Id. : *Georgii*.

[8] P. 140 : *Gisleberti*.

[9] Sans indication de source.

[10] *Ex cartulario Turonensi Maj. Mon., p. 68, f° v°*.

[11] Sans indication de source.

[12] Evrard, abbé de Marmoutier (1015-1034). — Hugues, archevêque de Tours (1005-1023).

[13] D. H. et 12878 : *Diffinitio*.

[14] Id. : *cæterisque nobilibus viris*.

[15] Id. : *ejus*.

[16] Id. : deest.

Digitized by Google

Monasterii et quemdam vicarium, nomine Tedasium, qui injuste possidere et[1] tenere cupiebat consuetudines vicarie[2] quæ olim, tempore Odonis senioris[3], ac venerabilis comitis, teste Walterio, Turonicæ civitatis cive, a Corbone definitæ[4] fuerant et prenominatæ, et a patre ejusdem Tedasii dimissæ; de qua definitionis[5] ratione, nos, isdem Tedasius[6], graviter molestans[7], tanta furia[8] in homines[9] nostræ possessionis insurrexit[10], ut, hoc ipsum referretur, sicut[11] dictum est, ad aures supranominati[12] comitis Odonis. Ex qua re dijudicavit isdem[13] comes, ut omnes vicariæ quas reclamabat sepedictus[14] Tedasius in terra Sancti Martini irritæ fierent, nisi ex IIII causis, id est rapto, incendio, banno et furto. Ea si quidem ratione, ut si colibertus in colibertum[15] in terra Beati Martini consistens, aut ex aliis potestatibus Sancti Martini, pro aliqua causa, adveniens, neglexerit, aut qualemcunque forfacturam fecerit[16], nec[17] Tedasius, nec ullus vicarius, vicariam habeat; sed omnia in potestate abbatis et monachorum jam[18] dicti loci consistant. Si vero colibertus[19] contra ingenuum, aut inge-

---

[1] 12878 : desunt.
[2] D. H. : deest.
[3] Id. et 12878 : desunt.
[4] Id. : *diffinitæ.*
[5] Id. : *diffinitionis.*
[6] 12878 : *Thedasius.*
[7] D. H. et 12878 : *molestians.*
[8] Id. : *in tantum excrevit furia ejus.*
[9] Id. : *in hominibus.*
[10] Id. : deest.
[11] Id. : *ut.*
[12] Id. : deest.
[13] Id. : desunt.
[14] Id. : desunt.
[15] Id. : *coliberto.*
[16] 12878 : *jam dictus.*
[17] D. H. : *non habebit inde nec ullus.*
[18] Id. et 12878 : deest.
[19] D. H. : *colebertus.*

Digitized by Google

nuus contra colibertum, vel[1] eciam[2] ingenuus contra ingenuum aliquam forfacturam fecerit, non habebit inde memoratus Tedasius, nec alius, vicariam, excepto de IIII jam dictis causis, id est rapto, incendio, banno et furto. Et hæc non accipiet, nisi prius clamorem fecerit, si residens homo est, ad ipsum abbatem, vel[3] ad ministrum ejus. De familia autem Sancti Martini, si quis aliquid neglexerit, quocunque ministerio utatur, tam ingenuus quam colibertus, sive hii[4] qui in[5] monasterialibus servitiis, seu forinsecus occupati[6] sunt[7], quoscunque monachi alunt, vestiunt, nutriuntque nullam vicariam[8] solvant, sed totum quidquid[9] neglexerint ubi et ubi totum in potestate sit abbatis et monachorum ejus perpetualiter. Hæc vero definitio[10] et terminatio vicariæ est a ripa Ligeris[11] usque ad terminum terræ Vindocinensis[12].

S. Odonis comitis. S. Hugonis archiepiscopi. S. Guanilonis archiclavis. S. Hugonis archidiaconi. S. Guasfredi[13] vicecomitis. Item[14] Guasfredi[15], filii ejus. S. Harduini[16], filii Corbonis. S. Tedasii[17]. S. Gualterii[18]. S. Eblonis. S. Alberti clerici. S. Johannis Pauperis. S. Rainaldi. S. Ulrici. S. Girardi.

---

[1] D. H. : *ut.*

[2] Id. et 12878 : *etiam.*

[3] Id. : *aut.*

[4] Id. : *hi.*

[5] 12878 : deest.

[6] Id. et D. H. : *occupatis.*

[7] Id. : deest.

[8] Id. : *ut vicariam ullam non solvant.*

[9] Id. : *quicquid.*

[10] D. H. : *diffinitio.*

[11] Id. et 12878 : *Ligeri.*

[12] D. H. : *Vindocinensi.*

[13] Id. et 12878 : *Gaufredi.*

[14] 5441 : deest. — D. H. : *et.*

[15] D. H. et 12878 : *Gaufredi.*

[16] 12878 : *Arduini.*

[17] Id. : *Tedaschi.*

[18] Id. et D. H. : *Walterii.*

Digitized by Google

S. Rainaldi, filii ejus. S. Gisleberti[1]. S. Dadonis. S. Bernardi. S. Arderardi. S. Hervei[2] Corvesini. S. Otgerii. S. Rotberti[3] Muti. S. Warini clerici.

(Lat. 5441 IV, pp. 94-5[4]. — Lat. 12878, f° 61 v°[5]. — D. Housseau, II1, n° 367[6].)

XIV

1015-1034[7]. — Hardouin, chevalier, et les religieux de Marmoutier s'accordent au sujet d'un clerc, nommé Sulion, que ledit Hardouin avait poursuivi jusque dans le cloître de l'abbaye, et qu'il y avait tué. — Eudes confirme et souscrit. (Catalogue, n° 32.)

Notitia convenientiæ Harduini militis, quam habuit cum domno abbate Ebrardo et ceteris monachis Beati Martini Majoris Monasterii. Evenit enim, ut, ipse et sui homines in occisione cujusdam clerici, nomine Sulionis, in nostro claustro infracturam facerent; pro cujus fracturæ emendatione et suæ reconciliationis causa, accepta a nobis parte pretii, largiretur Sancto Martino et nobis de suo dominio in perpetuum possidendam partem insularum, quæ sunt de sua rocca usque ad nostrum monasterium[8] ..... Et ut hæc convenientia firmior et stabilior sit, ipse Harduinus et frater ejus cum suis hominibus firmaverunt, et seniorem suum comitem Odonem, ut firmaret, deprecatus est.

Signum Odonis comitis.

S. Harduini ipsius. S. Tedbaldi, fratris ejus. S. Gausfridi de Sancto Aniano. S. Nivelonis de Dunensi castro.

(D. Housseau, I, n° 228[9].)

---

[1] D. H.: *Gilleberti.*

[2] Id. et 12878 : *Herivei.*

[3] Id. : *Roberti.*

[4] Sans indication de source.

[5] *Ex chartario Majoris Mon.*

[6] *Ex cartulario Turonensi Maj. Mon., pag. 2, f° r° et v°.*

[7] Evrard, abbé de Marmoutier (1015-1034.)

[8] Inachevé dans D. H.

[9] *Ex arch. M. M.*

Digitized by Google

XV

1016, VENDÔME. — Le comte Eudes, à la prière de Gérard, son vassal, affranchit un serf, nommé Herbert, pour qu'il puisse recevoir les ordres sacrés. (Catalogue, n° 33.)

Quisquis in nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, caritate compunctus, aliquem ex servili familia a jugo servitutis ad honorem libertatis accedere permiserit, pro certo confidat se in die novissima perpetua et celesti libertate donari. Quod ego quidem, Odo, gratia Dei comes, mente pertractans, favente ac deprecante fideli meo Gerardo, quendam famulum, nomine Heribertum, ex familia Sancti Aniani ortum, ad sacros ordines promovendum, propter amorem Dei, facio liberum; sitque ab hodie liber ac si ab ingenuis parentibus fuisset genitus; habeat vias quadrati orbis apertas, nullo contradicente. Et ut hæc libertatis carta firma sit, manu propria subter eam firmavi.

Signum Odonis comitis, qui hanc firmavit cartulam.

S. Gerardi. S. Alberici. S. Rotgerii. S. Gilduini. S. Gualcherii. S. Adelonis. S. Ragenarii. S. Gaufridi. S. Huberti. S. Gaufredi. S. Galterii.

Actum Vindocino castro, anno xx regnante rege Rotberto. Vivianus signator scripsit.

(D. Housseau, II[1], n° 370[1].)

XVI

1020-1030[2]. — Francon, évêque de Paris, et Hédouin, comte de Montdidier, seigneur de Ramerupt et d'Arcis, pour le comte Eudes, s'accordent au sujet de l'avouerie de Rozoy. (Catalogue, n° 37.)

Hæ sunt conventiones quas habuerunt Franco, Parisiorum episcopus, et sui canonici contra Hilduoinum comitem, a

---

[1] Pas d'indication de source.

[2] Francon, évêque de Paris (1020-1030).

Digitized by Google

comite Odone Parisius missum de advocatione ville quæ Rosetus dicitur, quem misit ut annueret quod judices recte judicassent. Est judicatum quod advocatus debet habere in Roseto I mansum terre et I receptum semel in anno, a Pascha usque ad Pascha, cum XXX hominibus et sui æqui annonam et farraginem, quem recipiet in domo majoris Sanctæ Mariæ; de pasnahio, silve medietatem. Et si quis, a die istarum conventionum silvam extripaverit[1] et agriculturam ibidem fecerit, precepto canonicorum, dimidiam partem census qui inde exierit advocatus abebit[2]. Si vero, sine voluntate canonicorum hoc factum fuerit, medietatem forfacti; et postea silva recrescat. Deinde dederunt episcopus et sui canonici Gozberto, tunc temporis ejusdem ville advocato, medietatem telonei et justitiæ ex forencibus a[3] mercatum venientibus, exceptis hominibus Sanctæ Mariæ ejusdem ville et quacumque ex parte venientibus, tali scilicet conventione ne postmodum in predictam villam indignas consuetutines mittat, neque in mercato cuiquam aliquid tollat, non[4] etiam suis hominibus dum in mercato fuerint, et si in foro aut in villa ipse idem aliquid ceperit, et per sacramentum comprobare poterit[5] se sciente illud non factum esse, infra mensem quo monitus fuerit a preposito Sanctæ Mariæ, capitale solvat et legem. Si quis vero suorum infra prescriptum terminum quo ad[6] preposito amonitus fuerit, eum justificabit et capitale cum lege reddifaciæt. Quod si noluerit, donum mercati forfactum absque æmendatione[7] habebit.

Episcopus Franco. Ingelardus decanus. Lisiardus archidiaconus et prepositus. Radbodus archidiaconus. Gozfredus[8] cantor. Arnaldus capellanus. Odo levita. Jozcærus[9] levita.

---

[1] Guérard : *extirpaverit.*

[2] Tardif : *habebit.*

[3] Guérard : *ad.*

[4] Id. : *nec.*

[5] Tardif : *potuerit.*

[6] Guérard : *a.*

[7] Id. : *æmendatione.* — Guérard : *emendatione.*

[8] Id. : *Gosfredus.*

[9] Id. : *Jozcœrus.*

Digitized by Google

Ivo[1] levita. Urso. Hugo subdiaconus. Drogo subdiaconus. Hilduinus, Manasses, Ivo, comites. Drogo vassus. Hudo. Lanbertus[2]. Mainardus. Garnerius. Durandus Gozberti[3].

(Ed. Tardif, *Monuments historiques, Cartons des rois*, p. 162. — Guérard, *Cartulaire de Notre-Dame*, I, p. 325.)

(Or. Arch. nationales, K. 18, n° 8 IV.)

XVII

1020-1037. — Les religieux de Marmoutier et Agnès, femme de Ganelon, trésorier de Saint-Martin, s'accordent au sujet des vignes du clerc Dafroy. — Eudes et ses fils souscrivent. (Catalogue, n° 38.)

Noscant cuncti successores nostri, cum domna Agnete, domni Wanilonis tesaurarii[4] uxore, nos talem convenientiam habuisse ob amorem sui senioris suumque, quantum ipsa vixerit : concessimus ei[5] illam emptionem quam fecit in terra nostra de vineis Dagfridi clerici, hac autem ratione ut, ipsæ vineæ et quicquid alterius ædificii in terra nostra fecerit, pro redemptione animæ senioris sui ac suæ, post obitum suum, in Sancti Martini revertatur dominium. Comitem vero Odonem hujus elemosinæ, favente suo seniore Guanilone, fecit participem, Ermengardim[6] quoque comitissam ac filios eorum Teodbaldum[7] scilicet et Stephanum, quorum potentia si forte, quod absit, aliqua inde[8] surrexerit calumnia, animarum suarum defendantur elemosinæ dona ; at, ipsa vivente, ne damnum aliquod propter hoc accidat nobis, sive de nostris consuetudinibus, seu de importunitate aliqua nostris homi-

---

[1] Guérard : *Yvo.*

[2] Id. : *Lambertus.*

[3] Id. : *Durandus, Gosberti.* — Ce dernier mot a été ajouté en interligne au-dessus du précédent. Si Gobert avait été une personnalité, on eût mis son nom à la suite des autres.

[4] D. H., XII : *Guanilonis thesaurarii.*

[5] 5441 IV : *ei* manque.

[6] D. H. : *Ermengardum.*

[7] Id. : *Teothbaldum.*

[8] 5441 IV : *inde* manque.

Digitized by Google

nibus a suis facta, hos fidejussores habemus, quorum nomina subter notare curavimus, Willelmum, Rainaldum, Durandum, Hildebertum.

S. comitis Odonis, qui hanc noticiam firmavit.

S. Teotbaldi[1], filii ejus. S. Stephani, filii ejus.

S. Guanilonis thesaurarii, qui hanc noticiam super altare Sancti Martini posuit. S. Arduini, filii Gelduini. S. Nevelonis. S. Guillelmi, filii Archingerii. S. Ingelberti.

+ + +

(D. Housseau, II[I], n° 4342[2], et XII[II], n° 6714[3], — incomplet. — Lat. 5441[IV], pp. 150-1[4].)

XVIII

1020-1037. — Renard, chevalier, donne à l'abbaye de Marmoutier l'église de Saint-Martin de Daumeray, le cens, les autres coutumes et toute la viguerie dudit Daumeray, les gages de bataille, deux métairies, des vignes, des prés et la forêt de Châtillon. — Eudes et ses fils souscrivent. (Catalogue, n° 39.)

Quisquis divine retributionis flagrat amore, quatenus[5] post devictum hujus transitorii seculi certamen, mereatur voce piissimi judicis optantissima quiete consolari, consequens atque dignissimum credimus et confitemur ut, et hic fideli sanctione, misericordia Dei cooperante, provehi ad incrementa sancte conversationis atque devotionis spe et ambitione tendat, et quicquid aut fastus inique vite contulerit, aut inertia humane imbecillitatis, ut assolet fieri mortalibus, indixerit, provectu et supplemento piissimarum precum sanctorum sublevetur[6]. Itaque ego, in Dei nomine, Rainardus, vir armis militaribus deditus, reminiscens meorum multitu-

---

[1] D. H. : *Teothbaldi.*

[2] *Ex arch. M. M.*

[3] *Excerpta ex cartul. Turon. Maj. Mon. Cod. prim., p. 60, f° v°.*

[4] Sans indication de source.

[5] D. H. : *quatinus.*

[6] Id. : *sublevatus.*

Digitized by Google

dinem peccatorum et ultimi judicii diem fortiter expavescens, atque cum electis quibus Deus in illa dicturus est die : *Venite, benedicti patris mei, percipite regnum quod vobis paratum est,* aggregari desiderans, concedo Deo et Sancto Martino in loco Majoris Monasterii aliquid de rebus meis, quod mihi[1] a parentibus meis precedentibus dimissum est, videlicet ecclesiam Sancti Martini de Dalmariaco, et censum, et alias consuetudines de burgo qui circa ecclesiam edificatur, et totam vicariam, et bellum si ibi fuerit arramitum, et duas meditarias, et cuncta prata que ibi juxta cimiterium[2] in meo dominio habebantur, et duos arpennos, et dimidium de vineis dominicis, et de aliis vineis totum censum quem in meo dominio tenebam, et silvam que appellatur Castellonium. Sed unus meus caballarius, Fulcradus nomine, si in ipsa silva glandem habuerit, tertium denarium de pasnatico habebit, et nihil[3] amplius, quoniam[4] in dominio monachi Sancti Martini erit et apem de silva habere et leges de forfactis que ibi facta fuerint. Si vero monachus totam silvam succidere et arare voluerit, in sua deliberatione erit, et caballarius ultra nihil[5] habebit de terra. Si quis autem de heredibus meis, aut aliqua intromissa persona, contra hanc donationem quam libera mente et propria voluntate, de rebus mihi[6] a progenitoribus concessis, facio, aliquam calumniam[7] monachis, post meum decessum, inferre voluerit, nisi cito humiliatus ad eos proferens emendationem venerit, inprimis Dei omnipotentis et perpetue virginis Mariæ atque omnium electorum Dei iram incurret, et cum Juda traditore atque Simone[8] mago vivus in infernum descendens semper ibi ardebit, ac deinde irritum fiat quod vindicat. Ut autem hujus donationis mee auctoritas pleniorem optineat firmitatem,

---

[1] D. H. : *michi.*

[2] Id. : *cymiterium.*

[3] Id. : *nichil.*

[4] Id. : *quam.*

[5] Id. : *nichil.*

[6] Id. : *michi.*

[7] Id. : *calumpniam.*

[8] Id. : *Symone.*

Digitized by Google

manu propria eam sub signo sancte crucis firmavi, manibusque senioris mei Landrici Balgentiacensis[1], in presentia comitis Gausfredi[2] necnon multorum virorum fidelium, quorum nomina infra sunt scripta, affirmare rogavi.

S. Rainaldi[3]. S. Landrici. S. Johannis, filii ejus. S. Lancelini, filii ejus. S. Hervei, filii ejus. S. Fulcradi, hominis ejus. S. Godefridi[4], hominis ejus. S. Rainaldi Farsiti. S. Ascelini. S. Hilgoddi. S. Teoderici Gaillardi[5]. S. Guarnerii prepositi.

S. Odonis comitis. S. Theodbaldi[6] comitis. S. Stephani comitis. S. Fulconis comitis. S. Gausfredi[7] comitis. S. Huberti episcopi. S. Berengerii.

+

S. Gauzlini decani.

(Lat. 12878, f° 91 r° et v°[8]. — D. Housseau, II I, n° 456[9].)

XIX

1020-1037. — Le comte Eudes donne à l'abbaye de Marmoutier trois quartes de terre situées lieu dit *les Panières*, et le droit de glandée pour cent porcs dans sa forêt *qui est entre deux eaux*. (Catalogue, n° 40.)

Notum sit omnibus sanctæ Dei Æcclesiæ fidelibus, quod dominus noster comes Odo, pro salute animarum parentum suorum suæque et conjugis ejus ac filiorum suorum, Teohtbaldo videlicet et Stephano, dedit ad Pasnaerias Sancto Martino tres quartas terræ mensuratas et ideo mensuratas, ne, amplius labente seculo, excrescat, quod absit, ulla contentio inter terræ ejus heredumque suorum prepositos et Sancti Mar-

---

[1] D. H. : *Balgenciacensis*.

[2] Id. : *Gauzfredi*.

[3] Id. : *Rainardi*.

[4] Id. : *Godefredi*.

[5] Id. : *Theoderici Guaillardi*.

[6] Id. : *Theobaldi*.

[7] Id. : *Gausfridi*.

[8] *Ex autographo*.

[9] « Archives de Marmoutier. Layette de Daumeré (Anjou). »

Digitized by Google

tini monachos ; in foresta autem sua, quæ est inter duas aquas, dedit uno quoque anno pastionem ad centum porcos, sine ullo pasnatico, et clausuram de predicta foresta ad campos Sancti Martini claudendos cunctis diebus ; de stantivis[1] quoque quercubus suis quibusque locis virentibus, ad focum monachi qui in obedientia fuerit, ad sufficiendum similiter dedit.

Signum comitis Odonis.

S. filii ejus Theod + baudi.

S. filii ejus Stephani +.

S. Nevelonis. S. Harduini. S. Rotberti, prepositi Blesensis, qui quartas mensuravit.

(Or. Arch. de Loir-et-Cher. Fonds de l'abbaye de Saint-Laumer. — D. Housseau, II[1], n° 428[2].)

XX

1023-1037[3]. — Tiais, sur l'intervention du comte Eudes, remet à l'abbaye de Marmoutier le droit de viguerie qu'il tient en fief de Hardouin, dans la Gatine, sur des terres de ladite abbaye. (Catalogue, n° 42.)

Omnibus et annotamus, quoniam habuerat Rainaldus miles vicariam in Wastinia, in terra Sancti Martini Majoris Monasterii...[4] Hanc denique Tedasius, post illius Rainaldi decessum, cui per suam forciam[5] vivens tulerat, in curia Odonis comitis, coram suis omnibus fidelibus, ipsum Odonem comitem ac ipsos monachos suum jus esse ipsam[6] vicariam evici[7]. Verum[8], non multo post, communi deprecatu omnium fratrum, sed[9] et ipsius Odonis comitis interventu, devincitur idem Tedasius ut illam Sancti Martini loco et fra-

---

[1] D. H. : *destantius.*

[2] « Archives de Marmoutier. Layette de la grenetterie de Blois. »

[3] Arnoul, archevêque de Tours (1023-1052).

[4] *Sic in* D. H.

[5] D. H., VII : *fortiam.*

[6] Id. : *hanc.*

[7] Id. : *evicit.*

[8] Id. : *at.*

[9] Id. : *et.*

Digitized by Google

tribus perpetuo tenendam deprecative redderet[1]...[2], jussu itaque et auctoritate Harduini, de cujus beneficio eam tenet...[3] præsentialiter testati firmaverunt et filiolos suos firmare fecerunt.

S. Odonis comitis. S. Hermengardæ, uxoris ejus. S. Te...[4], filii ejus. S. Arnulfi archiepiscopi. S. Arduini. S. Tedasii. S. Guicherii. S. Gelduini. S. Arduini vicecomitis. S. Hervei vicecomitis. S. Ebulonis. S. Wanilonis thesaurarii. S. Johannis Pauperis.

(D. Housseau, XII[II], n° 6683[5], et VII, n° 2991 bis[6], — incomplet.)

XXI[7]

1034, 16 avril, Tours. — Le comte Eudes, du consentement de sa femme Hermengarde et de ses fils, donne le bois de Raret à l'abbaye de Saint-Julien de Tours. (Catalogue, n° 57.)

Anno MXXXIIII ab Incarnatione Domini, Odo comes, in diem tertium Pasche, quo die statio episcopalis apud Sanctum Julianum agitur, cum Arnulfo archiepiscopo ad monasterium Sancti Juliani, cum multis obtimatibus, venit, ibique a monachis et[8] abbate Richerio honorifice susceptus, in capitulum Sancti Juliani est conductus accepitque societatem[9] loci. Ipse uxorque ejus Ermengardis ac filii ejus, ob recompensationem memoriamque date sibi societatis, per deprecationem Wanilonis thesaurarii, qui de ipso tenebat, concessit Sancto Juliano et

---

[1] D. H., VII : *traderet.*

[2] *Sic in* D. H.

[3] Id.

[4] Id.

[5] *Excerpta ex cartul. Turon. Maj. Mon. Cod. prim., pag. 4, f° v°.*

[6] *Ex chartulario rerum Turon. M. M., pag. 4ta, f° v°.*

[7] Des fragments de l'original ont été retrouvés par M. L. de Grandmaison, archiviste d'Indre-et-Loire, dans les reliures des registres de l'état civil de Tours.

[8] 5443 : *monachis et* manquent.

[9] Id. : *acceptaque societate.*

Digitized by Google

monachis ejus boscum Rareti perpetualiter adhabendum ad omnes focos omnium officinarum monasterii enutriendos, et ad monasterium cooperiendum, et ad omnes officinas ipsius ecclesie construendas, et ad vineas suas faciendas et claudendas, et ad omnia sua opera, sine forestagio et requisitione alterius consuetudinis. Concessit etiam, in eodem capitulo, Sancto Juliano et monachis ejus perpetualiter percursum et pascuaria ejusdem silve ad ccc porcos saginandos, omni tempore, sine pasnatico et alia ulla consuetudine. Plures porcos si mittere vellent, hoc a dominis silve et a forestariis exigerent. Hec omnia concessit Sancto Juliano et monachis suis pro salute anime sue uxorisque ac filiorum suorum, Tetbaldi ac Stefani. Petiit etiam ut quo die moreretur, nomen ejus inter nomina fratrum scriberetur et memoria ejus ageretur. Quod monachi fideliter devoteque concesserunt.

Signum + Odonis comitis.

Testes hujus rei : Arnulfus archiepiscopus. Guanilo thesaurarius. Eblo. Johannes Pauper. Gaufridus, vicecomes Dunensium. Arduinus vicecomes. Ilduinus, comes de Ramelu. Guarinus Male Corone. Otgerius, filius Otgerii. Burcardus, frater ejus.

De hominibus Sancti : Bernardus clericus. Gauzbertus. Rainaldus Bornus. Durandus. Gauzcelinus. Rainerius. Rainaldus monachus[1]. Rainaldus Cancellis. Girardus. Petrus Valens.

Acta sunt hec Turonus, in capitulum Sancti Juliani, regnante Heinrico rege anno III.

(Baluze, t. 77, f° 96 r°[2]. — Lat. 5443, pp. 33-4[3].)

XXII

1034, 11 juillet. — Gédouin de Saumur fonde l'abbaye de Pontlevoy et lui donne les églises de Notre-Dame et de Saint-Pierre. — Eudes consent et souscrit avec ses fils Thibaud et Etienne. (Catalogue, n° 58.)

---

[1] 5443 : *medicus*.

[2] *Ex archivis monasterii S. Juliani Turonensis.*

[3] Pas d'indication de source.

Digitized by Google

Divinarum nonnullis scripturarum asseritur paginis, non minimum sibi in futuro previdere quicumque catholicus, superna tactus conpunctione[1], quampiam sui juris partem sanctæ matris Æcclesiæ usibus contulerit. Quibus non dubitandis assertionibus credulus, ego Gilduinus, videlicet miles, pro meorum peccaminum venia atque sempiterna requie consequenda, aliquid meæ possessionis, et si non quantum deberem, tamen pro re communi omnium ortodoxorum[2], matri Æcclesiæ devote tribuo. Ecclesias igitur quas apud Pontem Leviatum, unam virgini dicatam Mariæ, matri Domini, alteram vero beato Petro, apostolorum principi, tenebam, cujus ætiam altare sub vicarii nomine possidebam, qui ibi Deo assidue serviant monachis perpetualiter concedo, ita libere et absolute, ut illas tenere dinoscor. Huic autem facto Carnotensium presul, Teodericus, annuit, atque Odonis comitis necnon comitissæ Ermengardis, meis ætiam multorum quoque ceterorum bonorum supplicationibus commonitus, earundem[3] æcclesiarum altaria, ut hujus elemosine non minimus efficiatur particeps, fratribus inibi Deo famulantibus concedit, nec vero largitur illud implicitum vel alicui excepto domino obnoxium, sed ab omni episcopali retentione seu venditione perenniter absolutum, ab omni vero circada atque panita liberum, privilegii ætiam auctoritate subnixum. Quod ut firmius atque stabilius permaneat, hoc inde privilegium episcopus Teodericus propria manu firmavit, atque comes Odo, comitissa vero Ermengardis, ego etiam ipse Gilduinus, hujus rei inceptor. Testes vero inde habentur quam plurimi non ignobiles.

Signum Odonis comitis +. S. Ermengardis comitisse. S. Tetbaldi comitis. S. Stephani comitis. S. Harduini decani. S. Euvrardi subdecani et cancellarii[4]. S. Gilduini vicecomitis. S. Harduini, filii ejus. S. Hugonis Rufi. S. Sigonis cantoris.

---

[1] D. H. : *compunctione.*

[2] Id. : *orthodoxorum.*

[3] Id. : *earumdem.*

[4] Id. : ces deux derniers mots placés à tort à la suite du *signum* de Gédouin.

Digitized by Google

S. Radulfi[1] Pharisei. S. Stephani subcantoris. S. Guillelmi prepositi. S. Arnulfi[2] archidiaconi. S. Girogii prepositi. S. Hugonis Carnotensis. S. Hilduini prepositi. S. Huberti prepositi. S. Hilduini filii Rainaldi vicedomini. S. Agoberti presbyteri. S. Odoni canonici. S. Huberti presbyteri. S. Alcherii prepositi[3]. S. Sigonis[4] canonici. S. Nivelonis. S. Haimerici. S. Girardi Botelli. S. Rainerii.

Actum est[5] plublice[6] Carnoti, v idus julii, III anno regni Hainrici regis Francorum.

Ego Philippus, Dei gratia Francorum rex, conces...[7] et hoc scriptum sigillo meo corroborari precepi, anno regni mei XVI.

(Or. Arch. de Loir-et-Cher. Fonds de l'abbaye de Pontlevoy. — D. Housseau, II[1], n° 420[8].)

XXIII

1034-1037[9]. — Gaubert de Maillé et les religieux de Marmoutier s'accordent, en présence du comte Eudes, au sujet du tonlieu levé par ledit Gaubert sur les marchandises de l'abbaye. (Catalogue, n° 61.)

Nota sit hæc convenientia nostris successoribus, quam cum Gausberto[10] de Malliaco[11] fecimus, pro teloneo quod requirebat de[12] rebus Sancti Martini, quæ transibant, aut ascen-

---

[1] D. H. : *Radulphi.*

[2] Id. : *Arnulphi.*

[3] Id. : deest hoc signum.

[4] Id. : *Signonis.*

[5] Id. : *hoc* ajouté.

[6] Id. : *publice.*

[7] Id. : « Le sceau en placard n'y est plus. »

[8] *Ex archivis abbat. B. M. Pontileviens. ord. S. Bened.* — Nous ne donnons les variantes de D. H. que pour établir l'incorrection de ses copies et provoquer à leur endroit une défiance justement méritée.

[9] Albert, abbé de Marmoutier (1034-1064).

[10] D. H., II : *Gauzberto.*

[11] Id. : *Mailliaco.*

[12] Id. : *ex.*

Digitized by Google

dendo, aut[1] descendendo, infra terminos castelli sui, sive per terram, sive per aquam, nobis non minimam faciebat injuriam. Cogebat enim nos ad reddendum sibi telonium[2] quod antecessorum nostrorum suorumque temporibus fuerat inauditum. Sed tandem, nobis contradicentibus, quæ male cœperat[3] gessisse penituit, ac de se suisque pro injusto quod cœperat[4] telonio[5] domno Alberto abbati legitimam emendationem guadiavit. Denique consuetudines[6] quas requirebat pro exclusatico molendini, qui fuerat domno David monacho, excepto censu legali, cunctas perpetualiter guerpivit[7], cujus igitur satisfactionis humilitatem domnus abba[8] respiciens, et ut hoc quod guerpiverat[9] per assensum filiorum suorum Arduini, Gelduini, Sancelini, semper maneret firmum, totum emendationis factæ debitum ei dimisit, deditque ei unum caballum precii trium librarum. Fuit autem hæc convenientia firmata in comitis Odonis præsentia, per voluntatem et assensum Gelduini, ex cujus beneficio præfatus Gausbertus[10] videtur tenere castrum Malleacense[11]. Testes vero qui ad hoc audiendum convocati fuerant[12] subtus notati sunt.

Odo comes. Gelduinus Salmuriensis[13]. Arduinus vicecomes. Hamelinus major. Haimericus Ballista[14]. Guanilo thesaurarius. Dado. Richardus major. Rainaldus major. Landricus

---

[1] D. H., II : *vel.*

[2] Id. et XII : *theloneum.*

[3] Id. : *ceperat.*

[4] Id. : id.

[5] Id. : *theloneo.*

[6] XII : *quidquid.*

[7] II et XII : *guirpivit.*

[8] Id. : *abbas.*

[9] Id. : *guirpiverat.*

[10] II : *Gauzbertus.*

[11] II : *Mailliacense.* — XII : *Malliacense.*

[12] II et XII : *fuerunt.*

[13] Id. : *Salmurensis.*

[14] Id. : *Balista.*

Digitized by Google

servus. Tedasius. Bernardus Bloius. Rainfredus presbyter[1]. Frotmundus. Alfredus Francus.

(Lat. 12878, f° 77 v°[2]. — Lat. 5441[IV], p. 136[3]. — D. Housseau, II[II], n° 676[4], et XII[II], n° 6692[5].)

XXIV

1034-1037[6]. — Le comte Eudes, à la prière de Hermengarde et du consentement de ses fils, Thibaud et Etienne, donne à l'abbaye de Marmoutier l'eau de Fontcher, avec la pêche, sauf un vivier. (Catalogue, n° 62.)

Omnes homines qui se, rationis munere, cæteris animalibus præferri noverint[7], summo studio niti decet ne, cælestia postponentes solisque terrenis dediti, ignaviæ suæ merito comparentur pecoribus, quæ summus dispensator prona atque ventri obedientia finxit. Unde et jaculo exprobrationis divinæ feriantur, qua dicitur : *Homo cum in honore esset, non intellexit; comparatus est jumentis insipientibus, et similis factus est illis.* Sed vi rationis verbisque Salvatoris excitati, dicentis : *Date et dabitur vobis,* demus nunc in præsenti, ut sit quod nobis in futura remuneratione valeat recompensari. Qua salubri consideratione ego, Odo comes, sollicitatus, disposui aliquid ex his quæ temporaliter accepi, pro animæ meæ patrisque mei ac matris, conjugisque meæ ac filiorum meorum redemtione[8], per manus pauperum, fideli debitori lege fœnoris committere Deo quod, post tempus, in æterna retributione centena merear multiplicatione recipere; quod ut probabilius fieri possit, illud egregium pauperum genus elegi, quod sub monachili habitu sua seque derelinquens[9], voluntariæ subdidit paupertati. Igitur fratribus his

---

[1] D. H., II et XII : *presbiter.*
[2] *Ex autographo.*
[3] Sans indication de source.
[4] Id.
[5] *Excerpta ex cartul. Turon. Maj. Mon. Cod. prim., pag. 17, f° r°.*
[6] Albert, abbé de Marmoutier (1034-1064).
[7] 5441 et D. H. : *noverunt.*
[8] Id. : *redemptione.*
[9] Id. : *relinquens.*

Digitized by Google

qui in Turonensi cœnobio, quod Majus Monasterium dicitur, Christo proposse sub abbate Alberto famulantur, dono aquam Fontis Cari[1], cum omni piscaria, liberam et quietam et ab omni contradictione, vel exactione, sive consuetudine, seu participatione cujusquam hominis sive liberi, sive servi, prorsus absolutissimam, et excepto quodam vivario meo, quod mihi[2] retineo, non longe ab illa aqua sito, totum de integro quicquid illic habeo, nihil inde aliquid alicui permittens, libenter illis concedo, per deprecationem uxoris meæ Ermengardis assensuque filiorum meorum, Tetbaldi videlicet et Stephani. Cujus ego donationis chirographum[3], ut firmum ratumque permaneat in perpetuum, manus propriæ caractere corroboravi conjugisque meæ prænominatæ, filiorum quoque ac fidelium meorum manibus corroborandum tradidi, quorum infra scripta sunt nomina.

S. Odonis comitis +. S. Ermengardis, uxoris ejus +. S. Tetbaldi, filii ejus +. S. Stephani, filii ejus +. (S. Wanil) onis[4] thesaurarii. S. Gelduini de Salmuro. S. Gervasii thesaurarii. S. Warini prepositi. S. Lancelini de Balgenziaco[5]. S. Dadonis de Sancto Aniano.

(Lat. 12878, f° 77 r°[6]. — Lat. 5441[IV], p. 108[7], — incomplet. — D. Housseau, II[I], n° 415[8], — incomplet.)

XXV

1034-1037[9]. — Le comte Eudes, du consentement de Hermengarde et de ses fils Thibaud et Etienne, donne à l'abbaye de Marmoutier, outre l'eau de Fontcher, le vivier qu'il s'était réservé d'abord. (Catalogue, n° 63.)

---

[1] D. H. : *Chari.*

[2] Id. et 5441 : *michi.*

[3] Id. : *cyrographum.*

[4] 5441 : *Odonis.*

[5] D. H. : *Balgensiaco.*

[6] *Ex autographo.*

[7] Pas d'indication de source.

[8] « Archives de Marmoutier. Foncher. »

[9] Postérieure à la charte précédente.

Digitized by Google

Quoniam Dei bonitas in tantum acceptat elemosynam [1], ut et peccatorum remissionem et vitam propter eam mortalibus conferat sempiternam, justum satis esse probatur, ut qui et peccatis obstringuntur et divitiis locupletantur, donis Dei indulgentiam a Deo peccatorum et vitæ insuper æternæ emant sibi præmium. Quod ego, comes Odo, mecum sepe revolvens, et quam [2] plurima de sæculari conversatione peccata contraxerim, multas quoque a Deo terrenas divitias acceperim considerans, decrevi pauperum Christi inopiam mea temporali supplere in hoc sæculo abundantia [3], ut et illorum in futuro meam necessitatem abundantia suppleat sempiterna [4]. Fratibus igitur qui in Majori Monasterio Deo sanctoque Martino serviunt et, cum paupertate spiritus, rerum quoque sæcularium pauperiem voluntarie ab renuntiatione [5] professi sunt, aliqua dare disposui de his quæ ab omnium largitore, licet immeritus, dispensanda potius quam retinenda suscepi. Dederam quidem eis jampridem aquam Fontis Cari [6], cum omni piscaria, sicut eam tenebam, liberam et quietam, sed vivarium quoddam non longe ab illa aqua situm, mihi [7] retinueram, quod propriis usibus deservire volebam. Sed ut plenior et perfectior elemosynæ [8] illius fiat oblatio, hoc quoque vivarium, sicut et ceteram aquam et piscariam, prædictis fratribus solidum quietumque concedo. Hoc autem ago pro [9] Dei maxime sanctique Martini amore fratrumque supradictorum sustentatione, utque mei memoria apud ipsos semper habeatur et sicut nihil mihi [10] retinui, vel cuiquam alii homini, vel in prædicta aqua, vel in vivario concessi, sed totum, sine cujuslibet qualicunque consuetudine, illorum potestati sub-

---

[1] 5441 et D. H. : *elemosina.*

[2] Id. : *quia.*

[3] Id. : *abundantiam.*

[4] Id. : *sempiternam.*

[5] Id. : *renunciatione.*

[6] 5441 : *in Fonte Caro.*

[7] 5441 et D. H. : *michi.*

[8] Id. : *elemosinæ.*

[9] Id. : *prædicti* au lieu de *pro Dei.*

[10] Id. : *michi.*

Digitized by Google

jicio, ita et ab ipsis numquam mei mentio in orationibus suis relinquatur. Facio autem hoc assensu conjugis meæ Ermengardis[1] nomine, filiorumque meorum, Tetbaldi et Stephani, voluntate, ut habeant mecum, sicut in dono, sic in præmio, participium. Hujus quoque doni cartam signo meo corroboro, fideliumque meorum manibus corroborandam trado.

S. Odonis comitis +. S. Hermengardis comitissæ +. S. Tetbaldi comitis +. S. Stephani comitis +. S. Gelduini de Bretulio. S. Arduini, filii ejus. S. Gualeranni, fratris ejus. S. Nivelonis. S. Guarini præpositi. S. Burcardi[2] monachi.

(Lat. 12878, p. 68 r° [3]. — Lat. 5441 IV, pp. 107-8 [4], — incomplet. — D. Housseau, II I, n° 414 [5].)

XXVI

1034-1037 [6]. — Le comte Eudes donne à l'abbaye de Marmoutier 48 arpents de prés, situés lieu dit anciennement *Mercureuil*. (Catalogue, n° 64.)

Notum fiat nostrorum [7] posteritati successorum, quod Odo comes junior dedit Sancto Martino Majoris Monasterii XLVIII arpennos pratorum, quæ sita sunt in loco que [8], vulgari sermone, antiqui Mercuriolum appellare consueverunt. Quod qualiter factum sit, ob rei affirmandam veritatem, sequens sermo declarabit. Dum isdem comes illustrissimus, obtimatum[9] constipatus multitudine, utpote vir nobilissimus et cui maxima mundi hujus dignitas, jure consanguinitatis, competebat, gratia sua visendi receptacula, per Turonus confinium

---

[1] 5441 et D. H. : *Hermengardis*.

[2] Id. : *Burchardi*.

[3] *Ex autographo*.

[4] Sans indication de source.

[5] « Titres de Marmoutier. Foncher. »

[6] Albert, abbé de Marmoutier (1034-1064.)

[7] D. H. : deest.

[8] Id. et 12878 : *quam*.

[9] 12878 : *optimatum*.

Digitized by Google

equitaret, domnus Burchardus[1] monachus, qui pro supradictis pratis rogaturus eum, jussu domni abbatis Alberti, subsequebatur, in ulmeto Fontis Cari, ubi tunc ipse venabatur, comitatui suo se immiscuit. Qui cum apud ipsum gloriosissimum comitem precem pro eisdem pratis, ut Sancto Martino ea[2] annueret, fudisset, sine mora quod petebat, benignissime indulsit, quippe qui ad hoc animum intenderat ut Martinum sanctissimum ejusque famulos in omnibus honoraret, et quia[3] fenationis tempus instabat, memorato monacho fœnum ex eisdem pratis colligendi licentiam deposcenti, non solum tribuit, sed etiam ipsa prata in eternum libere et quiete, sicut ipse tenuerat, Sancti Martini ditioni mancipavit, multis nobilibus, qui eo tempore suo lateri inherebant videntibus et audientibus, quorum hic aliqui pro testimonio subscripti sunt.

Burcardus[4] monachus. Guanilo thesaurarius. Guarinus[5] Mala Corona. Geraldus[6] de Foreis. Hubertus de Firmitate. Adraldus major de Columbario. Hugo de Duben. Archembaldus Leschos[7].

(Lat. 5441[IV], p. 105[8]. — Lat. 12878, f° 78 r°[9]. — D. Housseau, II[1], n° 430[10].)

XXVII

1034-1037[11]. — Le comte Eudes abandonne à l'abbaye de Marmoutier l'église de Saint-Médard, située dans le Vendômois. (Catalogue, n° 65.)

---

[1] D. H. : *Burcardus*.

[2] 12878 : deest.

[3] D. H. et 12878 : *tunc*.

[4] Id. : *Burchardus*.

[5] 12878 : *de*.

[6] D. H. et 12878 : *Giraldus*.

[7] 12878 : *Lescos*.

[8] Pas d'indication de source.

[9] *Ex autographo*.

[10] « Titre de Marmoutier. »

[11] Albert, abbé de Marmoutier (1034-1064.)

Digitized by Google

Justum esse credimus et christianæ pietati congruum, ut, potentes sæculi hujus, de propriis facultatibus, quas a prioribus suis jure hereditario possidendas per legitimas successiones suscipiunt, ecclesiis Dei famulantibus unde sustententur tribuant. Qua ego, Odo comes, recta consideratione animatus, pro animæ meæ atque uxoris redemtione, et filiorum meorum incolumitate, concedo Sancti Martini ècclesiæ apud Majus Monasterium, sub deprecationem donni Alberti abbatis monachorumque ipsius loci, ecclesiam quandam in pago Vindocinensi sitam, quæ Sanctus Medardus nominatur. In hujus autem pietatis operatione, Salomon de Labarzinio, Walterius, filius Hamelini, Burchardus, qui de me prædictum locum in beneficio tenebant, pro lucro æternæ hereditatis, consenserunt. Et ut hæc descriptio majorem per tempora obtineat vigorem, manu propria eam subterfirmavimus manibusque nostrorum fidelium corroborandam tradidimus, quorum nomina hic subterscripta continentur.

Herveus vicecomes. Girbertus de Brena. Bernardus de Sancto Aniano. Gauscelinus de Blesi. Dado de Sancto Aniano. Dado, filius ejus. Raimundus de Blesi. Amalricus de Fisco.

(Lat. 12878, f° 83 r°[1].)

XXVIII

1034-1037[2]. — Le comte Eudes met un terme aux exactions que le trésorier Ganelon et le prévôt Garin, ses hommes, commettaient sur les terres de Marmoutier. (Catalogue, n° 66.)

Notum sit omnibus fidelibus christianæ religionis, præsentibus scilicet atque futuris, quia venit Odo comes apud Majus Monasterium veneruntque ante eum Albertus abbas atque pars congregationis ejusdem loci, nimium se declamantes de importunitatibus et forisfacturis[3] quam faciebant in terra

---

[1] *Ex autographo.*

[2] Albert, abbé de Marmoutier (1034-1064).

[3] D. H. : *forsfacturis.*

Digitized by Google

Sancti Martini homines ejusdem comitis, Wanilo scilicet archiclavis atque Warinus præpositus. Quam reclamationem isdem comes benigne suscipiens, jussit ut homines jam dicti archiclavis atque præpositi guadimonium darent et ut easdem importunitates, quas injuste eis intulerant, cum lege emendarent, et deinceps nullus existeret qui eis[1] violentiam inferre auderet.

S. Odonis comitis. S. Dadonis. S. Hervei vicecomitis. S. Girberti de Brena. S. Johannis Pauperis. S. Rainaldi juvenis. S. Hamelini majoris. S. Richardi majoris. S. Rainaldi majoris.

(Lat. 12878, f° 205 r°[2]. — D. Housseau, XII II, n° 6750[3].)

XXIX[4]

1035, 27 mars. — Gédouin, chevalier, Adénor, sa femme, et Geoffroy, leur fils, confirment la fondation de l'abbaye de

---

[1] D. H. : *eis ullam.*

[2] *Ex cartario rerum Turonensium.*

[3] *Excerpta ex cartul. Turon. Maj. Mon. Cod. prim., pag. 138, f° r°.*

[4] Charte fausse. Elle se compose de deux pièces de parchemin cousues l'une à l'autre. Dans la première, on a cherché à imiter, à la fin du XIe siècle ou au commencement du XIIe au plus tard, une écriture antérieure. La seconde, qui commence aux mots : *In nomine Domini...*, a porté un grand sceau plaqué, attribué au roi de France; elle est d'une autre main que la première et d'une encre plus pâle. Le sceau a dû être détaché d'un acte authentique et rapporté ici.

Outre qu'une confirmation s'écrit toujours sur l'acte lui-même, voici des extraits d'une charte d'Eudes Ier, qui a bien évidemment servi de modèle au faussaire :

Quanta et quam benignissima circa humanum genus Dei existit pietas, nullus mortalium, vel corde cogitare, vel verbis dicere potest. Invitat enim nos ut, post multa perpetrata scelera, ad eum redeamus, pie et misericorditer dicendo : *Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos*, et in alio loco, in evangelio hortatur nos, ut de terrenis rebus atque caducis adquiramus cœlestia et in æternum mansura, taliter inquiens : *Facite vobis amicos de mammona iniquitatis, ut cum defeceritis, recipiant vos in æterna tabernacula.* Idcirco, ego, in Dei nomine..., vir armis militaribus deditus, meorum reminiscens multitudinem peccatorum et ultimi judicii diem fortiter expavescens, atque cum illis fidelibus, quibus Deus in illa dicturus die est : *Venite, benedicti patris mei, percipite regnum quod vobis paratum*

Digitized by Google

Notre-Dame de Pontlevoy et énumèrent ses biens, sis audit Pontlevoy et à Chaumont. — Eudes et ses fils consentent et souscrivent. (Catalogue, n° 67.)

Quanta et quam benignissima circa humanum genus Dei extitit pietas, nemo mortalium ultor decogitare vel verbis aperire potest; invitat enim nos, ut, post multa perpetrata scelera, ad eum redeamus, pie et misericorditer dicendo : *Venite ad me omnes qui laboratis et honerati estis, et ego vos respiciam,* et in alio loco euvangelii, hortatur nos ut de terrenis rebus adque caducis adquiramus celestia et in æternum mansura, taliter inquiens : *Facite vobis amicos de mammona iniquitatis, ut cum defeceritis, reficiant vos in æterna tabernacula.* Igitur, in Dei nomine, ego Gelduinus, vir seculari militiæ subditus, et Adenors, uxor mea, Gauffredusque filius noster, nostrorum reminiscentes multitudinem peccatorum et ultimi judici diem fortiter expavescentes, atque, cum illis fidelibus, quibus Deus in illa die dicturus est : *Venite, benedicti patris mei, percipite regnum,* aggregari desiderantes, concedimus sanctæ Dei genitrici Mariæ semperque virgini, de nostris rebus nobis dimissis a nostris progenitoribus ; agimus autem hoc in presentia domni Ansberti abbatis monachorumque qui ibi jam congregati vel congregandi sunt, militantes summo regi, secundum regulam sancti Benedicti, piissimi patronis, quatenus de animabus parentum nostrorum

---

est, aggregari desiderans, dono ad locum Majoris Monasterii... ea scilicet ratione, ut semper memoriam nostri in suis orationibus habeant, et pro me peccatore die et nocte Dei clementiam exorent, ut cum mihi dies mortis advenerit, non gaudeat de anima mea pestifer inimicus, sed eam beatus Martinus eripiat de manu diaboli et de pœnis inferni, et transferat, sua intercessione, ad gaudia florentis paradisi. Si autem aliquis ex fratribus et sororibus, vel nepotibus, seu aliis propinquis, aut ullus unquam homo, vel femina, contra hanc donationem, quam libera mente et propria voluntate, ex rebus mihi a progenitoribus meis specialiter concessis, facio, aliquam calumniam monachis, post meum decessum, inferre voluerit, nisi cito humiliatus ad eos proferens emendationem venerit, in primis Dei omnipotentis, et perpetuæ virginis Mariæ atque beati Petri, qui habet clavos cœlorum, seu gloriosi confessoris Christi Martini....., necnon et omnium electorum Dei, iram incurrat, et cum Juda traditore atque Simone mago..... vivus in infernum descendat, et semper ibi ardeat..... Ut igitur hæc auctoritas firmior habeatur..... Data mense decembrio, apud Blesis, anno primo Hugonis regis...

(Lat. 12878, f° 48 r° et v°. — Sans indication de source.)

Digitized by Google

et nostris qui abbatiam prout possumus, toto corde construimus, memoriam in suis orationibus habeant, et pro nobis peccatoribus Dei clementiam exorent, ut, cum nobis dies mortis advenerit, non gaudeat de nobis pestifer inimicus, sed per beatæ Mariæ intercessionem eripiat nos misericordia Christi de manu diaboli et penis inferni, et transferat ad gaudia paradisi. Denique sciant presentes et futuri, quod, huic nostro facto libenter annuit comes Odo et Ermengardis comitissa, filii quoque eorum, Tetbaldus et Stephanus, ex quorum beneficio tenemus que prefate ecclesie tribuimus, et hic nunc nominatim recipaverimus quippe est in hac donatione ecclesia Sancti Petri, que hactenus fuit Pontisleviati, sed amplius erit sub divina Dei genitrici, similiter servi et ancille omnes ad eam pertinentes, hic et ubique degentes, totaque burchi consuetudo, census et vicaria, teloneum quoque et pedagium, insuper omnes consuetudines ab illo exeuntes, beneficium autem IIII^or^ æquitum, Hemerici Pirarii, Tetbaldi Regis, Walterii Belsarii, Otelini, filii Adelelmi de Sivrai; similiter Calmonti dedimus quatuor arpennos vinearum, cum omni consuetudine, et de silva Calmontis tertiam partem pasnatici, et ad dominicos porcos de pastione quantum duraverit, necnon in supradicto castello omnem quæ mihi ab aliis persolvitur consuetudinem, sive ex aqua, seu ex aliqua re, quæ venundari vel emendi potest; de pratis vero, quatuor arpennos super ripam Siscie; addimus autem huic nostro beneficio, de villa furnum, et censum qui mihi solvebatur de terra Sancti Petri ad præsens in dominium; cetera vero spondemus deliberare, quod si nequiverimus filio nostro id faciendum, dimittimus ceterum casamenta Valterii Inferni, Hervæi Mestiverii, Frederici de Castello Duno, quæ ab utrisque ecclesiis nostro dono possident, adhuc invitus retineo quæ libere ea huic dono inserere non prævaleo, verum ante vestram presentiam polliceor hoc me facturum quam citius potero; hæc itaque et cetera que, vel nos, vel aliorum fidelium devotio, jam sæpe dicto loco concessimus, vel concessuri sumus, ab hodie in antea libere et quiete possideant abbas et monachi Sancte Marie, nemine contradicente. Si quis vero ex fratribus et sororibus, vel nepotibus, seu aliis propinquis nostris, aut ullus umquam homo, vel femina, contra hanc donationem, quam propria voluntate facimus, aliquam calump-

Digitized by Google

niam monachis inferre voluerit, nisi cito humiliatus ad eos proferens venerit, in primis Dei omnipotentis et perpetuæ virginis Mariæ, atque omnium electorum Dei, iram incurrat, et cum Juda traditore atque Symone mago vivus in infernum descendens, semper ibi ardeat, ac deinde irritum faciat quod vendicat. Ut igitur hæc auctoritas firmior atque stabilior sit, eam manibus nostris signo sanctæ cru + cis firmavimus, et manibus seniorum nostrorum et multorum virorum nobilium firmandam et corroborandam tradidimus.

Signum Odoni + comitis. Signum Ermengardis comitissa. Signum Tetbaudi comitis. Signum Stephani comitis. Signum Theodorici episcopi. Signum Gelduini. Signum Adenors, uxori sue. Signum Gosfredi, filii eorum. Signum Gosfredi vicecomitis. Signum Gelduini de Britolio. Signum Harduini, filii ejus. Signum Wanili thesaurarii. Signum Hervei Burgonici. Signum Gauscelini de Brezis. Signum Wicherii infantis. Signum Gaufredi, filio Burchardi. Signum Lurois. S. Campelini. S. Willelmi Drucis. S. Landranni. S. Gisleberti, filii Udonis. S. Udonis, filii Gisleberto. S. Attonis, filii Hilgodi. S. Vinaldi. S. Mainardi Usarii. S. Willelmi, filii Ernaldi. S. Tesselini clerici. S. T..... S. Gelduini, filii Huberti. S. Tetbaldi Regis. S. Rainaldi. S. Walterii, fratris ejus. S. Rainaldi de Rege Morantino. S. Dadonis. S. Bernardi de Sancto Aniano. S. Rainaldi. Signum Rotberti præpositi. S. Hervei vicecomitis. S. Gelduini, filii ejus. S. Rainerii. S. Sigefridi. S. Odonis cubicularii. S. Arnulfi archidiaconi. S. Willelmi præpositi. S. Sigonis. S. Lurois. S. Hildegarii. S. Walterii Rufi. S. Ascelini. S. Aiverdi. S. Hugoni, filii Ocherii.

Anno ab Incarnatione Domini millesimo XXXV, concurrentes duo, indictione tertia, epacta novem, terminus Paschæ VI° kalendas aprilis, dies domini Paschæ tertio kalendas aprilis, luna ipsius diei septima decima.

Dato in mense julio, anno quarto Henrici regis regni. Sunt præterea huic testamento multa addita et coram testibus a domno Gaufrido, supradicti Gelduini filio, deliberata atque corroborata, quæ ante huic paginæ non fuerunt inserta, licet a nobili Gelduino fuerint ut cætera concessa; ipse etiam domnus Gauffredus addidit ecclesia quandam Sancti Gervasii, in prospectu Blesis.

In nomine Domini, Dei gracia, Philipus, Francorum rex,

Digitized by Google

hoc scriptum et firmamentum supradicte donacionis concessimus et manu nostra propria signavimus publice Parisius, in palatio nostro, anno regni nostri XVI°, et sigillo nostro corrobori precepimus, anno incarnati Verbi millesimo septuagesimo quinto.

Signum Anne, matris Philippi regis. Signum Frederici, regis dapiferi. Signum Henrici, regis constabularii. Signum Hugonis camerarii. S. Hervei, magistri pincernarum. Signum Gausfridi de Calvomonte, cujus petitione, precatu, astipulatio presens facta est.

Guasfridus, Parisiorum episcopus et idem regis cancellarius, relegendo laudavit.

(Or. Arch. de Loir-et-Cher. Fonds de l'abbaye de Pontlevoy.)

XXX

1083[1]? — Le comte Eudes, à la prière de Hermengarde et du consentement de ses fils, Thibaud et Etienne, donne à l'abbaye de Marmoutier l'usage du bois mort et vif dans la forêt de Chaumont, et l'eau de Fontcher, avec toute la pêche, le bois et les prés, sauf un vivier. (Catalogue, n° 69.)

Scimus et verum est quod, sicut aqua exstinguit[2] ignem, ita eleemosina[3] extinguit peccatum, non solum mortuorum, sed etiam viventium. Igitur, qui in presenti rerum secularium

---

[1] La date de cette charte ne s'accorde pas avec le temps où vécut Eudes. Cependant il y *pend* « un sceau qui représente le comte Eudes à cheval tenant une épée » (D. Housseau, *loc. cit.*) Gaignières (*loc. cit.*) dit que c'est « un grand sceau en cire brune rougeâtre sur lacs de cuir. » Il l'a même dessiné et nous l'avons reproduit (cf. ci-dessus l'appendice I, consacré à la diplomatique d'Eudes) : un cavalier coiffé d'un petit chaperon, vêtu d'un bliaud tombant jusqu'aux genoux et d'un manteau jeté sur l'épaule gauche, tient d'une main les rênes, de l'autre une épée.

Comme l'acte revêt, par suite, « des marques d'authenticité (?), » D. Housseau imagine que « cet Eudes qui prenoit la qualité de comte, on ne sait pourquoi, est l'un des quatre fils de Thibaud III, comte de Blois, et par conséquent petit-fils d'Eudes II. » Cela est invraisemblable, puisqu'il y est fait mention de Hermengarde, de Thibaud et d'Etienne.

[2] 5441 : *extinguit*.

[3] Id. : *elemosina*.

Digitized by Google

facultates acceperunt, largiantur ex ipsis pauperibus, ut exinde peccatorum suorum veniam et vitam consequi mereantur sempiternam. Quod ego, Odo comes, mecum reputans, fratribus qui in Majori Monasterio Deo sanctoque Martino deserviunt, aliqua dare disposui de hiis que ab omnium largitore, licet immeritus[1], dispensanda potius quam retinenda, disponente ejus clementia, suscepi. Dono igitur fratribus illis qui in Turonensi cenobio, quod Majus Monasterium[2] dicitur, Christo proposse, sub Alberto abbate, famulantur, siccum et viride lignum, quantum eis necessarium fuerit, in foresta mea Calvi Montis. Dono etiam eis aquam Fontis Cari, cum omni piscaria, et bosco, et pratis, ab omni contradictione, vel exactione, sive consuetudine liberam et quietam, excepto quodam vivario meo, quod michi retineo, non longe ab illa aqua sito. Hec omnia illis concedo per deprecationem uxoris mee Ermengardis assensuque filiorum meorum, Theobaldi et Stephani. Hoc donum sigilli mei munimine roboravi. Actum anno gratie millesimo octogesimo III.

(D. Housseau, III, nos 854[3] et 850[4], — incomplet. — Lat. 5441 IV[5], p. 108.)

XXXI[6]

Sans date. — Le comte Eudes et sa femme, Hermengarde, donnent la redîme du froment, du vin et autres fruits de

---

[1] 5441 : *immeritus.*

[2] Id. : *Monasterio.*

[3] « Archives de l'abbaïe de Marmoutier. Titre de Foncher. »

[4] Id.

[5] Pas d'indication de source.

[6] Charte fausse, confectionnée probablement au XIIe siècle. Les lettres ont beaucoup moins de hastes qu'elles devraient en avoir. Les souscriptions, d'une très fine écriture, sont cachées par le repli du parchemin; la confirmation du pape se trouve même sur la partie rabattue. Les personnages qui y figurent ne sont pas contemporains les uns des autres : Séguin, archevêque de Sens (977-999) et Fulbert, évêque de Chartres (1006-1028.) Alexandre II, qui est censé confirmer l'acte à la prière du comte Eudes, ne fut pape qu'en 1061.

Pour justifier l'absence du sceau, une main du XIIe siècle a écrit au dos : « Desploiez belement que li seiax tient mauvaisement. »

Du Cange ne cite pas d'exemple de *redîme* avant le milieu du XIVe siècle.

Digitized by Google

Château-Thierry, aux chanoines de Notre-Dame dudit lieu. (Catalogue, n° 70.)

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Patris et Filii et Spiritus sancti, amen. Ego Odo, Francorum comes palatinus et uxor mea Ermengardis, notum fieri volumus, tam futuris quam presentibus, quod nos, sano usi consilio, bonorumque virorum salubri corroborati exemplo, ea que sunt presentia et numquam in eodem statu permanentia respicientes, et in ea que futura sunt, scilicet que incommutabilia sunt et eterna, nos extendentes, ob animarum nostrarum redemptionem successorumque nostrorum salutem, partem bonorum nostrorum Castello Theoderici pertinentium, videlicet redecimationem annone vinique ceterarumque frugum, canonicis Sancte Dei genitricis Marie ejusdem loci Sanctique Senerici, ad sui victus incrementum, perpetuo jure possidendam tradidimus. Ut autem traditio ista firmius staret, nunquamque ab ullo cassaretur, illi qui huic traditioni nostre interfuerunt assensu et presentia sui quod feceramus confirmaverunt, hujusque facti invasorem aut perversorem quicumque ille esset, perpetuo anathemate dampnaverunt, scilicet : Seguinus, Senonum archiepiscopus et Hincmarus, Remorum archiepiscopus, Fulbertus, Carnotensis episcopus, qui ad curiam meam venerant.

Hujus rei testes sunt supradicti archiepiscopi et Fulbertus episcopus. Theodericus, ecclesie decanus. Haimericus prepositus. Erlebaldus cantor. Sasvualo, senescalcus meus. Isenbardus postcomes. Odo vicecomes. Hezelinus miles. Gualcherus de Boseth, et Guiboldus Dives, et Hagano de Meldis. Ego etiam, Beroldus, Suessionensis episcopus, que prescripta sunt laudavi et sub anathemate confirmavi, quando ecclesiam hujus loci in honore beate Marie dedicavi.

Illud idem ego, secundus papa Alexander, Odonis gloriosi comitis peticione, laudo et sigillo meo confirmo, et ne quis bona ejusdem æcclesie ulterius surripere presumat, sancti Petri Paulique auctoritate nostraque interdico.

(Or. Archives nationales, K. 19, n° 23.)

XXXII

Sans date. — Le comte Eudes, à la prière de Geoffroy, son vassal, donne à l'abbaye de Notre-Dame de Tavant des

Digitized by Google

biens situés en Touraine, près de la Vienne, et chargés d'un cens annuel de deux sous, quatre deniers. (Catalogue, n° 71.)

In nomine summi salvatoris Dei, nos quidem, Odo gratia Dei comes, notum hymmo et percognitum esse volumus cunctis sancte Dei Ecclesie fidelibus, presentibus scilicet ac futuris, præcipueque successoribus nostris, quoniam deprecatus est nos quidam vasallus hac fidelis noster, nomine Gosfredus, uti ex rebus beneficii sui, quod per nostre largitionis donum tenere videtur, hoc est super fluvium[1]... arabilis, cum aqua e contra decurrente, Sancte Marie Tavennensi[2], scilicet[3]... qui eundem locum tenuerint sub institutione census annuatim red[4]... nostre auctoritatis testamentum concederemus. Cujus deprecation[5]... recipientes, concessimus jam dicte Sancte Marie prelibatos arpennos, cum aqua[6]... eidem adjacenti, sitos in pago Turonico. Terminantur autem, ex una parte, via publica, ex duabus, terra ex eodem beneficio, quarta, Vigenne fluvio; eo namque tenore prelibatam terram vel aquam Sancte Marie concedimus, ut habeant fratres eundem locum tenentes licenciam desuper quicquid melius elegerint operandi, solventes annis singulis in festivitate sancti Maximi, que celebratur XIII kalendas[7] septembris, censum solidorum II et denariorum quatuor, et eis amplius non requiratur; et si de eodem censu neglegentes quicquam aut tardi extiterint, id ipsum ei emendare studeant, et quod tenuerint, non ideo amittant, habeantque licentiam, si eis necessitas extiterit, dandi vendendique cuicumque voluerint. Ut autem hec autoritas pleniorem in Dei nomine obtineat firmitatem, manu propria eam per signum sancte crucis adfirmavimus atque corroboravimus, et fidelibus nostris utriusque ordinis corroborare decrevimus.

---

[1] *Sic in* 5441 II.

[2] D. H. : *Tavennensis*.

[3] *Sic in* 5441 II.

[4] Id.

[5] Id.

[6] Id.

[7] D. H. *calendas*.

Digitized by Google

S. Odonis comitis +. S. Gelduini Salmuriensis[1]. S. Gelduini Bretuliensis. S. Raimundi Blesensis. S. Girberti Brenensis. S. Gauscelini Blesensis. S. Guanilonis clerici. S. Guarini præpositi.

aussi, Cartulaire de Tavant, Archives Indre-et-Loire, H 335.

(Lat., 5441 II, p. 275[2]. — D. Housseau, I, n° 238[3], — incomplet.)

(Ed. Prosper Tarbé, *Examen critique et analytique de diverses chartes relatives à la Touraine,* dans la *Revue rétrospective,* 2e série, t. IX[4], pp. 38-9.)

XXXIII

Sans date. — Bertrand et Léhelde, sa femme, donnent leurs alleus et tous leurs autres biens, après leur mort, à l'église de Saint-Florent de Saumur. — Eudes confirme et souscrit. (Catalogue, n° 72.)

Propiciante omnium domino Christo quorunque fidelium augentur vota, pro quibus felicem sortiantur remunerationem peccatorumque suorum absolutionem si ab eisdem non differantur reddenda. Quapropter ego Bertrannus, cupiens a piissimo conditore nostro Deo percipere peccatorum meorum remissionèm, cum conjuge mea Lehelda, statui de his omnibus quæ largiente nobis hereditario permanent jure, videlicet alodis, seu quæcunque in aliquibus rebus possidere videmur, hæredem fieri æcclesiam vel locum Sancti Florentii, scilicet ut, post discessum nostrum, cuncta ad ejusdem ecclesiæ vel loci transeant dominium, quatenus apud Deum obtinere valeamus nostrorum veniam peccaminum. Si quis vero, quod absit, ex his aliquid surripere, vel hanc voluerit kartulam, Odonis comitis ac nobilium virorum subscriptione firmatam, infalsare, omnium sanctorum præ damnationem patiatur votorum, atque a justo judice Deo futuri judicii sentiat ultionem.

S. Odonis comitis. S. Bertranni. S. Leheldis, uxoris ejus.

(Bibl. de Tours. Legs Salmon, mns. 1171, p. 56[5].)

---

[1] D. H. : *Salmurensis.*

[2] Pas d'indication de source.

[3] Id.

[4] T. XIV de la série unique.

[5] « Livre noir de Saint-Florent de Saumur, ch. 30, f° 19 r° et v°. »

Digitized by Google

XXXIV

Sans date. — Gosselin, fils de Herminsende de Tours, vend trois quartiers de vigne à Renaud, qui les donne à l'église de Saint-Martin dudit Tours. — Eudes assiste à la vente et confirme la donation. (Catalogue, n° 73.)

Universi noverint[1]... quod Goscelinus, filius Herminsendis, de civitate Turonica, III quarterios vineæ[2].... Rainaldo juveni vendidit : et venditio hæc in præsentia facta est comitis Odonis. Postea vero, idem Rainaldus emptionem hanc[3]... Sancto Martino donavit. Et ut hæc donatio firmioris esset auctoritatis, præfatus comes Odo, in suas eam manus ex Sancti Martini parte suscepit.

Testes sunt : Guanilo thesaurarius. Gilduinus Brituliensis. Harduinus, filius ejus. Dado de Sancto Aniano. Bernardus, Bencelini filius. Nevelo. Gilduinus Salmurensis.

(D. Housseau, XII II, n° 6715 [4].)

---

[1] *Sic in* D. H.

[2] Id.

[3] Id.

[4] *Excerpta ex cartul. Turon. Maj. Mon. Cod. prim., pag. 66, f° v°.*

Digitized by Google

ADDITIONS ET CORRECTIONS

P. 11. Supprimer la mention relative au docteur Bigot et compléter par les indications suivantes la bibliographie des documents imprimés : « Bouillevaux, *Les Moines du Der*, Montier-en-Der, 1845, in-8°; — *Bulletins de la Société Dunoise*, t. II, 1870-74, Châteaudun, in-8°; — Labande, *Histoire de Beauvais et de ses institutions communales jusqu'au commencement du XVe siècle*, Paris, 1892, in-8°; — Lalore, *Collection des principaux Cartulaires du diocèse de Troyes*, t. IV, Troyes et Paris, 1878, in-8°; — Loisel, *Mémoires des pays, villes, comtés, évêchés et évêques de Beauvais et Beauvoisis*, Paris, 1617, in-4°; — Métais, *Marmoutier, Cartulaire Blésois*, Blois, 1889-91, in-8°. »

Id. Remplacer par l'indication bibliographique suivante celle qui suit le nom de Pithou : « *Coustumes du bailliage de Troyes*, Troyes, 1628, in-8°, et Paris, 1629, in-4°. »

P. 15, l. 1. Au lieu de « Thibaud » ... « Thibaud », lire « Thibaut » ... « Thibaut ».

Id., n. 1, l. 3. Au lieu de « c'est une », lire « c'est formuler une ».

P. 17, n. 7, l. 5. Au lieu de « Kalcsktein », lire « Kalckstein ».

P. 18, n. 2, l. 3. Au lieu de « *op. cit.* », lire « *Les derniers Carolingiens*, Paris, 1891, in-8° ».

Id., *ibid.*, l. 4. Au lieu de « cet Herbert », lire « ce Herbert ».

P. 20, n. 6. Au lieu de « n° 21 », lire « n° 23 ».

P. 23, n. 3. Au lieu de « n° 14 », lire « n° 13 ».

P. 26, n. 6, l. 2. Au lieu de « n° 62 », lire « n° 63 ».

P. 33, l. 3. Au lieu de « signicatif », lire « significatif ».

P. 35, n. 4, l. 1. Au lieu de « n° 26 », lire « n° 27 ».

P. 39, n. 6, l. 7. Au lieu de « n°s 40 et 43 », lire « n°s 41 et 44 ».

P. 40, l. 14. Au lieu de « en mains », lire « en main ».

P. 42. Suppléer au chiffre de renvoi de la note 7 qui est tombé.

P. 45, l. 14. Au lieu de « Robert », lire « Robert, le troisième ».

P. 47, n. 8, l. 2. Au lieu de « Lansberger », lire « Landsberger ».

Digitized by Google

P. 55, n. 2. La note 2 doit s'arrêter après « p. 427 », et il faut reporter ce qui suit à la note 4.

P. 56, n. 5. Au lieu de « n° 24 », lire « n° 25 ».

P. 61, l. 2. D. Housseau emploie la forme *Acta*, mais le manuscrit (Bibliothèque du Mans, n° 224) porte *Actus*.

P. 66, l. 21. Au lieu de « brêche », lire « brèche ».

P. 71, n. 4, l. 2. Au lieu de « épiscopal », lire « archiépiscopal ».

P. 73, l. 14. Au lieu de « Odo Tebaldi », lire « Odo, Tebaldi ».

Id., n. 2, l. 5. Au lieu de « sammelten' und », lire « sammelten, und ».

P. 81 et suiv., *passim*. Au lieu de « l'adresse », lire « la notification ».

P. 83, l. 7. Au lieu de « le qualificatif », lire « la désignation ».

P. 84, n. 4. Au lieu de « 47 », lire « 48 ».

P. 85, l. 15. Au lieu de « ecclesiæ », lire « Ecclesiæ ».

Id., n. 11, l. 4. Au lieu de « ce que Eudes », lire « ce qu'Eudes ».

P. 88. Suppléer au chiffre de renvoi de la note 5 qui est tombé.

P. 97, l. 2. Au lieu de « 976-1047 », lire « 977-1031 ».

P. 99 et p. 124. Compléter par le mot « Paris » la date de l'acte n° 3 et de la pièce n° III.

P. 101 et p. 131. Dans l'analyse de l'acte n° 9 et de la pièce n° VII, au lieu de « Hugues de Saint-Maurice, doyen du chapitre de l'église de Tours », lire « Hugues, doyen du chapitre de l'église Saint-Maurice de Tours ». Saint-Maurice était alors le nom de la cathédrale, qui, aujourd'hui, s'appelle Saint-Gatien. — Dans la même analyse, au lieu de « reçu », lire « reçus. »

P. 102 et p. 134. Compléter par le mot « Angers » la date de l'acte n° 12 et de la pièce n° IX.

P. 102, acte n° 13. Longueville est un hameau de Saint-Pierre-d'Autils, c^on^ de Vernon (Eure).

P. 103, acte n° 15. Au lieu de « Jean XVII », lire « Jean XVIII ».

P. 103 et p. 104, actes n°s 16 et 20. Au lieu de « Aubineau, *Mém.* », lire « Aubineau, dans *Mém.* »

P. 111 et p. 152, acte n° 40 et pièce n° XIX. M. l'abbé Métais (cf. ci-dessous) identifie (p. 529) le lieu dit *ad Pasnaerias* (les Panières) avec *Pasnelles*, c^ne^ de Monteaux, c^on^ d'Herbault (Loir-et-Cher).

P. 113, acte n° 49. Au lieu de « Notre-Dame-de-Coulombs », lire « Notre-Dame de Coulombs ».

P. 115. Intervertir l'ordre des notes 6 et 7.

Digitized by Google

P. 116 et p. 155. Compléter par le mot « CHARTRES » la date de l'acte n° 58 et de la pièce n° XXII.

P. 120, acte n° 74. M. l'abbé Métais (cf. ci-dessous) dit (p. 517) : « Blémars, entre Moran et Onzain, partie de forêt près Blois, qui s'étendait jusque dans le département d'Indre-et-Loire ».

P. 121. Nos pièces justificatives étaient sous presse quand notre confrère, M. Bourgeois, archiviste du département de Loir-et-Cher, a bien voulu nous signaler l'achèvement de la publication du *Cartulaire Blésois de Marmoutier*, par M. l'abbé Ch. Métais (1889-91).

On y trouve (pp. 8 et 9, 10, 11, 12 et 13, 65 et 66) le texte des actes que nous avons catalogués sous les n°s 1, 10, 40, 48, 69, et dont quatre sont imprimés parmi nos *Pièces justificatives* (I, VIII, XIX, XXX). Le sceau du comte Eudes, que nous avons reproduit (p. 87), s'y voit également (pl. X).

L'ouvrage de M. l'abbé Métais est malheureusement très défectueux. Il nous suffira de citer un exemple de la façon dont cet auteur a compris sa tâche. La charte relative au tonlieu du port de Blois (*Pièces justificatives*, VIII) est récemment entrée aux Archives de Loir-et-Cher avec le fonds de la Saussaye (Métais, *op. cit.*, p. 10, n. 1). Nous avons publié ce document d'après la copie de Dom Martène, qui, — nous venons d'ailleurs de la collationner, — est assez fidèle. M. l'abbé Métais, au lieu d'imprimer l'original, a évidemment reproduit une mauvaise transcription moderne, dans laquelle la plupart des seings ont été travestis et dénaturés à plaisir.

Id., l. 5. Au lieu de « diphtongue », lire « diphthongue ».

P. 123, pièce II, l. 3. Au lieu de « ecclesiæ », lire « Ecclesiæ ».

P. 126, pièce IV. *Fons Merlandi* est sans doute *Mesland*, c^on^ d'Herbault (Loir-et-Cher).

P. 128, l. 27. Au lieu de « fratis », lire « fratris ».

P. 129, pièce VI, l. 10. Au lieu de « unacum », lire « una cum ».

Id., n. 9. Au lieu de « *page* », lire « *pag.* »

P. 133, pièce VIII. Nous avons pu collationner avec l'original de cette charte la copie de Dom Martène que nous publions. Il y a peu de variantes à signaler. On lit difficilement *Dagbertus* dans le second seing. Le nom d'*Arnolfus* est suivi de ε̄πς. Enfin, il faudrait noter par Є les initiales d'*Ervisus* et d'*Erveus*.

P. 138, n. 11. Au lieu de « *deest* », lire « deest ».

P. 153, pièce XIX. Ajouter une troisième croix sous les mots « S. Rotberti, prepositi Blesensis ». Supprimer, en conséquence, la réflexion qui suit, p. 87, la note 2.

P. 157, l. 4. Au lieu de « Hilduini filii », lire « Hilduini, filii ».

P. 158, pièce XXIV, l. 2. Au lieu de « cælestia », lire « cœlestia ».

P. 161, l. 11. Au lieu de « Fratibus », lire « Fratribus ».

P. 167, l. 25. Identifier *Siscia* avec la Cisse, riv.

P. 168, l. 12. Au lieu de « Theodorici », lire « Theoderici ».

Digitized by Google

Digitized by Google

INDEX

DES NOMS DE LIEUX

Ad Pasnaerias. V. Panières (Les).
Ad prata Turris Malliacensis. V. « Tour-Maillé (La) ».
Aisne, riv., 36.
Aix-la-Chapelle, 52.
Allemagne, 41.
Amboise, seigneurie, 32.
Amboise, ville, 31, 33, 34, 44.
Amiens (Eglise d'), 55.
Amuchy, c^ne de Senantes, c^on de Songeons (Oise), 107.
An (Villa quæ dicitur), 123.
Angers, Andegavum, 43, 136, 176. — V. Saint-Aubin d'Angers.
Anjou, 44.
Annay, c^on de Cosne (Nièvre), 105.
Armançon, riv., 36.
Aurion. V. Evron.
Avre, riv., 27.
Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire), 112. — V. Saint-Symphorien d'Azay.

Bâle, 48, 51.
Barbainville, c^ne de Santeuil, c^on d'Auneau (Eure-et-Loir), 115.
Bar, Bar-le-Duc, 51-3, 77, 92.
Barmainville, c^on de Janville (Eure-et-Loir), 115.
Baxiacus, Baxiachus, villa, 132.
Beati, Beatus. V. Sancti, Sanctus.
Beauce, 113.
Beaumont (Abbaye de), près Tours, 105.
Beauvais, comté, 85, 107.
Beauvais, ville et comté, 35, 120.
Binson, c^on de Dormans (Marne), 114.
Blaisois, 14, 15, 33, 105.
Blimart (Forêt de), « Blémars », 120, 177.
Blois (Port de), Blesis portus, Blesensis portus, portus Blesensium castro, 101, 127, 133, 134, 177.
Blois, ville et château, Blesis, Blesis castrum, Blesense castrum, 13, 14, 16, 23-5, 43, 83, 91, 99, 101, 102, 121, 122, 126, 129, 131, 166, 168, 177.
Boësses, c^on de Puiseaux (Loiret), Buxas, Buxis, 65.
Bois-Méan, c^ne de La Chapelle-Royale, c^on d'Authon (Eure-et-Loir), 104.
Bois-Mouët, 104.
Bonneval. V. Saint-Florentin de Bonneval.
Boulogne (Bois de), 105.
Bourges, 23.
Bourgogne, Burgundia, 9, 35, 48, 50-3, 77.
Bourgueil, Burguliensis curtis, 129, 130. — V. Saint-Pierre de Bourgueil.
Bourré, c^on de Montrichard (Loir-et-Cher), 34.
Bracheria (Rupes quæ dicitur), 132.
Brain-sur-Allonnes (Maine-et-Loire), 42.
Bray-sur-Seine, 17. — V. Saint-Sauveur de Bray.
Bresles, c^on de Nivillers (Oise), 107.
Bretagne, 27, 29, 70.
Brienne, comté, 36.
Bueil, c^on de Neuvy-le-Roy (Indre-et-Loire), 33.
Buits (Les), c^ne de Puiselet-les-Marais, c^on de Milly (Seine-et-Oise), 65.
Burguliensis curtis. V. Bourgueil.
Burgundia. V. Bourgogne.
Bury, c^on de Mouy (Oise), 107.
Buxas, Buxis. V. Boësses.

Cabiosas, Cabiosis, Cabiosos. V. Echilleuses.

Digitized by Google

Cainonense castrum, Cainonis castrum, Caynonense castellum, Caynonis castrum. V. Chinon.
Cainonensis vicaria. V. Chinon (Viguerie de).
Calmons, Calvus Mons. V. Chaumont-sur-Loire.
Capriniacum. V. Chevigné.
Carignan. V. Ivois.
Carnoti. V. Chartres.
Castellonium. V. Châtillon.
Castellum Theoderici. V. Château-Thierry.
Castrum Tegulense. V. Tillières-sur-Avre.
Catenoy, c^on de Liancourt (Oise), 107.
Chainonis oppidum. V. Chinon.
Chalautre-la-Grande, c^on de Villiers-Saint-Georges (Seine-et-Marne), 17.
Chamars, faubourg de Châteaudun, 103, 104, 116.
Champagne, 38, 39, 49, 52, 55, 76, 77, 91, 93, 111.
Chartres, Carnoti, 13-7, 25, 26, 54, 56, 72, 91, 115, 118, 157, 177. — V. Notre-Dame de Chartres et Saint-Père de Chartres.
Chartres, comté, 105.
Châteaudun, 19, 31, 32, 83, 100.
Châteauneuf, faubourg de Tours, 21, 103. — V. Sanctus Martinus Castri Novi.
Château-Thierry, Castellum Theoderici, 119, 171. — V. Notre-Dame de Château-Thierry.
Châtillon (Forêt de), Silva que appellatur Castellonium, 111, 150, 151.
Chaumont-sur-Loire, ville et forêt, c^on de Montrichard (Loir-et-Cher), Calmons, Calvi Montis foresta, 44, 118, 119, 166, 167, 169, 170.
Chauville, c^ne de Nonville, c^on de Nemours (Seine-et-Marne), 65.
Cher, riv., 34.
Chevigné, c^ne et c^on de Saint-Georges-sur-Loire (Maine-et-Loire), 141. — V. Sancti Georgii de Capriniaco (Ecclesia).
Chiers, riv., 38.
Chinon (Viguerie de), Cainonensis vicaria, 99, 106, 123, 136.
Chinon, ville et château, Cainonense castrum, Cainonis, *alias* Caynonis, castrum, Caynonense castellum, Chainonis oppidum, 16, 59, 91, 101, 131, 132, 137, 138.
Chissay (Loir-et-Cher), 34.
Choisille, riv., 33, 42.
Chouzy, c^on d'Herbault (Loir-et-Cher), 113.
Cinomannicus pagus. V. Mans (Pays du).
Cisse, riv., Siscia, 167, 177.
Commercy, Commercium, 51, 52.
Compiègne, 36, 109.
Cormery (Abbaye de), 112.
Coucy, 17, 19.
Coudres, c^on de Saint-André (Eure), 28, 102.
Coulombs. V. Notre-Dame de Coulombs.
Courçay, c^on de Bléré (Indre-et-Loire), Curciacus, 132.
Courtiras, c^on de Vendôme, 117.
Coutures, c^on de Gennes (Maine-et-Loire), Culturæ, 99, 121.
Croissy-sur-Selle (Oise), Croissi, 55.
Cuigy-en-Bray, c^on du Coudray-Saint-Germer (Oise), 107.
Culturæ. V. Coutures.
Curciacus. V. Courçay.

Daumeray, c^on de Durtal (Maine-et-Loire), Dalmariacum, 110, 150. — V. Saint-Martin de Daumeray.
Denezé, c^on de Doué (Maine-et-Loire), Danezia, Daneziacum, 141. — V. Sancti Johannis (Ecclesia).
Deville-sur-Meuse, 9, 49.
Dreux, comté, 104, 105.
Dreux, ville, Dorcasinum castrum, 19, 91.
Dreux, ville et comté, 27, 28.
Dunois, comté, 100, 104.

Echilleuses, c^on de Puiseaux (Loiret), Cabiosas, Cabiosis, Cabiosos, Scabiosas, 65.
Ecluzelles, c^on de Dreux (Eure-et-Loir), 104.
Epernay, 112, 116. — V. Saint-Martin d'Epernay.
Evreux, 17.
Evreux (Pays d'), 102.

Digitized by Google

Evron (Mayenne), Aurion, 62. — V. Notre-Dame d'Evron.

Fays, c^on de Vassy (Haute-Marne), 112.
Flaba, c^on de Raucourt (Ardennes), 109.
Fly, c^ne de Saint-Germer-de-Fly, c^on du Coudray-Saint-Germer (Oise), 107.
Fons Merlandi. V. Mesland.
Fontcher, Fons Carus; *alias* Charus, 117, 119, 159-61, 163, 169, 170.
Fontenay-Saint-Père, 17.
Foucher, c^ne de Villandry, c^on de Tours, 117.
France, 96.

Gatine, Wastinia, 111, 153.
Genainvilliers, c^on de Courville (Eure-et-Loir), 105.
Genève, 50, 51.
Gerberoy, c^on de Songeons (Oise), 107.
Gournay-sur-Marne (Seine-et-Oise), 46.
Gouy-les-Groseilliers (Oise), Goii, 55.

Haréville (Vosges), 79.
Haussimont, c^on de Fère-Champenoise (Marne), 115.
Hermentruville, auj. Saint-Sever, faubourg de Rouen, 18.
Hombleux, c^on de Nesle (Somme), 109.
Hónol (Plaines d'), sur l'Orne, 53.
Humblans, 109.

Indre-et-Loire (Département d'), 177.
Italie, 42, 52, 54, 71.
Ivois, auj. Carignan (Ardennes), 38, 77.

Jérusalem, 30, 106.
Jumièges (Abbaye de), 113.
Jura, mont., 48.
Juziers, 17.

Laon, 17, 109.
Lassicourt, c^on de Brienne-le-Château (Aube), 112.
Ligeris. V. Loire.
Limay, 17.
Lisses, fief, 65.
Loches, 43.
Loire, Ligeris, fl., 33, 42, 43, 70, 102, 115, 145.
Lombardie, 51.
Longueville, c^ne de Saint-Pierre-d'Autils, c^on de Vernon (Eure), 102, 176.
Lorraine, Lotharingia, 37, 48, 49, 51, 52, 77, 78.
Lude (Le) (Sarthe), 44.
Luzé, c^on de Richelieu (Indre-et-Loire), Lugiachus, 105, 132.

Maillé, c^on de Sainte-Maure (Indre-et-Loire), Malleacense, *alias* Malliacense, *alias* Mailliacense, castrum, 158.
Majus Monasterium. V. Saint-Martin de Marmoutier.
Malay-le-Vicomte, 46.
Mans (Diocèse du), 60.
Mans (Pays du), Cinomannicus pagus, 62.
Marmoutier. V. Saint-Martin de Marmoutier.
Marnay, c^on d'Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire), 112.
« Maurepas » (Pays de), 17.
Mauriopensis, *alias* Mauripensis, *alias* Morivensis, pagus, 17.
Mauriopes vicus, 17.
Meaux, 19, 55, 56, 91. — V. Saint-Faron de Meaux.
Melleray, c^on de Lassay (Vienne), 105.
Melun, 17, 19, 23, 64-72. — V. Saint-Pierre de Melun.
Membrole, La Membrolle (Indre-et-Loire), 33. — V. Montboyau.
Mercureuil, Mercuriolum, lieudit, 117, 162.
Mesland, c^on d'Herbault (Loir-et-Cher), Fons Merlandi, 126, 177.
Mondoubleau (Loir-et-Cher), Mons Dubelli, 33, 108. — V. Notre-Dame de Mondoubleau.
Montagny, c^ne de Saint-Germer-de-Fly, c^on du Coudray-Saint-Germer (Oise), Montagniacum, 107.
Montaigu, 17.
Montataire, c^on de Creil (Oise), 113.
Montbayen, c^on d'Epernay (Marne), 114.
Montbazon (Indre-et-Loire), 43.
Montboyau, château à Saint-Cyr-lès-Tours, Mons Budelli, Mons Buellus, Mons Boellus, Mons Bodiolus, Mons Bridelli, Mons Bruti, 32, 33, 42, 43.

Digitized by Google

Mont-Brole, Montbrole, 33. — V. Montboyau.
Montbudel, 33. — V. Montboyau.
Montépreux, c^on de Fère-Champenoise (Marne), 115.
Montereau, 36.
Montfélix, c^ne de Chavot, c^on d'Epernay (Marne), 114, 115.
Montier-en-Der (Abbaye de), 112.
Montigny, c^on de Maignelay (Oise), Montigniacum, 107.
Montrevault (Loir-et-Cher), 31.
Montrichard, château (Loir-et-Cher), 29.
Mont-Thibaud (Essarts de), 120.
Moran, 177.
Morat, 48, 49, 51.
Morivensis pagus. V. Mauriopensis pagus.
Morvois (Mont), près Pont-sur-Seine (Aube), 17.
Mourmelon, c^on de Suippes (Marne), Mormoleium, 56.
Mouzon, 19, 38, 71, 109. — V. Notre-Dame de Mouzon.
Muret (Bourg de), 118.

Nantes, 19.
Nanteuil (Loir-et-Cher), 31.
Nesle (Somme). V. Saint-Pierre de Nesle.
Neuchâtel, 48.
Neustrie, 14, 15.
Nogent-le-Rotrou, 114. — V. Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou.
Normandie, 28.
Notre-Dame de Chartres, église, 40, 56, 57.
Notre-Dame de Château-Thierry, église, Sancta Maria Sanctusque Senericus, 119, 171.
Notre-Dame de Coulombs, abbaye, 113, 176.
Notre-Dame de Mondoubleau, église, 108.
Notre-Dame de Mouzon, abbaye, 109.
Notre-Dame de Noyon, église, 109.
Notre-Dame de Pontlevoy, abbaye, Sanctæ Mariæ (Abbatia), 56, 116, 118, 155, 166, 167.
Notre-Dame de Pontlevoy, église, 116, 155, 156.
Notre-Dame de Tavant, abbaye, c^on de l'Ile-Bouchard (Indre-et-Loire), Sancta Maria Tavennensis, 119, 171, 172.
Notre-Dame d'Evron, *alias* Aurion, abbaye, 60, 61, 99, 124.
Nouzilly, c^on de Château-Renault (Indre-et-Loire), 107.
Noyon. V. Notre-Dame de Noyon.

Onzain, 177.
Orléans, 63, 70, 114.
Orne, riv., 53.
Oulchy, comté, 36.

Palestine, 106.
Palisy, dans le comté de Dreux, 105.
Panières (Les), lieudit, Ad Pasnaerias, 111, 152, 176. — V. Pasnelles.
Parçay, c^on de Vouvray (Indre-et-Loire), 112.
Paris, Parisius, 42, 46, 100, 113, 125, 148, 169, 176.
Pasnelles, c^ne de Monteaux, c^on d'Herbault (Loir-et-Cher), 176. — V. Panières (Les).
Payerne (Abbaye de), 49, 50.
Poivres, c^on de Ramerupt (Aube), 115.
Pontcher, c^ne de Joué, c^on de Tours, 117.
Pontlevoy, c^on de Montrichard (Loir-et-Cher), Pons Leviatis, Pons Leviatus, 32, 34, 44, 118, 156, 166, 167. — V. Notre-Dame de Pontlevoy et Saint-Pierre de Pontlevoy.
Pont-sur-Seine (Aube), 17.
Prenneville, c^ne de Guillonville, c^on d'Orgères (Eure-et-Loir), 100.
Provins, 75, 92. — V. Saint-Quiriace de Provins.

Ragecourt-sur-Blaise, c^on de Vassy (Haute-Marne), 112.
Raret (Bois de), boscus Rareti, 116, 154, 155.
Ravenne, 71, 72.
Reims, comté, 39.
Reims (Eglise de), 39, 56.
Reims, ville, 44, 63, 92, 93, 112.
Renardière (La), c^on de Vouvray (Indre-et-Loire), 112.
Rennes, 45.
Rhin, fl., 97.

Digitized by Google

Rhône, fl., 50, 51.
Rochecorbon (Indre-et-Loire), 43.
Romain, con de Fismes (Marne), 115.
Romaines, con de Ramerupt (Aube), 115.
Rome, Roma, 22, 23, 26, 126.
Ronceray (Abbaye du), 57.
Rosnay, comté, 36.
Roucy, comté, 36.
Rozoy (Avouerie de) (Seine-et-Marne), Rosetus, 110, 147, 148.

Saint-Aignan-en-Lassay, con de Couptrain (Mayenne), 105.
Saint-Aubin d'Angers, abbaye, 103.
Saint-Barthélemy (Port de), Sancti Bartholomei portus, 108, 142.
Saint-Christophe, con de Brienne-le-Château (Aube), 112.
Saint-Clair-sur-Epte, 14.
Saint-Côme, cne de La Riche, con de Tours, île, 102.
Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou, abbaye, 114.
Saint-Denis, ville, 107.
Saint-Epvre de Toul, abbaye, 79.
Saint-Etienne de Sens, église, 36.
Saint-Faron de Meaux, abbaye, 56.
Saint-Florent de Saumur, abbaye, Sancti Florentii abbatia, *alias* monasterium, *alias* Salmurense cœnobium, 16, 42, 43, 56, 59, 99, 102, 103, 106, 123, 134, 135, 141, 173.
Saint-Florent de Saumur, église, Beati, *alias* Sancti Florentii ecclesia, 119, 135, 173.
Saint-Florentin de Bonneval, abbaye, 21, 56.
Saint-Gatien. V. Sancti Mauritii ecclesia.
Saint-Jean-d'Angély, 30.
Saint-Jean-de-la-Croix, con des Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire), ecclesia Sancti Johannis prope Ligerim sita, 135.
Saint-Jean-en-Vallée (Eglise de), près Chartres, 118.
Saint-Julien de Tours, abbaye, Sancti Juliani monasterium, 107, 116, 154, 155.
Saint-Just-en-Chaussée, arrt de Clermont (Oise), 107.
Saint-Louand (Abbaye de), Sancti Lupantii abbatiola, 59.
Saint-Louand, con de Chinon (Indre-et-Loire), Sanctus Loancius, 141.
Saint-Louand (Chapelle de), près Chinon, 16.
Saint-Lucien (Abbaye de), près Beauvais, 120.
Saint-Martin de Daumeray, église, Sancti Martini de Dalmariaco (ecclesia), 110, 150, 151.
Saint-Martin de Marmoutier, abbaye, Majus Monasterium, abbatia Beati, *alias* Domni, *alias* Sancti Martini Majoris Monasterii, *alias* Cœnobii, 19, 28, 54, 56, 57, 99-104, 108-11, 113, 114, 117-21, 126-8, 131, 133, 142-4, 146, 149-53, 157, 159-66, 169, 170.
Saint-Martin d'Epernay, abbaye, 56, 84, 89, 114.
Saint-Martin de Tours, église, Sanctus Martinus, 14, 91, 102, 120, 174. — V. Sanctus Martinus Castri Novi.
Saint-Médard (Eglise de), à Courtiras, con de Vendôme (?), Sanctus Medardus, 117, 163, 164.
Saint-Mihiel, abbaye, monasterium Sancti Michaëlis supra Mosam, 79.
Saint-Mihiel, ville, 79.
Saint-Père de Chartres, abbaye, 20, 24-6, 39, 56, 74, 104, 115.
Saint-Pierre de Bourgueil, abbaye, Sancti Petri Burguliensi monasterium, 56, 100-2, 106, 129, 136, 137.
Saint-Pierre de Melun, abbaye, 118.
Saint-Pierre de Nesle, abbaye, 111.
Saint-Pierre de Pontlevoy, église, ecclesia Sancti Petri Pontisleviati, 116, 155, 156, 167.
Saint-Pierre-le-Puellier, abbaye, 103.
Saint-Quiriace de Provins, église, 110.
Saint-Satur (Abbaye de), près Sancerre, 116.
Saint-Sauveur de Bray, abbaye, 17.
Saint-Sever, faubourg de Rouen. V. Hermentruville.
Saint-Symphorien d'Azay, église, 112.
Saint-Venant (Abbaye de), Sancti Venantii abbatiola, 101, 127, 128.
Salmurum. V. Saumur.
Sancerre, ville et comté, 35, 116.
Sancta Maria. V. Notre-Dame,

Digitized by Google

Sancti Georgii de Capriniaco (Ecclesia), Chevigné, cne et con de Saint-Georges-sur-Loire (Maine-et-Loire), 141.
Sancti Gervasii (Ecclesia), in prospectu Blesis, 168.
Sancti Johannis de Daneziaco (Ecclesia), Denezé, con de Doué (Maine-et-Loire), 141.
Sancti Mauritii ecclesia, auj. Saint-Gatien, église de Tours, 135, 176.
Sancti Petri terra, 123.
Sancti. V. Saint.
Sanctus Martinus Castri Novi, *alias* de Castro Novo, 126, 128. — V. Saint-Martin de Tours.
Sanctus Senericus. V. Notre-Dame de Château-Thierry.
Saône, riv., 48, 51.
Saumur, Salmurum, 14, 15, 17, 20, 30, 42, 43, 141. — V. Saint-Florent de Saumur.
Scabiosas. V. Echilleuses.
Senantes, con de Songeons (Oise), 107.
Senlis, 44, 113.
Sens, Senonæ, Senones, 36, 46, 47, 49, 92. — V. Saint-Etienne de Sens.
Sequana, fl., 69.
Sillery, con de Verzy (Marne), 114.
Siscia. V. Cisse.
Solengiacus, 132.
Soleure, 48.
Sommesous, con de Sompuis (Marne), 115.
Strasbourg, 48, 51.

Tavant. V. Notre-Dame de Tavant.
Tessonville, cne de Briconville, con de Chartres (Eure-et-Loir), 57.
Tillières-sur-Avre (Eure), Castrum Tegulense, 27, 28.
Toul, 49, 78, 79, 92.— V. Saint-Epvre de Toul.
Touraine, Turonicus pagus, 99, 119, 123, 127, 128, 172.
« Tour-Maillé (La) », Ad prata Turris Malliacensis, 101, 127, 128.
Tours, comté, 14, 15.
Tours (Pont de), 84.
Tours, Turoni, Turonis, Turonus, Turonica civitas, 16, 21, 22, 29, 32, 33, 42, 43, 54, 57, 59, 106, 115, 116, 136, 140, 143, 154, 155, 162, 174. — V. Saint-Julien de Tours et Saint-Martin de Tours.
Trémilly, con de Doulevant (Haute-Marne), 112.
Trêves, château (Maine-et-Loire), 42.
Troyes, comté, 36, 41, 76.
Troyes, ville, 54, 91.
Tuffé (Abbaye de) (Sarthe), 108.
Turoni, Turonica civitas, Turonis, Turonus. V. Tours.
Turonicus pagus. V. Touraine.

Val du Rognon, contrée du département de la Haute-Marne, 112.
Vassy, con de Dormans (Marne), 115.
Vaux-sur-Blaise, con de Vassy (Haute-Marne), 112.
Vendôme, Vindocinum castrum, 109, 114, 147.
Vendômois, Vindocinensis pagus, *alias* terra, 117, 145, 163, 164.
Ventelay, con de Fismes (Marne), 115.
Verberie (Château de), 76, 111.
Verdun, Virdunum, 38, 53, 76, 77, 97.
Verna (Mansilis qui vocatur), 132.
Vertus (Marne), Virtutis villa, 56.
Vienne, Vienna, ville, 48, 75, 77, 78.
Vienne, Vigenna, riv., 119, 172.
Vigne (La), lieudit, 114.
Ville-en-Tardenois, arrt de Reims (Marne), 108.
Villeneuve-Saint-Georges, 46.
Ville-sur-Terre, con de Soulaines (Aube), 112, 113.
Vindocinensis pagus, *alias* terra. V. Vendômois.
Vindocinum castrum. V. Vendôme.
Virdunum. V. Verdun.
Virtutis villa. V. Vertus.
Vosdus, rivulus, 132.

Wastinia. V. Gatine.
Worms, 50.

Zurich, 49.

Digitized by Google

INDEX

DES NOMS DE PERSONNES

Aalo, *alias* Malo, 127, 129.
Abbon, (abbé de Fleury-sur-Loire), 25.
Acfredus, *alias* Agfredus, 131, 133.
Adalardus, 122.
Adalo, 122.
Adélaïde, femme de Hugues Capet, 64.
Adelais, uxor comitis Tetbaldi (filii Odonis II), 127.
Adelardus, 124.
Adelaudus, frater Hugonis Decani, 133.
Adelelmus de Sivrai, 167.
Adelo, 124, 147.
Adelo filius, 124.
Adénor, femme de Gédouin, chevalier, Adenors, 118, 165, 166, 168.
Adraldus, 124, 133.
Adraldus major de Columbario, 163.
Æva, 124.
Agfredus. V. Acfredus.
Agnès, femme de Ganelon, trésorier, domna Agnes, 110, 149.
Agnès, fille d'Eudes Ier et femme de Guy, vicomte de Thouars, 20, 102.
Agobertus presbyter, 157.
Aimo, 133.
Aiverdus, 168.
Alain Barbetorte, 15.
Alain, comte de Bretagne, 113.
Alain, comte de Cornouailles, 45.
Alain III, duc de Bretagne, 44, 45.
Albericus, 147.
Albert, abbé de Marmoutier, Albertus, 116, 157-60, 162-4, 170.
Albert, comte de Namur, 52.
Albert de Creil, 113.
Albert de Vermandois, 18.
Albertus clericus, 145.
Albertus. V. Arbertus.
Alcherius, 124, 127, 129.
Alcherius de Ric~, 124.
Alcherius, filius Æveæ, 124.
Alcherius prepositus, 157.
Alduinus, 124.
Alduinus presbiter, 124.
Alexandre II, pape, Alexander papa, 170, 171.
Alfredus Francus, 159.
Alo de Caynone castro, 125.
Alo, frater Hugonis vicecomitis, 131.
Alonus, *alias* Alo, 137, 138, 140.
Alonus, *alias* Alo, filius Aloni, 138, 140.
Amalbertus, abbas Sancti Florentii Salmurensis, 59, 141.
Amalricus, 131, 142.
Amalricus de Fisco, 164.
Amaricus, 133.
Anna, mater Philippi regis, 169.
Ansbertus, abbas (Pontisleviatis), 166.
Arbertus, 131.
Arbertus, *alias* Albertus, 127, 129.
Archambaud, archevêque de Tours, Archambaldus, *alias* Archemboldus, *alias* Archinbaldus, archiepiscopus, 22, 133, 134.
Archembaldus Leschos, *alias* Lescos, 163.
Archingerius, pater Guillelmi, 150.
Arderardus, 146.
Arduinus, 122.
Arduinus, *alias* Harduinus, filius Gelduini de Bretulio, 150, 162, 168, 174. — V. Harduinus, filius Gilduini.
Arduinus, filius Gausberti de Malliaco, 158.
Arduinus vicecomes, 154, 155, 158.
Arduinus. V. Harduinus.
Arnaldus capellanus, 148.
Arnolfus, 134, 177.
Arnoul, 100.

Digitized by Google

Arnoul, archevêque de Reims, 63, 96, 109.
Arnoul, archevêque de Tours, Arnulfus archiepiscopus, 153-5.
Arnoul, comte de Flandre, 17, 63.
Arnoul d'Alluie, 30.
Arnoul évêque, 67.
Arnoul, vassal de l'église de Chartres, 30.
Arnulfus, *alias* Arnulphus, archidiadiaconus, 157, 168.
Ascelinus, 133, 152, 168.
Ascelinus, ministerialis comitis Tetbaldi (filii Odonis II), 126, 127.
Atto, filius Hilgodi, 168.
Aubron, évêque de Laon, 97.
Audebert, comte de Périgord, 22.
Auger, prêtre, 67.
Aymon, chevalier, 116.

Balduinus, 127, 129, 134.
Baudouin clerc, Balduinus clericus, 108, 142.
Béatrice, mère de Hugues le Grand, 37.
Bencelinus, pater Bernardi, 174.
Benoît VIII, pape, Benedictus, vir apostolicus, 61, 126.
Berengerius, 152.
Bernardus, 146.
Bernardus, Bencelini filius, 174.
Bernardus Bloius, 159.
Bernardus clericus, 155.
Bernardus de Sancto Aniano, 164, 168.
Bernerius, abbas Sancti Martini Majoris Monasterii, 132.
Bernerius, filius Adelonis, 124.
Bernerius, filius Aloni, 138, 140.
Bernier, évêque de Meaux, 41.
Bernon, abbé de Bourgueil, Berno abba, 136.
Beroldus, Suessionensis episcopus, 171.
Berta, mater Emmelinæ, 138, 140.
Berthe, femme d'Eudes Ier, puis de Robert le Pieux, « Berte », Berta, *alias* Bertha, 9, 20-3, 26, 45, 47, 60, 62-4, 71, 75, 81-3, 100-4, 122, 126, 127, 129, 131, 133, 134, 136, 138, 140, 144.
Berthe, fille d'Eudes II, femme d'Alain III, duc de Bretagne, puis de Hugues II, comte du Mans, 45, 54.
Bertrand, Bertrannus, 119, 173.
Boso archidiaconus, 133.
Bouchard, comte de Melun, Burchardus, Milidunensis castri comes, 64, 65, 68.
Brunon, évêque de Toul, 48, 49.
Burcardus, *alias* Burchardus, monachus, 162, 163.
Burcardus, frater Otgerii, 155.
Burchardus, 164.
Burchardus, pater Gaufredi, 168.
Burchardus. V. Bouchard.

Campelinus, 168.
Carloman, roi de France, 14, 15.
Charles de Lorraine, 21, 72, 136.
Charles le Simple, roi de France, 14.
Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne, 20.
Conrad II le Salique, empereur, 41, 45, 47-51, 54, 77-9.
Constance, femme de Robert le Pieux, 23, 29, 45, 46.
Constantinus, canonicus (Andegavensis), 135.
Constantius, *alias* Constantius Rotroc(inensis), 133.
Corbo, 133, 142.
Corbon, chevalier, 106.
Corbon des Roches, Corbo, 108, 143-5.

Dado, 142, 146, 158, 165, 168.
Dado, filius Dadonis de Sancto Aniano, 164.
Dado. V. Tado.
Dadon de Saint-Aignan, Dado de Sancto Aniano, 88, 160, 164, 174.
Dafroy clerc, Dagfridus clericus, 110, 149.
Dagbertus archiepiscopus, 134, 177.
Daimbert vicomte, 46.
David, 124.
David monachus, 158.
Drogo subdiaconus, 149.
Drogo vassus, 149.
Durand, moine et prévôt de Saint-Père de Chartres, 25.
Durandus, 124, 150, 155.
Durandus, 149. — V. Durandus Gozberti.
Durandus, canonicus (Andegavensis), 135.
Durandus Gozberti, 149.

Digitized by Google

Ebblo, *alias* Ebbolus, nepos Gualterii, 142.
Ebles, archevêque de Reims, 39, 40, 93.
Eblo, 145, 155.
Ebroinus, 124.
Ebulo, 154.
Emma, femme de Guillaume IV Fière-brace et comtesse de Poitiers, Emma, comitissa Pictavorum, 18, 102, 129.
Emmelina, *alias* Emelina, uxor Hucberti militis, 139.
Erlebaldus, cantor (ecclesiæ Castelli Theoderici), 171.
Ermengardis, Ermengardus. V. Hermengarde.
Ernaldus, pater Willelmi, 168.
Ernest II, duc de Souabe, 45.
Erveus, 134, 177. — V. Herveus.
Ervisus episcopus, 134, 177. — V. Yrrvisus episcopus.
Etienne de Joinville, 113.
Etienne Ier, comte de Troyes, 18, 36, 37, 39, 76.
Etienne, fils d'Eudes II, Stephanus, *alias* Stefanus, 26, 54, 55, 87, 116, 117, 119, 149, 150, 152, 153, 155, 156, 159, 160, 162, 167-70.
Eudes, abbé de Saint-Père de Chartres, 104.
Eudes, comte de Paris, 93.
Eudes (de Roucy), 93.
Eudes, évêque de Chartres, 25.
Eudes, frère du roi (Henri Ier), 88.
Eudes Ier dé Blois, *alias* Eudes le Champenois, Odo, 9, 17-9, 21-3, 28, 29, 37, 45, 60-2, 64, 67-72, 81, 99-101, 121, 122, 124-7, 129, 130, 134, 165, 176.
Eudes II de Champagne (III de Blois), 118.
Eudes, roi de France, 13.
Eudes. V. Odo.
Euvrardus, subdecanus et cancellarius, 156.
Evrard, abbé de Marmoutier, Evrardus, *alias* Euvrardus, *alias* Ebrardus, 106, 108, 113, 114, 142, 143, 146.

Ferry, abbé de Saint-Florent de Saumur, 106.
Ferry, comte de Toul, 37.
Foucher, 89.
Foulques Nerra, comte d'Anjou, 9, 22, 29-34, 36, 42-4, 46, 69-72.
Francon, évêque de Paris, Franco episcopus, 110, 147, 148.
Fredericus, 133.
Fredericus de Castello Duno, 167.
Fredericus, regis dapifer, 169.
Froger, Frogerius, 101, 131.
Frolland, évêque de Senlis, 118.
Frotmundus, 159.
Fulbert, évêque de Chartres, Fulbertus episcopus, 24, 26, 39-42, 93, 105, 113, 170, 171.
Fulbertus, 122.
Fulbertus, *alias* Fubertus, 127, 129.
Fulbertus de Rupibus, 125.
Fulco comes, 152.
Fulcradus, caballarius, *alias* homo, Landrici Balgentiacensis, 151, 152.

Galeran, comte de Breteuil, 53. — V. Gualerannus.
Galeran, comte de Meulan, 27, 28.
Galo, cellerarius (Sancti Florentii Salmurensis), 136.
Galterinus, *alias* Gualterius, 143.
Galterius, 122, 147.
Galterius. V. Gautier, Gualterius et Walterius.
Ganelon, fils de Rahier, 88.
Ganelon, trésorier de Saint-Martin (de Tours), Guanilo, *alias* Wanilo, *alias* Wanilus, archiclavis, *alias* thesaurarius, 110, 118, 145, 149, 150, 154, 155, 158, 160, 163-5, 168, 174.
Garin, prévôt d'Eudes II, Garinus, *alias* Warinus, præpositus, 88, 118, 160, 162, 164, 165, 173.
Garnerius, 49. — V. Guarnerius.
Gaubert de Maillé, Gausbertus de Malliaco, *alias* Gauzbertus de Mailliaco, 117, 157, 158.
Gaufredus, 147.
Gaufredus, decanus Sancti Martini, 126.
Gaufredus, filius Burchardi, 168.
Gaufridus, 147.
Gaufridus, Gaufredus. V. Gausfredus, Gausfridus, Gauzfredus, Geoffroy, Godefridus, Gozfredus, Guasfredus,

Digitized by Google

Gausbertus. V. Gauzbertus.
Gauscelinus de Blesi, 164.
Gauscelinus de Brezis, 168.
Gausfredus, *alias* Gauzfredus, *alias* Gausfridus, comes, 152.
Gausfridus de Calvomonte, 169.
Gausfridus, Gausfredus. V. Gaufredus, Gaufridus, Gauzfredus, Geoffroy, Godefridus, Gozfredus, Guasfredus.
Gautier, châtelain de Cambrai, 35.
Gautier de Tours, Gauterius de Turonis, *alias* Gauterius Turonis, *alias* Walterius Turonensis, *alias* Turonicæ civitatis civis, 88, 125, 139, 140, 144.
Gautier, évêque de Meaux, 118.
Gauzbertus, 155.
Gauzbertus, *alias* Gausbertus, homo Gelduini, 127, 128.
Gauzcelinus, 155.
Gauzfredus, *alias* Gausfredus, 127, 129.
Gauzfredus. V. Gaufredus, Gaufridus, Gausfredus, Gausfridus, Geoffroy, Godefridus, Gozfredus ,Guasfredus.
Gauzlin, abbé de Fleury, 104, 105.
Gauzlinus decanus, 152.
Gédouin, archevêque de Sens, 46, 47.
Gédouin, chevalier, vassal des comtes Thibaud et Eudes, Gelduinus, *alias* Gilduinus, fidelis comitum, 100, 118, 127, 128, 165, 166, 168.
Gédouin de Breteuil, Gelduinus, *alias* Gilduinus, de Bretulio, *alias* de Britolio, *alias* Bretuliensis, *alias* Brituliensis, pater Arduini, 88, 150, 162, 168, 173, 174. — V. Gilduinus vicecomes.
Gédouin de Saumur, Gelduinus miles, *alias* Gilduinus Salmurensis, *alias* Salmuriensis, *alias* de Salmuro, *alias* Salmuri dominus, 29-31, 42, 44, 88, 102, 106, 110, 116, 125, 140, 141, 155, 156, 158, 160, 173, 174.
Gelduinus, 131, 154.
Gelduinus, filius Gausberti de Malliaco, 158.
Gelduinus, filius Hervei vicecomitis, 168.
Gelduinus, filius Huberti, 168.
Gelduinus, frater Rotgerii, 143.
Gelduinus. V. Gilduinus.
« Geoffroi, comte de Châteaulandon », 64.
Geoffroy, comte de Bretagne, 65.
Geoffroy, comte de Joigny, 46.
Geoffroy de l'Ile-Bouchard, 112.
Geoffroy de Saint-Aignan, Gausfridus, *alias* Gaufridus, de Sancto Aniano, 30, 125, 146.
Geoffroy, fils de Gédouin, chevalier, Gauffredus, *alias* Gosfredus, *alias* Gaufridus, 118, 165, 166, 168.
Geoffroy, Gauzfredus, 99, 123, 124.
Geoffroy, père de Josselin, 104.
Geoffroy, vassal d'Eudes II, Gosfredus, fidelis (comitis), 119, 171, 172.
Geoffroy, vicomte de Châteaudun, Gaufridus, vicecomes Dunensis, *alias* Gaufredus, *alias* Gosfredus, *alias* Guasfredus, vicecomes, 40, 88, 114, 116, 145, 155, 168.
Geoffroy. V. Gaufredus, Gaufridus, Gausfredus, Gausfridus, Gauzfredus, Godefridus, Gozfredus, Guasfredus.
Georgius. V. Girorius.
Geraldus, *alias* Giraldus, de Foreis, 163.
Geraldus, monachus Sancti Florentii (Salmurensis), 141.
Gérard, « comte de Namur », 52.
Gérard d'Alsace, comte, 53.
Gérard, évêque de Cambrai, 35, 38.
Gérard, vassal d'Eudes II, Girardus, fidelis comitis, 109, 147.
Gerardus, 127, 129.
Gerardus, Gérard. V. Girardus.
Géraud, abbé de Saint-Florent de Saumur, 106, 140.
Gerberge, femme d'Alain Barbetorte, 15.
Gerberge, femme de Henri, duc de Bourgogne, 73.
Gerberge, femme de Louis d'Outremer, 22.
Gerberge, fille de Geoffroy, Girberga, 99, 123, 124.
Gerberge, mère de Gisèle, 45, 47.
Gerbert, archevêque de Reims, puis de Ravenne, Gerbertus, 64, 71, 72, 96.
Gerbert de Brienne, Girbertus de Brena, 88, 164, 165.

Digitized by Google

Gerlon, duc des Normands, 14.
Gerlon, fils d'Ingon, 13.
Gérold comte, parent d'Eudes II, 50.
Gervasius thesaurarius, 160.
Gibert, abbé de Saint-Père de Chartres, 24, 25.
Gibert, comte de Roucy et de Reims, 93.
Gibert prévôt, Gilebertus, *alias* Gislebertus, prepositus, 103, 143.
Gilduinus, 147.
Gilduinus, *alias* Gelduinus, 122.
Gilduinus vicecomes, 156. — V. Gédouin de Breteuil.
Gilduinus. V. Gédouin et Gelduinus.
Gilebertus. V. Gibert.
Gilius, 127, 129.
Gillebertus. V. Gislebertus.
Giraldus. V. Geraldus.
Girardus, 145, 155.
Girardus Botellus, 157.
Girardus, famulus (Majoris Monasterii), 127.
Girardus, senescalcus comitis Tetbaldi (filii Odonis II), 126.
Girardus. V. Gérard et Gerardus.
Girbertus, 124.
Girbertus de Brena. V. Gerbert de Brienne.
Girogius prepositus, 157.
Girorius, *alias* Georgius, 143.
Gisèle, mère d'Ernest II, duc de Souabe, et femme de Conrad II le Salique, 45, 47.
Gislebertus, 124.
Gislebertus, *alias* Gillebertus, 146.
Gislebertus, filius Udonis, 168.
Gislebertus, pater Udonis, 168.
Gislebertus Vendocinensis, 143.
Gislebertus. V. Gibert.
Gislerius, 124.
Gobert, Gosbertus, 149. — V. Durandus Gozberti.
Godefridus, *alias* Godefredus, homo Landrici Balgentiacensis, 152.
Godefridus comes, 122.
Godefridus. V. Gaufredus, Gaufridus, Gausfredus, Gausfridus, Gauzfredus, Geoffroy, Gozfredus, Guasfredus.
Godefroy, duc de la Basse-Lorraine, 37.
Godefroy, fils de Gozelon, duc des deux Lorraines, 52.
Gosfredus. V. Gaufredus, Gaufridus, Gausfredus, Gausfridus, Gauzfredus, Geoffroy, Godefridus, Gozfredus, Guasfredus.
Gosselin, fils de Herminsende de Tours, Goscelinus, 120, 174.
Gozbertus, advocatus (Roseti), 148.
Gozelon, duc des deux Lorraines, 50, 52, 53.
Gozfredus, *alias* Gosfredus, cantor, 148.
Gradulfus, 126.
Graoul chevalier, 105.
Grégoire V, pape, 22.
Gualcherius, 147.
Gualcherus de Boseth, 171.
Gualerannus, frater Gelduini de Bretulio, 162. — V. Galeran.
Gualeus, 140.
Gualterius, 122, 142.
Gualterius, *alias* Walterius, 145.
Gualterius. V. Galterinus, Galterius, Gautier, Walterius.
Guandelbertus, 122.
Guanelicus, *alias* Guarellicus, filius Gauterii de Turonis, 140.
Guanilo clericus, 173.
Guanilo, filius Gualterii, 142.
Guanilo. V. Ganelon.
Guarinus Male Corone, *alias* Mala Corona, *alias* de Mala Corona, 155, 163.
Guarinus præpositus. V. Garin prévôt.
Guarnerius, 122.
Guarnerius prepositus, 152.
Guarnoldus, 122.
Guasfredus, *alias* Gaufredus, vicecomes, 145.
Guasfredus, *alias* Gaufredus, filius Guasfredi vicecomitis, 145.
Guasfredus. V. Gaufredus, Gaufridus, Gausfredus, Gausfridus, Gauzfredus, Geoffroy, Godefridus, Gozfredus.
Guasfridus, Parisiorum episcopus et regis cancellarius, 169.
Guibert, abbé de Saint-Père de Chartres, 61.
Guiboldus Dives, 171.
Guicherius, 127, 129, 154.
Guicherius miles, 139, 140.

Digitized by Google

Guicherius. V. Wicherius.
Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, 63.
Guillaume de Mirebeau, 43.
Guillaume Longue-Epée, duc de Normandie, 17.
Guillaume Ier, comte d'Arles, 29.
Guillaume III Taillefer, comte de Toulouse, 29.
Guillaume IV Fièrebrace, duc d'Aquitaine, 18.
Guillaume (V), duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, Guillelmus, comes Pictavensis, 9, 41, 138.
Guillelmus, filius Archingerii, 150.
Guillelmus prepositus, *alias* Willelmus præpositus, 157, 158.
Guillelmus. V. Willelmus.
Guischelinus, 140.
Guy, archevêque de Reims, 115.
Guy, vicomte de Thouars, 20.

Hadouide, femme de Hugues le Grand, 22.
Hagano de Meldis, 171.
Haimericus, 157.
Haimericus Ballista, *alias* Balista, 158.
Haimericus, prepositus (ecclesiæ Castelli Theoderici), 171.
Hamelinus major, 158, 165.
Hamelinus, pater Walterii, 164.
Hardouin, Harduinus, 111, 153.
Hardouin chevalier, Harduinus miles, 109, 146.
Hardouin, évêque de Noyon, 109, 111.
Hardouin vicomte, 57.
Harduinus, *alias* Arduinus, 154.
Harduinus, *alias* Arduinus, filius Corbonis, 145.
Harduinus decanus, 156.
Harduinus, filius Gilduini vicecomitis, 156. — V. Arduinus, filius Gelduini de Bretulio.
Hasting, « chef des Normands », 14, 15.
Hédouin, comte de Montdidier, seigneur de Ramerupt et d'Arcis, Hilduinus, *alias* Hilduoinus, comes, *alias* Ilduinus, comes de Ramelu, 88, 110, 147, 149, 155.
Hédouin. V. Hilduinus.
Heinricus. V. Henri.
Heirardus, 122.
Helgaud, frère de Hugues, 100.
Helgaudus, 122.
Helias, sacrista (Sancti Florentii Salmurensis), 136.
Hemericus Pirarius, 167.
Henri Ier, fils de Robert le Pieux et roi de France, Heinricus, 44-7, 53, 89, 90, 113, 118, 155, 157, 168.
Henri (Ier) l'Oiseleur, 22.
Henri II, empereur, 37, 38, 41.
Henri (III), fils de l'empereur Conrad, 48.
Henri, duc de Bourgogne, Henricus, *alias* Heinricus, Burgondiorum dux, 65, 66, 73.
Henricus, regis constabularius, 169.
Herbert, abbé de Lagny, 25.
Herbert de Vendôme, 31. — V. Hubert de Vendôme.
Herbert Ier de Vermandois, 37, 68.
Herbert II le Vieux de Vermandois, comte (Ier) de Troyes, 17-9, 37, 68.
Herbert II le Jeune de Vermandois, comte (II) de Troyes, 18, 19, 36, 96, 175.
Herbert Eveille-Chien, comte du Mans, 31, 33, 34, 42.
Herbert serf, Heribertus famulus, 109, 147.
Herbertus, 143.
Herbertus Bricto, 126.
Herbrand clerc, 72.
Heriveus. V. Herveus.
Herlandus, 143.
Hermenfroy, 65.
Hermengarde (d'Auvergne), femme d'Eudes II, Hermengarda, Hermengardis, Ermengardis, Ermengardus, 28, 29, 54, 55, 81, 87, 101, 116, 117, 119, 149, 154, 156, 159, 160, 162, 167-71.
Hermengarde de Toulouse, femme de Robert, comte d'Auvergne, 29.
Herminsende de Tours, Herminsendis, de civitate Turonica, 120, 174.
Hervæus Mestiverius, 167.
Hervé de Blois, 88.
Hervé, évêque de Nantes, 25.

Digitized by Google

Hervé, trésorier (de Saint-Martin de Tours), 102, 105.
Herveus, 133.
Herveus, *alias* Heriveus, Corvesinus, 146.
Herveus Burgonicus, 48.
Herveus, filius Landrici Balgentiacensis, 152.
Herveus, magister pincernarum (regis), 169.
Herveus vicecomes, 154, 164, 165, 168.
Hervieus, 122.
Hezelinus miles, 171.
Hildebertus, 150.
Hildegarius, 168.
Hildemannus, archidiaconus (Andegavensis), 135.
Hildratus, canonicus (Andegavensis), 135.
Hilduinus, filius Rainaldi vicedomini, 157, 177.
Hilduinus prepositus, 157.
Hilduinus, Hilduoinus. V. Hédouin.
Hilgoddus, 152.
Hilgodus, pater Attonis, 168.
Hilgodus. V. Hylgodus.
Hincmarus, Remorum archiepiscopus, 171.
Hlotarius. V. Lothaire.
Hubert, comte de Bourgogne, 50.
Hubert, *alias* Hupert, *alias* Upert, comte de Savoie, 50.
Hubert de Saumur, chevalier, Hucbertus, miles, de castro Salmuro, 106, 136, 137, 140.
Hubert, *alias* Humbert, de Vendôme, évêque d'Angers, 31, 36.
Hubertus, 124, 147.
Hubertus de Firmitate, 163.
Hubertus episcopus, 152.
Hubertus, pater Gelduini, 168.
Hubertus prepositus, 157.
Hubertus presbyter, 157.
Hucbertus, 131.
Hucbertus, filius Gualterii, 142.
Hudo, 149. — V. Udo.
Hugo, 122.
Hugo, *alias* Hugo clericus, 127, 129.
Hugo archidiaconus, 145.
Hugo archiepiscopus, 122.
Hugo Carnotensis, 157.
Hugo clericus, 140.
Hugo de Duben, 163.
Hugo, filius Ocherii, 168.
Hugo, levita et monachus, 123.
Hugo, præpositus comitis Tetbaldi (filii Odonis II), 126, 127.
Hugo prepositus, 143.
Hugo, (regis) camerarius, 169.
Hugo Rufus, 156.
Hugo subdiaconus, 149.
Hugo vicecomes, 131.
Hugo, vicecomes Castredunensis, 125.
Hugues, archevêque de Bourges, 18, 62.
Hugues Capet, roi de France, Hugo, 22, 37, 61-4, 68, 70, 73, 83, 100, 107, 125, 131, 136, 166.
Hugues (Ier), comte du Mans, 27, 28.
Hugues II, comte du Mans, 45.
Hugues, comte du palais, 35.
Hugues de Beauvais, 85.
Hugues dit Doubleau, 108.
Hugues, fils de Robert le Pieux, 23, 36, 40, 41, 44, 111.
Hugues, frère de Helgaud, 100.
Hugues le Grand, 16, 22, 37, 73.
Hugues, vicomte de Châteaudun et doyen du chapitre de l'église de Saint-Maurice de Tours, puis archevêque de cette ville, Hugo decanus, *alias* Sancti Mauricii, *alias* Mauritii, decanus, et vicecomes Castridunensis, *alias* Hugo, *alias* Vugo, archiepiscopus, 31, 36, 40, 101, 106, 108, 131-3, 140, 142, 143, 145, 176.
Humbert. V. Hubert.
Hunboldus, 122.
Hupert. V. Hubert.
Hylgodus, *alias* Hilgodus, 127, 129.

Ilduinus. V. Hédouin et Hilduinus.
Ingelardus, decanus (Parisiensis), 148.
Ingelbertus, 150.
Ingon, palefrenier du roi, 13.
Ingutie, femme de Gibert prévôt, 103.
Isambertus, 143.
Isembard, prévôt d'Eudes II, 88.
Isenbardus, 124.
Isenbardus postcomes, 171.
Ivo, *alias* Yvo, levita, 149.
Ivo comes, 149.

Digitized by Google

Jean XVI, pape, 61, 125.
Jean XVII, pape, 103, 176.
Jean XVIII, pape, 176.
Johannes, 143.
Johannes, filius Landrici Balgentiacensis, 152.
Johannes Pauper, 145, 154, 155, 165.
Jona clericus, 140.
Joschelinus, filius Hucberti militis, 140.
Josselin, fils de Geoffroy, 104.
Jozcærus, *alias* Jozcœrus, levita, 148.
Judith, femme de Richard (II), duc de Normandie, 65.

Karitius, thesaurarius (ecclesiæ Andegavensis), 135.

Lacman, roi de Suède, 27, 28.
Lambertus, canonicus (Andegavensis), 135.
Lanbertus, *alias* Lambertus, 149.
Lancelinus de Balgenziaco, *alias* de Balgensiaco, 160.
Lancelinus, filius Landrici Balgentiacensis, 152.
Landrannus, 168.
Landricus, 143.
Landricus de Balgentiaco, *alias* Balgentiacensis, *alias* Balgenciacensis, 125, 152.
Landricus servus, 158, 159.
Landry, abbé de Saint-Père de Chartres, 115.
Landry de Châteaudun, Landricus Dunensis, 30-2.
Landry, fils d'Eudes Ier, 20, 32, 105.
Lébert, Lebertus, decanus (Andegavensis), 135, 136.
« Ledgarde ». V. Liégarde.
Léhelde, femme de Bertrand, Lehelda, *alias* Leheldis, 119, 173.
Léon, abbé, légat du Saint-Siège, 63.
« Léothéric », archevêque de Sens, 30. — V. Liétry.
Liégarde, « Ledgarde », femme de Thibaud le Tricheur, 17-9, 37, 62, 68.
Liétry, archevêque de Sens, 36, 46. — V. « Léothéric. »
Lisbeth, femme de Geoffroy, Lisabeth, 99, 123, 124.
Lisiard, archidiacre de Paris et prévôt, puis évêque de Meaux, Lisiardus, archidiaconus et prepositus, 40, 41, 148.
Lisoie de Bazougers, 31.
Losduinus, 140.
Lothaire, roi de France, Lotharius, *alias* Hlotarius, rex, 18, 21, 59, 93, 123.
Louis le Débonnaire, roi de France, 91.
Louis III, roi de France, 14, 15.
Louis IV d'Outremer, roi de France, 15, 20, 22, 93.
Lurois, 168.

Macaire, évêque de Meaux, 40.
Mahaut, fille d'Aymon, 116.
Mainardus, 149.
Mainardus Usarius, 168.
Maingaudus, 140.
Malgerius, 122.
Malo. V. Aalo.
Manasses comes, 149.
Manassès, comte de Dammartin, 53, 88.
Martinus, 133.
Mathilde de France, femme de Conrad le Pacifique, 20, 22.
Mathilde, femme d'Eudes II, 26-8, 91.
Mathilde, fille de Conrad le Salique, 49, 50.
Mauger, comte de Corbeil, 46.
Ménard, moine, puis abbé de Saint-Père de Chartres, 24, 25, 39, 74, 104, 105.
Ménard, trésorier de l'église, puis archevêque de Sens, 46.
Milesindis, 124.

Nevelo, 150, 153, 174.
Niel de Coutances, 27.
Nivelo, 157, 162.
Nivelo de Dunensi castro, 146.

Obert serf, 108.
Obraunus, canonicus (Andegavensis), 135, 136.
Ocherius, pater Hugonis, 168.
Odilon, abbé de Cluny, 40.
Odo, 100, 160.
Odo canonicus, 157.

Digitized by Google

Odo cubicularius, 168.
Odo levita, 148.
Odo Maldant, 142.
Odo vicecomes, 171.
Odo. V. Eudes.
Ogerius, prior (Sancti Florentii Salmurensis), 136.
Ohel, *alias* Ohelme, serf, 101.
Olaf, roi de Norwège, 27, 28.
Otelinus, filius Adelelmi de Sivrai, 167.
Otgerius, 146.
Otgerius, filius Otgerii, 155.
Otgerius, pater Otgerii, 155.
Otte-Guillaume, Otto-Wilhelm, Willelmus, *alias* Willermus, 23, 34, 72-4.
Otton, duc de Souabe, 97.
Otton (Ier), empereur, 18.
Otton III, empereur, 97.

Petrus, prior (Majoris Monasterii), 126.
Petrus Valens, 155.
Philippe Ier, roi de France, Philippus, Philipus, 157, 168, 169.
Poppon, abbé de Stavelot, 48.

Radbertus, *alias* Rodbertus, *alias* Rotbertus, 143.
Radbodus archidiaconus, 148.
Raderannus, 134.
Radherius. V. Raherius.
Radulfus, 127, 129, 131, 133.
Radulfus, *alias* Radulphus, Phariseus, 157.
Ragenarius, 147.
Raherius, *alias* Radherius, 143.
Rahier de Montigny, Raherius de Montiniaco, 88, 125.
Raimbaud, archevêque d'Arles, 47.
Raimundus de Blesi, *alias* Blesensis, 164, 173.
Rainaldus, 124, 125, 134, 145, 150, 168.
Rainaldus Bornus, 155.
Rainaldus, camberlencus comitis Tetbaldi (filii Odonis II), 126.
Rainaldus Cancellis, 155.
Rainaldus de Rege Morantino, 168.
Rainaldus episcopus, 134.
Rainaldus, episcopus (Parisiensis), 64.
Rainaldus Farsitus, 152.
Rainaldus, filius Girardi, 145.
Rainaldus, frater Walterii, 168.
Rainaldus major, 158, 165.
Rainaldus miles, 153.
Rainaldus monachus, *alias* medicus, 155.
Rainaldus vicedominus, 157.
Rainaldus. V. Renaud.
Rainardus, 133. — V. Renard.
Rainaudus, abbas Sancti Mauri, 136.
Rainaudus. V. Renaud.
Rainerius, 122, 155, 157, 168.
Rainfredus presbyter, 159.
Raoul de Tony, 27.
Raoul, doyen du chapitre, puis évêque de Chartres, 24, 74.
Raoul, roi de France, 15.
Ratherius, 131.
Renard chevalier, Rainardus, *alias* Rainaldus, vir armis militaribus deditus, 110, 150, 152.
Renard, comte de Sens, 36, 40.
Renard, évêque de Liège, 52.
Renaud, 57.
Renaud, évêque d'Angers, Rainaudus episcopus, 102, 134, 135.
Renaud Ier, comte de Bourgogne, 50.
Renaud, Rainaldus juvenis, 120, 165, 174.
Richard, abbé de Saint-Vanne de Verdun, 38, 51, 52, 54.
Richard, archevêque de Bourges, 15.
Richard, comte de Troyes, 16.
Richard (Ier), duc de Normandie, 18.
Richard II, duc de Normandie, 26-8, 38, 65.
Richard III, duc de Normandie, 113.
Richardus major, 158, 165.
Richerius, 131.
Richerius, abbas Sancti Juliani (Turonensis), 154.
Richilde, femme de « Thibaut ou Thiébolt », 14, 15.
Richilde, fille de Robert le Fort et mère de Thibaud le Tricheur, 16.
Ricobertus, 134.
Robert, comte d'Auvergne, 29.
Robert, fils de Robert le Pieux, 45, 46, 175.
Robert le Diable, duc de Normandie, 45.
Robert le Fort, 16.

Digitized by Google

Robert, prétendu fils d'Eudes Ier, Robertus, 60, 61, 125.
Robert Ier, roi de France, 16.
Robert II le Pieux, roi de France, Rotbertus, *alias* Robertus, Francorum rex, 9, 20-3, 27, 28, 34-9, 41, 44, 45, 62-4, 70-4, 76, 77, 83, 89, 100, 103, 105-9, 111, 113, 114, 131, 133, 136, 140, 147.
Robert, vicomte de Blois, Robertus, Blesensium vicecomes, 60, 61, 99, 124, 125.
Robertus, *alias* Rotbertus, abbas Sancti Florentii (Salmurensis), 123, 135.
Rodbertus, 61.
Rodbertus, *alias* Rotbertus, 127, 129.
Rodbertus, *alias* Rotbertus, vicecomes, 143.
Rodbertus. V. Radbertus, Rotbertus, Rothberthus, Rothbertus.
Rodgerius. V. Rotgerius.
Rodolphe III, roi de Bourgogne, Rodulfus rex, 47, 48, 77, 78.
Rodulfus, 133, 134, 143.
Roger de Tony, 27.
Roger, évêque de Beauvais, 35, 107.
Roger, évêque de Châlons, 54.
Roger le Diable, seigneur de Montrésor, 33.
Rollon, duc des Normands, 14.
Rotbertus, 122, 124, 131.
Rotbertus clericus, 122.
Rotbertus, *alias* Robertus, Mutus, 146.
Rotbertus, prepositus Blesensis, 153, 168, 177.
Rotbertus. V. Radbertus, Robert, Rodbertus, Rothberthus, Rothbertus.
Rotgerius, 147.
Rotgerius, *alias* Rodgerius, frater Gelduini, 143.
Rothberthus, 134.
Rothbertus, *alias* Rotbertus, 131.
Rotrochius, 122.
Rotrocus, 133. — V. Constantius.
Rotrocus Normannus, 125.

Salomon de Labarzinio, 164.
Sancelinus, filius Gausberti de Malliaco, 158.
Sanctio, 131.
Sansgualon, sénéchal d'Eudes II, Sasvualo senescalcus, 93, 171.
Sehier serf, 114.
Séguin, archevêque de Sens, Seguinus archiepiscopus, 170, 171.
Senegundis, 124.
Senegundis, femina Alonis, 139, 140.
Sielduinus, 133.
Sigefridus, 168.
Sigo, 168.
Sigo, *alias* Signo, canonicus, 157.
Sigo cantor, 156.
Stephanus subcantor, 157.
Suénon, 27.
Sulion clerc, Sulio clericus, 109, 146.
Sulpice de Buzançais, trésorier de Saint-Martin de Tours, 31.
Sulpice, seigneur d'Amboise, trésorier de Saint-Martin de Tours, 44.
Suzanne, femme d'Arnoul, comte de Flandre, puis de Robert le Pieux, 63.

T....., 168.
Tado, *alias* Dado, 122.
Tebaldus. V. Thibaud.
Tedasius, 159.
Tedasius, Thedasius, Tedaschus. V. Tiais.
Tedbaldus, frater Harduini militis, 146.
Tedbaldus. V. Thibaud.
Teduinus, 122.
Teodbaldus, Teohtbaldus, Teotbaldus, Teothbaldus. V. Thibaud.
Teodericus Gaillardus, *alias* Theodericus Guaillardus, 152.
Teodericus. V. Theodericus et Thierry.
Tesselinus clericus, 168.
Tetbaldus Rex, 167, 168.
Tetbaldus, Tetbaudus. V. Thibaud.
Teutbaldus, 122. — V. Thibaud.
Teutbrannus, 124.
Theobaldus, Theodbaldus, Theodbaudus. V. Thibaud.
Theodericus, (ecclesiæ Castelli Theoderici) decanus, 171.
Theodericus episcopus, 168, 177.
Theodericus. V. Teodericus et Thierry.
Thibaud, archevêque de Vienne, 74, 75.
Thibaud III, comte de Blois, 169.
Thibaud de Tours, 15, 16.

Digitized by Google

Thibaud, dominus de Centumliis, 17.
Thibaud, fils de Thibaud, 15, 175.
Thibaud, fils de Thibaud le Tricheur, 18.
Thibaud, fils d'Eudes II, Teodbaldus, Teohtbaldus, Teotbaldus, Teothbaldus, Tetbaldus, Tetbaudus, Theobaldus, Theodbaldus, Theodbaudus, 26, 43, 54, 55, 87, 116, 117, 119, 126, 127, 149, 150, 152-6, 159, 160, 162, 167-70.
Thibaud le Vieux ou le Tricheur, « Thibaut », Tebaldus Fallax, *alias* Carnotensis, 13, 15-8, 59, 60, 68, 69, 73.
Thibaud, père du Tricheur, 91.
Thibaud, vicomte de Tours, 15, 16.
« Thibaut, comte », 15.
« Thibaut, fils de Thibaut ». V. Thibaud, fils de Thibaud.
« Thibaut ou Thiébolt, mari de Richilde, » 14, 15, 175.
Thierry chevalier, 54.
Thierry, duc de la Haute-Lorraine, 37, 38.
Thierry, évêque de Chartres, Teodericus, Carnotensium presul, *alias* episcopus, 115, 156.
Thierry, évêque de Metz, 50.
Thierry, fils d'Eudes Ier, 20, 26.
Tiais des Roches, Tedasius, Thedasius, Tedaschus, 88, 108, 143-5.
Tiais, Tedasius, 111, 153, 154.

Udo, filius Gisleberti, 168.
Udo, pater Gisleberti, 168.
Udo. V. Hudo.
Ulricus, 145.
Upert. V. Hubert.
Urso, 149.
Utbertus clericus, 122.

Valterius Infernus, 167.
Vautherius, 134.
Vinaldus, 168.
Vivien, chancelier d'Eudes II, Vivianus signator, 88, 147.
Vivien, moine et prévôt de Saint-Père de Chartres, 25.
Vugo. V. Hugo.

Walchisus clericus, 131.
Walterius, 122, 133.
Walterius Belsarius, 167.
Walterius, filius Hamelini, 164.
Walterius, frater Rainaldi, 168.
Walterius Rufus, 168.
Walterius. V. Galterius, Gautier et Gualterius.
Wanilo, Wanilus. V. Ganelon.
Warinus, 133.
Warinus clericus, 146.
Warinus, comes de Rosniaco, 126.
Warinus, filius Gradulfi, 126.
Warinus prepositus. V. Garin prévôt.
Wicherius, 131, 133.
Wicherius infans, 168.
Wicherius. V. Guicherius.
Willelmus, 150.
Willelmus Drux, 168.
Willelmus, filius Ernaldi, 168.
Willelmus. V. Guillelmus et Otte-Guillaume.
Winemarus, 124.

Ynvenulphus, 134.
Yrrvisus episcopus, 133. — V. Ervisus episcopus.
Yvo. V. Ivo.

Digitized by Google

Digitized by Google

INDEX

DES NOMS D'AUTEURS

Achery (D'), 11, 39, 115.
Adémar de Chabannes, 22.
Arbois (D') de Jubainville, 7-9, 11, 13, 14, 16, 17, 20, 23, 26-36, 38, 39, 41, 44, 45, 48, 51-3, 55, 60, 62, 64-70, 72, 73, 77, 78, 92, 104, 107, 113-6, 118, 123.
Aubineau, 15, 16, 69, 103, 104, 176.
Aubry des Trois-Fontaines, 14, 15, 28, 39, 48, 66.
Auteuil, 11, 111.
Auvray (L.), 10, 26, 40-2, 75.

Baluze, 10, 15, 18, 155.
Barthélemy (A. de), 92, 97.
Besly, 11, 19, 100.
Bigot (Dr), 11, 21, 175.
Blanchet (J.-A.), 91.
Blümcke, 10, 18, 19, 35, 45, 47, 48, 50, 64, 85.
Borel, 120.
Bouillevaux, 113, 175.
Bouquet (Dom), 8, 9, 11, 13-24, 26-57, 62, 65-8, 71, 73, 74, 76-8, 81, 85, 93, 100, 105, 107, 109, 111, 113, 118.
Bourgeois, 177.
Bréquigny, 111, 136.
Bresslau, 9, 42, 110.
Brussel, 11, 111.
Bry (G.), 11, 114.
Bucquet, 120.

Calmet (Dom), 49.
Cange (Du), 170.
Caron, 91.
Chalmel, 16.
Champly (H.), 56.
Champollion-Figeac, 11, 110.
Chauffier, 96.
Chevalier, 33.
Clair, 51, 53.

Dannenberg, 97.
Danse, 120.
Delisle, 105.
Desains, 97.
Devaux (J.), 65.
Devic (Dom), 29.
Douët d'Arcq, 87.
Dubois (G.), 65.
Duchalais, 92.
Duchesne, 11, 15, 111, 113.

Flodoard, 18, 19.
Fulbert, 11, 24, 25, 30, 41, 42, 44, 74, 75, 93.

Gaignières, 10, 87, 169.
Gariel, 92, 96.
Geoffroy de Courlon, 36, 46, 47.
Gerbert, 63.
Giesebrecht, 9, 37, 38, 47, 50, 52, 78.
Giry, 7, 62.
Grandmaison (L. de), 12, 101, 105, 154.
Grenier, 107, 120.
Guadet, 13, 67-70, 72.
Guérard, 11, 18, 26, 28, 47, 59, 65, 69-71, 100, 104, 105, 110, 115, 148, 149.
Guillaume d'Aquitaine, 44.
Guillaume de Jumièges, 14, 15, 27, 28, 65-7.

Hauréau, 75.
Havet (J.), 63.
Hirsch, 73.

Digitized by Google

Housseau (Dom), 10, 16, 57, 59-61, 74, 87, 101-3, 105-7, 109, 110, 112, 121-6, 128, 129, 131-4, 136-47, 149-54, 156-65, 169, 170, 172-4, 176.
Hugues de Flavigny, 66, 73, 77, 78.
Hugues de Fleury, 66, 67.

Jean de Bayon, 49, 53, 54.
Julliot, 36, 46.

Kalckstein, « Kalchstein », 9, 15, 17, 63, 65, 69, 72, 75.

Labande (H.), 35, 107, 120, 175.
Labbe, 11, 22, 33, 102, 136.
Lalore, 113, 175.
Landsberger, « Landsperger », 9, 16-9, 27, 32, 33, 35-8, 41, 44, 45, 47, 48, 50, 51, 53, 54, 59, 60, 65, 67-9, 71, 73, 76, 78, 85, 175.
Lappenberg, 17.
Lelewel, 94, 97.
Lepelletier, 8, 74, 85.
Lépinois (E. de), 15, 16, 26, 45, 56, 57, 118.
Lex, 65.
Loisel, 107, 175.
Longnon, 7, 17-9, 35-7.
Longpérier (A. de), 92, 96.
Lot, 18, 19, 29, 37, 62, 123.
Louvet, 11, 107.
Luçay (De), 88.
Luchaire (A.), 8, 10, 39, 65.

Mabille (E.), 11, 15, 19, 29, 30, 55, 88, 101-4, 106, 110, 116, 123.
Mabillon, 11, 15, 25, 57, 62, 63, 66, 102, 105, 112, 113.
Marchegay, 11, 32, 103, 106.
Marlot (Dom), 93.
Marquis, 111.
Martène (Dom), 10, 11, 33, 60, 102, 103, 108, 109, 111, 113, 115, 117, 177.
Maxe-Werly, 90, 91, 93-7.
Merlet (L.), 45, 56, 57.
Métais (Ch.), 175-7.
Michel (Dom Anselme Le), 74, 75.
Migne, 11, 105.
Moreau, 107, 109, 114.

Neilz, de Vendôme, 91.

Odoran, 66.
Oudry Vital, 67.

Paris (P.), 93.
Pertz, 18, 21, 22, 34, 39, 49-52, 54, 56, 63, 64, 66, 67, 69, 71, 72, 79.
Pfister (Ch.), 10, 11, 19, 21-3, 25, 26, 28-30, 32, 35, 36, 40, 41, 44, 60, 63-5, 70, 100, 103, 105, 107, 109, 113, 114.
Pillet, 11, 113.
Pithou, 11, 100-2, 175.
Poey d'Avant, 91, 92, 94, 95, 97.
Poinsignon, 69, 70, 72.
Prou, 90.

Quicherat, 28.

Raoul le Glabre, 13, 14, 17, 37, 52, 53, 57, 66, 73.
Reimann, 67, 69.
Richard le Poitevin, 15.
Richer, 13, 14, 16, 17, 19, 21, 22, 28, 63, 64, 66-72.
Roy, 7.

Sainte-Marthe (MM. de), 14, 35.
Salies (A. de), 30, 32-4, 43.
Salmon (A.), 10, 12, 21, 22, 29, 32, 75, 92, 101, 105, 108, 109, 114, 124, 127, 133, 173.
Saulcy (De), 92-4.
Scheidt, 12, 111, 115.
Serrure (R.), 91.
Sigebert de Gembloux, 35, 48, 53, 78.

Tarbé (Prosper), 119, 173.
Tardif, 12, 42, 110, 148, 149.
Thietmar de Mersebourg, 34.

Vaissète (Dom), 29.
Valois (Adrien de), 33.
Villevieille (Dom), 60.
Villiers (De), 41.

Wailly (De), 87.
Waitz, 65.
Wattenbach, 67.
Wipon, 48, 50, 51.

Digitized by Google

TABLE

Dédicace 5

Introduction 7

Eudes, comte de Blois, de Tours, de Chartres, de Troyes et de Meaux (995-1037), et Thibaud, son frère (995-1004) 13

Notes.

I. Sur l'époque de la mort de Thibaud le Tricheur 59
II. Sur un prétendu fils d'Eudes Ier, nommé Robert 60
III. Sur la date du mariage de Berthe, veuve d'Eudes Ier, avec le roi Robert 62
IV. Sur la date du siège de Melun 64
V. Sur la prétendue intervention d'Eudes II en Bourgogne 72
VI. Sur une charte qui donne à Thibaud le titre d'évêque 74
VII. Sur la date et sur l'objet de la lettre adressée par le comte Eudes au roi Robert 76
VIII. Sur la date du siège de Vienne 77
IX. Sur la date du siège de Toul 78

Appendices.

I. Diplomatique.
Première période (995-1004) 81
Seconde période (1004-1037) 84

II. Numismatique.
Monnaies anonymes 90
Monnaie nominale 92

Catalogue d'actes 99

Pièces justificatives 121

Additions et corrections 175

Index des noms de lieux 179

Index des noms de personnes 185

Index des noms d'auteurs 197

Table 199

Digitized by Google

Extrait des Mémoires de la Société Académique de l'Aube.
Tome LV. — Année 1891.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

The borrower must return this item on or before the last date stamped below. If another user places a recall for this item, the borrower will be notified of the need for an earlier return.

*Non-receipt of overdue notices does **not** exempt the borrower from overdue fines.*

Harvard College Widener Library
Cambridge, MA 02138 617-495-2413

WIDENER
FEB 1 0 2002
BOOK DUE
CANCELLED

Please handle with care.
Thank you for helping to preserve library collections at Harvard.

Digitized by Google

Digitized by Google

EDI
HW 04FL W

HARVARD UNIVERSITY
WIDENER

Digitized by Google

Digitized by Google